





THE BOSTON PUBLIC LIBRARY

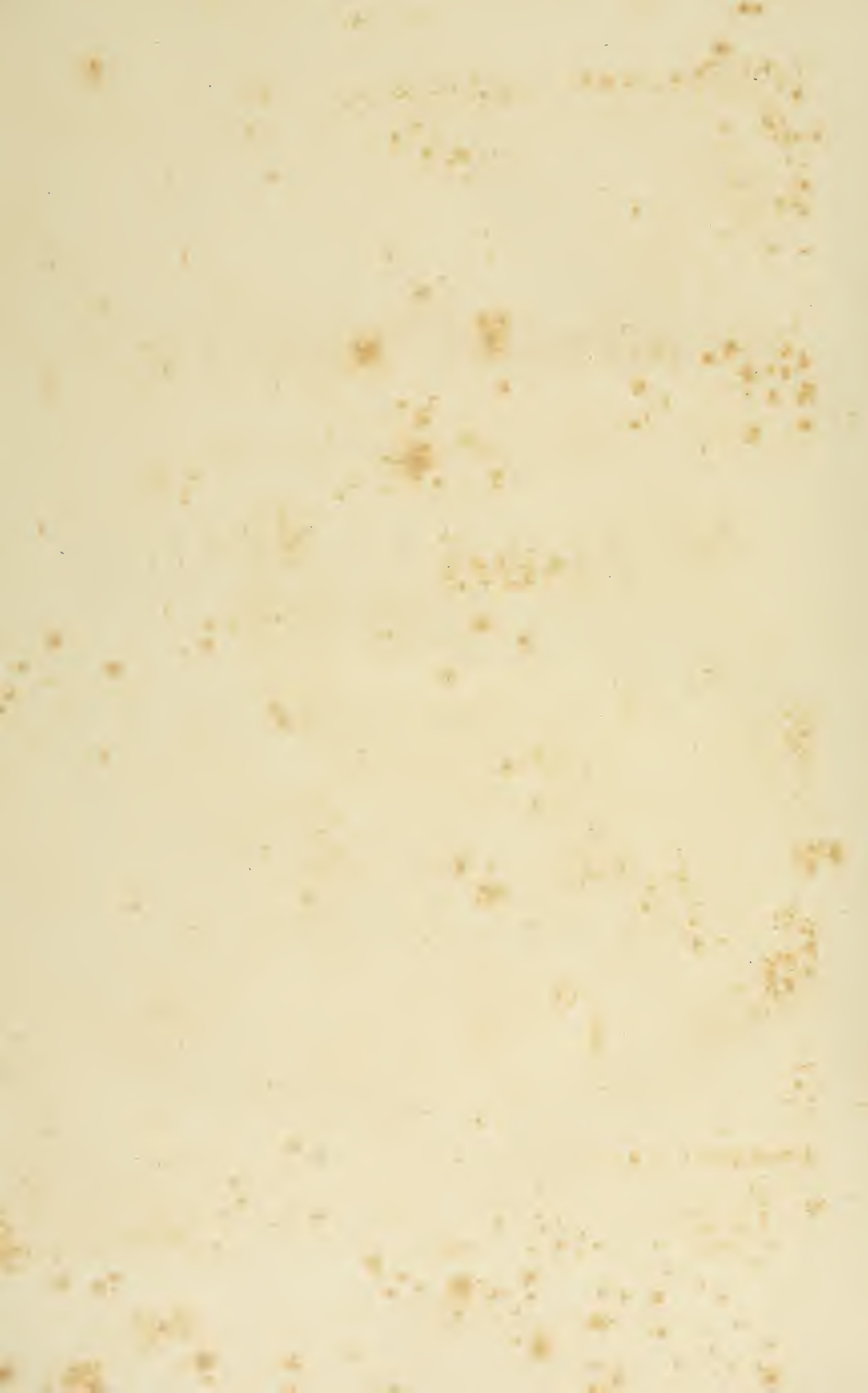
JOAN OF ARC COLLECTION

39599 05985 3916



HISTOIRE ABRÉGÉE
DE LA VIE ET DES EXPLOITS
DE JEANNE D'ARC
SURNOMMÉE
LA PUCELLE D'ORLÉANS.

SE TROUVE A PARIS,
Chez KILIAN, libraire, rue Vivienne, n° 17.







Laiffite del.

Schouder et Gieble sc.

BUSTE DE JEANNE D'ARC COURONNÉ PAR LA FRANCE.

Imprimerie de Renoult

HISTOIRE ABRÉGÉE
DE LA VIE ET DES EXPLOITS
DE JEANNE D'ARC
SURNOMMÉE
LA PUCELLE D'ORLÉANS

SUIVIE

D'UNE NOTICE DESCRIPTIVE DU MONUMENT ÉRIGÉ A SA MÉMOIRE, A DOMREMY,
DE LA CHAUMIÈRE OÙ L'HÉROÏNE EST NÉE, DES OBJETS ANTIQUES QUE CETTE CHAUMIÈRE RENFERME,
ET DE LA FÊTE D'INAUGURATION CÉLÉBRÉE LE 10 SEPTEMBRE 1820.

PAR M. JOLLOIS,

INGÉNIEUR EN CHEF DES VOSGES,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR,
SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION D'ÉGYPTE.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT, L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

M. DCCCXXI.

AU ROI.

SIRE,

VOTRE MAJESTÉ a permis que mon ouvrage sur *Jeanne d'Arc* fût publié sous ses auspices. L'accueil qu'elle a daigné faire à cet écrit est la plus douce récompense de mes efforts et de mes travaux. Cette faveur précieuse, je ne la dois sans doute qu'au nom de l'héroïne dont j'ai cherché à retracer les hauts faits. Rappeler en effet le souvenir de *Jeanne d'Arc*, qui, par des vertus et un courage surnaturels, a raffermi le trône des *Lis*, c'était un moyen sûr d'intéresser le petit-fils de saint *Louis*, qui lui-même remplacé miraculeusement sur ce trône, s'est montré dans tous les temps si juste appréciateur de la valeur française.

J'ai dû faire connaître tout ce qu'a fait VOTRE MAJESTÉ pour perpétuer le nom et la gloire de l'illustre guerrière. Mais ce n'était pas assez que le monument élevé par les ordres de VOTRE MAJESTÉ, d'après le vœu de vos fidèles sujets du département des *Vosges*, consacra à jamais la reconnaissance nationale; il

fallait rappeler à la France toute l'étendue d'un autre bienfait qui a signalé en même temps la bonté inépuisable des BOURBONS.

Ainsi auprès du buste où les habitants de Domremy viennent contempler les traits de leur illustre compatriote, leurs enfants et ceux de la contrée vont, dans l'asile ouvert à l'instruction par VOTRE MAJESTÉ, apprendre à répéter avec respect le nom du Dieu des armées, avec admiration celui de Jeanne, avec amour et reconnaissance celui de LOUIS XVIII.

Puisse ce faible ouvrage contribuer à entretenir dans le cœur de tous vos sujets l'impression durable de tous ces sentiments!

Je suis avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très humble, très dévoué et très fidèle sujet,

JOLLOIS.

AVANT-PROPOS.

LE roi ayant ordonné l'érection d'un monument à la mémoire de Jeanne d'Arc dans le lieu de sa naissance, et fondé une école gratuite pour l'instruction des jeunes filles de Domremy, de Greux, et des communes environnantes, je fus chargé de rédiger les projets de ces établissements. Je conçus dès-lors l'idée de publier une notice accompagnée de gravures, qui fît connoître à la France ce que l'on doit à la munificence d'un monarque, juste appréciateur des actions héroïques, et au patriotisme éclairé du conseil général du département des Vosges. D'autres considérations encore m'attachoient fortement à mon projet. L'expérience nous apprend que souvent il ne suffit pas d'élever des monuments aux personnages illustres pour en conserver perpétuellement le souvenir. Notre héroïne en est elle-même un exemple. Le temps qui détruit tout, n'épargne point les monuments. Quelque durables que soient les matériaux qui y sont employés, ils finissent par disparaître. La gravure et l'imprimerie seules peuvent sauver de l'oubli les hommages rendus à la mémoire des grands hommes. Qui saurait, par exemple aujourd'hui, si Michel de Mon-

taigne ne l'avait consigné dans son journal de voyage en Italie, qu'en l'honneur de l'héroïne du quinzième siècle on avait revêtu de peintures qui représentaient ses exploits, le devant de la chaumière qu'elle avait habitée.

J'avais eu d'abord l'intention de déposer entre les mains de la directrice de l'école un certain nombre d'exemplaires de ma notice, pour être vendus, au profit de cet établissement, aux étrangers qui viendront visiter la maison de Jeanne d'Arc et le monument simple consacré à sa mémoire. J'étais encouragé dans mon projet par le premier magistrat du département des Vosges, M. Boula de Coulombiers, à qui il suffit de présenter des vues utiles pour qu'elles soient immédiatement accueillies. Ma notice était terminée, lorsque je pensai que je pouvais étendre mon plan, et mieux atteindre encore à mon but, en faisant précéder ce travail d'une histoire abrégée de la vie et des exploits de l'illustre Française qui sauva sa patrie au quinzième siècle. Mon cadre s'étant agrandi, des moyens d'exécution me furent offerts toujours sous l'influence de M. le Préfet. Je vis avec une grande satisfaction et une vive reconnaissance les personnes les plus notables du département des Vosges seconder mon projet. Animées du même zèle patriotique qui leur avait fait voter un monument dans le lieu de la naissance de Jeanne d'Arc, elles voulurent me faciliter les moyens de lui élever en quelque sorte un autre monument, en transmettant à la postérité la plus reculée le souvenir des établissements formés à Domremy, et dont le roi a si généreusement ordonné l'exécution.

Sans doute un grand nombre de livres ont été écrits sur Jeanne d'Arc, tant à l'époque où elle a paru sur la scène du monde que dans les siècles postérieurs. Parmi ceux que l'on peut considérer comme récents, il faut compter l'ouvrage publié par l'abbé Lenglet Du-

fresnoy. C'est l'extrait d'un grand travail d'Edmond Richer resté inédit, et conservé aujourd'hui à la bibliothèque du roi parmi les nombreux manuscrits qui ont trait aux procès de condamnation et de révision de la Pucelle d'Orléans, ainsi qu'à l'histoire de cette fille extraordinaire. Ce travail d'Edmond Richer est le premier de ce genre qui ait été composé sur des pièces authentiques.

Parmi les ouvrages publiés sur le même sujet, on doit placer au premier rang les savantes notices de M. de l'Averdy, où cet académicien distingué a mis pour la première fois au jour les documents positifs sur Jeanne d'Arc. M. Chaussard a publié sous le titre de *Jeanne d'Arc, recueil historique et complet*, un ouvrage qui n'est en effet que l'extrait du travail de M. de l'Averdy. L'auteur y a joint toutefois des notices intéressantes, et un catalogue très nombreux, mais pourtant encore incomplet, de plus de quatre cents ouvrages sur la Pucelle d'Orléans, ou dans lesquels il en est fait mention.

Plus récemment encore d'autres ouvrages ont été publiés sur Jeanne d'Arc. Celui de M. Berriat-Saint-Prix se fait remarquer par la science et l'étendue des recherches. Cet auteur a donné une carte sur laquelle il a tracé les routes parcourues par l'héroïne dans le cours de ses expéditions, de manière qu'on peut la suivre, pour ainsi dire, pas à pas dans toutes ses conquêtes. Un plan à vue d'Orléans fait connaître toutes les dispositions du siège de cette ville, dont la délivrance a été le premier comme le plus grand des exploits de Jeanne d'Arc. M. Berriat-Saint-Prix, écartant toute idée de mission divine, ne voit que de l'héroïsme et un dévouement sublime dans les actions de cette jeune fille. Il cherche à expliquer d'une manière naturelle les circonstances les plus extraordinaires de sa vie.

M. Le Brun des Charmettes a publié dans la même année que M. Berriat-Saint-Prix le travail le plus étendu et en quelque sorte le

plus complet qui ait été entrepris sur la Pucelle d'Orléans. Son ouvrage, en quatre volumes in-8°, est plein d'érudition et de recherches. Je ne pouvais donc mieux faire que d'y puiser les matériaux que comportait le cadre que j'avais à remplir. Aussi ne doit-on considérer ce que je publie aujourd'hui que comme un extrait de ce grand travail, où j'ai cherché à rapprocher les faits, à les presser davantage, afin de montrer, pour ainsi dire à-la-fois, tout ce qui a rapport à la libératrice de la France. J'ai augmenté d'ailleurs ce travail de tous les renseignements authentiques que j'ai recueillis dans le pays même, et des rapprochements nouveaux que l'examen attentif des localités m'a permis de faire.

A l'exemple d'Edmond Richer, M. Le Brun des Charmettes s'est proposé dans l'exposé des faits relatifs à la Pucelle de montrer qu'elle avait une mission divine. Il la considère tout-à-fait comme une guerrière inspirée.

Je dois indiquer ici un ouvrage publié assez récemment par M. P. Caze, sous ce titre : *la Vérité sur Jeanne d'Arc*. Quelque jugement que l'on porte sur cet écrit, qui renferme des hypothèses que peu de personnes admettront sans doute, sa singularité le fera lire avec intérêt. L'auteur, peu satisfait de toutes les explications données sur l'héroïne de Domremy, expose un système tendant à prouver que Jeanne d'Arc étoit fille d'Isabelle de Bavière et du duc d'Orléans, frère de Charles VI. Les limites que je me suis imposées ne me permettent pas de développer ce système contraire à tous les documents de l'histoire. Il faut lire l'ouvrage lui-même pour s'en bien pénétrer et pour l'apprécier.

En citant les travaux les plus récents sur Jeanne d'Arc, je ne puis omettre l'excellente notice fournie par M. Walkenaer à la biographie universelle. Dans cet écrit concis, le savant auteur a su res-

serrer et présenter sous le point de vue le plus intéressant tous les faits relatifs à l'héroïne, sans omettre aucun des traits principaux de sa vie extraordinaire.

Il a paru en 1819 un précis de l'histoire de Jeanne d'Arc, extrait de la collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, par M. Petitot. L'auteur a réuni dans un cadre resserré tout ce qui concerne la Pucelle d'Orléans. Il donne quelques détails sur les dispositions prises par le roi et par le conseil général du département des Vosges pour lui consacrer un monument dans son pays natal.

Dans le plan dont je me suis proposé l'exécution, j'ai voulu m'attacher essentiellement aux faits bien constatés, sans me livrer à l'explication de ceux qui pourront paroître hors du cours naturel des choses. Je laisse au lecteur la satisfaction de porter son jugement sur l'héroïne, et sur un événement qui est le plus singulier de notre histoire, et peut-être le plus extraordinaire de toute l'histoire moderne.

La notice qui suit l'abrégé que je publie de la vie et des exploits de Jeanne d'Arc, renferme quelques rapprochements et quelques faits nouveaux qui sont le résultat de l'examen attentif des lieux où Jeanne a pris naissance et qu'elle a habités. Les planches de l'ouvrage accompagnent nécessairement cet écrit. Le lecteur s'apercevra facilement que c'est en quelque sorte la partie neuve de mon travail. Il fallait faire connaître en détail les établissements créés à Domremy en mémoire de l'héroïne qui a illustré ce modeste lieu, et c'est à quoi je me suis spécialement attaché. C'était apprendre au public que les vœux de la France sont désormais réalisés, vœux si bien exprimés dans les vers d'un jeune poète, déjà célèbre par des ouvrages remarquables. Voici comment s'énonce

M. Casimir Delavigne dans sa belle élogie sur la mort de Jeanne d'Arc :

Qu'un monument s'élève aux lieux de ta naissance,
O toi, qui des vainqueurs renversas les projets!
La France y portera son deuil et ses regrets,
 Sa tardive reconnaissance;
Elle y viendra gémir sous de jeunes cyprès:
Puissent croître avec eux ta gloire et sa puissance!

INTRODUCTION.

AVANT d'entreprendre l'histoire de l'héroïne qui sauva la France du joug de l'étranger, il est nécessaire de jeter un coup-d'œil rapide sur les événements antérieurs, et de montrer quelle était alors la situation du royaume.

Déjà vingt années s'étaient écoulées depuis la démence de Charles VI. Elles avaient été signalées par toutes sortes d'exactions et d'horreurs. Les princes du sang, oncles du roi, son frère Louis duc d'Orléans, la reine Isabelle et Jean-Sans-Peur, fils de Philippe-Hardi, duc de Bourgogne, s'étaient disputé le pouvoir et l'avaient successivement obtenu de la faiblesse du monarque dans les intervalles de ses moments lucides. On avait vu le meurtre du duc d'Orléans ordonné et exécuté par Jean (le 23 novembre 1407) avec une audace aussi extraordinaire que l'impunité que ce crime avait obtenue. La France était partagée en deux partis, celui des Bourguignons et celui des Armagnacs. Le premier était dirigé par le duc de Bourgogne et le second par le comte d'Armagnac, beau-père du jeune duc d'Orléans. Le désordre était à son comble; mais durant ce temps l'Angleterre n'était pas restée oisive; Henri IV, qui la gouvernait alors, mit toute sa politique à entretenir les divisions de la France pour en tirer parti dans l'occasion. Il donnait tour-à-tour du secours à chacune des deux factions pour les maintenir à-peu-près en équilibre: le duc de Bourgogne osa le premier réclamer

et recevoir les secours des Anglais; mais les Armagnacs, comme pour lui disputer cette ressource honteuse, souscrivirent avec les ennemis de la France des conditions avilissantes. Ils ne tirèrent cependant aucun fruit de tant de déshonneur. La France seule en fut la victime. Henri IV meurt (le 20 mars 1413). Son successeur Henri V se dispose à recueillir les fruits de la politique de son père. Il avait fait ses préparatifs de longue main. Il débarque en France en 1415. Il débute par la bataille d'Azincourt, où périt l'élite de la noblesse française. On aurait pu croire que le désastre de cette journée allait réunir les partis dans l'intérêt commun. Il n'en fut rien: la division augmenta parmi les Français. Outre les deux partis principaux, il s'en forma de secondaires.

Le comte d'Armagnac, assuré de l'appui du troisième fils du roi, devenu dauphin par la mort de ses deux frères aînés, ne songe qu'à la conservation de son autorité. Pourvu qu'il se maintienne à Paris, il lui importe peu que les Anglais envahissent de toutes parts le territoire de la France. Revêtu de la dignité de connétable, il ne garde aucun ménagement avec la reine. Cette princesse vivait dans un désordre public. Jusqu'alors ennemie déclarée de Jean-Sans-Peur, elle changea tout-à-coup de sentiment, et se ligua avec ce monstre pour se venger à-la-fois de son époux et de son fils. Elle était retenue prisonnière à Tours. Le duc de Bourgogne parvient à l'enlever. Elle reprend le titre de régente que dans l'origine elle avait obtenu de Charles VI, et elle ose établir un parlement à Troyes.

Le duc de Bourgogne rentre bientôt dans Paris: un massacre horrible signale son triomphe. La journée du 12 juin 1418 est écrite dans l'histoire en caractères de sang. On massacra dans les prisons tout ce qui s'y trouvait d'Armagnacs, et le duc de Bourgogne vint consacrer par sa présence toutes ces atrocités.

Le jeune dauphin, depuis Charles VII, enlevé de son lit par

Tanneguy du Châtel, n'avait dû la vie qu'au dévouement de ce serviteur fidèle. Suivi d'une grande partie du parlement, ce prince se retira vers la Loire, et rallia autour de lui tous ceux qui purent échapper au fer des assassins.

Henri V ne manque pas une occasion si favorable à l'accomplissement de ses vues ambitieuses. Il ordonne de nouvelles levées, et s'empare de toute la Normandie. Rouen résistait encore au vainqueur d'Azincourt. Après des efforts incroyables de constance et de valeur, cette ville envoya au roi des députés pour solliciter des secours; mais ce fut en vain. Il fallut céder à la nécessité et capituler. Henri V y fit son entrée le 19 janvier 1419.

La prise de Rouen entraîna la réduction d'un petit nombre de places qui n'avaient pas encore subi le joug.

Le 30 juillet 1419, le duc de Clarence surprit Pontoise, et s'en empara par escalade. Cette nouvelle répandit la consternation dans la capitale.

Au milieu de si grands malheurs, le duc de Bourgogne, effrayé des maux de la France, parut vouloir se réconcilier avec le dauphin; mais leur entrevue sur le pont de Montereau, qui pouvait amener les résultats les plus heureux pour le royaume, donna lieu à l'un des événements les plus funestes qui soient consignés dans notre histoire. Les deux princes venaient de se joindre. Le duc, qui, selon l'usage, avait mis le genou en terre pour saluer le dauphin, posa en se relevant la main sur son épée pour la remettre à sa place. Tous ceux qui formaient la suite du dauphin avaient été attachés au duc d'Orléans, Louis, assassiné par les ordres du duc de Bourgogne. Frappés de l'idée que celui-ci voulait tirer l'épée pour en percer le dauphin, ou seulement saisis d'une fureur soudaine à la vue du meurtrier de leur ancien maître, ils s'élançèrent sur le duc, et le massacrèrent (le 10 septembre 1419).

La mort de Jean-Sans-Peur souleva une partie de la France contre le dauphin, à qui l'on attribuait généralement ce crime. La reine Isabelle se livra dans cette circonstance à des excès à peine croyables. On eût dit qu'elle avait soif du sang de son fils. Elle joignit sa haine au ressentiment du nouveau duc de Bourgogne Philippe-le-Bon. Le roi d'Angleterre accourut : ils dressèrent ensemble à Troyes (le 20 mai 1420) le fameux traité qui, en privant le dauphin de la couronne de ses ancêtres, transmettait ses droits à Henri V, devenu l'époux de la princesse Catherine, fille de Charles VI. Le duc de Bourgogne reconnut par ce traité le roi d'Angleterre pour roi de France. Il s'engagea à combattre Charles et ses enfants par toutes les voies possibles, jusqu'à ce qu'ils fussent détrônés, et cela *sur la foi de son corps et par parole de prince*. On régla dès ce moment que Henri V gouvernerait la France, attendu l'incapacité du roi Charles; que celui-ci, en lui écrivant, emploierait cette formule : *A notre très cher fils Henri, roi d'Angleterre, héritier de France*, et que l'on poursuivrait vivement Charles, *soi-disant dauphin*. Le roi, plongé en ce moment dans l'imbécillité la plus profonde, signa le traité sans résistance.

Le mariage de Henri V et de la princesse Catherine fut bientôt après célébré.

Le duc de Bourgogne se rendit maître de Montereau; et Henri V continua à s'avancer vers la capitale. Il voulut cependant s'emparer préalablement de Melun, place importante par sa situation sur la Seine, mais qui opposa une résistance inattendue. Enfin Barbazan, le chevalier sans reproche, fut obligé de capituler.

Henri V établit sa cour dans la capitale de la France. Ce prince ne négligea rien de ce qui pouvait contribuer à l'abaissement du dauphin. Si l'on ajoute foi à quelques historiens qui paraissent se fonder sur des pièces dont il nous a été impossible de vérifier l'authenticité, celui-ci fut cité à la table de marbre pour raison de

l'homicide exécuté sur Jean, duc de Bourgogne. Il fut, par arrêt, convaincu des cas à lui imputés, et, comme tel, banni et exilé à jamais du royaume, et conséquemment déclaré indigne de succéder à la couronne. C'est ainsi que les Anglais punissaient un crime dont sans doute ils avaient été les instigateurs. Le dauphin appela de cet arrêt à son épée.

La bataille de Beaugé gagnée le 22 mars 1421 par les Français sur le duc de Clarence, frère de Henri V, pendant le voyage que fit ce monarque à Londres pour le couronnement de Catherine de France comme reine d'Angleterre, ne fit que suspendre le cours des prospérités des Anglais. Henri, brûlant de venger la mort de son frère tué dans cette bataille, repassa en France le 10 juin avec de nouvelles troupes. Il fit lever le siège de Chartres au dauphin, et prit la ville de Dreux.

Bientôt il mit le siège devant Meaux, la ville la plus importante du royaume, soit par ses fortifications, soit par sa situation sur la Marne, à peu de distance de la capitale. Cette place opposa la résistance la plus obstinée. Mais elle fut enfin forcée de se rendre. Henri V vint ensuite jouir à Paris de son triomphe. Il désirait ardemment le moment où il pourrait ceindre sur son front la couronne des lis, mais il fut atteint d'un mal subit, et précéda de deux mois au tombeau le faible et infortuné Charles VI. Il mourut le 31 août 1422. Charles VI cessa de vivre le 22 octobre de la même année. Les restes mortels du monarque français furent accompagnés à Saint-Denis par tout le peuple de Paris dont il était aimé. Il fut à peine descendu dans la tombe qu'un héraut fit retentir les voûtes de l'église de ce cri funeste : *Vive Henri de Lancastre, roi d'Angleterre et de France*. Henri VI, fils de Henri V et de Catherine de France, était encore au berceau. Il était né le 6 décembre 1421.

Le duc de Bedford, frère de Henri V, était régent de France.

Le duc de Gloucester avait la régence de l'Angleterre. Le comte de Warwick était gouverneur de Henri VI.

La Champagne, l'île de France, la Picardie, la Normandie, une partie du Maine et de l'Anjou, la Guienne entière, y compris la Gascogne, obéissaient immédiatement au roi anglais représenté par le duc de Bedford. L'alliance de Philippe-le-Bon lui soumettait les deux Bourgognes, la Flandre et l'Artois. Le duc de Bretagne, entraîné par l'exemple, avait embrassé le parti de ce dernier. Le Languedoc, le Dauphiné, l'Auvergne, le Bourbonnais, le Berri, le Poitou, la Saintonge, la Touraine, l'Orléanais, une partie du Maine et de l'Anjou, restés fidèles au roi légitime, semblaient devoir bientôt subir le même sort que les autres provinces, et passer sous le joug de l'étranger. L'infortuné Charles VII paraissait incapable de lutter avec succès contre une adversité toujours croissante. Les batailles de Crevant en 1423 et de Verneuil en 1424 achevèrent d'abattre cette ame naturellement facile à décourager.

Une querelle survenue entre le duc de Bourgogne et le duc de Gloucester, régent d'Angleterre, laissa aux Français quelque relâche. Les ministres de Charles VII profitèrent de cette brouillerie pour arrêter les progrès du duc de Bedford, et négocier un accommodement avec le duc de Bretagne. Le comte de Richemont, frère de ce prince, reçut alors l'épée de connétable. On faisait en lui l'acquisition d'un général habile. Le connétable, après avoir rassemblé en Bretagne une armée de vingt mille hommes, se voit au commencement de 1426 en état d'envahir la Normandie. Il avait déjà pris Pontorson; il assiégeait Saint-James de Beuvron qui couvrait cette province. L'entreprise devait réussir, mais un favori de Charles, Giac, la fit échouer en retenant les sommes réservées à la solde des troupes. L'armée se débânda, et Richemont fut complètement battu.

La Trémouille succéda à Giac dans la faveur de Charles VII. Son crédit devait être encore plus fatal à la France. On avait laissé échapper l'occasion que l'absence du régent offrait à Charles pour agir; et Bedford revint en 1427 avec des subsides considérables et une armée de vingt mille hommes.

Les Anglais avaient mis le siège devant Montargis. Cette ville s'était défendue pendant trois mois par l'avantage de sa situation, par l'habileté de son gouverneur, et sur-tout par le courage de ses habitants. La Hire et le comte de Dunois, bâtard d'Orléans, en avaient fait lever le siège, et avaient mis les ennemis en déroute le 4 septembre 1427.

Les succès avaient été balancés. Talbot et Suffolck emportèrent Laval d'assaut. Mais bientôt le duc de Bedford, profitant des divisions qui existaient à la cour de Charles VII, marcha d'abord contre la Bretagne avec la plus grande partie de ses forces. A peine eut-il paru sur les frontières de cette province que le duc se hâta de négocier, accorda tout, et changea pour la quatrième fois de parti. Il reconnut Henri VI pour roi de France, et adhéra au traité de Troyes.

Bedford ne douta plus que le moment ne fût arrivé de consommer la conquête du royaume.

Le comte de Warwick qui commandait l'armée anglaise retourna en Angleterre pour remplir les fonctions de gouverneur de Henri VI. Il fut remplacé par le comte de Salisbury. Celui-ci, à la tête de son armée, ouvrit la campagne au mois de juillet 1428. Il prit successivement Nogent-le-Roi, Rambouillet, Béthencourt et Rochefort, places peu éloignées d'Orléans, mit le siège devant le Puiset et Janville. Meun-sur-Loire envoya des députés au vainqueur, et reçut garnison anglaise. Les Anglais entrèrent dans Beaugency abandonné par la garnison française, qui se retira dans le château, et de là ils menaçaient déjà d'attaquer Orléans, le dernier rempart de la monar-

chie. Au premier bruit du danger on vit accourir dans cette ville un grand nombre d'illustres chevaliers, parmi lesquels était le fameux Poton de Xaintrailles.

L'artillerie, attendue par Salisbury pour faire le siège du château de Beaugency, devait passer près d'Orléans. Les Français se proposaient de l'attaquer, mais les Anglais accoururent en force pour s'y opposer.

Les Anglais vinrent mettre le siège devant Jargeau, qui capitula trois jours après. Ils marchèrent aussitôt sur Château-Neuf-sur-Loire, qui se soumit sans résistance, et ils prirent position à Olivet près d'Orléans. Ils furent cette fois repoussés, et allèrent rejoindre le gros de leur armée à Meun et à Beaugency.

Mais bientôt l'armée anglaise, qui comptait au nombre de ses chefs le comte de Salisbury et le comte de Suffolck, l'un des généraux les plus habiles de Henri V, revint devant Orléans le 12 octobre 1428, et l'attaque de la ville fut commencée du côté du midi.

Les Orléanais avaient détruit tout le faubourg qui se trouvait au-delà de la Loire; ils s'étaient retirés dans la ville, mais ils occupaient le boulevard et le fort des Tourelles ou des Tournelles, qui défendait la tête de l'ancien pont d'Orléans. Le 21, les Anglais donnent l'assaut, et sont repoussés. Hommes, femmes, vieillards, enfants, tous se réunissent pour la défense du fort. Les femmes apportent des vivres, et transportent même des pierres qu'on lance sur l'ennemi du haut des remparts. Mais les Orléanais doivent enfin céder, et abandonner un boulevard que l'artillerie ennemie avait fait tomber en ruine. Ils coupent une arche du pont, et se retirent dans un nouveau boulevard construit solidement, appelé le boulevard de la Belle-Croix, et d'où ils commencent à tirer sur le fort qu'ils venaient d'abandonner. La perte des Tournelles avait fait une impression fâcheuse sur l'esprit des Orléanais; mais l'arrivée du comte de Dunois

vint bientôt ranimer les courages abattus. Salisbury, surpris de la résistance qu'il venait d'éprouver, et prévoyant que le siège se prolongerait, vu l'avancement de la saison, résolut d'enfermer la ville dans une enceinte de forts placés à peu de distance les uns des autres, tellement que l'entrée de la place serait interdite à toute espèce de renfort et de convoi de vivres. Pour exécuter son projet et désigner de l'œil les endroits où les boulevarts devaient être établis, il était monté au second étage du fort des Tournelles, accompagné de Glacidas. Là ce dernier lui montrait la ville, dont, disait-il, il allait bientôt être le maître, mais la fortune en décida autrement. Un boulet de pierre lancé d'Orléans brisa l'un des côtés de la fenêtre où ils étaient en observation, et les éclats blessèrent à mort le comte de Salisbury qui tomba tout sanglant aux pieds de Glacidas. Ce coup imprévu porta le deuil et la terreur dans le camp anglais, tandis qu'il ranima la joie et l'espérance dans le cœur des Français.

Le comte de Suffolk fut choisi par le duc de Bedford pour succéder à Salisbury. Ce général mit tous ses soins à exécuter le projet qu'avait conçu son prédécesseur d'entourer Orléans d'une enceinte de forteresses, au moyen desquelles on pût en former le blocus exact. Informés du projet de l'ennemi, les Orléanais avaient mis le feu à un grand nombre d'églises situées autour d'Orléans, et où les assiégeants auraient pu venir se loger pour l'exécution de ce dessein.

L'armée anglaise se renforçait de troupes et de guerriers célèbres, entre autres de Talbot, héros du plus grand renom. Mais le courage et la constance des Orléanais sembla croître avec les dangers. L'ardeur et le zèle suppléaient à tout. Un habile ouvrier jeta en fonte une bombarde du plus fort calibre; à côté de cette pièce d'artillerie on plaça deux forts canons, qui, pendant tout le siège, foudroyèrent presque continuellement les établissements de l'ennemi, formés au-

delà du fleuve. Ce ne fut pas sans éprouver les plus grands obstacles que les Anglais étaient parvenus successivement à exécuter leur projet de blocus. Dunois, le maréchal de Sainte-Sévère et beaucoup d'autres guerriers illustres, accompagnés des courageux habitants d'Orléans, allaient à leur rencontre et les attaquaient vigoureusement.

Des combats singuliers où, de part et d'autre, on montrait une grande valeur, remplissaient assez souvent les intervalles de temps durant lesquels les assiégeants et les assiégés n'en venaient pas aux mains.

Le premier janvier de l'année 1429, les Anglais remportèrent un grand avantage sur les assiégés. A la suite de cette victoire ils commencèrent à construire un nouveau boulevard pour resserrer plus étroitement la place. Des attaques très vives de jour et de nuit signalèrent, les jours suivants, les valeureux citoyens d'Orléans et leurs intrépides chefs. Louis de Culan, amiral de France, suivi de deux cents guerriers, pénétra dans la ville en passant entre les bastilles du sud et en traversant la Loire vis-à-vis Saint-Loup. Dès le lendemain il y eut un nouvel engagement où la victoire parut indécise entre les assiégeants et les assiégés.

Les Anglais poursuivaient toujours l'exécution de leur blocus, et à cet effet ils achevaient la construction de leurs bastilles qu'ils tâchaient de lier entre elles par un double rang de fossés. Des secours en vivres, en munitions et en troupes ne laissaient pas toutefois d'entrer dans Orléans, grâce à l'intrépidité, au zèle et à l'ardeur des Français qui accouraient au secours d'une ville dont la noble résolution et la constance héroïque excitaient l'admiration générale.

Des combats avaient lieu chaque jour devant les portes d'Orléans. Souvent les assiégeants, pendant la nuit, venaient au pied des murs dont ils tentaient l'escalade, mais ils étaient vigoureusement repous-

sés. Les chefs de guerre français résolurent de rendre aux Anglais toutes les alarmes qu'ils donnaient à la ville. Dunois, à la tête de ses troupes et des braves Orléanais, allait chercher les assiégeants jusque dans leur camp.

Le 29 janvier, les Anglais résolurent d'attaquer la ville avec toutes leurs forces; mais leur projet échoua contre la valeur des habitants et des guerriers qui la défendaient.

Il y avait déjà quelque temps que les Orléanais avaient envoyé des messages au roi pour lui exposer la difficulté de leur position et l'extrême besoin qu'ils avaient de secours.

Le 8 février, mille combattants, bien armés et bien équipés, entrèrent dans la ville. Les Anglais de leur côté reçurent aussi des renforts. Le comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourbon, avait rassemblé des soldats à Blois, et devait entrer avec eux dans Orléans. Averti que de nouvelles troupes arrivaient au secours des Anglais, il crut devoir aller à leur rencontre. De son côté, Dunois, informé de l'arrivée de Fastolf qui commandait le convoi anglais, sortit d'Orléans avec quinze cents hommes de guerre, dans l'intention de rejoindre le comte de Clermont. Il était accompagné des seigneurs de Graville et de Verduran, de Poton de Xaintrilles et de Lahire. La jonction des deux corps de troupes ne s'était pas encore effectuée, lorsque les Français sortis d'Orléans, et parvenus au-delà de Rouvrai Saint-Denis, aperçurent les Anglais. La première pensée des chefs de guerre français fut de les attaquer à l'improviste et dans un moment où ils ne s'étaient point encore rangés en ordre de bataille; mais le comte de Clermont envoyait messages sur messages, pour qu'on l'attendît, et l'on manqua ainsi l'occasion d'une victoire qui paraissait certaine. Cependant le gros de l'armée française n'arrivait point. Les Anglais ayant fait leurs dispositions, vinrent provoquer et harceler les Français. L'impatience de ces derniers

ne put résister plus long-temps, et le combat s'engagea. Ils succombèrent malgré leur courage. Le comte de Clermont arriva enfin; il aurait pu rétablir le combat; mais piqué de n'avoir point été attendu, il resta spectateur indifférent du désastre que ses compagnons d'armes venaient d'éprouver, et il se dirigea vers Orléans. Cette fatale journée qui eut lieu le 18 février 1429 fut appelée la journée des harengs, parceque le convoi conduit par le général anglais consistait principalement en barils remplis de cette espèce de poisson.

Les Français qui venaient d'éprouver un si grand échec, rentrèrent à Orléans fort tard. On peut se figurer toute la consternation que répandit parmi les habitants ce retour si différent de celui auquel ils devaient s'attendre, sur-tout lorsqu'ils virent rapporter dans la ville leur héros chéri, le brave Dunois, blessé dans cette désastreuse affaire.

Malgré cet échec, les Français étaient encore en assez grand nombre dans la place, pour tenter de faire lever le siège aux Anglais, dont les forces divisées en deux parties par le fleuve ne pouvaient que difficilement se secourir. Mais la défaite de Rouvrai avait jeté la consternation et le découragement dans tous les esprits. Le comte de Clermont, qui avait de si grands reproches à se faire, annonça l'intention de sortir d'Orléans et d'aller trouver le roi à Chinon. Il promit, pour apaiser les Orléanais mécontents, de leur envoyer des hommes et des vivres; mais il manqua à ses engagements. Les habitants reprirent pourtant courage, leur zèle et leur constance ne se démentirent point; ils ne pouvaient toutefois se dissimuler qu'ils ne fussent abandonnés à leur malheur. Chaque jour, le nombre des assiégeants augmentait. Les boulevarts de l'ennemi, destinés à resserrer le blocus de la ville, se multipliaient incessamment autour d'elle. Dans ces conjonctures, on crut devoir recourir aux négociations. On fit des démarches pour obtenir que la ville fût remise en sequestre

dans les mains du duc de Bourgogne, jusqu'à la décision de la querelle du roi Charles VII et du roi Henri, touchant la succession au trône de France. Le lendemain du départ des députés, les assiégés continuèrent avec la même ardeur leurs attaques contre les assiégeants. Des vivres envoyés de Châteaudun entrèrent dans la place, et la nouvelle d'un succès remporté sur les Anglais par la garnison de cette petite ville rendit aux Orléanais tout leur courage.

Il se passait peu de jours sans que les assiégés ne signalassent leur valeur par des traits d'intrépidité. Quelques guerriers sortirent pendant la nuit de la ville, passèrent la Loire, et vinrent surprendre, derrière les bastilles même des Anglais, vingt hommes d'armes qu'ils conduisirent à leur bateau, et emmenèrent prisonniers. Cette expédition aventureuse ne coûta que la perte de deux Français.

Malgré les efforts des Anglais, le blocus d'Orléans n'avait pu être tellement rigoureux que les communications au-dehors eussent été entièrement interdites.

Le 17 avril 1429, les ambassadeurs envoyés au duc de Bourgogne revinrent avec la triste nouvelle qu'ils n'avaient pu réussir dans leur mission. Le duc de Bourgogne, touché de la fidélité et des malheurs des Orléanais, avait accueilli leur prière, et s'était rendu à Paris dans l'espoir de faire consentir le duc de Bedford à l'arrangement proposé. Le régent de France, non seulement ne voulut point accéder aux propositions qui avaient été faites, mais il s'emporta même encore en plein conseil contre le duc de Bourgogne qui était présent. Les dédains et les paroles orgueilleuses des Anglais eurent au moins pour résultat de détacher du siège d'Orléans tous les gens du duc de Bourgogne. Ainsi l'on vit les Bourguignons, les Picards, les Champenois, et tous ceux qui étaient sous l'obéissance du duc, quitter avec joie les travaux de ce siège.

Les députés rapportèrent aux habitants de la ville qu'ils ne seraient

admis à traiter qu'à la condition de se soumettre au régent anglais. Cette décision révolta la fierté des Orléanais qui jurèrent de se défendre jusqu'au dernier soupir.

On se dispose aussitôt à une nouvelle attaque. Les guerriers français, accompagnés de l'élite des habitants, sortent sans bruit de la ville, et à la faveur de la nuit ils pénètrent jusqu'aux palissades du grand parc des Anglais, égorgent la garde qui veillait à l'entrée, se précipitent dans l'enceinte, et portent par-tout le carnage et la terreur. Cependant les Anglais se réunissent et marchent en grand nombre contre les Français. Ceux-ci regardent comme prudent de songer à la retraite; ils se retirent vers la ville, chargés des dépouilles de l'ennemi. Ils veulent cependant que leur retraite ne ressemble pas à une fuite, mais bien à un triomphe. Tout-à-coup la cavalerie ennemie se répand dans la plaine. Alors s'engage un combat à toute outrance, et les Français ne regagnent leurs murs qu'après avoir jonché le champ de bataille de leurs cadavres et de ceux de l'ennemi. A la suite d'une aussi fatale journée, les Anglais purent croire que la ville allait être forcée d'accepter les conditions qu'ils voulaient lui imposer. La conquête des provinces méridionales du royaume était presque entièrement achevée, et déjà quelques ministres de Charles VII lui conseillaient de se réfugier en Dauphiné. C'en était fait d'Orléans, c'en était fait de la France entière, sans un événement si imprévu, si contraire à tout ce qu'on devait attendre, qu'il a toujours paru avoir quelque chose de surnaturel. Cet événement est l'apparition de la fameuse Jeanne d'Arc, dont la destinée était de confondre les Anglais et de rétablir le roi légitime sur son trône. C'est l'histoire de cette fille extraordinaire que nous allons exposer succinctement.

HISTOIRE ABRÉGÉE

DE LA VIE ET DES EXPLOITS

DE JEANNE D'ARC

SURNOMMÉE

LA PUCELLE D'ORLÉANS.

CHAPITRE PREMIER.

Détails sur la famille d'Arc. Naissance de Jeanne, ses qualités, sa conduite, ses occupations. Les divisions qui partagent la France pénètrent jusqu'au pays de la Pucelle. Premières apparitions de Jeanne. Les Bourguignons font une excursion à Domremy, où ils pillent et ravagent tout. La famille d'Arc se retire à Neufchâteau. Occupations de Jeanne en ce lieu. Jeanne se défend devant l'official de Toul contre un particulier qui disait avoir d'elle une promesse de mariage. Ses démarches inutiles auprès de Baudricourt, gouverneur de Vaucouleurs. Difficultés qu'elle éprouve à le persuader de sa mission. Troisième tentative couronnée du succès. Le départ de Jeanne est arrêté. Elle arrive à Gien, première ville qu'elle rencontre de la domination de Charles VII. Elle se rend à Chinon, où elle attend les ordres du roi.

JEANNE D'ARC était fille de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée, laboureurs, vivant honnêtement du produit des propriétés qu'ils avaient à Domremy et dans les environs, et qu'ils faisaient valoir eux-mêmes. Jacques d'Arc était originaire de Séfonds près de Montierender. Il était issu d'une bonne et ancienne famille de ce pays, ainsi qu'il résulte de plusieurs titres et contrats qui se trouvent encore à Saint-Dizier. Les armoiries de cette famille étaient un arc

bandé de trois flèches, dont on retrouve des vestiges sur d'anciens tombeaux. Isabelle Romée était native de Vouthon, distant d'une lieue de Domremy. Ces bons cultivateurs étaient pieux, simples, hospitaliers et d'une probité sévère; ils jouissaient d'une réputation sans tache. Ils avaient d'autres enfants que Jeanne, dont trois garçons et une fille. L'aîné des garçons portait le nom de Jacquemin, le second s'appelait Jean, et le troisième Pierre. La sœur de Jeanne s'appelait Catherine. Un grand nombre de ceux qui ont écrit sur la Pucelle n'ont pas fait mention de cette sœur dont le nom paraissait ignoré, mais des titres authentiques qui nous ont été communiqués ne laissent aucun doute sur son existence et son véritable nom.

Toute cette famille habitait au village de Domremy une modeste chaumière qui subsiste encore aujourd'hui. Avant les nouveaux établissements formés d'après l'ordre du roi et le vœu du conseil général du département des Vosges, la chambre où la tradition veut que Jeanne d'Arc soit née, servait de vinée; la pièce voisine était une étable à vaches, et dans le fond se trouve un cellier qui a servi autrefois de chambre à four.

Mais grâce à la bienveillance du prince auguste qui gouverne la France, grâce au patriotisme du département des Vosges, l'humble demeure de l'héroïne du quinzième siècle a été réparée, et est aujourd'hui entretenue pour être long-temps encore l'objet de la vénération des Français et de la curiosité des étrangers.

L'époque de la naissance de Jeanne d'Arc est incertaine. D'après ses propres réponses on peut conjecturer qu'elle est née à Domremy en février ou mars 1411. Elle fut baptisée dans l'église de Saint-Remy de ce lieu, qui subsiste encore aujourd'hui. Cette église offre des marques de la vénération que l'on a conservée dans le pays pour la mémoire de Jeanne d'Arc. On y voit deux petits anges disposés symétriquement de chaque côté du maître-autel, et portant chacun un écusson aux armes de la famille d'Arc. Le travail est grossier, et ne présente point le caractère d'une époque ancienne.

Les parents de Jeanne d'Arc ne purent lui donner qu'une éducation conforme à leur état. C'est assez dire qu'elle ne reçut que des principes de morale et de religion. Elle ne sut jamais ni lire ni écrire. Sa mère lui enseigna à réciter le *Pater noster*, l'*Ave Maria* et le *Credo*. C'était le fondement de toute son instruction religieuse. Elle savait du reste bien coudre et filer dans la per-

fection. C'était une fille simple, chaste, modeste, patiente, très douce, laborieuse, craignant Dieu, aimant à faire l'aumône, à exercer l'hospitalité et à servir les malades. Toute pauvre qu'elle était, elle trouvait encore le moyen de secourir les malheureux, et voulait leur céder son propre lit, lorsqu'ils venaient demander l'hospitalité chez ses parents. Elle obéissait en tout à ses père et mère. Elle recherchait de préférence l'entretien des femmes et des filles les plus vertueuses. Elle était chérie de tous les habitants de Domremy.

Ses occupations terminées, elle se rendait à l'église, où humblement agenouillée elle priait avec ferveur et recueillement.

Parvenue à douze ou treize ans, elle témoigna peu de goût pour les amusements des jeunes filles de son âge. Quand elles commençaient à se livrer à ces amusements, Jeanne s'éloignait sans affectation et se rendait seule à l'église. Elle aimait beaucoup à parler de Dieu, et de la Vierge, objet de son plus tendre amour et de ses continuelles pensées.

Non seulement elle allait souvent à l'église, tant à la messe qu'à vêpres et à complies; mais elle aimait à fréquenter en général tous les lieux consacrés à la religion. Elle se confessait souvent, elle ne manquait jamais au temps de Pâques d'approcher de la sainte table et de recevoir le sacrement de l'Eucharistie. On la trouvait quelquefois seule dans l'église, en contemplation devant les images du Sauveur et de la Vierge.

Les sentiments de piété la suivaient par-tout, et lorsque le son de la cloche appelait le peuple des campagnes à la prière, Jeanne d'Arc se hâtait de gagner l'église du hameau.

Non loin de Domremy, s'élevait une petite chapelle consacrée à la Vierge, et connue sous le nom d'ermitage de Sainte-Marie ou de chapelle Notre-Dame de Bellemont. Les jeunes garçons et les jeunes filles de Domremy et de Greux avaient coutume de s'y rendre à un certain jour de l'année pour y pratiquer des actes de dévotion. Jeanne la fréquentait habituellement tous les samedis. C'est là qu'elle se retirait pour penser à Dieu et aux maux qui affligeaient la France. Elle apportait en offrande des chandelles qu'elle allumait devant l'image de la Vierge à laquelle elle adressait de ferventes prières. Dans le cours de la semaine, il lui arrivait quelquefois de céder tout-à-coup au desir d'aller visiter cette chapelle, tandis que ses parents la croyaient occupée dans les champs

aux travaux de la culture, ou à quelque autre labeur. On montre encore aujourd'hui l'emplacement¹ de cette chapelle où il n'existe plus qu'un énorme tas de pierres qui ne proviennent pas des débris de l'édifice, mais qui ont été ramassées dans les champs par les cultivateurs.

Jeanne d'Arc allait aux champs avec son père et ses frères. Elle arrachait les mauvaises herbes, brisait les mottes de terre avec l'instrument propre à cet usage, travaillait à la moisson, et de temps à autre, quand son tour revenait, elle menait paître dans les prés d'alentour le troupeau du village. Le reste de son temps était employé à filer le chanvre et la laine.

Assez près de Domremy, s'élevait un bois antique appelé le bois *Chenu*, ce qui signifie le bois des chênes. On l'apercevait de la maison de Jeanne d'Arc. Au-dessous de ce bois, près du grand chemin² qui conduit de Domremy à Neufchâteau, il y avait un hêtre majestueux dont les rameaux très étendus offraient aux voyageurs une ombre hospitalière. Cet arbre était si vieux que l'on ne pouvait assigner, au temps de l'enfance de Jeanne d'Arc, l'époque où il avait été planté. On le désignait sous le nom d'arbre des fées, ce qui rappelait d'antiques superstitions celtiques. Les dames des châteaux des environs venaient se reposer sous son ombrage. C'est probablement ce qui lui fit donner le nom d'arbre des dames, sous lequel il était aussi connu. Aujourd'hui cet arbre n'existe plus; mais la tradition a conservé le souvenir du lieu où il était planté³.

Les jeunes filles et les jeunes garçons de Domremy se réunissaient sous l'arbre des fées, à certaines époques de l'année; ils y dansaient aux chansons, et y faisaient un repas rustique. Ordinairement ils suspendaient des couronnes et des guirlandes à ses rameaux. Jeanne d'Arc dans son enfance accompagnait les jeunes filles de son âge dans leurs visites à cet arbre et prenait part à leurs chants et à leurs danses. Devenue plus grande, elle abandonna ces plaisirs et se consacra presque exclusivement aux soins du ménage. Quelquefois encore, elle aidait à conduire le bétail jusque dans les prés. Des chevaux faisaient partie des animaux que possédait son père. Un auteur contemporain rapporte qu'elle s'exerçait à monter dessus et à les conduire, et que même

(1) Voyez l'emplacement marqué sur le plan topographique, planche I, n^o 5, et ce qui est dit dans la notice.

(2) Le grand chemin actuel n'existait pas encore; il est probable que celui dont il est ici question se dirigeait à la sortie de Domremy le long de la rive gauche de la Meuse. Voyez le plan topographique, planche I.

(3) Voyez ce que nous en disons dans la notice.

elle disputait avec ses compagnes le prix de la course ainsi qu'auraient pu faire les plus habiles chevaliers.

Les divisions qui partageaient alors la France, avaient étendu leur funeste influence jusque dans les campagnes, et les noms de Bourguignons et d'Armagnacs étaient connus dans les hameaux et les plus humbles chaumières. Tous les habitants de Domremy, à l'exception d'un seul, étaient Armagnacs de cœur et dévoués par conséquent entièrement au parti de Charles VII. Les habitants de Maxey, village voisin, situé entre Domremy et Vaucouleurs, s'étaient au contraire prononcés pour les Bourguignons. Souvent il y avait entre les deux villages des défis et des combats. Jeanne d'Arc dit avoir vu revenir des garçons de Domremy bien blessés et tout en sang. Cela entretenait des passions haineuses dans le cœur des habitants. Jeanne, en quelque sorte témoin de ces scènes de fureur, n'était point étrangère aux passions qu'elles faisaient naître. Elle avoua même qu'à cette époque, la haine que lui inspirait le nom de Bourguignon était si grande, qu'elle avait désiré que le seul habitant de Domremy, qui était Bourguignon de cœur, eût eu la tête coupée, pourvu toutefois que cela eût plu à Dieu; circonstance qui indique à quel point les passions étaient excitées et qui serait une preuve de cruauté, si toute la conduite de Jeanne d'Arc pendant sa vie n'avait prouvé combien un vœu aussi cruel et aussi irréfléchi était loin de sa pensée.

C'est vers l'année 1423 ou 1424 que Jeanne d'Arc se crut visitée pour la première fois par des êtres surnaturels. Cette époque est celle des batailles de Crevant et de Verneuil qui semblaient devoir accabler le parti de Charles VII, reconnu roi d'abord à Espali près du Puy le 28 octobre 1422, et ensuite couronné à Poitiers quelques jours après.

Jeanne d'Arc âgée d'environ treize ans se trouvait un jour d'été vers l'heure de midi dans le jardin de son père. Tout-à-coup à la droite et du côté de l'église du hameau, voisine de la maison ¹, une grande clarté frappa ses yeux, et une voix inconnue retentit à son oreille. Cette voix lui donna les plus sages conseils, l'engageant à fréquenter l'église, à être toujours bonne et honnête, et à compter sur la protection du ciel. La jeune fille *oust* (eut) *moult paour de ce*, ainsi qu'elle le rapporte dans ses interrogatoires. Mais la voix était si au-

(1) Voyez planche V, fig. 1.

guste qu'elle n'hésita pas à la croire envoyée du ciel, et pour témoigner sa reconnaissance elle prit d'elle-même alors l'engagement de consacrer à Dieu sa virginité.

Une autre fois dans la campagne, la même voix se fit entendre à Jeanne d'Arc; mais un archange se présenta à sa vue accompagné d'un grand nombre d'anges du ciel. C'était saint Michel. Il dit à la jeune fille que *Dieu avait grand pitié de la France, qu'il fallait qu'elle allât au secours du roi : qu'elle ferait lever le siège d'Orléans et délivrerait Charles de ses ennemis; qu'elle devait se présenter devant Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, qui la ferait conduire près du roi et qu'elle y arriverait sans obstacles; que sainte Catherine et sainte Marguerite viendraient la visiter, qu'elles avaient été choisies pour la guider et l'assister de leurs conseils; qu'elle devait les croire et leur obéir dans tout ce qu'elles lui diraient, que c'était la volonté de Dieu.* Jeanne avoue qu'elle eut d'abord beaucoup de peine à croire à ces apparitions, mais que les êtres inconnus se présentèrent de nouveau à elle plusieurs fois, que celui qui lui adressait la parole paraissait un vrai *preud homme*.

Les deux saintes, dont Jeanne ornait souvent de fleurs les images à la chapelle de Domremy, vinrent en effet la visiter.

Ces apparitions, rapportées par Jeanne, quelle que pût en être la cause, exaltaient son imagination naturellement adonnée à la contemplation.

Plus cette jeune fille avançait en âge, plus les injonctions des envoyés célestes devenaient pressantes. Ils lui recommandaient de partir et de venir en France. Malgré la discrétion que mettait Jeanne d'Arc à ne communiquer à personne ses révélations, elle ne pouvait toutefois exécuter son projet qu'en faisant part de ce qui lui arrivait. Enfin elle s'échappa jusqu'à dire à un laboureur de Domremy, voisin de son père, qu'il y avait entre Compey et Vaucouleurs une fille qui avant un an ferait sacrer le roi de France, événement qui eut lieu en effet dans l'année. Ces discours donnaient de l'inquiétude à Jacques d'Arc et à Isabelle Romée qui craignaient que leur fille ne partît avec des gens de guerre. Ils veillèrent dès lors de près sur elle, et Jacques d'Arc dit un jour à ses fils, *si je cuidoye que la chose advinsit que j'ai songié d'elle, je vouldroye que la noyissiez, et se vous ne le faisiez, je la noyeroie moi-même.* Jacques d'Arc avait eu auparavant un songe dans lequel il avait été averti que sa fille s'en irait avec des gens d'armes.

Telle était la situation de Jeanne d'Arc au milieu de sa famille, lorsque des troupes bourguignonnes vinrent fondre tout-à-coup sur la contrée, pour punir les habitants de leur attachement à la cause de Charles VII. Elles s'avancèrent vers Domremy. A leur approche tous les habitants prirent la fuite, emportant leurs effets les plus précieux, et chassant devant eux leurs troupeaux le long des bords de la Meuse. Ils se réfugièrent dans les murs de Neufchâteau. Jeanne d'Arc et sa famille furent reçues chez une honnête femme nommée la Rousse qui tenait une espèce d'hôtellerie. Ils y demeurèrent cinq jours, et durant ce temps, Jeanne s'occupait à conduire dans les champs voisins de la ville le troupeau de son père.

Au milieu de ces soins domestiques et de l'embarras de sa situation, Jeanne d'Arc ne négligeait point ses devoirs de piété. Elle se confessa deux ou trois fois. Le séjour de Neufchâteau lui devenait insupportable, puisqu'il l'éloignait de Vaucouleurs et par conséquent l'empêchait de remplir la mission qu'elle croyait lui être confiée. Enfin les troupes bourguignonnes abandonnèrent la contrée, et Jacques d'Arc et sa famille, cédant aux prières de leur fille, revinrent des premiers dans leur demeure. Jeanne put donc contempler au milieu de son pays désert les ravages tout récents que la guerre y avait faits. Elle vit la profanation du saint lieu où elle allait naguère adresser à Dieu de ferventes prières. Ce spectacle dut déchirer son ame, et ranimer en elle le noble dessein qui lui était suggéré de rétablir le roi sur le trône de ses ancêtres, ce qui devait mettre fin à tant de crimes et d'impiétés.

Jeanne d'Arc était sans cesse occupée des moyens d'exécuter son voyage à Vaucouleurs, lorsqu'un nouvel incident vint reculer le terme de ses espérances. Un jeune homme, dont on ignore le nom, charmé de sa bonne conduite et de sa beauté, demanda à l'épouser, et fut refusé par elle. Il paraît que Jacques d'Arc et Isabelle Romée désiraient vivement cette union qui aurait mis un terme à leurs inquiétudes et qu'ils firent d'inutiles efforts pour obtenir le consentement de leur fille. Le jeune homme, pour amener Jeanne d'Arc à ses fins, s'avisa de soutenir qu'elle lui avait fait une promesse de mariage, et la cita devant l'official de Toul. Cette jeune fille montra dans cette circonstance la résolution la plus ferme; elle se rendit devant le juge, décidée à se défendre elle-même avec courage. Elle fit serment de dire la vérité, et déclara qu'elle n'avait fait aucune promesse semblable à celle qu'on lui imputait. Le juge prononça en sa faveur.

Après cette affaire, Jeanne d'Arc, pour se dérober probablement au mécontentement de ses parents, témoigna à son oncle maternel Durand Laxart, le desir de demeurer quelque temps chez lui au Petit Burey, village situé entre Domremy et Vaucouleurs où il faisait sa résidence. Laxart vint donc en demander la permission aux parents de Jeanne, sous le prétexte des soins que sa nièce pouvait rendre à sa femme alors enceinte; et il obtint cette permission. Huit jours s'étaient à peine écoulés qu'elle dit à son oncle qu'il fallait qu'elle allât à Vaucouleurs, parcequ'elle voulait de là se rendre en France, vers le dauphin (c'était ainsi qu'elle nommait le roi) pour le faire couronner. Jeanne parla à Laxart de son projet avec tant d'assurance, elle insista avec tant de force, qu'elle finit par le persuader.

Durand Laxart alla d'abord trouver seul le seigneur de Baudricourt, pour lui faire part du desir et des projets de sa nièce. Il en fut fort mal accueilli. Quand Jeanne d'Arc vit le peu de succès de cette démarche, elle déclara qu'elle voulait partir à l'instant même pour Vaucouleurs, et déjà elle s'était emparée des habits de son oncle qu'elle voulait revêtir pour voyager plus sûrement et plus convenablement. Laxart voyant sa ferme résolution se détermina à l'accompagner.

Jeanne arriva à Vaucouleurs le jour de l'Ascension le 13 mai 1428. Elle logea avec son oncle chez un charron nommé Henry dont on montre encore aujourd'hui la maison dans cette ville. La femme de ce charron s'appelait Catherine. Elle prit pour Jeanne d'Arc beaucoup d'amitié. Jeanne fit prévenir le gouverneur de son arrivée et de l'objet de sa venue. Elle reçut pour toute réponse un nouveau refus de l'envoyer au roi. Elle obtint cependant d'être admise en la présence de Baudricourt à qui elle annonça *qu'elle venait vers lui de la part de son seigneur, pour qu'il mandât au dauphin de se bien maintenir, et qu'il n'assignât pas de bataille à ses ennemis, parceque son seigneur lui donnerait secours dans la mi-carême.* Jeanne disait que le royaume n'appartenait pas au dauphin, mais à son seigneur; que toutefois son seigneur voulait que ledit dauphin devînt roi, et qu'il eût ce royaume en dépôt; ajoutant que malgré ses ennemis il serait fait roi, et qu'elle le menerait sacrer. Robert lui demanda quel était son seigneur, et elle répondit : « Le roi du ciel. » Baudricourt ne sachant si c'était une moquerie, ou si cette jeune paysanne était folle, ne voulut pas en entendre davantage, et la renvoya sans lui rien accorder.

Jeanne fut vivement affligée de ce mauvais succès. Elle eut recours à ses consolations ordinaires ; la confession et la prière. Elle passait beaucoup de temps dans la chapelle Sainte-Marie de Vaucouleurs , livrée à la méditation devant l'image de la Vierge.

Le continuel objet des entretiens de Jeanne était qu'il fallait qu'elle allât vers le noble dauphin. Son impatience ne supportait qu'avec peine les longs retards que l'on mettait à l'y conduire. Il faut absolument que j'y aille, disait-elle sans cesse , mon seigneur le veut ainsi. C'est de la part du Roi du ciel que cette mission m'est confiée, et quand je devrais y aller sur mes genoux, j'irais. Elle priait tous ceux qu'elle voyait de la mener auprès du dauphin, ajoutant que c'était pour le très grand avantage dudit dauphin.

Enfin l'opinion publique, qui s'était formée d'après les discours et les promesses de Jeanne, parvint à faire impression sur l'esprit de Baudricourt lui-même. Agité par des intérêts et des passions opposées, il prit un parti conforme aux préjugés de son siècle. Il alla, accompagné du curé de Vaucouleurs, s'enfermer dans la chambre de Jeanne. Celui-ci muni de son étole l'avait déployée aux yeux de la jeune fille, comme pour l'exorciser. Mais Jeanne, à la vue de l'étole, se prosterna humblement aux genoux du prêtre, en reconnaissant son ministère auguste. Elle répondit aux questions du gouverneur qui néanmoins ne voulut rien prendre sur lui. Mais la chose lui parut assez importante pour qu'il en écrivît au roi.

Durand Laxart fut obligé de retourner chez lui, et il ramena sa nièce au Petit-Burey. On ignore si Jacques d'Arc eut à cette époque connaissance du voyage de sa fille. Il est probable que non, puisqu'il la laissa chez son oncle.

Jeanne était parvenue, ainsi que nous l'avons dit, à convaincre son oncle de la vérité de sa mission. Celui-ci n'avait pas senti sa foi ébranlée par les difficultés qu'il avait rencontrées, et au commencement du carême de la même année, il consentit à conduire de nouveau sa nièce à Vaucouleurs. Voyant que l'exécution de ses projets ne s'accomplissait point, Jeanne prit la résolution de partir à pied, accompagnée de son oncle et d'un nommé Jacques Alain qui offrit de la suivre, pour remplir la mission dont elle se croyait chargée ; mais chemin faisant elle réfléchit qu'il n'était pas honnête de partir ainsi, et elle revint à Vaucouleurs.

Jean de Novelompont, surnommé de Metz, gentilhomme considéré dans le

pays, étant venu par hasard chez l'hôte de Jeanne, et remarquant sans doute en elle, sous les mauvais habits rouges dont elle était vêtue, quelque chose de grand et d'extraordinaire, lui demanda ce qu'elle était venue faire à Vaucouleurs. *Je suis venue, répondit-elle, demander à Robert de Baudricourt de me conduire, ou de me faire conduire au roi, lequel n'a cure de moi ni de mes paroles. Et cependant avant qu'il soit la mi-carême il faut que je sois devers le roi, dussé-je pour m'y rendre user mes jambes jusqu'aux genoux. Car personne au monde, ni rois, ni ducs, ni fille de roi d'Écosse, ou tous autres, ne peuvent reprendre le royaume de France, et il n'y a pour lui de secours que moi-même, quoique j'aimasse mieux rester à filer près de ma pauvre mère, car ce n'est pas là mon ouvrage; mais il faut que j'aïlle et que je le fasse, parceque mon Seigneur le veut.* Et quel est votre Seigneur, lui dit Jean de Metz? C'est Dieu, répondit-elle. Ce gentilhomme, frappé des paroles de Jeanne, lui promit par sa foi, la main dans la sienne, de la mener au roi. Il lui demanda quand elle voulait partir; plutôt aujourd'hui que demain, lui répondit-elle: Il lui demanda encore si elle voulait aller avec les habits qu'elle portait: Elle répondit qu'elle accepterait volontiers des habits d'homme; il lui en fit apporter, et elle s'en revêtit.

Bertrand de Poulengy, qui avait été présent à l'entrevue de Jeanne d'Arc et de Baudricourt, imita bientôt l'exemple de Jean de Metz, et voulut partager l'honneur de conduire cette jeune fille.

Mais Jeanne espérait toujours obtenir l'assentiment de Baudricourt. Sa réputation s'étendait dans le pays.

Le duc Charles de Lorraine, affaibli par une maladie à laquelle la médecine ne pouvait apporter aucun soulagement, desira voir Jeanne d'Arc, et la consulter. Son oncle Laxart l'accompagna dans le voyage qu'elle entreprit auprès de ce prince. Le duc lui adressa diverses questions relatives à elle. Il lui demanda ensuite ce qu'il fallait qu'il fît pour recouvrer la santé; mais Jeanne lui répondit qu'elle n'avait là-dessus aucune lumière. Elle l'engagea à vivre en bonne intelligence avec la duchesse son épouse qui était une princesse bonne et vertueuse, lui disant qu'il ne guérirait pas, s'il ne changeait de conduite à son égard. Elle finit par demander au duc des gens sous le commandement du prince son fils, pour la conduire auprès du roi de France.

Les parents de Jeanne d'Arc ne pouvaient pas ignorer long-temps son départ du Petit-Burey, sa ferme résolution de se rendre auprès du roi, et ses succès

à Vaucouleurs. Ils en furent consternés, et Jacques d'Arc vit ainsi se réaliser le songe qu'il avait eu quelques années auparavant, et dans lequel il avait appris que sa fille s'en irait avec des gens d'armes. Les parents de Jeanne se rendirent en toute hâte à Vaucouleurs pour empêcher l'exécution de son dessein. Probablement ils entreprirent ce voyage, lorsque la jeune fille était auprès du duc de Lorraine. Jeanne fit écrire à ses parents pour leur demander pardon de sa désobéissance, et ils lui accordèrent le pardon qu'elle sollicitait. Cependant étant présentée de nouveau à Baudricourt par Novelompont, elle obtint enfin l'assentiment de ce gouverneur qui consentit à l'envoyer au roi. Il est probable qu'alors Baudricourt avait reçu une réponse de la cour aux lettres qu'il avait écrites, et qu'on lui avait donné l'ordre d'envoyer à Chinon cette jeune fille, qui d'ailleurs, par ses démarches réitérées, avait pu vaincre son obstination. Quelques historiens ont voulu attribuer à une cause surnaturelle le consentement de Baudricourt. Ils ont répété, d'après d'anciennes chroniques, que le jour même où les Français furent battus à Rouvray Saint-Denis, Jeanne d'Arc annonça au gouverneur en ces termes l'issue de cette fatale journée. *En mon Dieu, lui dit-elle, vous mettez trop à m'envoyer : car aujourd'hui le gentil dauphin a eu assez près d'Orléans un bien grand dommage, et sera-t-il encore taillé de l'avoir plus grand se ne m'envoyez bientôt vers lui.*

Le sire de Baudricourt ayant arrêté le départ de Jeanne, on fit les préparatifs du voyage. Les habitants de Vaucouleurs procurèrent à cette jeune fille des habits d'homme, et son oncle Durand Laxart se réunit à Jacques Alain pour lui acheter un cheval qu'ils payèrent douze francs. Ce fut Jean de Metz qui pourvut à la dépense pendant la route. Les registres de la chambre des comptes prouvent que le roi n'en ordonna le remboursement que le 21 avril 1429, c'est-à-dire, après qu'il eut fait examiner la pucelle et qu'il l'eut chargée de conduire des secours à Orléans.

L'escorte de Jeanne d'Arc consistait en six personnes; savoir : Jean de Metz, Bertrand de Poulengy, écuyer, Pierre d'Arc, troisième frère de la Pucelle, Collet de Vienne, messenger ou envoyé du roi, Richard, archer, Julien, valet de Poulengy, et Jean de Honnecourt, serviteur de Jean de Metz. Plusieurs habitants de Domremy étaient venus à Vaucouleurs pour être témoins du départ de la jeune fille. Ils lui témoignaient leur crainte sur le grand nombre d'hommes d'armes qui battaient la plaine. *Je ne crains pas les hommes d'armes,* répondit-elle

avec fermeté, *J'ai Dieu mon Seigneur qui me fera mon chemin jusqu'à monseigneur le dauphin.*

Baudricourt avait fait prêter serment à ceux qui s'étaient chargés d'escorter la pucelle, qu'ils la conduiraient saine et sauve auprès du roi. Mais il était loin de partager l'enthousiasme qu'inspirait cette jeune fille. En la faisant partir, il ne faisait qu'obéir aux ordres de la cour. Il se contenta de donner une épée à Jeanne d'Arc, et prit congé d'elle en lui disant ces mots : *Va et advienne ce qu'il pourra.*

Jeanne et ses compagnons se mirent en route le premier dimanche de carême, 13 février 1429. Elle n'inspirait pas à tous la même confiance. Cependant dès le commencement du voyage cette confiance s'établit. Pendant la première journée, ils traversèrent des pays occupés par les Bourguignons et les Anglais, leur inquiétude fut extrême et ils se déterminèrent à ne point s'arrêter et à marcher toute la nuit. Il paraît que l'on courut de grands dangers pendant le voyage. Quelques hommes de l'escorte, effrayés de leur entreprise, auraient voulu abandonner la Pucelle. De Metz et Poulengy, qui n'avaient pas la pensée de trahir leurs serments, étaient cependant intimidés. Mais Jeanne inaccessible à la crainte rassurait ses compagnons par la fermeté de son courage et de ses résolutions. *Ne craignez rien*, leur disait-elle, *tout ce que je fais m'est commandé. Il y a quatre ou cinq ans mes frères de Paradis m'ont dit qu'il fallait que j'allasse à la guerre, pour recouvrer le royaume de France.* Puis afin de les encourager, elle leur promettait que lorsqu'ils seraient arrivés à Chinon, le roi leur ferait bon visage. Les dangers que courait Jeanne d'Arc dans une excursion pareille à celle qu'elle avait entreprise au milieu d'un pays ennemi, n'étaient pas les seuls auxquels elle fût exposée. Il est à croire en effet qu'étant d'une beauté remarquable, elle pouvait inspirer à ceux qui l'escortaient des desseins criminels. Mais si l'on consulte les dépositions faites au procès de révision par ceux qui l'accompagnaient, on verra qu'il n'en fut pas ainsi. La grande bonté qui existait en cette jeune fille, la piété sincère et vraie dont elle était animée, lui conciliaient tous les cœurs et imprimaient le respect à tous ceux qui l'entouraient.

De Metz et Poulengy la conduisirent le plus secrètement possible. Ils évitèrent les grandes routes, les villes un peu considérables. Ils passèrent près d'Auxerre et ils arrivèrent bientôt à Gien, première ville de la domination de Charles VII qu'ils eussent rencontrée sur leur chemin.

Le bruit de l'arrivée de Jeanne d'Arc se répandit jusque dans la ville d'Orléans, au secours de laquelle elle allait incessamment marcher.

Jeanne d'Arc passa la Loire, et continua sa route vers Chinon. Elle se rendit à Fierbois où était une église dédiée à sainte Catherine. La rencontre d'une église, dédiée à l'une de ses célestes protectrices, ne pouvait manquer de faire impression sur son esprit. N'étant plus qu'à cinq ou six lieues de Chinon, elle dut se considérer comme parvenue au terme de son voyage, et de là elle adressa au roi une lettre qui portait en substance, *qu'elle desirait savoir si elle devait entrer dans la ville où il était, qu'elle avait bien cheminé l'espace de cent cinquante lieues pour venir vers lui à son secours, et qu'elle savait beaucoup de choses qui lui seraient agréables.*

Jeanne d'Arc poussa la dévotion jusqu'à entendre trois messes en un jour à l'église de Sainte-Catherine de Fierbois.

Elle reçut probablement du roi une réponse favorable, car elle quitta bientôt Fierbois et arriva à Chinon le même jour. Elle se logea dans une hôtellerie chez une bonne femme près du château de Chinon.

CHAPITRE II.

Situation désespérée d'Orléans. Jeanne d'Arc est examinée par des commissaires nommés par le roi. Des informations sont prises dans son pays. Jeanne est admise à l'audience du roi qu'elle distingue au milieu de ses courtisans. Elle lui donne des preuves de la réalité de sa mission. Elle est soumise à de nouveaux examens. Les rapports sont favorables à son égard. Son départ pour Orléans est arrêté. On lui donne un état de maison, une armure et des armes. Elle se fait faire un étendard. Jeanne d'Arc part de Tours, et se rend à Blois où se prépare le convoi destiné pour Orléans. Position et désignation des boulevarts et forts élevés par les Anglais autour d'Orléans. Lettre de la Pucelle aux Anglais.

JEANNE D'ARC arriva à la cour dans le moment le plus favorable pour faire accueillir les promesses merveilleuses qu'elle apportait au roi. Orléans, dernier rempart de la monarchie, était réduit aux abois, et il n'y avait aucun moyen de secourir cette ville constante et fidèle. L'argent et les troupes manquaient à-la-fois, tout était désespéré, et l'on ne pouvait attendre de secours que du ciel.

Jeanne d'Arc ne fut point toutefois légèrement accueillie par Charles VII. Il y avait à la cour beaucoup d'irrésolution relativement au parti à prendre à son égard. Plusieurs étaient d'avis de la renvoyer sans l'entendre. Après avoir délibéré pendant deux jours, on lui permit de venir à Chinon, mais elle fut examinée par des commissaires avant d'être présentée au roi. Elle ne voulut d'abord leur faire aucune réponse, disant seulement qu'elle avait à parler au dauphin. Enfin, pressée de répondre de la part du roi, elle dit qu'elle avait deux choses à accomplir de la part du roi des cieux; la première de faire lever le siège d'Orléans, et la deuxième de conduire le roi à Rheims, et de l'y faire sacrer et couronner.

Charles VII, peu satisfait du rapport que lui firent les premiers commissaires, fit examiner encore Jeanne d'Arc, et résolut d'envoyer dans son pays natal s'informer de sa vie, de son caractère et de ses mœurs: en attendant, on lui assigna un logement dans le château du Coudray. Plusieurs seigneurs allèrent l'y voir. Elle les étonnait par son éloquence naturelle, le ton d'inspiration qui animait

ses discours, et par sa grande piété. Elle passait presque toute la journée en prières et on la surprenait souvent à genoux, fondant en larmes. En veillant de près sur toutes ses démarches, on ne reconnaissait en elle aucun des caractères de l'imposture. Tout y annonçait une conviction qu'elle faisait passer insensiblement dans l'âme de ceux qui l'approchaient.

Le roi toujours incertain voulut la voir sans attendre le retour des agents qu'il avait envoyés à Domremy. Mais au moment où elle approchait de sa résidence, il tomba dans de nouvelles irrésolutions. On ne le détermina à la recevoir qu'en lui représentant le voyage de cette jeune fille comme miraculeux. Ce voyage avait été exécuté en effet en onze jours. On avait fait à cause des détours plus de cent cinquante lieues. Il avait fallu traverser l'Ornain, la Marne, l'Aube, l'Armançon, l'Yonne, la Loire, le Cher, l'Indre et plusieurs autres rivières grossies par les inondations à l'époque où le voyage avait été entrepris. Les hommes de l'escorte de Jeanne s'étonnaient eux-mêmes de n'avoir éprouvé aucun obstacle dans un pays ennemi à la fin de l'hiver, et dans des chemins difficiles.

L'audience que le roi devait accorder à la Pucelle fut enfin décidée. Elle eut lieu le troisième jour de son arrivée. Cinquante torches éclairaient les appartements du prince. Plusieurs seigneurs plus pompeusement vêtus que n'était le roi, et plus de trois cents chevaliers étaient réunis dans la salle d'audience.

Ce jour-là un événement fort extraordinaire sembla arriver tout exprès pour forcer les esprits les plus incrédules à croire à la mission de la Pucelle. Au moment où elle entra dans la demeure royale, un homme à cheval qui la vit passer demanda à quelqu'un : Est-ce pas là la Pucelle ? Comme on lui répondit affirmativement, il dit en reniant Dieu, que s'il l'avait en sa possession, elle ne serait pas long-temps vierge. Jeanne l'entendit, et retournant la tête : *Ha en mon Dieu, tu le renies et se es si près de ta mort.* Environ une heure après cet homme tomba dans l'eau et se noya.

A l'instant où l'on vint avertir le roi que Jeanne d'Arc approchait, il se retira à l'écart, pour voir si elle ne prendrait pas quelque autre pour lui.

Jeanne distingua le roi au milieu de la foule. Ses voix, dit-elle, le lui firent connaître. *Dieu vous doint (donne) bonne vie, gentil roi,* dit Jeanne d'Arc à Charles VII. *Ce ne suis-je pas qui suis roi, Jehanne,* répondit Charles, et lui montrant un seigneur de sa suite, il ajouta : *Voici le roi; en mon Dieu* répliqua Jeanne, *gentil prince cestes vous et non aultre.* Charles, voyant qu'il était inutile de dissi-

muler plus long-temps, se sentit plus disposé à l'entendre. *Très noble seigneur dauphin*, continua Jeanne d'Arc, *je viens et suis envoyée de la part de Dieu pour porter secours à vous et à votre royaume, et vous mande le Roi des cieux par moi, que vous serez sacré et couronné en la ville de Rheims malgré vos ennemis, que sa volonté est qu'ils se retirent en leur pays et vous laissent paisible possesseur de votre royaume comme étant le vrai, unique et légitime héritier de France, fils de roi.*

Charles VII la tira alors à part et s'entretint fort long-temps avec elle. Il paraît qu'elle lui dit des choses qui déterminèrent sa confiance. Les auteurs varient beaucoup sur le secret qui avait existé entre le roi et la Pucelle. N.^{as} Sala, auteur du temps, rapporte que Charles VII voyant ses affaires désespérées, entra un matin dans son oratoire, tout seul, et là, fit une prière, sans prononcer de paroles, dans laquelle il demandait dévotement à Dieu, que s'il était vrai qu'il descendît de la noble maison de France, et que le royaume lui dût justement appartenir, il plût le lui garder et défendre, ou, au pis, lui donner grace d'échapper, sans mort ou prison, et qu'il se pût sauver en Espagne ou en Écosse qui étaient de toute ancienneté frères d'armes, amis et alliés des rois de France. Or c'est cette prière que Jeanne d'Arc rapporta au roi pour lui prouver la réalité de sa mission. Si l'on rapproche cette circonstance de ce que Jeanne d'Arc a raconté depuis à son aumônier, qu'après avoir répondu à un grand nombre de questions que le roi lui avait adressées, elle avait ajouté : *Je te dis de la part de Messire que tu es vrai héritier de France et fils de roi; et il m'envoie à toi pour te conduire à Rheims, afin que tu y reçoives ton couronnement et ton sacre si tu le veux.* On jugera facilement pourquoi Charles VII et Jeanne d'Arc mettaient tant d'importance à ne laisser connaître à personne le secret qui avait été entre eux. Ce secret, s'il eût été connu, aurait confirmé les doutes que les Anglais et les Bourguignons cherchaient à répandre sur la légitimité de sa naissance, et auxquels pouvait donner lieu le désordre dans lequel avait vécu la reine Isabelle.

Le roi ayant cessé de s'entretenir avec la Pucelle, se rapprocha des assistants et leur dit que cette jeune fille venait de lui dire certaines choses secrètes, qui lui avaient fait prendre en elle la plus grande confiance.

Charles VII jugea à propos de remettre Jeanne à Guillaume Bellier, alors maître de sa maison et lieutenant du gouverneur de Chinon, dont la femme était de grande dévotion et de louable renommée. Il lui fut permis de se présenter à la cour et d'assister à la messe dans la chapelle royale. Elle accompagnait

le roi dans ses promenades, et le duc d'Alençon, émerveillé de la voir chevaucher avec autant de grace que d'adresse, lui fit présent d'un cheval. Chaque jour augmentait l'étonnement et l'admiration qu'excitait la Pucelle, par sa conduite, ses discours et ses manières. Jamet de Tilloy et Villars avaient été envoyés à la cour par le comte de Dunois qui défendait alors Orléans avec tant d'intrépidité, afin de vérifier ce que l'on disait de cette fille extraordinaire et de s'assurer si l'on pouvait en effet compter sur le secours qu'elle promettait. Ils étaient retournés à Orléans où ils rendirent compte de tout ce dont ils avaient été témoins.

Cependant on s'occupait toujours des examens auxquels on voulait soumettre la Pucelle, et pour leur donner plus d'éclat, on décida qu'ils auraient lieu à Poitiers devant le parlement et devant une assemblée de théologiens. Le roi s'y rendit en personne. Jeanne d'Arc fut interrogée et répondit avec une présence d'esprit admirable à toutes les questions même captieuses qui lui furent faites. On lui faisait observer que si Dieu voulait, ainsi qu'elle l'annonçait, délivrer le peuple de France de la calamité où il était, les gens d'armes n'étaient pas nécessaires. Jeanne répondit sans se déconcerter : *En mon Dieu les gens d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire.* Lorsqu'on la pressait de donner des signes certains de sa mission ; *je ne suis pas venue, dit-elle avec dignité, à Poitiers pour faire des signes (Miracles), mais conduisez-moi à Orléans, je vous montrerai des signes pourquoi je suis envoyée.* Frère Seguin, docteur limousin, qu'une chronique appelle *bien aigre homme*, ayant demandé à Jeanne d'Arc quel langage parlaient ses voix, elle répondit avec vivacité *meilleur que le vôtre.* Croyez-vous en Dieu, lui dit ensuite le moine, *mieux que vous,* répondit-elle.

On lui faisait souvent des citations d'auteurs sacrés pour lui contester sa mission. Elle se contentait de répondre : *Il y a ès livre de Messire (Dieu) plus que ès vostres.* Comme les interrogations se prolongeaient, elle disait qu'*il était temps et besoin d'agir.* Elle finit par annoncer aux assistants des événements qui se sont tous réalisés dans la suite, savoir : la destruction des Anglais et la levée du siège d'Orléans, le sacre du roi à Reims, la ville de Paris rendue à l'obéissance du roi, et le retour du duc d'Orléans d'Angleterre.

L'assemblée des docteurs, après plusieurs séances, décida enfin que le roi pouvait licitement accepter les services de la Pucelle. Il paraîtrait, d'après ce qu'avance Edmond Richer qui a écrit l'histoire de Jeanne d'Arc, que le parlement lui fut moins favorable, mais toutes les pièces originales manquent

pour établir à cet égard une opinion qui ne soit susceptible d'aucune contradiction.

Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, qui avaient amené la Pucelle de Vaucouleurs, racontaient à tout le monde les circonstances merveilleuses de leur voyage à travers des pays occupés par l'ennemi. L'évêque de Castres ajoutait à l'enthousiasme qu'ils faisaient naître, en disant qu'il croyait que cette fille était envoyée de Dieu et que c'était celle dont parlaient les prophéties répandues parmi le peuple à cette époque. Ces prophéties, dont on ignorait tout-à-fait l'origine, annonçaient que le royaume de France, perdu par une femme (Isabelle de Bavière), serait sauvé par une vierge des Marches (frontières) de Lorraine.

Avant d'accorder à Jeanne une entière confiance, Charles crut devoir la soumettre à une nouvelle épreuve. On la considérait comme inspirée, mais elle pouvait l'être par l'esprit des ténèbres. Suivant les préjugés du temps, le démon ne pouvait contracter de pacte avec une vierge. On soumit donc Jeanne d'Arc à un examen auquel présidèrent la reine de Sicile, Yolande d'Arragon, et les dames de Gaucourt et de Trèves. Elle fut trouvée pure. Ce fut alors, dit-on, qu'on eut la certitude que Jeanne, âgée de dix-sept à dix-huit ans, n'avait pas encore été sujette aux incommodités du sexe; incommodités qu'elle n'éprouva jamais, et cette disposition d'organes mérite d'être remarquée. Suivant la déposition de Jean Pasquerel, il paraîtrait qu'on avait voulu constater le sexe de Jeanne, avant de s'assurer de sa virginité, et qu'ainsi elle fut examinée à deux reprises différentes.

Cependant les agents envoyés à Domremy étaient de retour, et n'avaient rapporté que des témoignages favorables à Jeanne. Elle avait donc triomphé de toutes les épreuves qu'on lui avait fait subir, et on arrêta qu'elle serait envoyée dans la cité d'Orléans. Le bruit de sa mission se répandit partout. Les hommes d'armes, naguère découragés, venaient se ranger autour de la Pucelle. Les plus vieux capitaines, les princes eux-mêmes, étaient disposés à marcher sous sa bannière.

Le roi envoya le duc d'Alençon à Blois pour préparer le convoi que l'on voulait introduire dans Orléans, et il permit à la Pucelle d'aller jusqu'à Tours attendre que tout fût prêt pour l'expédition. On donna alors à Jeanne d'Arc un *état de maison*, c'est-à-dire des gens pour sa garde et pour son service, et tout l'équipage d'un *chef de guerre*. Jean d'Aulon, qui depuis fut sénéchal de Beaucaire, remplit constamment auprès d'elle les fonctions d'écuyer. Elle eut pour pages Louis de

Contes et Raymond. Elle avait en outre deux hérauts d'armes, nommés l'un Guienne et l'autre Ambleville. Elle choisit pour son aumônier Jacques Pasquerel, de l'ordre des frères ermites de Saint-Augustin. Si l'on devait ajouter foi à ce que rapporte Charles Dulys, descendant de la famille d'Arc, dans son recueil d'inscriptions publiées en l'honneur de l'héroïne, Jeanne d'Arc aurait encore eu pour chapelain frère Nicolas Romée, dit de Vouthon, son cousin germain, religieux profès en l'abbaye de Cheminon, auquel elle aurait fait donner dispense et permission de son abbé, par commandement du roi, pour la suivre aux armées. Le roi fit faire pour la Pucelle, soit à Chinon, soit à Tours, une armure complète et propre à la forme de son corps. L'épée dont elle s'arma était marquée de cinq croix. Elle était enfouie derrière l'autel de Sainte-Catherine de Fierbois, où elle fut trouvée sur les indications que donna Jeanne elle-même. Les ecclésiastiques qu'elle avait priés de rechercher cette arme, lui firent faire un fourreau de velours vermeil tout parsemé de fleurs de lis d'or. Jeanne ne voulut la porter qu'avec un fourreau de cuir. Elle fit faire un étendard et désigna la manière dont il devait être peint. Elle en donne elle-même la description suivante : Sur un champ blanc semé de fleurs de lis était figuré le Sauveur des hommes assis sur son tribunal dans les nuées du ciel et tenant un globe dans ses mains. A droite et à gauche étaient représentés deux anges en adoration. L'un d'eux tenait une fleur de lis à la main sur laquelle Dieu semblait répandre ses bénédictions. A côté étaient écrits ces mots : *Jhesus Maria*. Le roi ayant fait faire à Jeanne d'Arc beaucoup de questions sur cette bannière, elle lui dit, quoiqu'à son grand regret, que *sainte Catherine et sainte Marguerite lui avaient donné l'ordre de la prendre*. Autant que cela était possible, elle portait elle-même cet étendard, et elle répondait à ceux qui lui en demandaient la raison que *c'est qu'elle ne voulait pas se servir de son épée pour répandre le sang*.

Cependant le duc d'Alençon faisait les plus grands efforts pour accélérer les préparatifs du convoi que l'on voulait introduire dans Orléans. Car c'était là tout ce que l'on se proposait de faire d'abord, tant, malgré les promesses de Jeanne d'Arc, on avait peu d'espoir de quelque succès. On parvint donc à réunir ce convoi, et mieux encore, à en payer la dépense, ce qui n'était point une médiocre difficulté dans la position critique où se trouvaient les finances de Charles VII.

Jeanne d'Arc partit alors de Tours et se rendit à Blois, suivie de toute sa

maison. Elle fit promettre à son chapelain de ne la plus quitter désormais. Le roi lui avait donné l'autorité d'un général d'armée et avait recommandé que l'on ne fît rien sans la consulter.

Les maréchaux de Rayz et de Sainte-Sevère auxquels était confiée la conduite de l'expédition arrivèrent bientôt à Blois. Jeanne d'Arc séjourna dans cette ville deux ou trois jours. C'est là qu'elle revêtit pour la première fois son armure. Elle voulut qu'un certain nombre de prêtres suivissent l'expédition, et elle chargea son aumônier de faire exécuter une bannière destinée à leur servir de ralliement et sur laquelle serait peinte l'image du Sauveur sur l'arbre de la croix : ses intentions furent remplies. Réunis sous la bannière pacifique, les prêtres chantaient des antiennes et des hymnes sacrées. Prosternée au milieu d'eux, Jeanne d'Arc mêlait à ces chants de ferventes prières. Aucun guerrier ne pouvait prendre rang dans cette troupe sainte, s'il n'avait paru le jour même devant le tribunal de la pénitence. Jeanne exhortait les soldats à se rendre dignes de faire partie de ce bataillon sacré. Toutes ces dispositions étaient entièrement dans l'esprit du siècle, et ne pouvaient manquer de faire une vive impression sur les guerriers : aussi l'enthousiasme religieux que Jeanne avait su leur inspirer, leur persuadait-il qu'ils ne pouvaient manquer d'obtenir la victoire.

Florent d'Illiers, vaillant capitaine qui commandait à Châteaudun, vint se réunir au camp avec un certain nombre de guerriers intrépides. Accompagné de Lahire, il tenta d'entrer dans Orléans, avec quatre cents combattants : ils y arrivèrent en effet le jeudi 28 avril 1429.

C'est ici le lieu de donner une idée des positions des assiégeants autour d'Orléans. Cette ville, à cette époque, était loin de s'étendre sur le vaste emplacement qu'elle occupe aujourd'hui. L'enceinte de ses murs n'avait point reçu tout le développement qu'elle a acquis sous Louis XII, et qu'elle conserve encore actuellement. Au temps de la Pucelle cette enceinte, à partir de la Loire et du côté de l'ouest, était établie un peu en arrière de la rue de Recouvrance, et parallèlement à cette rue jusque vers l'église de Saint-Paul comprise dans ses murs. De là, et en s'inclinant un peu vers le nord, elle se dirigeait d'abord à l'entrée de la rue du Tabourg où se trouvait la porte Renard et ensuite au débouché de la rue de la Vieille-Poterie, maintenant rue Royale, sur la place du Martroy. A ce point commençait la face septentrionale de l'enceinte qui s'étendait presque en ligne droite de la place du Martroy jusqu'à peu de distance de la rue Saint-Euverte.

Elle passait entre le collège et l'ancienne intendance, aujourd'hui la mairie, le long de la rue des Butes maintenant supprimée, traversait le terrain occupé par l'Hôtel-Dieu, et embrassait ensuite la cathédrale et l'ancien palais épiscopal. A partir de la tour qui se trouvait presque vis-à-vis la rue Saint-Euverte, l'enceinte par un retour à angle droit se dirigeait sur la Loire un peu en arrière de la rue du Bourdon-Blanc, et parallèlement à cette rue. Cette face orientale de l'ancienne enceinte existe encore aujourd'hui presque en entier, et c'est dans son milieu que se trouvait la porte de Bourgogne maintenant reportée à l'extrémité de la ville sur la route de Lyon. Enfin le côté méridional de l'enceinte suivait à-peu-près en ligne droite les bords du fleuve, et il s'y trouvait cinq portes dont les principales étaient celles du Pont, de la Poterne, et de la Tour-Neuve.

Les Anglais s'étaient emparés de toutes les avenues de la place, suivant la coutume du temps. Ils l'avaient entourée, sur tous les points, de bastilles ou forts sur le nombre desquels les auteurs varient. Il y en a treize dont les anciennes chroniques, notamment l'histoire de Charles VII dite de la Pucelle d'Orléans, nous ont conservé les noms et les positions. Voici celles qui étaient sur la rive gauche de la Loire en remontant le fleuve de l'ouest à l'est.

La bastille de Saint-Privé située tout près de la Loire, et ainsi nommée parce qu'elle avait été élevée dans un champ dépendant de l'église de Saint-Privé.

La bastille ou le fort des Tournelles ou des Tourelles situé sur le pont même d'Orléans, dont il a déjà été fait mention, et que les Orléanais avaient été forcés d'abandonner après des prodiges de valeur. Les Anglais s'en étaient rendus maîtres le 24 octobre.

Le boulevard en avant des Tournelles.

La bastille des Augustins élevée par les Anglais du 17 au 20 octobre sur les débris de la maison des Augustins. Elle couvrait le boulevard et le fort des Tournelles.

La bastille de Saint-Jean-le-Blanc élevée le 20 avril à l'orient du fort des Tournelles dans l'endroit où se trouve aujourd'hui l'église de ce nom.

Les bastilles de la rive droite de la Loire venaient à la suite dans l'ordre que nous allons indiquer, en allant de l'est au nord-ouest et de là au sud-ouest, savoir :

La bastille de Saint-Loup ou Saint-Laud construite par l'ennemi le 10 mars dans l'emplacement du monastère de Saint-Loup situé à l'est de la ville.

La bastille de Saint-Pouair dite de Paris, sise sur l'ancien chemin de Paris,

dans la direction de la porte actuelle de Saint-Vincent. Elle fut achevée le 15 avril.

La bastille Aro ou de Rouen, non loin et dans la direction de la porte Bannier d'aujourd'hui.

La bastille des douze Pairs ou Londres.

Le boulevard du Colombier, ainsi nommé probablement du Colombier Turpin qui a donné son nom à une rue aujourd'hui renfermée dans l'enceinte de la ville.

Le boulevard de la Croix-Morin, situé vraisemblablement à l'endroit qu'on appelle encore aujourd'hui la Croix.

Le boulevard ou la redoute de la Croix-Boissée, situé suivant toutes les probabilités à l'endroit où se trouve aujourd'hui le carrefour formé par les rues Rose, Saint-Laurent, du Four-à-Chaux et de la Croix-de-Bois.

La bastille de Saint-Laurent commencée dès le 30 décembre au bord de la Loire, à l'endroit où se trouve l'église de ce nom.

Entre cette dernière bastille et celle de Saint-Privé, il y en avait une autre élevée dans une île située au milieu de la Loire. Un pont volant, jeté de cette île sur l'une et l'autre rive, établissait la communication de toutes les redoutes ennemies, et interceptait la navigation du fleuve.

Il paraît que pour aller à couvert de l'une à l'autre, les Anglais avaient creusé en quelques endroits des tranchées au moyen desquelles ils essayaient d'enfermer totalement la ville.

Pour achever de donner une idée complète des localités, il est nécessaire de rappeler ici que les Orléanais occupaient sur le pont d'Orléans le boulevard de la Belle-Croix où ils s'étaient retirés, en abandonnant, après une vigoureuse et héroïque résistance, le fort des Tournelles. Le boulevard de la Belle-Croix était situé à l'endroit où le pont s'appuyait sur une île, sise à-peu-près au milieu du fleuve, qui portait le nom de Motte-des-Poissonniers, et qui conserve encore aujourd'hui celui d'Ile-Lamotte.

Une autre île se trouvait dans la Loire au-dessus du pont. Les variations que le dit du fleuve a éprouvées ne permettent plus d'en apercevoir aujourd'hui de vestiges. Cette île facilitait les attaques des Orléanais contre les forteresses ennemies situées du côté de la Sologne.

La ville d'Orléans était enfermée de murailles flanquées de tours, et chacune de ses portes était défendue par des boulevarts.

Les généraux anglais avaient divisé leur armée en deux parties destinées à agir, l'une sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche du fleuve; celles des troupes qui n'étaient pas placées dans les bastilles et les boulevarts, bivouaquaient dans trois camps ou parcs, sous des baraques construites avec de jeunes troncs d'arbres, et couvertes en chaume. L'un de ces camps était établi près de la bastille des Augustins; le second près de celle de Saint-Laurent, et le troisième près de la bastille de Paris.

Il paraît que ceux des généraux anglais qui commandaient au nord de la place, étaient Suffolck, Talbot, Pole et le seigneur de Scalles; que Suffolck avait en particulier sous son commandement la bastille de Saint-Laurent, le boulevard de la Croix-Boissée et le boulevard élevé dans l'île dont il a été fait mention; que Pole et Scalles s'étaient partagé les bastilles de Londres et de Rouen, desquelles dépendaient les boulevarts du Colombier et de la Croix-Morin, et que Talbot avait le commandement de la bastille de Paris. Un certain Thomas Guerrat était capitaine de la bastille de Saint-Loup. Glacidas, homme d'une naissance obscure, mais d'un mérite consommé et d'une valeur brillante, gouvernant toute la partie du siège au sud de la ville, commandait particulièrement dans le fort des Tournelles. Les sires de Moulins et de Pomus s'étaient partagé les Augustins et Saint-Jean-le-Blanc.

Les Orléanais étaient réduits à une telle extrémité, qu'ils ne voyaient plus, comme nous l'avons dit, de secours pour eux qu'en Dieu seul. Aussi l'arrivée de Jeanne d'Arc, annoncée comme envoyée de Dieu, était-elle ardemment désirée. Celle-ci hâtait de tout son pouvoir l'expédition préparée à Blois. Elle somma d'abord les Anglais d'abandonner le siège d'Orléans, et elle chargea un de ses hérauts d'armes de porter la lettre suivante aux chefs de guerre ennemis.

✠ *Jhesus Maria.* ✠

« Roy d'Angleterre, et vous, duc de Bedford, qui vous dictes regent le royaume
 « de France; vous Guillaume de la Poule (Pole), conte de Sulford (Suffolck),
 « Jehan, sire de Talebot (Talbot), et vous, Thomas, sire de Scales, qui vous
 « dictes lieutenant dudit duc de Bedford, faites raison au Roy du ciel; rendez à

« la Pucelle ¹, qui est cy envoyée de par Dieu le Roy du ciel, les clefs de toutes
 « les bonnes villes que vous avez prises et violées en France. Elle est cy venue de
 « par Dieu pour reclamer le sanc royal. Elle est toute preste de faire paix, si vous
 « luy voulez faire raison, par ainsi que France vous metrez jus, et paierez ce
 « que vous l'avez tenu. Et entre vous, archiers, compagnons de guerre, gentilz
 « et autres, qui estes devant la ville d'Orléans, alez vous en vostre païs de par
 « Dieu; et se ainsi ne le faictes, attendez les nouvelles de la Pucelle, qui vous ira
 « veoir briefvement à vos bien grans dommaiges. Roy d'Angleterre, se ainsi ne le
 « faictes, je suis chief de guerre ², et en quelque lieu que je attaindrai voz gens
 « en France, je les en feray aler, veuillent ou non veuillent. Et si ne veuillent
 « obeir, je les feray tous occire. Je suis cy envoyée de par Dieu, le Roy du ciel,
 « pour vous bouter hors de toute France. Et si veuillent obeir, je les prendray à
 « mercy. Et n'ayez point en vostre oppinion, quar vous ne tendrez (tiendrez)
 « point le royaume de Dieu, le Roy du ciel, filz de sainte Marie : ains le tendra
 « le roy Charles, vray héritier; car Dieu, le Roy du ciel, le veult, et lui est re-
 « velé par la Pucelle : lequel entrera à Paris à bonne compaignie. Se ne le voulez
 « croire les nouvelles de par Dieu et la Pucelle, en quelque lieu que vous trou-
 « verons, nous ferrons dedens, et y ferons un si grant hahay que encore a il
 « mil ans que en France ne fu si grant, si vous ne faictes raison. Et croiez ferme-
 « ment que le Roy du ciel envoiera plus de force à la Pucelle, que vous ne lui
 « sariez mener de tous assaulz, à elle et à ses bonnes gens d'armes; et aux ho-
 « rions verra on qui ara meilleur droit de Dieu du ciel. Vous, duc de Bedford, la
 « Pucelle vous prie et vous requiert que vous ne vous faictes mie destruire. Se
 « vous lui faictes raison, encore pourrez vous venir en sa compaignie, l'où que
 « les Franchois feront le plus bel fait que oncques fu fait pour la xhrestpienté.
 « Et faictes response se vous voulez faire paix, en la cité d'Orléans. Et se ainsi ne
 « le faictes, de vos bien grans dommages vous souviengne briefvement. Escrit ce
 « samedi, sepmaine sainte. » (26 mars 1428, vieux style ³.)

(1) Jeanne a soutenu, lors de ses interrogatoires, qu'il y avait *rendez au roi* dans sa lettre originale, et que les Anglais avaient falsifié cet endroit.

(2) Lors de son procès, Jeanne d'Arc a dit que ces mots, *Je suis chef de guerre*, avaient été ajoutés.

(3) C'est-à-dire en commençant l'année à Pâques, ou 1429 en la commençant au 1^{er} janvier.

CHAPITRE III.

Arrivée de l'armée française aux environs d'Orléans. Embarras où l'on se trouve pour n'avoir pas suivi l'avis de Jeanne d'Arc. La Pucelle entre dans la ville; enthousiasme qu'elle y excite. Elle renouvelle aux Anglais par ses hérauts d'armes la sommation de se retirer. Terreur répandue parmi les ennemis. Entrée du convoi dans la ville d'Orléans à la vue des Anglais. Attaque et prise d'assaut de la bastille Saint-Loup. La bastille de Saint-Jean-le-Blanc est abandonnée et brûlée par l'ennemi. La bastille Saint-Augustin est prise d'assaut par les Français qui vont aussitôt mettre le siège devant les Tournelles. Jeanne d'Arc est blessée à l'assaut de cette forteresse. Elle ranime le courage des Français et les ramène au combat. Les Tournelles sont emportées de vive force. Les Anglais se déterminent à lever le siège. Ils abandonnent leurs tentes et leurs bastilles toutes remplies de vivres et de munitions de guerre.

TOUT étant prêt pour le départ de l'expédition, Jeanne d'Arc, accompagnée des maréchaux de Sainte-Sevère, de l'amiral de Culan, du seigneur de Gaucourt, de Lahire et de plusieurs autres chefs de guerre moins célèbres, partit de Blois et se dirigea sur Orléans. C'était à la fin d'avril 1429. Elle fit rassembler les prêtres sous la bannière qu'elle leur avait destinée, et les fit marcher en tête des troupes qui s'élevaient à-peu-près à six mille hommes. Cette petite armée était rangée dans le plus grand ordre. La Pucelle avait exigé qu'on se dirigeât par la Beauce où étaient les principales forces de l'ennemi. Les généraux lui ayant fait d'inutiles représentations sur l'excès d'audace d'une pareille entreprise, profitèrent de l'ignorance où elle était du pays pour lui faire prendre, sans qu'elle le sût, la route de la Sologne.

La première nuit, la Pucelle avait voulu reposer tout armée; elle en fut malade; mais elle surmonta la douleur et continua sa marche. Elle exhortait toujours les guerriers à se confesser. Elle en donna l'exemple et elle communia au milieu d'eux.

On arriva le troisième jour aux environs d'Orléans, c'est alors que Jeanne d'Arc s'aperçoit qu'elle est trompée et qu'on ne l'a point conduite par le chemin qu'elle avait voulu prendre. Le convoi était sur les bords de la Loire. Dans le seul endroit où les barques envoyées d'Orléans pour recevoir les vivres auraient

pu passer, les Anglais avaient élevé un fort. Par-tout ailleurs les eaux étaient trop basses et ne permettaient pas aux barques d'aborder pour transporter le convoi. On se trouvait donc dans le plus grand embarras. Jeanne d'Arc voulait que l'on commençât par s'emparer des bastilles anglaises; cependant Dunois qui commandait dans la ville, instruit de l'arrivée de Jeanne d'Arc, alla au-devant d'elle avec quelques capitaines et traversa la Loire dans un léger bateau, à l'endroit où le convoi était arrêté. Dès qu'il fut auprès de Jeanne, elle lui dit : *Estes-vous pas le batard d'Orléans?* Il lui répondit qu'il l'était, et qu'il se réjouissait de son arrivée. Elle lui demanda alors si c'était lui qui l'avait fait venir de ce côté de la rivière et non de celui où était Talbot et ses Anglais; et d'après ce que Dunois lui répondit que lui et d'autres capitaines avaient été de cet avis. *En mon Dieu,* lui dit Jeanne, *le conseil de Dieu, notre seigneur est plus sûr et plus habile que le vôtre. Vous avez cru me decevoir et vous êtes plus déçus que moi; car je vous assure le meilleur secours qui ait jamais été envoyé à qui que ce soit, soit à chevalier, soit à ville, c'est le secours du Roi des cieux, non mie par amour pour moi, mais procede de Dieu même, qui, à la prière de saint Louis et de saint Charlemagne, a eu pitié de la ville d'Orléans, et ne veut pas souffrir que les ennemis ayent ensemble le corps du duc d'Orléans et sa ville.* On tint conseil, et il fut décidé que pour ne pas donner aux Anglais le temps de se rassembler, on remonterait le long des bords de la Loire jusqu'à Checy, à environ deux lieues à l'est d'Orléans, où il se trouvait un port commode pour décharger les vivres dans de grands bateaux. Le vent qui avait été jusqu'alors contraire pour l'arrivée des bateaux redevint favorable. La flottille passa à peu de distance des forts des Anglais, et arriva sur la rive gauche du fleuve en même temps que Jeanne d'Arc et son armée. Dunois proposa à la guerrière d'entrer dans Orléans, ce à quoi elle eut beaucoup de peine à se décider, ne voulant point quitter ses troupes qui étaient bien disposées et qui devaient nécessairement aller traverser la Loire à Blois, vu la difficulté de se procurer un assez grand nombre de barques pour leur faire passer le fleuve à l'endroit où elles étaient arrivées. Jeanne d'Arc se laissa persuader toutefois, et entra dans la ville armée de toute pièce, montée sur un cheval blanc, et faisant porter devant elle son étendard. Elle était accompagnée du comte de Dunois et de beaucoup d'autres chefs de guerre. Elle alla à la principale église rendre d'humbles actions de grâces à Dieu. L'enthousiasme des Orléanais était à son comble. Il n'y avait aucun d'eux, hommes ou femmes, qui ne s'empressât

autour d'elle. On la regardait comme un ange tutélaire descendu du ciel. Elle exhortait le peuple à espérer en Dieu, et l'assurait que s'il avait foi et confiance, il échapperait aux fureurs de ses ennemis.

Dès le lendemain de son entrée dans la ville, Jeanne d'Arc alla trouver Dunois pour conférer avec lui sur ce qu'il y avait à faire. Elle était d'avis que sans attendre davantage on profitât de l'ardeur et de la bonne volonté des Orléanais, pour donner l'assaut aux bastilles anglaises. Lahire et Florent d'Illiers partageaient le même avis; mais plusieurs autres chefs de guerre voulaient que l'on n'entreprît rien avant l'arrivée de l'armée. Ces opinions diverses excitaient de vifs débats. On s'arrêta enfin à l'avis d'attendre l'armée, mais on décida en même temps que plusieurs chefs de guerre iraient à sa rencontre pour en hâter la venue.

Jeanne d'Arc voyant qu'on ne pouvait rien entreprendre encore, et sans être découragée par le peu de succès de sa sommation aux Anglais, profita de la circonstance pour la renouveler. Elle envoya ses deux hérauts d'armes porter à Talbot, au comte de Suffolck et au seigneur de Scalles une lettre qui n'était probablement qu'une copie de celle qu'elle leur avait d'abord adressée de Blois. Les Anglais reçurent cette communication avec mépris et avec des paroles outrageantes, retinrent l'un des hérauts d'armes et renvoyèrent l'autre à la Pucelle pour lui rendre compte de ce qu'il avait vu. Jeanne d'Arc en l'apercevant s'écria aussitôt : *Que dit Talbot? A quoi le héraut lui répondit que luy et tous les autres Anglais disaient d'elle tous les maux qu'ils pouvaient en l'injuriant et que s'ils la tenaient, ils la feraient ardoir. Or t'en retourne, lui dit-elle, et ne fais doute que tu ameneras ton compagnon, et dis à Talbot, que s'il arme je m'armeray aussi, et qu'il se trouve en place devant la ville; et s'il me peut prendre, qu'il me face ardoir; et si je le déconfis, qu'il face lever les sièges, et s'en aillent en leur pays.* l'Anglais n'accepta point ce combat singulier.

Jeanne, qui avait sommé par sa lettre les Anglais de se retirer, voulut aller leur en renouveler de vive voix l'injonction; attirés par la curiosité, ils accoururent en foule sur les fortifications. Ils accablèrent la Pucelle d'invectives, lui disant que s'ils pouvaient la tenir, ils la feraient brûler. Glacidas sur-tout s'emporta contre elle par les plus grossières injures. La Pucelle ne put se contenir et lui dit que tout ce qu'il disait était faux et que malgré eux ils seraient tous obligés de partir incessamment.

Avec quelque mépris que les Anglais affectassent de traiter Jeanne d'Arc, il est certain qu'ils éprouvaient déjà tous les effets de son influence, et que l'ardeur qu'elle avait su inspirer aux troupes françaises répandait la terreur parmi eux.

Le lendemain la Pucelle protégea la sortie de Dunois, de d'Aulon et d'autres capitaines qui se rendaient à Blois pour hâter la venue de l'armée. Rentrée dans Orléans, elle fut obligée de parcourir la ville, pour satisfaire aux vœux des habitants empressés de la voir.

Le 2 mai 1429, elle fit la reconnaissance des positions des Anglais et de l'étendue de leurs fortifications. Elle faisait partager à tout le monde la confiance et la sécurité qu'elle avait elle-même. La terreur semblait s'être réfugiée dans le camp ennemi. Ni Scalles, ni Suffolck, ni Talbot, n'osèrent sortir de leurs retranchements.

Après beaucoup d'hésitation et d'incertitude, l'armée repartit enfin de Blois, et s'arrêta à l'entrée de la nuit, à moitié chemin d'Orléans; le lendemain elle s'avança rapidement vers la ville assiégée. Dès qu'on eut aperçu du haut des tours d'Orléans l'éclat des lances et des armures, la Pucelle monta à cheval et sortit de la ville, accompagnée des chefs de guerre et d'une partie de la garnison; elle avait en tout cinq cents combattants. Son dessein était de protéger l'entrée de Dunois et de l'armée. Les Anglais, frappés de terreur, restaient immobiles dans leurs bastilles, et voyaient du haut de leurs remparts les Français s'avancer en bon ordre vers le terme de leur course. Cette petite armée à la tête de laquelle se trouvaient la Pucelle, Dunois, Lahire, d'Aulon et beaucoup d'autres chefs de guerre fut reçue dans la ville aux acclamations d'un peuple transporté d'enthousiasme, d'espérance et de joie. Ce qui formait un contraste frappant avec le camp ennemi où Suffolck voyait ses troupes, naguère victorieuses, toutes découragées et fortement frappées de l'idée qu'une influence divine accompagnait la Pucelle.

Le jour de l'entrée du convoi dans la ville, Dunois, suivant la déposition de d'Aulon, vint au logis de la Pucelle et lui annonça que Falstolf devait amener des renforts aux Anglais. La Pucelle, toute réjouie d'avoir à combattre cet ennemi, dit à Dunois ces paroles ou autres semblables : *Bastard, bastard, en nom de Dieu, je te commande que tantôt que tu sauras la venue dudit Falstolf, que tu me le fasses savoir, car s'il passe sans que je le sache, je te promets que je te ferai ôter la tête.* On sent bien que c'était là une saillie d'enthousiasme parcequ'elle

desirait battre le capitaine anglais. Dunois le pensa de même et lui répondit avec modération *que de ce elle ne se doutat car il le lui ferait bien savoir.*

La promesse faite par la Pucelle de secourir Orléans se trouva donc accomplie. Le succès inespéré d'une entreprise aussi difficile, dans laquelle on n'avait rencontré aucun des obstacles qu'on devait redouter, frappa les esprits, et les plus incrédules commencèrent à être convaincus de la mission de la Pucelle. D'un autre côté les Anglais, qui connaissaient déjà les discours et la conduite de Jeanne, éprouvaient une inquiétude qu'ils ne pouvaient cacher. Quand ils virent la Pucelle venir les braver avec une armée inférieure à la leur, ils furent glacés de crainte, et il paraît bien constaté qu'ils prirent pour une sorcière¹ celle que les Français considéraient comme envoyée de Dieu. Il devait en être ainsi d'après les idées et l'esprit de superstition du siècle.

Jeanne ne tarda pas à attaquer les bastilles ennemies. La discipline militaire n'était point au quinzième siècle ce qu'elle est de nos jours. Les chefs de guerre formaient des entreprises selon l'occurrence, et suivant qu'ils y étaient déterminés par les circonstances. Sans en parler à Dunois, sans en prévenir la Pucelle, quelques chefs étaient sortis de la ville et étaient allés attaquer la bastille de Saint-Loup bien fortifiée et bien garnie de troupes par Talbot. L'assaut avait été entrepris sans hésitation et avait même d'abord eu du succès, lorsque la fortune vint à abandonner les Français. La Pucelle était retirée chez son hôte près la porte Renard. Ces lieux ont conservé encore aujourd'hui leurs anciennes dénominations, et l'on montre la chambre occupée par Jeanne d'Arc dans la maison de Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans, maintenant la maison de l'Annonciade. C'était là que la Pucelle prenait du repos, lorsque soudain elle s'é-

(1) Cette assertion résulte indubitablement de la lettre suivante écrite par le duc de Bedford en Angleterre, après le siège d'Orléans et la bataille de Patay :

« Toutes choses réussissaient ici pour vous jusqu'au temps du siège d'Orléans entrepris Dieu sait par quel
« avis. Vers ce temps, après le malheur arrivé à mon cousin de Salisbury que Dieu absolve, il a été frappé par
« les mains de Dieu, ainsi que je me le persuade, un coup terrible sur vos gens qui étaient assemblés là en grand
« nombre. Ce revers fut causé en grande partie, ainsi que je le reconnais, par la funeste croyance et la crainte
« superstitieuse que leur a inspiré une femme vrai disciple de Satan, formée du limon de l'enfer, appelée la
« Pucelle, laquelle s'est servie d'enchantements et de sortilèges. Ces désastres et cette défaite non seulement
« ont fait périr ici une grande partie de vos troupes, mais en même temps ont découragé ce qui restait, de la
« manière la plus étonnante, et de plus ont excité vos ennemis à se rassembler en plus grand nombre. »

Actes de Rymer, tome 10, page 408.

veille et demande à grands cris ses armes, disant que le sang des Français coule, et se plaignant qu'on ne l'eût pas plus tôt éveillée. Elle s'arme donc, monte sur le cheval de son page qu'elle trouve dans la rue, et ordonne à Louis de Contes d'aller chercher son étendard qu'elle avait oublié. Elle était si pressée qu'elle lui cria de le lui tendre par la fenêtre. Saisie de son étendard, elle pousse vivement son cheval et se dirige droit au lieu du danger. D'Aulon et Louis de Contes ne purent la rejoindre qu'à la porte de Bourgogne. La présence de Jeanne d'Arc ranime la confiance des Français, elle ordonne de retourner à l'assaut, et rétablit les affaires par sa présence d'esprit, son habileté et son courage. En vain Talbot donne l'ordre à ses Anglais des autres forteresses de venir au secours de la bastille assiégée. Les Français qui restaient encore dans la ville accourent sur le champ de bataille, se mettent en présence et arrêtent les mouvements que les ennemis se disposaient à faire. Talbot lui-même n'osa s'avancer vers l'endroit où la jeune guerrière dirigeait ses pas. La forteresse fut enfin emportée de vive force. Tout ce qui refusa de se rendre fut passé au fil de l'épée.

Les Français rasèrent la bastille et réduisirent en cendre ce qui pouvait être consumé par les flammes. On rentra ensuite dans la ville, et l'on alla dans toutes les églises rendre grâce à Dieu de la victoire. Jeanne d'Arc revint ensuite souper dans sa demeure avec la sobriété qui lui était particulière.

Le lendemain 5 mai, fête de l'Ascension, la Pucelle ayant déclaré qu'il ne serait rien entrepris à cause de la solennité du jour, on tint conseil pour arrêter ce que l'on ferait le jour suivant. Le soir même, Jeanne voulut encore tenter près des Anglais une démarche pacifique, et leur fit envoyer au bout d'une flèche un triplicata de sa lettre de sommation, à laquelle elle avait ajouté : *C'est pour la troisième et dernière fois, et ne vous écrirai plus désormais.* Elle réclama aussi son héraut d'armes que l'on retenait injustement prisonnier, et elle proposa de l'échanger contre des Anglais pris à la bastille de Saint-Loup. Dunois fit plus, il menaça de faire mettre à mort les Anglais prisonniers, si l'on ne lui rendait le héraut de la Pucelle. Ce héraut fut enfin remis en liberté.

Le vendredi 6 mai, les préparatifs ayant été faits la veille, on vint annoncer à la Pucelle que tout était prêt. On voulait se rendre maître de la bastille de Saint-Jean-le-Blanc, afin d'assurer la communication d'Orléans avec le Berry par la Sologne. Une fois maîtres du passage de la Loire, les Français pouvaient, à leur gré, porter toutes leurs forces sur les troupes anglaises divisées. Il avait

été arrêté qu'on passerait le fleuve dans des bateaux, et que l'on se réunirait dans une petite île située à peu de distance de la bastille que l'on voulait attaquer. Jeanne d'Arc était sortie d'Orléans accompagnée de Dunois, des maréchaux de Rayz et de Sainte-Sevère, de Lahire et d'un grand nombre de chevaliers.

A l'approche des Français, les Anglais abandonnèrent et brûlèrent la bastille de Saint-Jean-le-Blanc et reportèrent leurs troupes dans la bastille des Augustins ainsi que dans le boulevard et le fort des Tournelles.

Les généraux français ne pouvant mettre de garnison dans la bastille détruite de Saint-Jean-le-Blanc, voulaient faire rentrer les troupes dans Orléans; mais Jeanne d'Arc ne pouvait se résoudre à quitter le champ de bataille sans avoir combattu. Elle voulait tenter de suite l'attaque de la bastille des Augustins. Elle marcha en avant, s'approcha du boulevard, et suivie de peu de gens, elle planta là tout près son étendard. Tout-à-coup des cris annoncent que les Anglais viennent en force du côté de Saint-Privé. Nos soldats, saisis à leur tour d'une terreur panique, rebroussent chemin. Toujours la première à l'attaque, Jeanne est aussi la dernière à la retraite. Elle est obligée toutefois de céder aux efforts de l'ennemi. Pendant qu'elle et ses gens regagnent l'île, elle s'aperçoit que les Anglais des Tournelles font une sortie pour attaquer notre arrière-garde. Elle tourne bride et fait face à l'ennemi, accompagnée de Lahire et de quelques autres guerriers. Elle est forcée enfin de rentrer dans l'île, poursuivie par les Anglais qui lui adressaient des paroles diffamantes; mais son impatience et son ardeur ne lui permirent pas d'y rester long-temps. Elle poussa son cheval dans une barque et repassa sur l'autre bord suivie de Lahire. *Au nom du Seigneur*, s'écria-t-elle, *courons hardiment aux Anglais*. Ils couchèrent l'un et l'autre leurs lances à ces mots et s'engagèrent les premiers avec les Anglais. Ceux-ci épouvantés prennent la fuite et laissent la terre jonchée de leurs morts. Ce trait hardi réveille le courage des Français. Ils reviennent tous à la charge sous la conduite de l'héroïne.

La Pucelle planta alors son étendard devant la bastille des Augustins. Une foule de guerriers, d'Aulon à leur tête, se précipitèrent dans le parc ennemi et assaillirent de toutes parts la bastille. Jeanne d'Arc se faisait remarquer au milieu de la mêlée, par son intrépidité, son habileté et son enthousiasme héroïque. Les Anglais se défendaient vaillamment. Cependant l'attaque impétueuse des Français surmonte tous les obstacles et la bastille est emportée d'assaut. On y trouva un grand nombre de prisonniers français. Elle renfermait en outre une quantité

considérable de vivres et des richesses immenses ; mais afin que les Français ne puissent se livrer au pillage , la Pucelle fait mettre le feu à la bastille où tout est consumé en peu d'instants.

Chaque exploit n'est pour Jeanne d'Arc qu'une obligation d'en tenter un nouveau. L'ennemi possède encore sur la rive gauche de la Loire la bastille de Saint-Privé ainsi que le fort et le boulevard des Tournelles. Dès le soir même Jeanne propose d'en commencer le siège. Cependant l'héroïne était rentrée dans Orléans à la sollicitation de tous les chefs de guerre. Elle prit un modeste repas et comme elle venait de l'achever , on vint lui dire qu'il avait été résolu dans un conseil , de se borner désormais à garder la ville qui était pleine de vivres , et d'attendre un nouveau secours du roi , vu que les avantages qui avaient été remportés la veille contre des forces si considérables devaient être regardés comme une faveur du ciel. La Pucelle répondit à ceux qui vinrent lui faire part du résultat de cette délibération : *Vous avez été en votre conseil , et j'ai été au mien , mais croyez que le conseil de mon Seigneur tiendra et s'accomplira , et que celui des hommes périra.* L'héroïne avait en effet d'autres desseins. Elle ordonna à son chapelain de se lever le lendemain de grand matin et de ne la point quitter : *car , dit-elle , j'aurai demain beaucoup à faire , il sortira du sang de mon corps au-dessus du sein. Je serai blessée devant la bastille du bout du pont.* Après avoir donné cet ordre elle alla prendre du repos dont elle devait avoir grand besoin.

Cependant les Anglais abandonnèrent le boulevard de Saint-Privé , après y avoir mis le feu , traversèrent la Loire dans des barques , et se retirèrent dans la bastille de Saint-Laurent , tellement que de toutes les forteresses anglaises au midi de la ville , il ne resta plus que le boulevard et le fort des Tournelles à conquérir.

Le samedi 7 mai , la jeune guerrière se revêtit de ses armes et malgré la résolution prise par les chefs de guerre , mais de l'accord et du consentement des bourgeois d'Orléans , elle se dispose à conduire les troupes à l'attaque des Tournelles. A l'instant où elle sortait de la maison de son hôte , un homme y apporta une alose qu'il venait de pêcher dans la Loire. Comme elle n'avait pris aucune nourriture , son hôte l'engagea à en manger. Gardez-la jusqu'à ce soir , répondit-elle , car je vous amènerai un godon (sobriquet que l'on donnait aux Anglais) , qui en mangera sa part , je repasserai par-dessus le pont après avoir pris les Tournelles. L'héroïne se présenta à la porte de Bourgogne suivie d'une grande partie de la garnison. En vain Gaucourt veut s'opposer à sa sortie ; vous êtes un méchant

homme, lui dit-elle, mais veuillez ou non, les gens d'armes viendront, et obtiendront la victoire comme ils ont déjà fait. On ouvre les portes : la jeune guerrière et la foule qui l'avait suivie passent la Loire sans obstacle. On tient conseil avec les chefs de guerre restés devant les Tournelles, et il est décidé que l'on réunira toutes ses forces pour emporter d'assaut la grande redoute qui, séparée du fort par une ou deux arches du pont, s'étendait au-devant de la bastille. Cette redoute elle-même était défendue par des fossés profonds où coulaient les eaux de la Loire.

On rangea donc les troupes en bataille et l'on sonna la charge : il était alors dix heures du matin. L'engagement devint bientôt général. L'artillerie, servie de part et d'autre avec une égale ardeur, faisait un bruit épouvantable. Des chevaliers s'élançaient dans les fossés, s'efforçaient de gravir les retranchements, et combattaient corps à corps avec les guerriers ennemis. La victoire restait toujours incertaine ; la lassitude et le découragement commençaient à se faire sentir. Il était une heure après midi. Cependant Jeanne d'Arc n'avait pas cessé un instant de rester exposée à tous les traits de l'ennemi, principalement dirigés contre elle. On l'apercevait partout à-la-fois, animant les uns, donnant des conseils aux autres, ramenant au combat les guerriers, et faisant retentir, au milieu des bruits de la guerre, le cri de la valeur et les promesses de la victoire. Voyant que les Français faiblissent, elle n'écoute plus que son courage ; elle se précipite dans le fossé, saisit la première une échelle, l'élève avec force, et l'applique contre le boulevard. A l'instant même un trait lancé par l'ennemi l'atteint entre le cou et l'épaule ; elle tombe renversée et presque sans connaissance. Investie tout-à-coup par une troupe d'Anglais, elle les repousse à coups d'épée, et se défend avec autant d'adresse que de courage. Les Français arrivèrent à son secours, et il fallut l'emporter presque mourante, quoiqu'elle s'obstinât à vouloir rester dans le fossé. La blessure de Jeanne d'Arc était profonde ; le trait ressortait derrière le cou : elle s'en effraya d'abord, et ne put retenir ses larmes ; mais tout-à-coup elle reprend courage, elle arrache elle-même le trait de sa blessure : le sang coulait en grande abondance. On mit un appareil sur la plaie. La blessure de Jeanne d'Arc avait répandu la consternation parmi les troupes et les chefs de guerre. Elle s'efforça en vain de les rassurer. Dunois voulait faire retirer les troupes et l'artillerie dans la ville ; déjà par son ordre les trompettes avaient sonné la retraite. Jeanne d'Arc, vivement affligée, alla le trouver et le pria d'attendre encore : *En mon Dieu,*

dit-elle aux chefs de guerre, *vous entrerez bien brief dedans, n'ayez doute. Quand vous verrez flotter mon étendard vers la bastille, reprenez vos armes, elle sera vostre.* C'est pourquoi reposez-vous un peu, buvez et mangez. Elle remit son étendard à l'un de ses gens, demanda son cheval, s'élança dessus légèrement et se retira à l'écart dans une vigne où elle resta un quart d'heure en prière.

Pendant ce temps les chefs de guerre n'étaient point restés oisifs. Jeanne d'Arc, revenue près du boulevard, saisit son étendard, le fait brandir en criant, *Ah! à mon estendard, à mon estendard,* et elle s'approche au bord du fossé. Les Français, enflammés d'un nouveau courage, reviennent à l'assaut, et recommencent l'escalade. L'attaque fut vigoureuse, et les Anglais se défendirent vaillamment.

Les guerriers restés à la garde d'Orléans ne peuvent résister au desir de prendre part à la gloire de leurs compagnons d'armes. Ils accourent pour mettre l'ennemi entre deux feux; mais ils sont bientôt arrêtés par un obstacle jugé d'abord insurmontable. Plusieurs arches avaient été rompues entre la redoute de la Belle-Croix et le boulevard qui couvrait de ce côté le fort des Tournelles. Il s'agissait cependant de pratiquer un passage pour y arriver : le peuple traîne bientôt à force de bras les solives nécessaires à l'établissement d'un pont volant d'une pile à l'autre. Il n'y a rien que ne tente en cette circonstance l'audace et la témérité française. Les guerriers s'avancent sur une faible solive au milieu des boulets, des traits et des javelots, faisant briller leurs épées en montant à l'assaut. En vain les Anglais opposent aux assaillants le courage du désespoir. Le boulevard du nord des Tournelles est emporté, en même temps que celui du sud tombe au pouvoir de la Pucelle.

Alors la terreur s'empare des Anglais; il leur semble que les anges du ciel combattent pour les Français. Le superbe Glacidas lui-même est épouvanté, la guerrière lui crie de se rendre, l'insensé ne veut point l'entendre; il veut fuir avec les siens du boulevard des Tournelles dans le fort; mais le pont qui établissait la communication avait été frappé par une bombarde, et au moment où la multitude qui le suit s'y précipite, l'arche s'enfonce tout-à-coup en faisant un fracas épouvantable. Glacidas et tous les siens tombent dans le fleuve, où ils sont engloutis. Jeanne d'Arc, oubliant toute espèce de ressentiment contre ce superbe ennemi, fit retirer son corps du fleuve et le rendit à ses compatriotes.

Les boulevarts des Tournelles étant conquis, le fort n'opposa plus qu'une courte et faible résistance.

Un fait bien digne de remarque, c'est que les combats sanglants qui furent livrés en cette circonstance eurent lieu sous les yeux de Suffolck et du célèbre Talbot, qui ne firent aucune tentative pour apporter du secours à leurs compatriotes.

Jeanne d'Arc rentra dans Orléans par le pont, ainsi qu'elle l'avait annoncé le matin, en partant pour le combat. Elle fut accueillie avec enthousiasme. Le peuple se précipita en foule dans les églises pour rendre des actions de grâces à Dieu, et faire retentir leurs voûtes de ses louanges.

L'héroïne étant rentrée dans sa demeure, d'Aulon envoya chercher un chirurgien, et l'on mit un nouvel appareil sur sa blessure.

L'armée anglaise, plongée dans la consternation par le spectacle d'une aussi sanglante défaite, prend la résolution de lever le siège. Les généraux font sortir les troupes de tous les retranchements et les rangent en bataille. L'ennemi abandonne ses bastilles, ses tentes, son artillerie, ses munitions de guerre et de bouche, ses malades, et tout ce qui pouvait retarder sa marche. Jeanne, informée de ce qui se passait, sort précipitamment de son lit, se revêt d'une armure légère et court hors de la ville, accompagnée de tous les chefs de guerre. Elle range elle-même les troupes françaises en bataille en face et à très peu de distance des Anglais; mais elle ne veut point qu'on les attaque, à cause du dimanche; disant d'ailleurs que c'était le plaisir et la volonté de Dieu que, s'ils voulaient partir, on leur permît de s'en aller. Elle fait alors apporter une table, la fait décorer des ornements religieux, et se prosterne humblement, avec toute l'armée française et les citoyens d'Orléans, devant cet autel élevé à la face du ciel au milieu des champs, entre la ville et les ennemis. On célébra deux messes, et à la fin de la seconde, Jeanne demanda qu'on regardât si les Anglais avaient le visage tourné vers les Français. On lui répondit que non et qu'ils regardaient vers Meun : *En mon Dieu*, reprit-elle, *ils s'en vont, laissez-les partir, et allons rendre grâces à Dieu.*

Les Anglais se retirèrent en bon ordre, se dirigeant, les uns, sous les ordres de Talbot, vers Meun et Beaugenci; les autres, commandés par Suffolck, vers la ville de Jargeau.

Malgré la défense de Jeanne d'Arc, on poursuivit l'ennemi; et on lui prit plusieurs bombes, de gros canons, des arcs, arbalètes et autre artillerie.

Les Anglais partis, le peuple d'Orléans sortit en foule de la ville et se répandit dans les bastilles, où il trouva de grands approvisionnements de vivres, des bom-

bardes et des canons. Lorsque après la retraite de l'ennemi, le duc d'Alençon, Dunois et Ambroise Delore visitèrent les Tournelles que les Anglais avaient abandonnées, ils ne purent revenir de leur étonnement. Le duc d'Alençon s'écria qu'avec peu de monde il y aurait résisté à des armées considérables. Delore et Dunois regardèrent cet événement comme miraculeux. C'est au moins ainsi que Dunois en parle dans sa déposition lors de la révision du procès de la Pucelle.

Toutes les bastilles furent rasées d'après les ordres des chefs de guerre. Alors la Pucelle et les guerriers rentrèrent dans la ville et renouvelèrent leurs actions de grâces au Seigneur au milieu de l'enthousiasme de tout le clergé et du peuple. Une procession solennelle de tous les prêtres d'Orléans parcourut les rues et les remparts de la ville en faisant retentir les airs d'hymnes et de cantiques religieux. C'est cette procession que l'usage a consacrée, et que l'on renouvelle encore le 8 mai de chaque année. Elle n'a été interrompue que pendant les années orageuses de la révolution. Rétablie en 1803, elle a lieu aujourd'hui d'après la tradition des anciens usages. La Pucelle y est représentée par un jeune garçon, vêtu d'un habit tailladé aux couleurs de la ville, portant un drapeau, et précédé d'une bannière. Tous les magistrats et fonctionnaires publics d'Orléans assistent à cette cérémonie (A).

Ainsi huit jours s'étoient écoulés depuis l'arrivée de Jeanne d'Arc dans Orléans. Trois seulement avaient été employés à combattre, et déjà dans les deux partis tout avait changé de face.

CHAPITRE IV.

Jeanne d'Arc quitte Orléans, et se rend auprès du roi. Elle sollicite Charles VII d'entreprendre immédiatement le voyage de Reims. On arrête que cette expédition n'aura lieu qu'après s'être emparé des places fortes occupées par les Anglais sur la Loire au-dessus et au-dessous d'Orléans. L'armée française vient mettre le siège devant Jargeau qu'elle emporte d'assaut. Conduite héroïque de la Pucelle devant cette place. La ville de Beaugenci est emportée de vive force. Le château capitule peu de temps après. Bataille de Patay où les Anglais sont entièrement défaits.

JEANNE D'ARC se disposa à quitter Orléans, le lendemain de la levée du siège (9 mai 1429); pleine de reconnaissance pour ses hôtes, elle leur laissa, comme un témoignage de souvenir, le chapeau de satin blanc bordé d'or, qu'elle portait à la ville lorsqu'habillée en homme, elle n'était pas revêtue de son armure. Elle arriva à Blois le mardi (10 mai). Elle était fort empressée de se rendre auprès du roi. Le bruit de ses victoires l'avait devancée à la cour, chacun brûlait d'impatience de la revoir, et Charles VII, disent les chroniques, *lui fit moult grant chière et la reçut à grant honneur*, et tous les courtisans, s'il faut les en croire, rendirent une fois hommage au génie et à la vertu.

En arrivant à Loches où se trouvait le roi, l'héroïne se jeta à ses pieds et lui dit : *Gentil dauphin, voilà le siège d'Orléans levé, qui est la première chose dont j'ai eu commandement de la part du Roi du ciel pour le bien de votre service, reste maintenant à vous mener à Reims en toute sûreté pour y être sacré et couronné : Ne faites aucun doute que vous n'y soyez très bien reçu, et qu'après cela vos affaires n'aillent toujours prospérant, et que tout ce que j'ai eu ordre de la part du Roi du ciel de vous dire et assurer n'arrive en temps et lieu.*

L'hésitation semble avoir été le trait distinctif du caractère de Charles VII, au moins à cette époque de sa vie. On pouvait croire, après ce qui venait de se passer, que sa confiance en Jeanne d'Arc serait sans bornes, mais il n'en fut pas ainsi. Au lieu de profiter du premier moment d'enthousiasme pour conduire ses armées de victoire en victoire, il retomba dans ses premières irrésolutions. Le temps

s'écoulait ; chaque heure inutilement perdue paraissait irréparable à Jeanne d'Arc, attendu, disait-elle souvent au roi, qu'elle ne devait durer qu'une année et guère au-delà, et qu'il fallait tâcher de bien employer cette année. Un jour que Charles VII s'était enfermé pour tenir conseil, Jeanne d'Arc, cédant à son impatience, vint frapper à la porte de la chambre. Dès que le roi eut su que c'était elle, il ordonna de la faire entrer. Jeanne, s'avançant d'un air humble et modeste, s'agenouilla devant le roi : *Noble dauphin*, lui dit-elle, *ne tenez plus tant et de si longs conseils ; mais venez au plutôt à Reims, prendre votre digne couronne*. L'évêque de Castres lui demanda si c'était par l'ordre de son conseil qu'elle parlait ainsi au roi ? Elle répondit que oui, et que son conseil la pressait beaucoup de le lui dire. Cet évêque lui demanda alors si elle voulait s'expliquer davantage. Je connais assez ce que vous voulez savoir, répliqua-t-elle en rougissant, et je vous le dirai volontiers. Vous plaît-il, Jeanne, lui dit le roi, de déclarer ce qu'il demande en présence des assistants ? Jeanne prit sur-le-champ la parole, et déclara que quand il lui déplaisait de ce qu'on ne croyait pas facilement ce qu'elle disait de la part de Dieu, elle se retirait à l'écart pour prier Dieu, et pour se plaindre à lui, de ce qu'on ne lui ajoutait pas foi, et que, son oraison faite, elle entendait une voix qui lui disait : *Fille de Dieu, va, va, je serai à ton aide, va* ; que quand elle entendait cette voix elle était dans une grande joie, et qu'elle désirait être toujours dans cet état. En disant ces mots son visage brillait d'une vive satisfaction, et elle levait les yeux au ciel.

Cependant plusieurs princes du sang, le duc d'Alençon entre autres, qui désirait être remis en possession des terres de son apanage, étaient d'avis que le roi n'entreprît pas encore le voyage de Reims, mais que l'on s'occupât plutôt de conquérir la Normandie. Ces desseins étaient conseillés par une politique vulgaire, et l'on ne voulait pas voir qu'il s'agissait de confondre, par une résolution ferme, vigoureuse et même téméraire, tous les calculs de l'ennemi ; mais Jeanne d'Arc mieux inspirée persista toujours, malgré les généraux et les conseillers du roi, dans le dessein de faire sacrer et couronner le roi à Reims ; disant que ce grand acte une fois exécuté, la puissance de ses ennemis irait toujours en décroissant. Enfin Charles VII, cédant aux desirs de la Pucelle, promit d'entreprendre le voyage de Reims, aussitôt que l'on aurait chassé les Anglais des places qu'ils occupaient encore sur la Loire au-dessus et au-dessous d'Orléans. Sur ces entrefaites un des frères de Jeanne d'Arc arriva auprès d'elle pour

partager la gloire de ses travaux guerriers. C'était sans doute Jean d'Arc ; car Pierre d'Arc était déjà avec sa sœur, et il paraît que Jacquemin d'Arc ne quitta jamais la maison paternelle.

Bientôt tout se trouva prêt pour l'expédition, et l'on se mit en route pour aller poser le siège devant Jargeau. Le duc d'Alençon, Dunois, l'amiral de Culan, Lahire et Florent d'Illiers, accompagnaient la Pucelle. On fit la revue des troupes alors réunies, elles se trouvèrent monter à trois mille six cents hommes, c'était peu de monde pour entreprendre le siège d'une place très forte, bien défendue, et où commandait le comte de Suffolck l'un des meilleurs généraux d'Angleterre. Quelques uns furent d'avis toutefois de livrer l'assaut, d'autres voulaient que l'on attendît des renforts : Jeanne d'Arc leur dit : *N'ayez aucune crainte et livrez l'assaut ; car Dieu conduit votre œuvre : et croyez que si je n'étais pas sûre que Dieu même conduit ce grand ouvrage, je préférerais garder les brebis à m'exposer à tant de contradictions et de périls.* On arriva à Orléans, où l'on prit de nouveaux renforts qui firent monter l'armée française de quatre à cinq mille hommes.

On comptait le soir même s'emparer des faubourgs de Jargeau ; mais le général anglais, prévenu à temps, sortit de la place et vint présenter la bataille. L'armée française, étonnée de se voir prévenue, reçut le choc avec faiblesse. Suffolck excite aussitôt l'ardeur de ses soldats et leur promet la victoire. Jeanne d'Arc arrache alors son étendard des mains de celui qui le portait ; elle presse les flancs de son coursier et s'élançe au milieu de la mêlée. Les guerriers reconnaissent la voix de l'héroïne, se réunissent et se pressent autour d'elle, et marchent au combat avec une nouvelle ardeur. En un instant, les Anglais sont enfoncés de toutes parts et obligés de rentrer dans la ville et d'abandonner les faubourgs à l'armée française.

Le lendemain 12 juin on commence le siège de la ville. Jeanne d'Arc, qui avait un talent extraordinaire pour disposer l'artillerie, fait tellement qu'en peu d'heures la place est écrasée sous les bombes et les canons. Tout-à-coup, on annonce que Falstolf et quelques autres capitaines anglais arrivaient de Paris au secours des assiégés. Cette nouvelle jeta de l'hésitation dans l'armée française. On voulut abandonner momentanément le siège et aller à la rencontre de Falstolf ; mais la Pucelle, réunie à quelques autres généraux, représenta la folie d'abandonner une entreprise commencée avec tant d'ardeur et de courage, et le siège fut repris avec une nouvelle vigueur. Les travaux étaient poursuivis le jour comme la nuit.

Les assiégeants et les assiégés montraient dans l'attaque et la défense une égale valeur. Enfin le matin du troisième jour, Suffolck, voyant la garnison s'affaiblir, demanda une suspension d'armes de quinze jours, promettant de livrer la place, s'il n'était pas secouru. Cette proposition fut repoussée. *Que les Anglais, dit Jeanne d'Arc, aient la vie sauve, et partent s'ils veulent, en leurs robes et gippons, autrement ils seront pris d'assaut.*

L'assaut fut résolu pour le jour même, et bientôt les trompettes appelèrent de tous côtés les troupes au combat. Jeanne d'Arc, entendant ce signal belliqueux, couvrit sa tête de son casque et cria au duc d'Alençon, avec son air inspiré et son accent énergique : *En avant, gentil duc, à l'assaut.* Le prince, pensant qu'il fallait attendre, hésitait : *N'ayez doute, lui dit Jeanne d'Arc, l'heure est prête quand il plaît à Dieu ; il est temps d'agir quand Dieu veut que l'on agisse et qu'il agit lui-même ;* et voyant qu'il hésitait encore : *Ah ! gentil duc, as-tu peur ?* lui demanda-t-elle ; *Ne sais-tu pas que j'ai promis à ton épouse de te ramener sain et sauf* (Jeanne d'Arc avait fait en effet cette promesse). L'héroïne court à l'assaut en achevant ces paroles. L'engagement fut terrible. Les fossés étaient comblés d'échelles brisées, de débris de murailles, d'armures et de cadavres. Les remparts étaient couverts de morts et de mourants. L'assaut durait déjà depuis quatre heures, quand Suffolck fait crier du haut des murailles qu'il voulait parler au duc d'Alençon ; mais on ne l'écoute point, et l'attaque continue. Au plus fort de la mêlée, Jeanne d'Arc descend dans le fossé, son étendard à la main, et court à l'endroit où les Anglais faisaient la plus vive résistance ; elle monte elle-même à l'échelle en animant les Français à la suivre. Aussitôt les Anglais font pleuvoir sur elle une grêle de traits et de pierres ; elle est atteinte par une de ces pierres, et tombe au pied du rempart. Déjà l'ennemi pousse un cri de joie ; mais l'héroïne se relevant soudain plus fière et plus terrible, *Amys, amys, sus, sus, s'écria-t-elle, Dieu a condamné les Anglais à cette heure, ils sont tous nôtres.* Aussitôt les Français montent en foule à l'assaut, renversent tout ce qui s'oppose à leur passage, et poursuivent les Anglais de rue en rue, de place en place, de maison en maison, avec l'acharnement de la vengeance et l'ivresse de la victoire. Suffolck, voyant que la ville ne pouvait plus être défendue, se retire vers le fort bâti sur le pont qui joint la ville à la rive droite de la Loire. Mais, efforts inutiles ! il est obligé de se rendre prisonnier.

Les Français, irrités d'une résistance si meurtrière, mirent tout à feu et à

sang, et n'épargnèrent pas la ville. Les églises mêmes furent pillées, et les guerriers égorgèrent les prisonniers entre les mains des chevaliers à qui ils s'étaient rendus. La Pucelle et le duc d'Alençon, craignant un pareil sort pour le comte de Suffolck, le firent embarquer, avec plusieurs seigneurs anglais, pour Orléans, où ils arrivèrent sains et saufs.

Jeanne d'Arc et le duc d'Alençon revinrent le soir même à Orléans, et firent savoir de là au roi la prise de Jargeau.

Le duc de Bedford, régent de France, effrayé de ces revers, faisait les plus grands efforts pour rétablir les affaires des Anglais dans l'Orléanais. Il demandait avec instance de nouveaux secours en Angleterre.

Cependant la Pucelle, qui était à Orléans, vit accourir autour d'elle les plus grands seigneurs de France suivis de leurs vassaux, et l'armée française se montait déjà à six ou sept mille hommes. On résolut d'aller assiéger Beaugenci. Charles VII vint à Sully à cette époque pour se rapprocher de l'armée et être à portée de la secourir. On s'empara, d'après le conseil de Jeanne d'Arc, des fortifications du pont de Meun, et l'on put passer la Loire pour aller mettre le siège devant Beaugenci. Talbot commandait dans cette place; mais il en confia le commandement à un autre capitaine pour aller au-devant de Falstolf qui arrivait de Paris avec de nombreux secours en vivres et en hommes.

Le 16 juin, l'armée française prit position devant Beaugenci du côté de la Beauce; elle livra l'assaut à cette place, et s'en empara avec facilité. Les Anglais se retirèrent dans le château; aussitôt la Pucelle et les chefs de guerre firent dresser les bombardes et tout disposer pour le siège du château.

Le comte de Richemont, connétable de France, qui était en pleine disgrâce à la cour de Charles VII, et dont le roi ne voulait point accueillir le secours, s'était cependant rendu au siège de Beaugenci. Son secours était inutile; mais la position dans laquelle il mit la Pucelle et le duc d'Alençon n'en était pas moins embarrassante et faillit être le sujet de divisions dans l'armée.

Le lendemain, au moment où Jeanne d'Arc s'entretenait avec le duc d'Alençon, on vint leur annoncer que les Anglais s'avançaient en grand nombre ayant Talbot à leur tête. De tous les côtés les soldats crièrent aux armes. Ce fut alors que Jeanne d'Arc dit au prince, qui voulait partir, à cause de la venue du connétable, qu'il était nécessaire de s'aider, et que dans un moment où l'armée avait besoin de réunir toutes ses forces, il ne s'éloignerait sans doute pas. C'est

probablement aux exhortations de Jeanne que l'on dut la résolution que prit le duc de ne point partir.

Le comte de Richemont, ayant appris que la tête du pont de Meun, occupé par les Français en petit nombre, courait risque de tomber au pouvoir de la garnison de la ville, détacha soixante hommes de cavalerie et un certain nombre d'archers pour aller leur porter secours.

Cependant le commandant du château de Beaugenci fit demander pendant la nuit à capituler; ce qui lui fut accordé. Ses troupes se retirèrent avec armes et bagages, et s'engagèrent à ne reprendre les armes que dix jours après la capitulation. Elles se rendirent à Meun.

A peine la garnison de Beaugenci avait-elle évacué le fort, que l'on vint annoncer aux chefs de guerre la prochaine arrivée des Anglais. Jeanne dit alors au comte de Richemont : *Ah! beau connétable, vous n'êtes pas venu de par moi, mais puisque vous êtes venu, vous serez le bien venu.*

La Pucelle et les chefs de guerre firent sortir les troupes de Beaugenci, et les rangèrent en bataille pour être prêtes à recevoir le choc de l'ennemi : car on était persuadé que les Anglais ne s'étaient réunis que pour livrer aux Français un combat décisif. Le duc d'Alençon demanda alors à Jeanne d'Arc en présence de Dunois, du connétable, et de plusieurs autres capitaines, ce qu'il y avait à faire. *Avez-vous tous de bons éperons?* répondit-elle tout haut. Est-ce donc, lui dirent-ils, que nous tournerons le dos à l'ennemi? *Non, non*, s'écria Jeanne, *mais les Anglais ne se défendront point; ils seront vaincus, et des éperons vous seront nécessaires pour courir après eux.*

Talbot, Scalles et Falstolf, ayant réuni leurs forces, s'avançaient à la hâte, à la tête de quatre mille combattants pour secourir le château de Beaugenci, et en faire lever le siège; mais ils arrivèrent trop tard, et aperçurent l'armée française rangée en bataille et prête à les bien recevoir. Les Anglais, voyant ces dispositions, prirent la route de Meun, et attaquèrent la tête du pont dans l'espoir de s'en emparer avant l'arrivée des Français.

La Pucelle et tous les chefs de guerre montèrent alors à cheval pour suivre les traces de l'ennemi. Instruits de l'approche des Français, les Anglais abandonnèrent l'attaque du pont de Meun, et se dirigèrent sur Janville. Les généraux français paraissaient redouter une attaque en rase campagne. Jeanne, seule, se montrait supérieure à ces vaines terreurs. *En mon Dieu*, disait-elle,

il faut les combattre, fussent-ils même pendus aux nues nous les arions; car Dieu nous a envoyés pour les punir. Le gentil roi ara aujourd'hui la plus grande victoire qu'il a eu pièce, et m'a dit mon conseil qu'ils seront tous nostres. On se hâta donc de joindre les Anglais, afin qu'ils n'eussent le temps ni de gagner quelques places fortes, ni de se retrancher. On s'attacha toutefois à ne point mettre de désordre dans le gros de l'armée par la précipitation de sa marche. Lahire commandait la cavalerie, le connétable conduisait l'avant-garde avec le maréchal de Boussac; la Pucelle, le duc d'Alençon, le comte de Dunois et l'amiral de France commandaient le corps de bataille. L'avant-garde eut ordre d'escarmoucher, afin de faire engager le combat en ne présentant d'abord que peu de monde. Bientôt elle rencontra l'arrière-garde ennemie. Les Anglais avaient pris la résolution d'accepter la bataille. Ils s'avancèrent encore pour attendre les Français dans une situation plus favorable. Ils prirent position dans un bois près du village de Patay. L'avant-garde française, qui avait reçu l'ordre de ne pas laisser les Anglais se fortifier, se précipita sur eux et les mit en déroute, quoiqu'elle ne s'élevât pas à plus de quinze cents hommes. Le gros de l'armée française arriva dans ce moment, et acheva la défaite de l'armée anglaise. La Pucelle fit dans ce combat de véritables prodiges de valeur. En vain Talbot se surpassa lui-même, s'épuisa en efforts extraordinaires pour rétablir le combat et rappeler la victoire; il ne put que retarder la défaite des siens et la rendre plus sanglante par l'opiniâtreté de sa défense, mal secondée par ses soldats. On fit un grand carnage des Anglais, presque tous périrent; et cette éclatante victoire ne coûta la vie qu'à un très petit nombre de guerriers français. Scalles, Thomas Rampston et Talbot lui-même tombèrent au pouvoir des vainqueurs.

C'était la première bataille rangée que depuis huit ans les Français eussent gagnée sur leurs ennemis, et c'est dans les champs de Patay qu'acheva de s'anéantir cette armée redoutable, amenée d'Angleterre par le comte de Salisbury, pour consommer l'envahissement de la France.

L'armée en poursuivant les fuyards arriva presque en même temps qu'eux sous les murs de Janville, qui, après avoir fermé ses portes aux Anglais vaincus, les ouvrit avec joie aux libérateurs de la France.

CHAPITRE V.

La défaite de Patay jette le découragement parmi les ennemis. Le régent demande de nouveaux renforts en Angleterre. L'armée française se réunit à Gien pour l'expédition de Reims. Elle arrive devant Auxerre, qui refuse d'ouvrir ses portes. Elle marche sur Saint-Florentin, qui se rend sans résistance. Charles VII arrive devant Troyes. La Pucelle fait toutes ses dispositions pour prendre la ville d'assaut. La terreur s'empare des habitants. Ils envoient des députés au roi pour se soumettre. Charles VII entre dans Troyes. L'armée continue sa marche sur Châlons, qui envoie sa soumission au roi. Jeanne d'Arc trouve dans cette ville des habitants de Domremy qui l'y attendaient. L'armée s'avance vers Reims. Cette ville envoie des députés au roi pour se soumettre. Sacre et couronnement de Charles VII. La Pucelle écrit au duc de Bourgogne pour l'engager à se réconcilier avec le roi. Jeanne d'Arc, ayant accompli sa mission, supplie le roi de lui permettre de se retirer. Elle voit à Reims son oncle Durand Laxart et son père.

LA défaite de Patay répandit l'épouvante dans la capitale de la France, soumise au pouvoir des Anglais. Le régent vint en toute hâte à Paris pour prendre en conseil les mesures les plus propres à rétablir les affaires. On députa une ambassade au duc de Bourgogne pour l'inviter à s'y rendre. Le duc de Bedford, sentant toutefois qu'il ne devait guère compter sur l'assistance de ce prince, redoubla de sollicitations auprès du conseil d'Angleterre pour en obtenir de prompts secours. Le ministère anglais imagina d'employer, pour arrêter les progrès du roi Charles, les troupes rassemblées sous l'étendard de la croisade publiée en Angleterre contre les hérétiques de Bohême, et confiée au commandement du cardinal d'Angleterre. Il fut passé un traité à ce sujet.

Cependant le bruit de la défaite de Patay jeta la terreur parmi les garnisons anglaises des petites places de la Beauce. La plupart mirent le feu aux villes qui leur étaient confiées, et prirent la fuite même avant l'arrivée des troupes françaises.

Le connétable se disposait à poursuivre les ennemis, lorsque le roi lui manda qu'il s'en retournât chez lui, lui faisant savoir qu'il aimerait mieux n'être jamais couronné que de l'être en sa présence.

L'armée victorieuse se rendit à Orléans, où de nouveaux guerriers arrivaient

de toutes parts. On y attendait même le roi qui ne s'y rendit cependant point à cause de l'aversion qu'il avait conçue pour le comte de Richemont. Charles VII était toujours à Sully, ainsi que nous l'avons dit. Ce fut donc là que la Pucelle et les principaux chefs de l'armée, le connétable excepté, se réunirent pour rendre compte au roi du succès de ses armes. Xaintrailles lui présenta le brave Talbot; Sire, lui dit-il, voilà le plus terrible et le plus estimable de vos ennemis. Un bras si glorieux n'est point fait pour porter des fers; souffrez que je lui rende sa liberté. Le roi céda au desir de Xaintrailles, et l'illustre captif fut à l'instant rendu à la liberté sans rançon.

La Pucelle desirait vivement que le roi vînt visiter ses braves et fidèles Orléanais, et elle fit tant par ses prières qu'elle le détermina à venir jusqu'à Châteauneuf-sur-Loire. Elle voulait aussi rapprocher le roi et le connétable; mais Charles VII ne voulut jamais consentir que ce prince l'accompagnât au voyage de Reims, ce qui parut fort affliger Jeanne d'Arc. Le connétable de Richemont, perdant l'espoir de rentrer dans les bonnes grâces du roi, se retira dans son domaine de Parthenai.

Vers cette époque, la jeune guerrière écrivit au duc de Bourgogne pour le supplier d'abandonner le parti anglais. Elle lui fit porter sa lettre par l'un des hérauts d'armes attachés à son service. Jeanne d'Arc revint à Orléans où elle passait en revue les troupes à mesure qu'elles arrivaient; elle les dirigeait ensuite sur Gien, point de réunion de l'armée qui devait entreprendre le voyage de Reims. La jeune guerrière, craignant avec raison l'indécision du roi, retourna à Sully pour le maintenir dans le dessein de cette expédition. Tous les chefs de guerre qui devaient en faire partie s'étant réunis à Gien auprès du roi, on mit en délibération s'il n'était pas à propos, avant d'entreprendre ce voyage, de soumettre Cône et la Charité; et la Pucelle n'obtint qu'avec beaucoup de peine que l'on ne s'occupât de cet objet qu'après le retour du roi.

Jeanne avait dit à Charles VII de ne pas craindre de manquer de troupes, qu'il aurait assez de gens, et que beaucoup de monde le suivrait. L'armée en effet grossissait à vue d'œil. L'héroïne ne laissait pas à la confiance le temps de s'ébranler, et à l'enthousiasme le temps de se refroidir. Toujours au milieu des troupes, elle disait sans cesse au roi et aux guerriers *qu'ils allassent hardiment, et que toutes choses leur prospéreraient. Ne craignez point, leur dit-elle, car vous ne trouverez personne qui vous puisse nuire, ni presque aucune résistance.*

Enfin, tout étant prêt pour l'expédition, on arrêta le jour du départ. La ville de Reims, les forteresses de Picardie, de Champagne, de l'île de France, de Brie, du Gâtinois, de l'Auxerrois, de la Bourgogne, et tout le pays d'entre la rivière de Loire et la mer océane, étaient occupés par les Anglais. Toutefois le roi s'arrêta au conseil de la Pucelle.

Jeanne d'Arc partit de Gien le 28 juin 1429, toujours accompagnée de ses frères, et se dirigea vers Auxerre. Le roi la suivit le lendemain avec une partie de sa cour et des chefs de guerre. L'armée montait à environ douze mille combattants; elle arriva devant Auxerre, ville forte alors qui était au pouvoir du duc de Bourgogne, et qui ferma ses portes au souverain légitime. Jeanne d'Arc était d'avis que l'on donnât l'assaut à la place, et garantissait le succès de cette entreprise.

Dans la position embarrassante où se trouvaient les Auxerrois, ils eurent recours aux négociations, et ils envoyèrent des députés supplier le roi de leur accorder la neutralité, moyennant qu'ils s'engageraient à fournir à l'armée les vivres dont elle commençait déjà à éprouver le besoin. Le traité fut conclu, et l'on y ajouta que les Auxerrois se soumettraient à faire au roi telle obéissance que feraient ceux des villes de Troyes, Châlons et Reims. La Pucelle et plusieurs grands seigneurs virent de mauvais œil ce traité qui manifestait dès les premiers pas de la faiblesse et de la timidité, tandis qu'une victoire éclatante aurait assuré des succès pour toute la suite de l'entreprise.

Le roi étant resté trois jours devant Auxerre, en partit avec son armée, et marcha sur Saint-Florentin qui se soumit sans résistance; il n'y séjourna pas long-temps, et continua à s'avancer vers Troyes.

L'armée augmentait toujours en nombre. Par-tout où passait la jeune guerrière, tout ce qui portait les armes s'empressait de la suivre.

Le roi arriva enfin devant Troyes, devant cette ville où neuf ans auparavant on avait conjuré sa ruine et consommé la transaction odieuse qui l'excluait à jamais du trône. Charles s'était fait précéder de ses hérauts d'armes qui avaient sommé les habitants de lui faire obéissance; mais la ville ferma ses portes et se prépara à se défendre en cas d'assaut. La garnison fit même une sortie pour escarmoucher avec l'avant-garde française. Mais bientôt l'armée fit rentrer dans la ville tout ce qui en était sorti. Elle campa autour de la place dont on ne pouvait entreprendre l'attaque faute d'artillerie : on se borna à la cerner. Toutes les

sommations que l'on faisait à la ville de se rendre restaient sans effet. La disette de vivres était très grande dans l'armée. On tint un conseil où l'on exposa la position critique dans laquelle on se trouvait. Les uns étaient d'avis que le roi s'en retournerât à Gien, d'autres voulaient que l'on passât outre, et que l'on se dirigeât sur Reims. Le seigneur de Trèves, ancien chancelier, homme respectable par son grand âge et ses grands services, émit l'opinion que puisque le voyage avait été entrepris par le conseil de la Pucelle, elle pourrait aviser au moyen qu'il eût un plein succès. Tout-à-coup Jeanne d'Arc vint frapper à la porte du conseil, on la fit entrer et on lui demanda son opinion sur ce qu'il y avait à faire dans les conjonctures difficiles où l'on se trouvait : *Serai-je crue de ce que je dirai*, demanda Jeanne au roi, oui, lui dit le roi, selon ce que vous direz : *Noble dauphin*, dit-elle alors, *ordonnez à votre gent de venir et d'assiéger la ville de Troyes, et ne tenez pas plus longs conseils; car en mon Dieu, avant trois jours, je vous introduirai dans la ville de Troyes par amour ou par puissance, et sera la fausse Bourgogne bien stupéfaite.* Le chancelier dit à Jeanne d'Arc, nous attendrions bien six jours pour vérifier la vérité de ce que vous dites. La guerrière piquée du doute, répondit avec un grand sang-froid, que l'on me suive et mette la main à l'œuvre, car Dieu veut que l'on s'emploie soi-même, et elle dit au roi *demain vous serez maître de la cité.*

Jeanne d'Arc prit alors son étendard, rassembla les troupes, leur fit apporter les tentes au bord du rempart, et ordonna de préparer des fascines pour combler le fossé. Elle s'occupa toute la nuit de ces apprêts avec une activité et un zèle infatigables.

Tous ces préparatifs et le mouvement qui régnait dans l'armée avaient jeté l'alarme dans la ville. Une consternation générale, et pour ainsi dire surnaturelle, s'était emparée de tous les habitants; ils se réfugièrent en foule dans les églises, et passèrent la nuit prosternés au pied des autels.

Enfin le moment de l'attaque étant arrivé, Jeanne d'Arc, qui ne s'était point livrée au sommeil, crie à l'assaut, fait sonner les trompettes, s'élance au bord des fossés son étendard à la main, et ordonne qu'on les comble avec les fascines préparées à cet effet. Aussitôt l'effroi s'empare des Anglais et des Bourguignons. Le souvenir récent des victoires de Jeanne se présente à leur pensée et achève de les épouvanter. Le peuple assemblé en tumulte s'écrie qu'il faut capituler. On nomme des députés pour aller traiter avec le roi; on leur ouvre les portes; et ils s'avancent en tremblant vers le camp français.

Charles les accueillit avec bonté. Les principales conditions de la capitulation furent que la garnison , composée d'Anglais et de Bourguignons , s'en iraient libres eux et leurs biens , et qu'un pardon général serait accordé aux habitants. Le reste de la journée avait été donné à la garnison pour se retirer. Les Anglais et les Bourguignons en vertu de la capitulation emmenaient les prisonniers qui étaient tombés en leur pouvoir , et qu'ils regardaient comme faisant partie de leurs biens. La Pucelle vivement émue , ne put supporter ce spectacle. Elle se tint devant la porte de la ville , à l'instant où la garnison en sortait , et lorsque les malheureux captifs parurent à leur tour chargés de fers et plongés dans une morne douleur , elle s'écria : *En mon Dieu ils ne les emmeneront pas* ; et elle les empêcha de sortir. Le roi étant alors informé de ce qui se passait , ordonna que l'on délivrât aux Anglais et aux Bourguignons , qui furent obligés de s'en contenter , une certaine somme pour la rançon de ces prisonniers.

Le lendemain , 10 juillet 1429 , étant le jour fixé pour l'entrée du roi dans la ville , Jeanne d'Arc voulut l'y devancer. Les habitants , encore prévenus des bruits injurieux que les Anglais avaient répandus sur son compte , ne sachant s'ils devaient la considérer comme une fée , ou comme une sainte , envoyèrent le frère Richard au-devant d'elle , disant qu'ils doutaient que ce ne fût pas chose de par Dieu. Ce frère Richard était le même dont les prédications à Paris avaient eu le plus grand succès , et qui avait annoncé pour l'année 1430 les événements les plus extraordinaires. Il approcha en faisant des signes de croix et en jetant de l'eau bénite devant lui. Jeanne d'Arc sourit , et lui dit avec une douce gaîté : *Approchez hardiment beau père , je ne m'en voullerais pas*. A compter de ce moment , frère Richard s'attacha au parti de Charles VII.

Jeanne retourna ensuite auprès du roi à qui elle annonça que tout était prêt pour sa réception. Charles monta alors à cheval et entra dans Troyes en grand appareil , ayant à son côté la Pucelle portant son étendard. Arrivé à la cathédrale , le roi y entendit la messe , à l'issue de laquelle il reçut les serments des principaux habitants. Le lendemain toute l'armée traversa la ville au bruit des trompettes et aux acclamations générales des habitants qui , pleins de joie et de reconnaissance , portaient jusqu'au ciel les noms du roi et de Jeanne d'Arc. Charles VII partit en même temps que l'armée , et continua rapidement sa marche vers Châlons. La Pucelle allait toujours en avant , armée de toute pièce. Les habitants de Châlons , à la surprise du roi et à sa grande satisfaction , vinrent offrir leur soumission.

Le bruit de la marche victorieuse de la Pucelle s'étant répandu jusqu'à son pays natal, des habitants de Domremy avaient formé le dessein de l'aller attendre à Châlons. Ils étaient au nombre de quatre, parmi lesquels se trouvaient Jean Morel son parrain et Conradin Despinal. Jeanne d'Arc eut la joie inattendue de se retrouver un moment au milieu des amis de son enfance. Ceux-ci la contemplaient avec étonnement et lui faisaient mille questions auxquelles elle répondait avec sa douceur et sa bienveillance accoutumées. Ils lui demandaient comment elle pouvait braver tant de périls, et si elle ne craignait pas de trouver la mort dans les combats : *Je ne crains, dit-elle, que la trahison, comme si elle eût cru déjà avoir éprouvé quelque chose de semblable, et qu'elle prévît, à la contenance de ceux qui l'entouraient, que des périls de cette nature étaient à redouter pour elle.*

Les événements qui s'étaient passés depuis la levée du siège d'Orléans, et la marche triomphale du roi vers Reims, avaient jeté l'alarme dans Paris. Le régent anglais, qui ne comptait pas beaucoup sur le secours du duc de Bourgogne qu'il avait outragé, demandait à force des troupes en Angleterre.

Cependant le roi Charles continuait à s'avancer rapidement vers la ville de Reims, où il craignait qu'on ne lui opposât une longue résistance. Il ne dissimula point son inquiétude à Jeanne d'Arc, qui lui répondit : *N'ayez aucun doute; car les bourgeois de la ville de Reims viendront au-devant de vous. Avant que vous approchiez de la ville, les habitants se rendront. Avancez hardiment, et soyez sans inquiétude : car si vous voulez agir virilement, vous obtiendrez tout votre royaume.*

Charles VII était arrivé avec son armée à quatre lieues de Reims. Les habitants furent fort effrayés, lorsqu'ils en apprirent la nouvelle. L'armée victorieuse qui s'approchait leur inspirait la plus grande terreur. L'honneur défendait toutefois d'abandonner la place sans coup férir. Les deux commandants, l'un pour le roi anglais, et l'autre pour le duc de Bourgogne, imaginèrent de consulter les habitants, sur ce qu'il y avait à faire. Ils leur demandèrent s'ils avaient bonne volonté de se défendre; les habitants leur demandèrent à leur tour s'ils étaient assez forts pour les aider et garder. Les commandants leur dirent que s'ils voulaient, ou pouvaient tenir six semaines, ils leur amèneraient un grand secours. Mais bientôt ils sortirent de la ville, disant qu'ils allaient chercher ce secours, et conseillant aux habitants de se bien garder. Aussitôt les partisans de Charles VII

commencèrent à dire qu'il fallait envoyer une députation pour porter la soumission de la ville au roi. Elle fut composée des plus notables gens de Reims, tant d'église que d'autres, qui, en se présentant devant le monarque, déposèrent à ses pieds les clefs de la ville sainte. Le roi, trouvant moins de plaisir à vaincre qu'à pardonner, voulut oublier tous les torts dont les habitants de Reims avaient pu se rendre coupables envers sa personne.

Le 16 juillet, dans la matinée, le chancelier de France, Regnaut de Chartres, fit son entrée dans la ville en qualité d'archevêque de Reims. Vers le soir, Charles VII, pour la réception duquel on avait tout préparé, entra solennellement dans la ville, avec toute son armée, à la tête de laquelle était la Pucelle, qui excita l'attention de tous les habitants. Il fut arrêté que le roi serait sacré et couronné dès le lendemain.

Réné, duc de Bar et de Lorraine, frère du roi de Sicile, et le Damoiseau de Commercy, accoururent à Reims, à la tête d'une brillante noblesse et d'un grand nombre de guerriers, pour offrir leurs services au roi.

Jeanne d'Arc, qui connaissait le prix du temps mieux que personne, et qui ne perdait pas un instant de vue le grand objet de la réconciliation générale de la France, profita de l'intervalle qui s'écoula entre le lever du soleil et la cérémonie du couronnement pour adresser la lettre suivante au duc de Bourgogne.

Lettre de Jehanne la Pucelle au duc de Bourgogne.



« *Jhesus Maria.* »

« Haut et redoubté prince, duc de Bourgogne, Jehanne la Pucelle vous requiert
 « de par le Roy du ciel, mon droicturier souverain Seigneur, que le roy de France
 « et vous faciez bonne paix, ferme, qui dure longuement; pardonnez l'un à l'autre
 « de bon cuer entierement, ainsi que doibvent faire loyaux xhrestpiens et s'il vous
 « plaist aguerroyer, si allez sur le Sarrazin. Prince de Bourgogne, je vous prie,
 « supplie et requiers, tant humblement que requierir vous puis, que ne guer-

«royez plus au saint royaulme de France; et faictes retraire incontinent et brief-
«vement vos gens qui sont en aucunes places et forteresses du dit saint royaulme;
«et de la part du gentil roy de France, il est prest de faire paix à vous, sauve son
«honneur, s'il ne tient en vous; et vous fais assçavoir, de par le Roy du ciel, mon
«droicturier et souverain Seigneur, pour votre bien et pour votre honneur, et
«sur voz vie, que vous n'y gagnerez point bataille à l'encontre des loyaulx fran-
«çoys, et que tous ceulx qui guerroyent au dict saint royaulme de France, guer-
«royent contre le Roy Jhesus, Roy du ciel et de tout le monde, mon droicturier
«et souverain Seigneur. Et vous prie et requiers à joinctes mains que ne faictes
«nulle bataille ne ne guerroyez contre nous, vous, vos gens et subgiez; et croyez
«surement, quelque nombre de gens que vous amenez contre nous, qu'ilz n'y
«gagneront mie, et sera grant pitié de la grant bataille et du sanc qui sera
«repandu de ceux qui y vendront contre nous. Et à trois semaines que je vous
«envoyé escript et envoyé bonnes lectres par ung herault, que vous fussiez au
«sacre du roy, qui aujourd'huy dimanche, dix septieme jour de ce present mois
«de juillet, se fait en la cité de Reims, dont je n'ay eu point de reponse, ne n'ouy
«oncques puis nouvelles du dit herault. A Dieu vous command, et soit garde de
«vous, s'il lui plaist; et prie Dieu qu'il y mette bonne paix. Escrip au dict lieu
«de Reims, le dix septieme jour de juillet.»

Les princes, les prélats, tous les barons et chevaliers qui avaient accompagné le roi, étaient rassemblés dans le temple auguste. La Pucelle, placée auprès de l'autel et tenant à la main son étendard, attirait sur-tout les regards de la foule immense réunie dans la vaste basilique de Reims. On suivit pour le sacre tout le cérémonial anciennement observé. Après que le roi eut reçu l'onction sainte, Jeanne d'Arc s'avança devant lui, l'embrassa par les jambes et pleurant à chaudes larmes : *Gentil roy, lui dit-elle, ores est exécuté le plaisir de Dieu qui voulait que levasse le siège d'Orléans et que vous amenasse en ceste cité de Reims recepvoir vostre saint sacre, en montrant que vous estes vray roy, et cellui auquel le royaulme de France doibt appartenir.* Le roi lui témoigna sa reconnaissance. Il paraît qu'à cette époque il fit frapper une médaille en son honneur, où d'un côté on voyait son effigie et de l'autre une main portant une épée avec cette légende : *Consilio firmata Dei.*

La jeune libératrice de la France devait éprouver à Reims une grande joie. Son oncle Durand Laxart et son père y arrivèrent presque en même temps qu'elle.

Ses deux frères , Pierre et Jean d'Arc, l'avaient accompagnée dans cette glorieuse expédition. Ainsi cette vertueuse fille put se croire un instant rendue à sa famille et au pays qui l'avait vue naître. On prétend que le roi prit plaisir à se faire raconter par Laxart toutes les difficultés que Jeanne avait eues à vaincre avant de pouvoir partir pour Chinon.

Jacques d'Arc et probablement aussi Laxart furent défrayés par la ville pendant leur séjour à Reims. La somme payée à Alis, veuve Rolin Moriau, hôtesse de l'Ane-Rayé, chez laquelle était logé Jacques d'Arc, s'élève, d'après un ancien compte de la ville, à vingt-quatre livres parisis, et il y est fait mention que le père de la Pucelle était en la compagnie du roi.

CHAPITRE VI.

Jeanne d'Arc cède aux ordres du roi et reste à l'armée. Elle s'abstient désormais d'émettre son avis sur les opérations de la guerre. Le roi quitte Reims pour se rendre à Vailly, où il apprend la soumission des villes de Laon et de Soissons. On lui annonce dans cette dernière ville la soumission de Provins, Coulommiers, et de plusieurs places importantes. Château-Thierry se rend à l'armée royale. Le régent anglais arrive avec des renforts, et propose à Charles VII une bataille qu'il élude ensuite. L'armée royale se rapproche de Paris, et campe à Dammartin. Le régent anglais vient à sa rencontre, mais il rétrograde bientôt vers Paris. Le roi campe avec son armée près le Mont-Piloer. Le régent avance à marche forcée sur Senlis. Escarmouches entre les deux armées. Envoi d'une ambassade au duc de Bourgogne. Le connétable enlève aux Anglais plusieurs places importantes et menace la Normandie. Charles VII se détermine à faire une tentative sur Paris. Il se présente à Saint-Denis, qui lui ouvre ses portes. L'attaque sur Paris n'a pas de succès, malgré la conduite héroïque de la Pucelle. Jeanne fait de nouvelles instances pour se retirer. On la détermine encore à rester à l'armée. Elle accompagne le roi à son retour à Gien.

TANDIS que la France et l'Europe même retentissaient du bruit de la gloire de Jeanne d'Arc, cette héroïne n'aspirait plus qu'au repos de la solitude et aux avantages de l'obscurité. Elle fit les plus vives instances pour obtenir la permission de se retirer, et elle ne céda qu'aux ordres du roi et aux prières de la plupart des seigneurs, qui avaient éprouvé combien sa présence encourageait les troupes. Forcée d'obéir aux volontés de son souverain, on la vit depuis ce moment s'abstenir d'opposer son avis à celui des ministres ou des généraux, liberté qu'elle avait presque toujours prise jusqu'alors. Elle se contenta dans la suite de donner aux soldats l'exemple de l'audace et de l'intrépidité.

Le roi ne demeura que trois jours à Reims. Il en partit pour se rendre à Corbény, et de là devant la petite ville de Vailly, qui se soumit à son obéissance. Là le roi voulut attendre le retour des hérauts qu'il avait envoyés à Laon et à Soissons sommer les habitants de se soumettre. Les députés de Soissons arrivèrent bientôt dans son camp et lui présentèrent les clefs de leur ville. Laon ne tarda pas à imiter cet exemple. Charles se rendit à Soissons, où il séjourna pendant trois jours. C'est là qu'il reçut l'agréable nouvelle que Provins, Coulommiers, Crécy en

Bric, et plusieurs autres places très importantes, avaient volontairement reconnu son autorité. Une division de l'armée, conduite par la Pucelle, se dirigea vers Château-Thierry. Les seigneurs renfermés dans cette place alors très forte s'effrayèrent à la vue des Français et demandèrent à capituler. Sur ces entrefaites, on vint annoncer que les Anglais s'avançaient en grand nombre dans l'intention de combattre l'armée du roi : cette nouvelle, en un instant répandue dans le camp, y causa une sorte de tumulte. Jeanne d'Arc, toujours inaccessible à la crainte, parvint à rétablir l'ordre parmi les troupes, et l'on apprit bientôt que l'on n'avait eu qu'une fausse alarme. On reprit la négociation entamée pour la reddition de Château-Thierry, et il fut conclu que la garnison se retirerait avec armes et bagages.

Charles VII arriva bientôt à Château-Thierry. Jeanne d'Arc profita du court espace de temps qu'il y resta, pour obtenir que les habitants des villages de Greux et de Domremy fussent exempts de toutes tailles, aides, subventions, et de toute espèce d'impôt. Le roi fit droit à la demande de la Pucelle par une ordonnance (B) rendue à Château-Thierry le dernier de juillet de l'année 1429. Les habitants de Domremy et de Greux ayant été troublés dans les droits qui leur avaient été accordés, y furent maintenus par une nouvelle ordonnance du roi rendue le 6 février 1459. Les rois successeurs de Charles VII ont confirmé ces privilèges à leur avènement à la couronne. Louis XIII les confirma en 1610, et Louis XV en 1730. Lorsque la commune de Greux sollicita en 1774 la même grace de Louis XVI, ce monarque répondit qu'il tolérerait ces privilèges, mais qu'il n'y donnerait pas d'approbation expresse, parcequ'ils lui semblaient contraires à la justice qu'il devait à tous ses sujets, en rendant les charges égales; paroles tout-à-fait dignes de ce père du peuple. Ainsi jusqu'à la révolution les registres des tailles ont toujours porté à l'article de la paroisse de Greux et de Domremy, *néant à cause de la Pucelle.*

De Château-Thierry, le roi se rendit à Provins, où il resta trois ou quatre jours. Déjà la terreur causée par les succès de l'armée française se répandait aux environs de Paris et à Paris même. Le régent anglais revint en toute hâte pour rassurer les Parisiens effrayés. Il venait de recevoir des renforts d'Angleterre. Le duc de Bedford alla d'abord à Corbeil, où s'étaient rendus les débris de son armée, et se dirigea de là sur Melun, où les troupes de Normandie s'étaient réunies à lui. Il se vit à la tête de dix mille combattants, forces à-peu-près égales à celles de

l'armée royale. Il manœuvra comme s'il eût cherché à couper la retraite de l'armée française, et s'avança jusqu'à Montereau-Faut-Yonne. Arrivé dans cette ville, il envoya le 7 août ses hérauts d'armes porter un défi au roi. Charles VII accepta la bataille que lui proposait le chef des armées britanniques, et continua à s'avancer vers Paris par les plaines de la Brie. Ce mouvement hardi jeta, à ce qu'il paraît, la consternation dans l'armée anglaise, et le régent rentra dans la capitale sans avoir combattu, quoiqu'il eût cependant demandé lui-même la bataille.

L'armée française retourna à Château-Thierry, où elle passa la Marne et s'avança par la Ferté-Milon vers Crespy en Valois. Informés de l'arrivée du roi, les peuples accouraient de toutes parts sur son passage et l'accueillaient par des acclamations. La population en masse venait au-devant de lui. Les villageois contemplaient sur-tout la Pucelle, qui, considérant cette effusion de sentiments français, disait à Dunois et à l'archevêque de Reims, entre lesquels elle cheminait à cheval : *Voici un bon peuple, je n'en ai encore vu aucun autre qui se soit tant réjoui de la venue d'un si noble roi. Plût à Dieu, ajouta-t-elle, que je fusse assez heureuse pour finir mes jours sur cette terre et y être ensevelie.* L'archevêque de Reims lui demanda dans quel lieu elle avait espoir de mourir : *Je ne suis sûre, dit-elle, ni du temps, ni du lieu; plût à Dieu, mon créateur, que je pusse maintenant partir, abandonnant les armes, et aller servir mon père et ma mère en gardant leurs brebis avec ma sœur et mes frères, qui se réjouiraient beaucoup de me voir;* paroles qui montrent que c'était contre son gré que, sa mission accomplie, elle continuait à paraître au milieu des armées. Il est à croire aussi que Jeanne d'Arc s'apercevait que les courtisans n'aimaient pas sincèrement le roi, et qu'elle-même était l'objet de basses jalousies de la part du plus grand nombre des chefs de guerre. D'après ces discours on doit conclure encore que ses frères avaient cessé de l'accompagner. Il est probable qu'ils l'avaient quittée à Reims, et que c'est de cette ville que partit Jean d'Arc pour aller prendre possession de la place de prévost de Vaucouleurs que le roi lui avait donnée.

De Crespy en Valois, le roi et son armée se rapprochèrent toujours de Paris, et vinrent camper près de Dammartin. Le duc de Bedford sortit de nouveau de la capitale pour marcher à la rencontre de l'armée française. Il vint camper au village de Mittry à peu de distance de Dammartin, dans une situation avantageuse, où il se fortifia encore par tous les moyens qui pouvaient rendre sa position inexpugnable. Le roi, qui crut que cette fois l'ennemi était déterminé à

combattre, s'avança aussitôt; mais le duc de Bedford attendait tranquillement les Français dans ses retranchements : l'expérience avait enfin appris à nos guerriers à réprimer leur ardeur, et les Anglais, voyant qu'ils ne pouvaient attirer les Français dans le piège, se retirèrent à Louvres, et de là à Paris.

Le roi retourna à Crespy, d'où il envoya ses hérauts d'armes sommer Compiègne de se rendre, ce que firent les habitants avec joie. Beauvais suivit bientôt l'exemple de Compiègne, malgré les efforts de son évêque, Pierre Cauchon, tout dévoué au parti anglais. Les habitants, outrés contre lui, le chassèrent honteusement de leur ville. Cet outrage excita sans doute la haine forcenée que cet indigne prêtre montra par la suite contre la Pucelle. Mais les habitants de Paris ne partageaient point les sentiments de toutes ces villes qui s'empressaient de se remettre sous l'obéissance du roi légitime.

Charles VII avait ramené son armée à Crespy en Valois. Il en partit bientôt pour se rendre à Compiègne. Le régent anglais, instruit de ce mouvement, se dirigea à marche forcée sur Senlis, dans l'espoir de fermer au roi le chemin de la Normandie.

L'armée française se rapprocha de Senlis, et vint camper à trois lieues au sud-est de cette ville, au village de Barron près du Mont-Piloer. On envoya à la découverte pour reconnaître l'armée anglaise, que l'on aperçut bientôt. Les deux armées s'approchèrent : il y eut plusieurs escarmouches; mais la nuit y ayant mis fin, les Anglais se retirèrent le long de la petite rivière qui va de Senlis à Barron, et les Français au Mont-Piloer.

Le lendemain dès le lever du soleil, le roi fit sortir son armée du camp, et la rangea en bataille. Il la divisa en trois corps principaux. Il y avait un corps de réserve commandé par la Pucelle, Dunois et Lahire, et destiné à escarmoucher ou à porter du renfort par-tout où besoin serait.

Le duc de Bedford avait disposé de son côté son armée pour le combat. La position qu'il avait prise était naturellement très forte; il l'avait renforcée par de larges fossés, et son front était couvert par des tranchées profondes et par une innombrable quantité de pals inclinés en avant.

Le roi s'avança assez loin de ses trois corps d'armée jusqu'au devant du front des Anglais. Il reconnut la forte position de l'ennemi, et réprima le desir impétueux qu'il avait de le combattre. Il fit toutefois approcher ses troupes jusqu'à deux traits d'arbalètes près des ennemis, et leur fit signifier par ses hérauts

d'armes que s'ils voulaient sortir de leur camp, il les combattrait : ce dont ils se gardèrent bien. Il y eut cependant de vives escarmouches qui durèrent jusqu'au soleil couchant, et dans lesquelles on fit de part et d'autre preuve de bravoure et de résolution. La Pucelle, accompagnée de Dunois, du comte d'Albret et de l'intrépide Lahire, paraissait au milieu de la mêlée, tantôt ramenant au combat les soldats dispersés, tantôt frappant de sa lance les guerriers qui venaient les attaquer. Charles, accompagné du duc de Bourbon, de La Trémoille et de ses gardes, parcourait les rangs, animait les troupes, et se montrait digne de commander d'aussi braves guerriers.

La nuit mit fin à tous les combats de détail, et des deux côtés les trompettes sonnèrent en même temps la retraite. Les Anglais rentrèrent dans leur camp, et les Français retournèrent où ils avaient couché la veille, près du Mont-Piloer.

Le lendemain dans la matinée, le duc de Bedford revint à Paris, et le roi retourna à Crespy en Valois.

Cependant la Pucelle pressait toujours le roi de ne point ralentir ses démarches auprès du duc de Bourgogne, parcequ'il lui paraissait de la plus haute importance de ramener tous les princes français sous la bannière des lis. On se décida donc à faire une démarche solennelle auprès de lui, et on lui envoya une ambassade qui le trouva à Arras. Les députés, introduits en présence du prince, lui exposèrent tout le desir qu'avait le roi de se réconcilier avec lui, excusant sur sa jeunesse l'homicide commis sur la personne de son père le duc Jean. Le principal ministre du prince répondit que l'on ferait une réponse dans peu de jours.

Les négociations ne suspendaient point les progrès de l'armée royale. Le château et la ville de Creil furent emportés par les Français, ce qui les rendit maîtres d'un second passage sur la rivière d'Oise. Les chefs les plus intrépides de l'armée française osèrent franchir cette rivière, et poussèrent leurs courses jusques en Normandie. La ville et l'importante forteresse d'Aumale furent surprises ; la forteresse de Torcy tomba également au pouvoir des Français, ainsi qu'Estrepagny situé à trois lieues à l'ouest de Gisors. Enfin la forteresse de Château-Gaillard, bâtie sur un rocher escarpé au bord de la Seine, à sept lieues de Rouen, ne résista point à la valeur française.

Charles se rendit alors à Compiègne, où il était appelé depuis long-temps par les vœux des habitants. Il y passa plusieurs jours, et donna le commandement

de cette place à Guillaume de Flavy, qui s'était rendu célèbre par son habileté et son courage. C'est à Compiègne que l'ambassade envoyée auprès du duc de Bourgogne vint rendre compte de sa mission au roi. Bientôt il arriva près de Charles VII une députation de la part du duc, mais qui n'eut d'autre objet que de faire des promesses que l'on n'avait point envie de tenir.

Le connétable comte de Richemont, humilié de rester oisif, avait quitté sa retraite de Parthenay, et, traversant la Loire, était venu enlever aux Anglais le château de Gallerande, celui de Ramefort et l'importante forteresse de Malicorne. Il s'avancait vers Évreux avec un corps d'armée moins redoutable par le nombre que par la bravoure. Le duc de Bedford, voyant la Normandie menacée de deux côtés, car il ne doutait pas que le roi n'eût l'intention d'y pénétrer, prit la route de Rouen par Saint-Denis. Charles VII, informé de son départ, résolut de sortir de Compiègne et de se rapprocher de Paris. Il alla camper auprès de Senlis. Pont-Sainte-Maxence, Choisy, Chantvilly, et un grand nombre de places, ouvrirent leurs portes à ses hérauts d'armes.

Les intelligences que l'on était parvenu à se ménager dans la capitale, l'exemple de tant de villes qui s'étaient remises sous l'obéissance du roi, l'inaction du duc de Bourgogne, et l'éloignement du duc de Bedford, tout faisait espérer la réussite d'une tentative sur Paris. Le roi résolut donc de se rendre sous les murs de la capitale. Il se présenta d'abord avec son armée devant Saint-Denis, qui lui ouvrit ses portes. Aussitôt le roi s'empressa d'aller rendre d'humbles actions de grâces à Dieu dans l'antique basilique où reposaient les restes mortels des rois ses ancêtres.

Ce fut à Saint-Denis que Jeanne d'Arc, poursuivant l'une de ces femmes de débauche qui suivaient l'armée, et qu'elle ne pouvait jamais voir sans entrer dans une sainte colère, rompit en deux l'épée mystérieuse qu'elle avait envoyé prendre dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois. On donna cette épée à des ouvriers pour la refondre, mais ce fut inutilement. La Pucelle parut très sensible à la perte de cette arme, et le roi en fut lui-même bien chagrin, disant à Jeanne qu'elle aurait dû prendre un bâton, et frapper dessus, sans abandonner son épée qui lui était venue divinement.

Le roi étant à Saint-Denis, la ville de Lagny députa vers lui plusieurs des principaux habitants pour faire sa soumission.

La capitale n'annonçait nullement la disposition d'envoyer des députés au roi

pour le même objet. Ses habitants, jouets, dupes et victimes de ses tyrans étrangers, semblaient avoir voué une haine implacable au roi légitime. Aucun mensonge, aucune calomnie, ne coûtaient aux Anglais pour maintenir ce peuple dans l'erreur. Ils allaient jusqu'à dire que l'intention du roi était de faire niveler à la charrue les rues de Paris.

Cependant les Français venaient chaque jour faire des escarmouches aux portes de la capitale; mais bientôt les généraux résolurent de tenter une attaque plus sérieuse.

La Pucelle, le duc d'Alençon, et un grand nombre d'autres chefs de guerre, partirent de Saint-Denis le 7 septembre avec un corps de troupes considérable pour occuper le village de la Chapelle. Le lendemain, fête de la Nativité de la Vierge, on disposa l'artillerie en plusieurs endroits, et l'on commença à tirer vigoureusement contre les remparts de la place. Les Français avaient amené avec eux beaucoup de chariots et charrettes chargés de bourrées pour combler les fossés de la ville, et l'on commença l'attaque entre la porte Saint-Honoré et la porte Saint-Denis. La défense de ce poste avait été confiée à des troupes anglaises, qui opposèrent d'abord la plus vigoureuse résistance; mais elles durent bientôt céder à l'impétuosité française. Les Anglais quittèrent donc cette porte, et rentrèrent dans la ville; ce qui rendit les Français maîtres de la barrière et du boulevard. Il paraît que la Pucelle prit part à ce combat, et y signala sa valeur accoutumée; car elle y enleva une épée à un guerrier du parti anglais.

La Pucelle, voyant la garnison de Paris si peu disposée à se défendre, résolut de livrer un assaut; mais elle n'était pas prévenue de la grande quantité d'eau qu'il y avait dans les fossés. Cependant elle fit apporter des bourrées et des fagots qu'elle faisait jeter dans le premier fossé, au moyen de quoi elle put atteindre le bord du second fossé qu'elle sonda avec sa lance. Pendant ce temps, on jetait des fagots dans le fossé le plus près possible des murs, et les guerriers montraient la ferme résolution de tenter l'escalade. A ce moment l'alarme fut répandue dans Paris, et les habitants qui s'étaient retirés dans les églises en sortirent pour rentrer et s'enfermer chez eux. Jeanne d'Arc, restée debout sur l'espace étroit qui séparait les deux fossés, continuait au milieu d'une grêle de traits à encourager les guerriers français, et à les diriger dans leur travail. Son étendard était à côté d'elle porté par un intrépide guerrier. Les cris, les menaces, les injures des assiégés ne faisaient aucune impression sur son esprit; elle restait inébran-

lable et résignée à tout. *Rendez la ville au roi de France*, criait-elle aux Parisiens. Cependant Jeanne fut atteinte par un trait, et douloureusement blessée. Son porte-étendard fut blessé en même temps qu'elle, et comme ce guerrier se baissait pour arracher le fer de sa plaie, un second trait le frappa entre les deux yeux, et le tua roide. Jeanne, malgré cet événement, ne voulut point quitter la place, tant elle était désespérée de ne pouvoir entrer dans la ville, car la nuit approchait. Le duc d'Alençon fut obligé de l'aller quérir lui-même et de la ramener. Il paraît que dans cette circonstance la jalousie des chefs de guerre contre la Pucelle se montra à découvert, et que l'héroïne ne fut point secondée.

Ainsi l'entreprise faite contre la ville de Paris n'eut aucun succès; les Français reprirent le chemin de la Chapelle, et le lendemain l'armée rentra à Saint-Denis, où le roi était resté avec son arrière-garde.

Éclairée par ce qui s'était passé la veille, Jeanne renouvela ses sollicitations auprès de Charles VII pour obtenir la permission d'aller finir ses jours dans l'obscurité et la retraite. Sur les instances qui lui furent faites, elle consentit pourtant à demeurer. Le roi ne pouvait se résoudre à se priver de son secours, et il exigea qu'elle suivît l'armée. En pensant à la catastrophe dont elle fut la victime, on ne peut se défendre d'un sentiment pénible. Ainsi cette jeune héroïne était précipitée dans un abyme de malheurs par ceux-là même qu'elle avait servis et qui devaient l'abandonner.

Jeanne d'Arc partit avec le roi pour les provinces de la Loire, où l'on jugeait convenable de ramener les troupes. Il paraît que sa blessure n'était pas dangereuse, puisqu'elle lui permit d'entreprendre le voyage. Mais avant de se mettre en route, elle offrit par dévotion à saint Denis, ainsi qu'ont coutume de faire les gens d'armes blessés à la guerre, un trophée composé de l'équipement complet d'un homme d'armes avec une épée qu'elle avait gagnée devant Paris. Elle fit suspendre ce trophée à l'une des colonnes de la basilique de Saint-Denis.

Le roi revint vers la fin de septembre à Gien, où il rentra en triomphe avec la Pucelle trois mois après en être parti pour l'une des expéditions les plus aventureuses dont notre histoire ait conservé le souvenir.

CHAPITRE VII.

Le roi se rend à Bourges auprès de la reine. Jeanne d'Arc l'y accompagne. La Pucelle vient mettre le siège devant Saint-Pierre-le-Moutier, qui est emporté de vive force. La Charité-sur-Loire est attaquée sans succès. Melun est surpris par les troupes françaises. Jeanne d'Arc est avertie par ses voix qu'elle doit tomber incessamment au pouvoir de ses ennemis. Elle combat Franquet d'Arras, et le fait prisonnier. Le duc de Bourgogne vient mettre le siège devant Choisi-sur-Oise. Tentatives inutiles pour faire lever ce siège. Cette place tombe au pouvoir de l'ennemi. Compiègne est menacé. On fait une sortie pour débusquer l'ennemi posté à Marigny. La Pucelle est prise et vendue à Jean de Luxembourg.

LE roi resta quelques jours à Gien d'où il partit bientôt pour se rendre à Tours et à Chinon. La reine, qui cherchait à se rapprocher de son époux, vint à sa rencontre. La Pucelle, prenant fort à cœur la réconciliation des deux époux, vit avec satisfaction cette démarche de la reine; elle devança le roi et sa suite, et vint elle-même à la rencontre de Marie d'Anjou. Au lieu de continuer sa route vers Chinon, Charles VII consentit à se rendre à Bourges où il revint avec la reine.

Jeanne d'Arc logea à Bourges dans la maison de Renaud de Bouligny, conseiller du roi, receveur des finances, chez qui elle resta trois semaines, partageant régulièrement la couche de la maîtresse de la maison.

Bien que les exploits de la Pucelle lui eussent acquis la plus grande renommée, cependant elle n'en avait pas encore reçu de récompense éclatante de la part du roi. Ce ne fut qu'au mois de décembre 1429 que furent expédiées les lettres (C) de noblesse accordées par Charles VII à la Pucelle et à toute sa famille. Le roi voulut dès-lors qu'elle portât de riches vêtements, et il lui assura un état de maison qui égalait celui d'un comte.

Dès le retour de Charles VII à Gien, il avait été question de reprendre le projet d'une expédition en Normandie. On parlait de charger la Pucelle du commandement des troupes conjointement avec le duc d'Alençon. Il paraît cependant que l'on revint au premier projet que l'on avait eu avant le départ pour Reims, de se rendre maîtres de toutes les places fortes sur les bords de la Loire qui se trou-

vaient encore au pouvoir des ennemis. Il fut donc décidé que l'on mettrait le siège devant Saint-Pierre-le-Moutier, avant de chercher à s'emparer de la Charité-sur-Loire. La Pucelle et le seigneur d'Albret chargés de cette expédition, réunirent les troupes à Bourges et les conduisirent bientôt devant cette première place. Là, comme dans beaucoup d'autres circonstances, la Pucelle sut vaincre par sa constance, son courage et son intrépidité. Les assiégés faisaient une résistance vigoureuse. Déjà les assiégeants commençaient à perdre courage et se retiraient. Jeanne d'Arc restait seule, pour ainsi dire, sous les murs de la place, criant qu'on lui apportât des fagots et claies pour combler le fossé. Tout le monde se rallia aux cris de la guerrière, et la ville fut prise aussitôt.

Jeanne d'Arc, après cette victoire, voulait conduire l'armée dans l'île de France, où les ennemis avaient obtenu quelques avantages, et repris quelques forteresses sur les Français; mais on lui fit observer qu'il était plus à propos d'aller attaquer la Charité-sur-Loire; et elle y consentit. Instrument docile des volontés de son prince, depuis que sa mission était accomplie, elle s'était fait, comme nous l'avons déjà dit, un devoir de se conformer sans opposition aux avis des généraux, et de faire abnégation complète de ses propres idées. Jeanne d'Arc suivit donc dans cette expédition le sire d'Albret et le maréchal de Sainte-Sévère. Le nombre des troupes qu'ils avaient à leur disposition était peu considérable, et la place qu'il fallait assiéger était très forte. On fit les dispositions pour l'attaquer. Il s'écoula près d'un mois sans que les assiégeants fissent aucun progrès sensible et que la ville fût disposée à capituler. On livra plusieurs assauts meurtriers sans aucun résultat. Enfin les Français furent obligés de lever le siège, en abandonnant toute leur artillerie.

Mais à la même époque, l'intrépide Lahire s'emparait par escalade de la ville de Louviers.

Pendant que ces choses se passaient, le duc de Bourgogne, livré tout entier aux apprêts de son mariage, oubliait également et ses alliés les Anglais, et la patrie. Il abandonnait les environs de la capitale à tous les maux de la guerre. La misère la plus profonde, sur-tout, régnait dans Paris. Les troupes royales venaient escarmoucher jusque sous ses murs. Vers cette époque les Français s'emparèrent par surprise de la ville de Melun. Les Anglais et les Bourguignons, qui voulurent s'en ressaisir, furent repoussés par tous les chefs de guerre français et leurs troupes accourues au secours de la place. Il paraît que la Pucelle, au bruit des

dangers que courait la ville de Melun, arriva elle-même la première et eut part à la victoire.

Au mois d'avril 1429, il éclata dans Paris une conspiration qui avait pour but de livrer la ville au roi légitime, mais elle fut sans succès, et ceux qui en étaient les principaux chefs furent livrés à la mort.

L'heure approchait où l'héroïne de Domremy devait elle-même succomber. Les saintes qui la visitaient lui apparurent sur les fossés de Melun, et lui annoncèrent qu'elle tomberait avant la Saint-Jean au pouvoir de ses ennemis; qu'il le fallait absolument; qu'elle ne s'effrayât point et qu'elle acceptât cette croix avec reconnaissance; que Dieu soutiendrait ses forces et son courage.

Jeanne d'Arc supplia ses deux saintes protectrices de demander pour elle à Dieu, de la faire mourir aussitôt qu'elle serait prise, et de lui épargner les tourments d'une longue captivité. Pour toute réponse, elles lui recommandèrent la résignation et la patience, et refusèrent de lui dire le jour et l'heure où elle devait perdre la liberté. Presque tous les jours, à compter de ce moment, les deux saintes lui renouvelèrent l'avertissement du malheur dont elle était menacée. Jeanne d'Arc cessa alors entièrement de donner son avis dans les délibérations des chefs de guerre, et s'en rapporta aveuglément à leur volonté. Elle ne fit point connaître toutefois les révélations qu'elle avait eues. Elle n'en montra pas moins d'audace et continua d'affronter le danger avec la même assurance.

Jeanne d'Arc venait de prendre encore une fois les armes; elle avait quitté le Berry, et s'avancait dans l'Ile-de-France pour accomplir sa destinée. Elle était à la tête d'un petit corps d'armée et de plusieurs chefs de guerre. Jean d'Aulon ne l'accompagna pas dans cette expédition. Elle arriva à Lagny sur Marne, dans les premiers jours de mai. A la même époque à peu près où, un an auparavant, elle était entrée dans Orléans pour en faire lever le siège.

Bientôt on vint lui annoncer qu'un corps de trois à quatre cents Anglais ou Bourguignons traversait l'Ile-de-France, et s'en retournait chargé de butin après avoir ravagé les campagnes autour de Lagny. La troupe était commandée par Franquet d'Arras, homme d'armes, aussi odieux par ses cruautés que renommé par sa vaillance. Jeanne d'Arc, accompagnée d'Ambroise de Lore, de Jean Foucault et de quelques troupes que ces deux chefs avaient réunies, se mit à sa poursuite et ne tarda pas à le rencontrer. De part et d'autre, on s'arrêta et l'on rangea les troupes en bon ordre. On en vint aux mains, la mêlée fut san-

glante et la victoire long-temps disputée. Deux fois les Français reculèrent, deux fois la Pucelle les ramena au combat. Enfin la victoire se déclara pour elle. La plupart des ennemis furent passés au fil de l'épée, le reste tomba au pouvoir des vainqueurs et Franquet d'Arras fut du nombre des prisonniers. Jeanne d'Arc rentra triomphante dans Lagny avec son captif : elle voulait d'abord l'échanger contre un seigneur de Lours qui était au pouvoir des Anglais ; mais Franquet d'Arras s'était souillé d'un grand nombre de forfaits et était réclamé par la justice. La guerrière, ayant appris que celui contre lequel elle voulait l'échanger n'existait plus, abandonna Franquet d'Arras au bailli de Senlis. Les juges de Lagny le condamnèrent à mort et il eut la tête tranchée. Cette exécution injuste ou légitime, mais dont il est démontré que Jeanne d'Arc était innocente, fut un des chefs d'accusation que les Anglais produisirent contre elle dans son procès.

Cependant Compiègne ne tarda pas à être menacé. Jeanne d'Arc qui était à Lagny en part aussitôt avec le comte de Clermont et quelques troupes. On se présente devant Soissons dont le gouverneur refuse, sous de vains prétextes, le passage à l'armée. On est alors obligé de faire un détour pour trouver un pont sur l'Oise. Les soldats manquant de vivres, le comte de Clermont juge à propos de se retirer sur la Loire, et fait échouer le projet que l'on avait eu d'abord de déjouer les desseins de l'ennemi. Jeanne ne veut pas cependant abandonner un pays où elle croit sa présence nécessaire. Elle va à Crespy, et de là à Compiègne. Elle avait fait un appel à tous les Français qui se trouvaient à portée de secourir cette ville, et à sa voix étaient accourus Jacques de Chabanne, Théaulde Valpergue, Régnaud de Fontaines, Poton de Xaintrilles et plusieurs autres chevaliers célèbres par leur courage, amenant avec eux à-peu-près deux mille combattants. Le duc de Bourgogne assiégeait alors la forteresse de Choisi, qui, située dans la péninsule formée par les rivières de l'Aisne et de l'Oise, était un point de communication entre Compiègne et les autres villes françaises.

Cependant Jeanne d'Arc tente une expédition sur Pont-l'Évêque, afin de couper les communications au duc de Bourgogne avec Mont-Didier et les autres places qui lui fournissaient des subsistances. Pont-l'Évêque défendu par des Anglais allait être forcé, lorsque les troupes que le duc de Bourgogne avait laissées à Noyon viennent à son secours. Les Français attaqués par des forces supérieures se retirent en bon ordre et rentrent à Compiègne chargés de butin. Pendant que ces choses se passaient, la forteresse de Choisi fut obligée de capituler. Le duc

de Bourgogne fit raser la place et rétablir le pont sur lequel son armée passa pour venir attaquer Compiègne du côté du nord. Cet événement avait lieu en l'absence de la Pucelle qui était retournée jusqu'à Lagny pour chercher de nouveaux renforts. Mais elle revint bientôt se jeter dans Compiègne en trompant la vigilance de l'ennemi.

La venue de Jeanne d'Arc répandit une grande joie parmi le peuple qui croyait voir dans la jeune guerrière, l'ange protecteur de la France. On profita de cet enthousiasme pour aller débusquer l'ennemi établi à Marigny, au bout de la chaussée où il se fortifiait. En conséquence la Pucelle et plusieurs autres chefs de guerre sortirent de Compiègne par la porte du pont à la tête d'environ six cents hommes d'armes, tant à pied qu'à cheval. Cette troupe s'avança à travers la prairie.

A la vue des Français qui débouchaient du boulevard du pont, les Bourguignons se replièrent sur le quartier de Marigny en criant aux armes. Les guerriers ennemis se rangèrent autour de Jean de Luxembourg. Le combat était engagé et annonçait devoir être très meurtrier. Jeanne d'Arc n'avait jamais déployé plus de hardiesse et de vaillance; deux fois elle repoussa les ennemis dont le nombre augmentait sans cesse, jusque dans leur logis de Marigny; elle tenta une troisième charge et les fit plier encore; mais elle ne put les repousser cette fois que jusqu'à moitié chemin. Les Français, s'apercevant qu'ils allaient avoir toute l'armée ennemie sur les bras, se retirèrent vers la ville. La Pucelle marchait la dernière, se retournant sans cesse et faisant face à l'ennemi, afin de couvrir la retraite des siens et de les ramener sans perte dans la place. Les Anglais s'avancèrent alors à grands pas pour couper le chemin à sa troupe. Ce mouvement jeta l'effroi parmi les guerriers français, et ils se précipitèrent en tumulte vers la barrière du boulevard du pont. La presse y fut telle que l'on ne pouvait plus avancer ni reculer. En ce moment les Bourguignons, sûrs d'être soutenus de toutes parts, firent une décharge terrible sur la queue des escadrons français, et y jetèrent un grand désordre. Saisis d'épouvante, une partie de ceux qui combattaient en cet endroit se précipitèrent tout armés dans la rivière; plusieurs se rendirent prisonniers. La Pucelle seule continuait encore à se défendre. Facilement reconnue à son habillement de couleur pourpre, et à son étendard qu'elle tenait d'une main, tandis que de l'autre elle repoussait les ennemis à coups d'épée, elle fut bientôt environnée d'une foule de guerriers qui se disputaient l'honneur de la faire pri-

somnière. Elle parvint cependant à gagner le pied du boulevard du pont. Les uns disent qu'elle n'y put entrer à cause de la foule, d'autres assurent qu'elle trouva la barrière fermée, ce qui serait arrivé par trahison. Il est certain que la renommée de l'héroïne excitait la jalousie des chefs de guerre, et que la trahison de Guillaume de Flavi, qui devait craindre que la Pucelle ne recueillît toute la gloire d'avoir sauvé la place, n'a rien d'improbable. Abandonnée de tous ses compagnons d'armes, entourée d'assaillants, Jeanne fit des prodiges de valeur pour échapper à la captivité; elle chercha à gagner les champs du côté de la Picardie; mais un cavalier bourguignon, d'autres disent un archer picard, la saisit par son habit et la fit tomber de son cheval. C'est ainsi qu'elle fut prise sans donner sa foi à personne, ainsi qu'elle l'a dit elle-même dans ses interrogatoires. Monstrelet, écrivain dévoué au parti bourguignon, prétend qu'elle se rendit et donna sa foi à Lyonel, bâtard de Vendôme, qui l'emmena à Marigny, où elle fut surveillée par une garde nombreuse.

La prise de la Pucelle jeta la consternation parmi les Français et causa une joie immodérée aux Anglais et aux Bourguignons. Ceux-ci accouraient en foule pour considérer cette fille de dix-huit ans, dont le nom seul depuis plus d'une année les faisait trembler et portait la terreur jusque dans Londres. Jamais, dit Villaret, les victoires de Crecy, de Poitiers, ou d'Azincourt, n'avaient excité de pareils transports : ils allaient jusqu'à l'ivresse.

On apprit dès le lendemain, 25 mai 1430, à Paris, la prise de Jeanne d'Arc. En réjouissance de cet événement on chanta un *Te Deum* dans l'église métropolitaine et l'on alluma de tous côtés des feux de joie.

L'alégresse des ennemis était proportionnée à la terreur que l'héroïne leur inspirait. Car son nom seul faisait désertier les soldats, au point que le duc de Gloucester, régent d'Angleterre, s'était vu obligé de faire une proclamation dirigée contre les capitaines et les soldats effrayés par les enchantements de la Pucelle.

Jeanne d'Arc fut aussitôt vendue par le bâtard de Vendôme à Jean de Luxembourg, comte de Ligny, principal officier du duc de Bourgogne, qui resta par conséquent chargé seul de sa garde.

CHAPITRE VIII.

Jeanne d'Arc est réclamée par l'inquisiteur général pour être jugée comme suspecte d'hérésie. Elle tente de s'évader de sa prison. Elle est envoyée au château de Beaufort. Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, demande à la juger. L'université de Paris se mêle de cette affaire. La Pucelle est vendue aux Anglais pour une somme de dix mille francs. Elle est conduite à Arras et de là au château de Crotoy. Les ennemis sont forcés de lever le siège de Compiègne. Les affaires des Anglais déclinent par-tout. Jeanne d'Arc est transférée à Rouen. Elle est traitée avec la dernière rigueur. Les Anglais pressent son jugement. Nomination des juges. Perfidie de Loyseleur. Composition du tribunal.

A peine la Pucelle était-elle tombée au pouvoir de ses ennemis, qu'un frère Martin, prenant le titre de vicaire-général de l'inquisiteur de la foi au royaume de France, écrivit au duc de Bourgogne pour l'inviter à remettre cette infortunée entre ses mains, attendu qu'étant véhémentement soupçonnée de plusieurs crimes sentant l'hérésie, il y avait lieu à procéder contre elle. Toutefois Jean de Luxembourg envoya sa prisonnière avec une escorte nombreuse au château de Beaufort.

Quoique les saintes qui assistaient Jeanne, implorées par elle, lui eussent répondu qu'il fallait qu'elle vît le roi anglais, ce dont elle desirait beaucoup être dispensée, l'héroïne ne tarda pas à chercher les moyens de s'évader. Elle parvint à sortir de sa chambre par un trou qu'elle avait pratiqué entre deux pièces de bois : elle se disposait à renfermer ses gardes dans la tour et à gagner la campagne, lorsque le hasard amena sur son passage le concierge du château. Cet homme ne l'eut pas plutôt aperçue qu'il jeta l'alarme partout et força l'infortunée Jeanne d'Arc à rentrer dans sa prison. Elle prit ce malheur avec assez de patience et se dit : *qu'apparemment il ne plaisait pas à Dieu qu'elle échappât pour cette fois, et qu'il fallait qu'elle vît le roi des Anglais, comme ses voix le lui avaient dit.*

Cet incident, ou tout autre motif peut-être, déterminèrent Jean de Luxembourg à envoyer sa prisonnière à son château de Beaufort, où se trouvaient son épouse et sa sœur, qui firent un très bon accueil à l'illustre héroïne. Ces dames savaient que le parti anglais cherchait tous les moyens de perdre la Pucelle,

et que l'un des chefs d'accusation que l'on élevait contre elle, était son changement d'habits. Elles offrirent donc à la jeune guerrière des habillements de son sexe et l'invitèrent à s'en revêtir. Jeanne d'Arc refusa avec douceur et fermeté : *Je ne quitterai point, dit-elle, les vêtements que je porte sans la permission de Dieu.*

Quelque desir qu'eussent les nobles hôteses de Jeanne, d'adoucir sa captivité, elles ne pouvaient en faire disparaître toutes les rigueurs. L'héroïne n'avait pas la faculté de parcourir librement le château de Beurevoir. Le séjour qu'elle y fit, fut d'environ quatre mois. Ce qui l'affligeait le plus, c'était le danger que couraient les habitants de Compiègne, et l'impossibilité où elle était de les secourir.

Un nouveau sujet d'inquiétude vint bientôt ajouter au malheur de sa situation. Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, ennemi mortel du parti français et de la Pucelle en particulier, la réclama comme étant son juge naturel, attendu qu'elle avait été prise sur le territoire de son diocèse, et pour faire sa cour aux Anglais, il demanda avec instance qu'elle fût traduite devant son tribunal.

D'un autre côté, Jeanne d'Arc était à peine tombée au pouvoir des Bourguignons, que l'université de Paris écrivit au duc de Bourgogne, pour que cette jeune fille fût traduite devant un tribunal ecclésiastique, comme suspecte de magie et de sortilège. La même université écrivit pour le même sujet à Jean de Luxembourg.

Pierre Cauchon, pour assouvir la haine qu'il nourrissait depuis long-temps contre la Pucelle, se chargea d'être l'entremetteur entre Jean de Luxembourg, le duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre. Ce dernier, pour que la Pucelle fût remise en son pouvoir, consentit à payer à Jean de Luxembourg une forte rançon, que l'on fixa à dix mille francs dans les négociations entamées à ce sujet.

Cependant les injonctions de l'évêque de Beauvais et les offres du gouvernement anglais ébranlèrent Jean de Luxembourg, malgré les sollicitations de son épouse, qui le conjurait par les motifs les plus pressants de l'honneur et de l'humanité de ne pas livrer à une mort certaine une captive intéressante que les lois de la guerre commandaient de respecter.

Chaque jour apportait à l'héroïne l'annonce d'événements funestes. On lui apprit que les habitants de Compiègne, tous jusqu'à l'âge de sept ans, devaient être mis à feu et à sang. Cette nouvelle acheva d'exalter sa tête. Elle aimait mieux mourir que de vivre après une telle destruction de bonnes gens. *Comment, disait-*

elle, à ses saintes protectrices, comme si elles eussent été présentes, comment Dieu laissera-t-il mourir ces bonnes gens de Compiègne qui ont été si loyaux à leur seigneur. Sur ces entrefaites, elle sut qu'elle était vendue aux Anglais : elle résolut alors de tout tenter de nouveau pour s'évader. Elle s'élança de la tour où elle était enfermée pour prévenir l'instant où elle devait être livrée à ses ennemis et voler au secours de Compiègne. Ni les conseils de sainte Catherine dont elle se disait assistée, ni la promesse que cette sainte lui faisait que ceux de Compiègne seraient secourus, et qu'elle même ne serait délivrée que lorsqu'elle aurait vu le roi anglais ; rien n'avait pu la détourner de son funeste dessein. Elle se blessa grièvement dans sa chute et resta évanouie au pied des remparts. En revenant à elle, elle ne savait où elle était, ni comment elle avait été conduite à l'endroit où elle se trouvait. On fut obligé de lui dire qu'elle s'était élancée de la tour. Elle fut deux ou trois jours sans vouloir manger ; mais reconfortée par les avis de sainte Catherine, elle se confessa et demanda pardon à Dieu de ce qu'elle avait fait. Elle recommença à manger et fut bientôt guérie.

Enfin la Pucelle, tout-à-fait rétablie, fut conduite à Arras, probablement pour être remise aux officiers du roi d'Angleterre. Elle fut ensuite reléguée au château de Crotoy. Dans cette forteresse était retenu prisonnier un ecclésiastique d'un rare mérite, chancelier de l'église d'Amiens. Jeanne assistait régulièrement à la messe qu'il célébrait tous les jours et se confessait à lui.

Les esprits célestes, dont Jeanne d'Arc se croyait assistée, n'avaient pas cessé de lui prodiguer leurs consolations. Ce qu'ils lui avaient annoncé du secours que les habitants de Compiègne devaient recevoir eut lieu dans le temps prescrit. Cette ville était réduite aux dernières extrémités, entourée de bastilles de toutes parts, le blocus était complet et la famine était dans la place. Cependant de vaillants guerriers français, répandus dans l'île de France, résolurent de la secourir et d'en faire lever le siège. Ils exécutèrent ce projet avec une hardiesse de résolution qui fut couronnée du plus éclatant succès. Les bastilles des assiégés furent emportées d'assaut. Le découragement se mit parmi les troupes ennemies, qui se sauvèrent, les unes en Normandie, les autres en Picardie, et Jean de Luxembourg jugea à propos de lever précipitamment le siège en abandonnant son artillerie.

La délivrance de Compiègne fit retomber sous la domination française Gournay, Pont-Sainte-Maxence, Longueil, Breteuil et plusieurs autres places, tant en

Picardie que dans l'île de France. Une victoire complète, remportée dans les champs de Germigny, par le brave Poton de Xaintrailles, acheva de couvrir de gloire les armées françaises.

Ces succès ne firent qu'irriter la haine des Anglais contre l'héroïne qu'ils regardaient comme la première et la seule cause de leurs nombreuses défaites. Tout ce qui leur était dévoué redoubla d'efforts pour leur sacrifier cette illustre victime.

L'université de Paris écrivit deux lettres à ce sujet, l'une à l'évêque de Beauvais, et l'autre au roi de France et d'Angleterre. Il serait difficile, dit Villaret, d'imaginer une manière plus artificieuse que celle du duc de Bedford et du ministre anglais, qui se faisaient ainsi demander ce qu'ils désiraient avec le plus d'ardeur. Ils étaient impatients d'immoler la Pucelle; sa perte était utile à leurs intérêts; ils voulaient la rendre éclatante, et leur politique s'attachait à rejeter sur notre nation la honte de ce crime; ils se vengeaient en nous couvrant d'opprobre.

Désarmée et dans les fers, Jeanne d'Arc inspirait encore à la nation britannique une terreur profonde, au point que le gouvernement anglais enjoignit de faire arrêter et traduire devant le conseil d'Angleterre les guerriers à qui la peur de la Pucelle ferait abandonner leurs drapeaux.

Partout les affaires des Anglais continuaient à décliner. Les habitants de Sens chassèrent leur gouverneur étranger, et se soumirent au roi légitime.

Effrayés de tant de revers, les Anglais crurent qu'il n'y avait plus désormais de salut pour eux que dans la mort de la Pucelle, et ils ordonnèrent que l'on travaillât sans délai au procès de cette infortunée, dans le triste espoir de rendre le courage aux armées britanniques, de diffamer le roi Charles, et d'épouvanter ses partisans.

Jeanne d'Arc fut transférée du Crotoy à Rouen, et renfermée dans la grosse tour du château, la seule qui existe encore aujourd'hui. On l'y traita avec une rigueur extrême. Quelques auteurs prétendent même qu'elle y fut, pendant un certain temps, renfermée dans une cage de fer. Il résulte au moins des dépositions du serrurier qui a fait cette cage qu'elle avait été livrée par lui et pesée en présence d'un témoin. On a fait aussi la remarque que, dans le commencement de la captivité de Jeanne, on permettait aux habitants de Rouen de la voir dans sa prison; mais bientôt elle devint invisible pour tout le monde jusqu'à l'ouverture de son procès. Ce dont on ne peut douter, c'est que l'infortunée prisonnière

avait les pieds retenus par des ceps de fer, et qu'elle avait une chaîne passée autour du corps et attachée, au moyen d'une serrure fermant à clef, à une grosse pièce de bois.

Elle était continuellement gardée par cinq Anglais dont trois passaient la nuit dans sa chambre et deux à la porte. C'étaient des misérables pris dans les derniers rangs de l'armée. Ils insultaient l'héroïne et la maltrahaient indignement : ils poussaient souvent la cruauté jusqu'à l'éveiller pendant la nuit, pour lui dire que l'heure de sa mort était venue, et que l'on allait la prendre pour la faire périr du dernier supplice. Ces hommes abominables poussèrent l'audace jusqu'à attenter à sa pudeur.

Enfin le 3 janvier 1431 le roi anglais donna des lettres patentes (D), pour autoriser la mise en jugement de sa prisonnière. On s'y réserve expressément de reprendre Jeanne, si elle n'était pas convaincue des faits pour lesquels elle était mise en jugement. Ainsi, comme l'observe M. de Laverdy, le roi d'Angleterre ne faisait en quelque sorte que la prêter aux juges ecclésiastiques pour décider si elle devait subir ou non la peine de mort.

Le 9 janvier, il fut rédigé chez l'évêque de Beauvais une consultation sur l'affaire de Jeanne d'Arc, en présence de Jean Le Maitre, député pour le diocèse de Rouen, par le grand inquisiteur de France, l'évêque de Beauvais voulant que le jugement à intervenir jouît de tous les prétendus privilèges de l'inquisition. Jean Le Maitre refusa plusieurs fois de se mêler de cette affaire; mais il finit par y être forcé malgré sa répugnance, car on lui fit dire que s'il persistait dans ses refus, il serait en péril de mort. Dans cette conférence on nomma les juges qui devaient former le tribunal. Des lettres de nomination leur furent expédiées au nom de l'évêque de Beauvais. On y disait que l'accusée était suspecte de plusieurs sortilèges, enchantements, invocations de démons ou malins esprits et de plusieurs autres choses concernant notre foi.

Le 13 janvier, l'évêque de Beauvais tint chez lui une autre assemblée. Le procès-verbal de la séance porte qu'il communiqua aux docteurs des informations faites dans le pays de la Pucelle, et des mémoires contenant ce que la renommée en publiait. Un bourgeois de Rouen, nommé Moreau, avait été envoyé à Domremy pour prendre ces informations; mais au lieu de trouver des charges contre l'accusée, il ne recueillit que les témoignages les plus honorables sur la famille de Jeanne; et sur la conduite de l'héroïne jusqu'au moment où elle était partie pour

Chinon. Aussi ces informations furent-elles supprimées des pièces du procès. Il paraît que les procès-verbaux des conférences étaient rédigés sous les yeux de l'évêque de Beauvais. Il lui était d'autant plus facile d'y faire insérer ce qui lui convenait, que ces prétendus procès-verbaux n'étaient ni lus en présence des juges assesseurs, ni présentés à leur signature. D'ailleurs les contradictions qu'ils renferment suffisent pour les faire arguer de faux. Comme il fallait à tout prix perdre la Pucelle, afin de plaire aux Anglais, tous les moyens furent employés pour y parvenir. Un nommé Loiseleur, chanoine de Rouen, consultant du saint-office, le digne familier de l'évêque de Beauvais, se prêta aux manœuvres les plus perfides pour entraîner l'infortunée prisonnière à fournir des armes contre elle. Cet homme infame, dont l'histoire a flétri le nom, feignit qu'il était du pays de Jeanne, et fut ainsi introduit auprès d'elle. La chambre, dans laquelle était renfermée la Pucelle, était contiguë à une autre où il y avait un trou par lequel on pouvait tout écouter, de manière qu'il était possible de constater ce que disait la prisonnière dans l'intimité de la confiance. Le seigneur de Warvich, l'infame évêque de Beauvais et le perfide Loiseleur étaient convenus du rôle que ce dernier devait jouer. Ils ordonnèrent ensuite aux deux notaires du procès de se rendre dans la chambre secrète pour entendre, sans être vus, ce qui se dirait dans la prison. Ceux-ci reconnurent bientôt la voix de Loiseleur qui engagea la conversation en donnant à Jeanne d'Arc des nouvelles feintes des affaires du roi. Il vint à lui parler ensuite des révélations dont on la disait favorisée, et lui fit là-dessus diverses questions insidieuses. Jeanne d'Arc, ravie de rencontrer, après un si long temps, un homme du parti français et un compagnon d'infortune (car il feignait d'être prisonnier de guerre), s'abandonna dans toutes ses réponses à toute la confiance d'une ame franche et pure, aussi incapable de soupçonner une trahison que de la commettre. Le comte de Warvich et l'évêque de Beauvais, qui étaient restés avec les notaires, leur dirent alors d'écrire ce que répondait la Pucelle; mais comme ceux-ci virent le piège tendu à leur probité, ils eurent le courage de s'y refuser en disant qu'ils ne le devaient pas faire et qu'il n'était pas honnête de commencer de telle sorte le procès; que, si Jeanne disait les mêmes choses devant le tribunal, ils les enregistreraient volontiers.

Il fallut donc renoncer à l'espérance de se procurer, par cet infame moyen, des actes contre la Pucelle; mais le second objet que l'on s'était proposé, celui d'obtenir des sujets d'interrogatoire, était rempli. Le traître Loiseleur conserva

toujours depuis la confiance de l'infortunée prisonnière. Il lui fit connaître qu'il était prêtre, il paraît même qu'il lui demanda à être son confesseur, et qu'il reçut effectivement sa confession. Cet homme exécrationnable abusait de la confession non seulement pour reporter à l'indigne évêque de Beauvais tout ce que la prisonnière lui confiait, mais encore pour lui suggérer d'avance des réponses dangereuses aux demandes qui devaient lui être faites.

Le promoteur d'Estivet voulut jouer un rôle aussi abominable que celui de Loiseleur. Il s'introduisit également dans la prison pour tromper Jeanne d'Arc; mais il paraît qu'il ne put parvenir à captiver sa confiance. Rien n'égalait la bassesse d'âme de ce méchant homme tout dévoué aux Anglais, si ce n'est la grossièreté de son langage. Pendant tout le cours du procès, il ne cessa de calomnier les greffiers qui voulaient en agir suivant les règles de la justice et de la probité, et il accablait la malheureuse héroïne d'injures grossières et de menaces.

Tous les documents nécessaires pour la direction des interrogatoires étaient enfin obtenus. Une seule difficulté arrêtait le commencement du procès proprement dit, c'est que le vice-inquisiteur refusait obstinément d'y prendre part. De nouvelles instances furent faites auprès de lui. Enfin, il déclina cette juridiction, en faisant valoir que ses pouvoirs ne s'étendaient qu'au diocèse de Rouen, et non à celui de Beauvais; du reste le vice-inquisiteur consentit à ce que la procédure fût toujours commencée nonobstant cette difficulté. Le commencement du procès fut fixé au 21 février. Jean Lemaître y assista en qualité d'assesseur, et l'évêque de Beauvais sollicita l'inquisiteur de France de venir lui-même y prendre part, ou bien de déléguer quelqu'un à cet effet pour agir en son nom.

Voici quelle était la composition du tribunal destiné non à juger, mais à condamner la Pucelle; car sa mort était résolue. On n'employait quelques formes juridiques que pour flétrir sa mémoire et avilir Charles VII qui avait accepté ses secours. On a vu que les Anglais l'avaient achetée. On sait maintenant aujourd'hui, à n'en pas douter, qu'ils soudoyèrent des juges pour la condamner. Ce dernier fait résulte jusqu'à l'évidence de pièces curieuses conservées au prieuré de Saint-Martin-des-Champs, et dont la bibliothèque d'Orléans a des copies authentiques. Ces pièces consistent en lettres-patentes et ordonnances de Henri VI, se disant roi de France et d'Angleterre, relatives à des paiements faits aux docteurs

(1) Voyez l'ouvrage intitulé: *Manuscrits de la Bibliothèque d'Orléans*, par A. Septier, Orléans, 1820.

qui ont assisté au procès, et dont les noms sont les mêmes que ceux que l'histoire nous a transmis : elles contiennent en outre des quittances des sommes reçues par ces mêmes docteurs.

Il n'y eut que deux juges ayant voix délibérative, ce fut Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, licencié en droit, nommé en 1420 à son évêché par la faction Bourguignone, l'un des conseillers du roi d'Angleterre en France, et Jean Lemaître, frère prêcheur, bachelier en théologie, vicaire de Jacques Graverand, prenant la qualité d'inquisiteur général de la foi en France.

Jean de Lafontaine, licencié en droit canonique, eut la charge de conseiller commissaire examinateur.

Jean ou Joseph ou Guillaume d'Estivet, chanoine de Beauvais et de Bayeux, fut nommé promoteur.

Les notaires-greffiers furent Guillaume Manchon, prêtre, notaire public et de la cour de l'archevêché de Rouen, Guillaume Colles ou Coles, prêtre dit Bos Guillaume ou Boys Guillaume, notaire public et de la cour de l'archevêché de Rouen, et Nicolas Vasquel, notaire public et de la cour de l'archevêché de Rouen.

Jean Massieu, prêtre, et en 1455 l'un des curés de l'église paroissiale de Saint-Candide de Rouen, remplit les fonctions d'appariteur ou huissier ecclésiastique. Ces fonctions consistaient à donner des exploits, à faire les citations, à amener Jeanne au tribunal, à la reconduire en prison, et à prévenir ceux des assesseurs qui étaient mandés aux séances.

Il y eut en outre des juges assesseurs ou conseillers, c'est-à-dire, ayant voix consultative seulement. Le nombre en fut très grand et indéterminé : tel assista aux premières séances qui ne vint point aux suivantes, et tel autre se montra à celles-ci, que l'on n'avait point vu aux premières. Il paraît que cette partie du tribunal se composa chaque jour d'instance de tout ce que l'on avait pu rassembler de docteurs, contraints, même par la force, à prêter leur ministère à cet odieux procès. Nous allons consigner ici les noms des plus marquants, soit par leur réputation, soit par le rôle qu'ils ont joué dans le procès. Ce sont Gilles, abbé de Fécamp; Nicolas de Vendères, Nicolas Loiseleur, Nicolas Midy, Pierre Morice, Thomas de Courcelles, Jean de Castillon, Jean Fabry, Guillaume Erard, Isambert de la Pierre, Jean Beaupère, Jacques de Touraine, Martin Ladvenu, Jean Tiphaine, l'abbé de Saint-Ouen, Jean Lohier et Gérard Feuillet.

CHAPITRE IX.

Première séance publique du procès. Jeanne d'Arc demande à être soumise à l'examen des matrones. On change le lieu des séances du tribunal. Mauvais traitements que l'on fait éprouver à la Pucelle. Pièces du procès falsifiées pour la perdre. Prédications de Jeanne devant le tribunal. Réponse sublime de la Pucelle. L'évêque de Beauvais réduit le nombre des assesseurs. Les interrogatoires sont continués dans la chambre même de Jeanne d'Arc. Questions captieuses adressées à l'accusée.

LE jour fixé pour l'ouverture du procès, l'évêque de Beauvais, accompagné de quarante conseillers ou assesseurs, se rendit vers huit heures du matin à la chapelle royale du château de Rouen, où Jeanne avait été citée à comparaître. Ainsi, c'était en présence des autels, devant l'image d'un Dieu calomnié, persécuté par des prêtres impies, qu'allait se renouveler le spectacle de l'innocence trahie, couverte d'opprobres et juridiquement assassinée au nom et en l'honneur du souverain juge des hommes.

L'évêque de Beauvais commença par faire lire, en présence du tribunal, les lettres royales en vertu desquelles la Pucelle devait être jugée par lui avec l'assistance des docteurs consultés. Le promoteur d'Estivet exposa ensuite que Jeanne était citée et évoquée à comparaître pour répondre aux interrogatoires de droit que l'on se proposait de lui faire subir. Ces lectures préliminaires faites, on alla querir l'infortunée prisonnière. Jeanne d'Arc avait demandé des juges du parti français; mais dès qu'elle parut devant le tribunal, on se garda bien de parler de cette demande, ni de faire aucune observation à ce sujet. Pour détourner l'attention des assistants et leur faire perdre de vue la juste réclamation de l'accusée, l'évêque de Beauvais l'accueillit en lui adressant des discours sans fin sur le procès qui lui était intenté.

Au commencement de son interrogatoire, lorsque Jeanne fut invitée à déclarer ses noms et surnoms, sur ce qu'on lui demanda si elle s'appelait la Pucelle et si elle était telle en effet : *Je puis bien dire que telle je suis*, répondit-elle; *et si vous ne me croyez, faites-moi visiter par des femmes*. Elle offrit

donc de se soumettre à l'examen de femmes recommandables par leurs mœurs. Le résultat de cet examen, s'il lui était avantageux, n'allait pas à moins qu'à détruire l'accusation de magie dirigée contre elle. Car dans l'opinion du temps, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, l'état de virginité inspirait au démon une horreur respectueuse et était inconciliable avec les opérations magiques; mais si l'épreuve n'était pas favorable à Jeanne, les Anglais y trouvaient le double avantage de fortifier l'accusation de sortilège et de déshonorer leur ennemie.

L'examen de Jeanne d'Arc fut donc résolu, et la duchesse de Bedford fut chargée de présider aux dispositions nécessaires. Le nom d'une des sages-femmes choisies par la duchesse est parvenu jusqu'à nous; elle s'appelait Anne Baron. Elle était connue de l'appariteur Jean Massieu. Le duc de Bedford, sans doute à l'insu de sa vertueuse épouse, eut l'infame curiosité de se cacher pendant l'examen, dans un lieu secret, d'où il pouvait contempler l'héroïne dont il méditait la perte. Indépendamment, dit Villaret, de toutes les lois de l'honnêteté blessées par une surprise si honteuse, quel jugement porter de ce prince? que se passait-il dans son ame au moment qu'il outrageait à-la-fois les mœurs et l'humanité? Il destinait au dernier supplice cette infortunée. Il ajoutait ainsi à la cruauté le mépris de la pudeur. Le résultat de l'examen fut favorable à l'accusée; cependant il n'en est point fait mention dans les grosses du procès. C'est ainsi que l'indigne évêque de Beauvais en avait usé à l'égard des informations favorables qui étaient venues du pays de Jeanne.

La première séance du tribunal fut très tumultueuse, et l'on ne rendit point compte dans le procès-verbal de ce qui s'y était passé. Tous les assesseurs y étaient présents. On interrompait Jeanne à chaque mot qu'elle disait, sans lui laisser le temps de s'expliquer. Outre les greffiers du procès, il y avait encore deux ou trois secrétaires du roi d'Angleterre qui écrivaient comme il leur plaisait. Six des assesseurs étaient chargés en particulier de faire les questions. C'étaient Beaupère, Midy, Morice, Touraine, Courcelles et Feuillet. Pendant que Jeanne répondait à l'un, un autre l'interrogeait. Elle fut obligée plusieurs fois de leur dire : *Beaux frères, faites l'un après l'autre*; et elle était ainsi précipitée et troublée dans ses réponses.

C'est probablement à cause du tumulte que le tribunal fut transféré dans une autre salle appelée *salle des Préparatoires*. Il est vraisemblable aussi que

l'on voulait se ménager les moyens de forcer les notaires à enregistrer les réponses de l'accusée, selon l'imagination de ses ennemis; car on les avait trouvés peu disposés à se rendre coupables de cette faiblesse, et l'on pensait qu'on les amènerait enfin à ce qu'on voulait d'eux en faisant écrire en même temps qu'eux les interrogatoires par des gens affidés, dont on comparerait ensuite la minute avec la leur, pour pouvoir accuser celle-ci d'inexactitude, et menacer les notaires de l'indignation du tribunal. Loiseleur s'était, à ce qu'il paraît, chargé de diriger dans leur rédaction les secrétaires employés à cette manœuvre. On voulait user de son habileté pour dénaturer les expressions les plus innocentes; mais il fallait éviter qu'il ne fût aperçu par la Pucelle auprès de laquelle il avait un autre rôle à jouer; et peut-être n'était-il pas possible de le dérober à ses regards dans la chapelle du château de Rouen. On en vint à bout dans la salle des préparatoires où l'on plaça le bureau des secrétaires dans l'embrasure d'une fenêtre au-devant de laquelle on étendit un rideau de serge. Loiseleur demeura de la sorte invisible à l'assemblée.

Les interrogatoires de l'accusée furent dirigés par l'évêque de Beauvais lui-même. Les questions étaient faites par l'un des assesseurs, en partie dans l'intention de surprendre des réponses qui pussent tourner contre la prisonnière. La manière dont elle était traitée hors du tribunal n'était pas moins faite pour exciter l'indignation.

On poussait la barbarie, à l'égard de la malheureuse Jeanne d'Arc, jusqu'à lui refuser d'accomplir ses devoirs religieux, privation d'autant plus pénible que dans sa triste position elle avait plus besoin que jamais du soulagement qu'une âme pieuse et résignée trouve dans le sein de la religion. Cependant la douceur avec laquelle elle était traitée par l'appariteur Jean Massieu, l'enhardit à lui demander s'il se trouvait sur leur chemin quelque église ou lieu saint où le Saint-Sacrement fût exposé. Massieu lui montra la chapelle royale située dans la grande cour qu'ils avaient à traverser pour se rendre de la tour au tribunal. Jeanne d'Arc le supplia de la faire passer par devant cette chapelle pour qu'elle pût s'y agenouiller et faire sa prière. Jean Massieu fut touché de ses larmes et le lui permit. Prosternée, et les mains jointes, elle y adressa à Dieu les plus humbles et les plus ferventes prières.

Un jour Jean Massieu, reconduisant Jeanne d'Arc du tribunal à sa prison, fut rencontré par un prêtre anglais qui lui dit sans égard pour la présence

de l'accusée : Que te semble de ses réponses ; sera-t-elle brûlée ? Jusqu'ici, répondit Massieu, je n'ai vu que bien et honneur en elle, et elle me semble une bonne femme ; mais je ne sais quelle sera la fin, Dieu seul le sait. Ce propos, reporté au comte de Warwick, mit Massieu dans le plus grand danger. L'évêque de Beauvais le fit venir, lui reprocha son discours, et finit par lui dire qu'il se gardât de se méprendre, ou qu'on le ferait boire une fois plus que de raison. L'évêque de Beauvais défendit ensuite expressément de laisser l'accusée s'arrêter devant la chapelle.

Les limites que nous nous sommes imposées dans la rédaction de cet abrégé de la vie de Jeanne d'Arc, ne nous permettent pas d'entrer dans le détail de tous les interrogatoires qu'on lui a fait subir. Nous nous bornerons à rapporter les réponses les plus remarquables de l'accusée.

Dans le troisième interrogatoire, on lui demanda si elle se croyait en la grace de Dieu ? *Si je n'y suis pas*, répondit-elle, *Dieu veuille m'y recevoir, et si j'y suis, Dieu veuille m'y conserver ; car je m'estimerais la plus malheureuse des femmes, j'aimerais mieux mourir que de me savoir hors de la grace et de l'amour de Dieu.* Un des assesseurs avait trouvé la question si difficile qu'il avait déclaré tout haut que Jeanne n'était peut-être pas tenue d'y répondre.

Dans le cinquième interrogatoire, on représenta à Jeanne d'Arc les lettres qu'elle avait envoyées au roi d'Angleterre, au duc de Bedford et à d'autres généraux anglais. Elle les reconnut, à l'exception de quelques passages qui avaient été altérés, par exemple, à l'endroit où il est dit : *Rendez à la Pucelle*, il faut substituer *rendez au roi*. On y a ajouté aussi ces mots : *corps pour corps*, et *chef de guerre*, qui n'étaient pas dans les lettres originales. Ainsi la perfidie des ennemis de l'infortunée Jeanne d'Arc était allée jusqu'à falsifier ses lettres pour la rendre suspecte d'hérésie.

Pressée apparemment par le tribunal d'une foule de questions suggérées par les menaces prophétiques contenues dans ces lettres, Jeanne prit la parole d'un ton solennel, et dit à l'assemblée :

Avant qu'il soit sept ans, les Anglais abandonneront un plus grand gage qu'ils n'ont fait devant Orléans, et perdront tout en France.

Ils éprouveront la plus grande perte qu'ils aient jamais faite en France, et ce sera par une grande victoire que Dieu enverra aux Français.

Ces événements s'accomplirent. Paris fut en effet repris par les Français, le

13 avril 1436, cinq ans seulement après que Jeanne l'eut annoncé, et les Anglais perdirent, en 1450, la bataille de Formigny, qui eut pour résultat la conquête de la Normandie, et en 1453, la bataille de Castillon où périt le fameux Talbot, et qui acheva de soumettre la Guyenne à la France.

Dans le même interrogatoire on demanda à Jeanne d'Arc si, quand saint Michel lui apparut, il était nu. *Pensez-vous*, répondit-elle, *que Dieu n'ait pas de quoi le vêtir?*

L'infortunée prisonnière continuait à être soumise à des interrogatoires dont ses perfides ennemis se promettaient de tirer parti pour établir les iniques jugements qu'ils se proposaient de porter contre elle; mais souvent elle les déconcertait par des réponses pleines de sens et de sagesse; ou par des mots sublimes. Dans le sixième interrogatoire on lui fit cette question : *Disiez-vous pas que les penonceaux (étendards) qui étaient en semblance des vôtres étaient heureux? Je disoie*, répondit l'héroïne, *entrez hardiment au milieu des Anglais, et j'y entroie moi-même.* Quelle fierté courageuse et quelle héroïque énergie dans une jeune fille qui comptait à peine dix-neuf ans. L'antiquité offre-t-elle rien de plus admirable?

On lui demanda pourquoi son étendard fut plus porté à l'église de Reims que ceux des autres capitaines? *Il avait été*, dit-elle, *à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur.*

Après le sixième interrogatoire, l'évêque de Beauvais renonça à convoquer tous les assesséurs. Il les prévint qu'il continuerait l'instruction de l'affaire en présence d'un petit nombre d'entre eux qui rassembleraient parmi les aveux de l'accusée, ceux qu'il serait à propos de recueillir. En adoptant ce mode de procéder, l'évêque y voyait la faculté perfide de ne composer ce conseil que de personnes qui lui étaient entièrement dévouées. C'était d'ailleurs un moyen d'empêcher désormais que quelque homme courageux ne donnât à l'accusée des explications utiles à sa défense. Cette mesure donnait aussi la faculté d'induire par la suite en erreur, comme l'observe M. de Laverdy, ceux qui allaient cesser d'être présents aux interrogatoires. On verra bientôt qu'elle eut en effet ce funeste résultat.

Tous les interrogatoires auxquels Jeanne d'Arc fut soumise depuis les nouvelles dispositions eurent lieu dans sa chambre même. Dans le septième interrogatoire on demanda à l'accusée si elle avait d'autres richesses que les chevaux

qu'elle tenait de la libéralité du roi pour aller à la guerre. *Je ne demandais rien à mon roi*, répondit-elle, *fors bonnes armes et bons chevaux, et de l'argent à payer les gens de mon hostel.*

Ce ne fut qu'à la neuvième séance que Jean Lemaitre, qui jusques-là n'avait assisté au procès qu'en qualité d'assesseur, produisit sa commission de l'inquisiteur général en France, pour y assister en qualité de juge. Il régularisa la procédure et donna le même jour la commission de promoteur, et celle d'exécuteur des mandements à ceux qui avaient déjà été choisis par l'évêque de Beauvais. Il nomma aussi des personnes pour garder la prisonnière au nom de l'inquisition.

Il paraît que dans le onzième interrogatoire on demanda à Jeanne d'Arc si ses voix lui avaient promis qu'elle serait délivrée; à quoi elle répondit qu'elles lui avaient promis secours; mais qu'elle ne savait si c'était pour être délivrée de prison, ou si quand elle serait en jugement il y viendrait quelque trouble qui aiderait à sa délivrance: *Prant tout en gré*, lui disaient ces voix, *ne te chaille de ton martyre, tu t'en vendras enfin au royaume de paradis.* J'appelle martyre, ajoutait-elle, toutes les peines et adversités que je souffre en prison, et je ne sais si j'en souffrirai de plus grandes; mais je m'en rapporte à Notre Seigneur.

Parmi les questions insidieuses que l'on faisait continuellement à l'infortunée prisonnière, on lui adressa celle-ci: Est-ce un péché mortel de prendre un homme à rançon et de le faire prisonnier. Elle répondit qu'elle ne l'avait point fait. C'est alors qu'on lui reprocha la mort de Franquet d'Arras. Elle s'en justifia par les motifs précédemment exprimés. On lui demanda si elle avait donné ou fait donner de l'argent à celui qui avait pris Franquet d'Arras? *Je ne suis pas*, répondit-elle, *monnoyer ou trésorier de France pour bailler argent.*

Il n'est sorte de piège que l'on ne tendît à l'accusée. On cherchait par tous les moyens possibles à en tirer des réponses qui pussent la compromettre aux yeux de la morale et de la religion. Après qu'on lui eut expliqué la distinction de l'église triomphante et de l'église militante qui est notre saint père le pape, les cardinaux, les prélats de l'église et le clergé; on demanda à Jeanne si elle voulait s'en rapporter à l'église militante; en répondant par l'affirmative, elle se serait soustraite aux juges qui avaient soif de son sang, et l'on ne concevrait pas comment une pareille question aurait pu lui être faite, si l'on ne savait que le perfide Loiseleur qui avait accès auprès d'elle, lui persuadait de ne pas se sou-

mettre à l'église, parceque le tribunal prendrait sur elle autorité de juges. Elle éluda donc la réponse, et dit qu'elle était venue de par l'église triomphante, à laquelle elle soumettait tout ce qu'elle avait fait et à faire; que quant à ce qui était de se soumettre à l'église militante, elle n'y répondrait pas maintenant.

On fit à l'infortunée prisonnière cette question : Si Dieu haïssait les Anglais? *De l'amour ou haine que Dieu a aux Anglais, je n'en sais rien; mais je sais bien qu'ils seront tous boutés hors de France, excepté ceux qui y mourront, et que Dieu enverra victoire aux Français contre les Anglais.*

Dans le douzième interrogatoire on questionna beaucoup Jeanne d'Arc sur son étendard, que l'on voulait rendre l'objet d'une accusation de sorcellerie. Qui aidait plus, lui demanda-t-on, de vous à l'étendard ou de l'étendard à vous? *De la victoire de l'étendard ou de moi, c'était tout à Notre-Seigneur.*

L'espérance de la victoire était-elle fondée en votre étendard ou en vous? *Elle était fondée en Dieu et non ailleurs.*

Si un autre l'eût porté, eût-il eu aussi bonne fortune que vous? *Je n'en sais rien; je m'en rapporte à Notre-Seigneur.*

On lui demanda si dans son enfance elle avait grande intention de faire du mal aux Bourguignons? *J'avais grande volonté que mon roi eût son royaume.*

Pensez-vous que votre roi fit bien de tuer ou faire tuer le duc de Bourgogne? *Ce fut grand dommage pour le royaume de France; mais, quelque chose qu'il y eût entre eux, Dieu m'a envoyée au secours du roi de France.*

Dans l'un des derniers interrogatoires, on demanda à la prisonnière s'il ne lui avait pas été révélé qu'en perdant sa virginité elle perdrait son bonheur, et que ses voix ne viendraient plus; à quoi elle répondit qu'elle n'avait point eu de révélation à ce sujet. Cette question aura sans doute été suggérée aux juges par les Anglais, et semble avoir quelques rapports avec les violences dont l'infortunée eut plusieurs fois à se défendre dans sa prison.

CHAPITRE X.

On veut réduire les interrogatoires à un petit nombre de questions. Jeanne en appelle au concile de Bâle. L'évêque de Beauvais prend des mesures pour que personne ne s'introduise dans la prison de la Pucelle sans son ordre. On réduit le résultat des interrogatoires en douze articles. Les docteurs consultés sur ces articles sont défavorables à l'accusée. Jeanne d'Arc tombe dangereusement malade. Soupçon de son empoisonnement par l'évêque de Beauvais. Pièges tendus à la Pucelle. On veut la soumettre aux épreuves de la torture. Sa résignation héroïque. On lui lit les douze articles auxquels le procès est réduit, ainsi que les avis des docteurs et de l'université de Paris. Sentence de condamnation. Jeanne d'Arc est amenée dans le cimetière de l'abbaye de Saint-Ouen. On exige qu'elle signe une cédula d'abjuration. Elle en appelle de nouveau au pape. Sa première condamnation.

LE 18 mars l'évêque de Beauvais, réuni au vice-inquisiteur, rassembla chez lui douze des assesseurs. On convint d'examiner le travail des docteurs chargés d'émettre leur opinion sur les principaux aveux de l'accusée, et ce que les livres de droit canonique pouvaient renfermer de relatif à la matière dont il s'agissait.

Le 19, vingt-deux assesseurs furent rassemblés. On décida de réunir tout le travail qui avait été fait, à un moindre nombre d'articles; mais avant d'en venir là, il fut résolu que l'on constaterait judiciairement la vérité des interrogatoires. On se rendit à cet effet dans la chambre de Jeanne d'Arc, on lut devant elle ces interrogatoires: elle n'y fit que de légères additions, et n'éleva de contradictions sur aucun article.

Le temps de Pâques approchait. Jeanne avait demandé à entendre la messe le dimanche. On parut vouloir céder à ses prières, mais à condition qu'elle consentirait à reprendre les habits de son sexe. Jeanne répliqua qu'elle n'avait pas l'avis de son conseil et qu'elle ne pouvait pas encore reprendre ses habits de femme, que ce serait bientôt fait si cela dépendait d'elle. Les interrogatoires étant terminés, on commença le procès ordinaire contre la Pucelle; jusque-là il ne s'était agi que du procès d'office.

Le 26 mars il fut arrêté que l'accusée serait interrogée sur les articles pro-

posés par le promoteur au nombre de soixante-dix, et que si elle refusait de répondre, les articles seraient tenus pour confessés et avérés.

A cette époque Jean de Fonte, Isambart de la Pierre et Martin l'Advenu, vinrent voir la Pucelle pour l'engager à se soumettre à l'église, lui expliquant que par là il fallait entendre le pape et le saint concile. Il paraît que ce conseil fit impression sur Jeanne et que dès-lors elle commença à avoir moins de confiance dans les avis du perfide Loiseleur.

Le Samedi-Saint, 31 mars, la Pucelle fut appelée pour donner ses réponses sur les points à l'égard desquels elle ne s'était pas encore expliquée. Ce fut dans cette séance que le frère Isambart osa lui conseiller de se soumettre au concile de Bâle. Jeanne, craignant toujours de nouveaux pièges, demanda ce que c'était qu'un concile général. Isambart répondit courageusement que c'était la congrégation de toute l'église universelle, et qu'en ce concile il y en avait autant de sa part que de la part des Anglais. Cela oui et entendu, elle commença à crier : *Ho! puisque en ce lieu sont aucuns de notre parti, je veux bien me rendre et me soumettre au concile de Bâle*; et aussitôt l'évêque de Beauvais, indigné, s'écria : *Taisez-vous de par le diable*; et il dit au notaire de se bien garder d'écrire que Jeanne se soumettait au concile général de Bâle. *Hélas!* s'écria l'infortunée prisonnière, *vous écrivez ce qui est contre moi, et vous ne voulez pas écrire ce qui est pour moi*. A cette occasion les Anglais menacèrent frère Isambart de le jeter dans la Seine.

L'évêque de Beauvais attribua à des conseils le changement de système de défense que la Pucelle paraissait avoir embrassé, et prit des mesures pour que personne n'entrât dans la chambre de la prisonnière sans son ordre. Les assesseurs déclarèrent toutefois que l'accusée devait avoir des conseils, et l'évêque de Beauvais parut céder aux instances du tribunal; mais il donna avis de ce qui se passait au conseil d'Angleterre, pour qu'on y mît obstacle sans qu'il parût y avoir part.

Malheureusement pour Jeanne, le nombre des assesseurs présents à son appel au pape et au concile avait été très peu considérable, et encore y en avait-il dans le nombre qui étaient vendus à l'évêque de Beauvais.

Cependant les soixante-dix chefs d'accusation portés contre Jeanne par le promoteur d'Estivet furent successivement réduits à trente-huit, et puis à douze (E). Il était censé qu'ils contenaient en substance toutes les réponses de la prisonnière, ce qui était pourtant bien éloigné de la vérité. Loin de les rédiger sur

les termes dont Jeanne s'était servie, on les établit d'après des conjectures probables, ainsi qu'en a déposé au procès de révision Thomas de Courcelles, l'un des assesseurs au procès de condamnation. On rendit Jeanne d'Arc coupable sur tous les points; les conjectures furent portées jusqu'à étouffer la vérité et à présenter le texte des réponses avec tout l'art de la vraisemblance. Les complices seuls en furent instruits. On communiqua à un petit nombre de personnes dont on se croyait sûr, ces assertions rédigées en secret; mais on se trompa par rapport à l'une d'elles, dont le nom n'est pas indiqué. Quelque prévenue qu'elle pût être contre Jeanne, elle vit des inexactitudes importantes dans cette rédaction. Elle crut nécessaire d'y faire des corrections, et les proposa au conseil particulier qu'on tint à ce sujet.

Ces pièces réunies ont fait connaître que la feuille des corrections était un cahier de papier où les douze articles sont écrits de la main de Jacques de Tournai; qu'il était rempli d'additions et de corrections en marge et en interlignes, dont les juges de la révision prirent copie en entier. Il a été constaté que ces corrections avaient été approuvées; mais les articles n'en furent pas moins envoyés tels qu'ils avaient été rédigés d'abord, tout-à-fait discordants, et même contraires aux réponses de Jeanne. On lui fait dire en effet qu'elle a annoncé qu'elle serait délivrée de prison, et que les Français feraient en sa compagnie les plus beaux faits d'armes qui aient jamais été faits dans toute la chrétienté. On dénature tout ce qu'elle a dit relativement au changement de ses habits; on y fait mention qu'elle n'a point voulu assister à la messe à la condition de ce sacrifice. On savait bien pourtant qu'elle avait consenti à prendre les habits de femme pour entendre la messe, sauf à reprendre ensuite les habits d'homme, et l'on se garde bien de dire à ce sujet les vrais motifs fondés sur la pudeur de l'infortunée prisonnière, livrée à la brutalité de gardes qui avaient attenté à son honneur.

Les assesseurs et les docteurs, consultés sur des questions ainsi dénaturées et contraires à la vérité, donnèrent presque tous des avis défavorables.

On employa tous les moyens possibles pour effacer de l'esprit de l'accusée les conseils qu'elle avait reçus de frère Isambart. On prit le parti d'affaiblir et de changer, par des équivoques et par des distinctions subtiles, la définition que Jean de La Fontaine avait donnée à Jeanne de l'église militante, en sorte que le procès tout entier ne roulait plus que sur une équivoque; c'est dans cet esprit que furent dirigées les monitions ultérieures faites à l'accusée.

Sur ces entrefaites, la nouvelle se répandit que Jeanne était dangereusement malade. Le cardinal d'Angleterre et le comte de Warwick, informés de cet événement, envoyèrent chercher Guillaume des Jardins et Guillaume de la Chambre, maîtres ès arts en médecine, et plusieurs autres médecins. Le comte de Warwick leur dit que Jeanne était malade, et qu'il les avait mandés pour qu'ils se consultassent à ce sujet. Car pour rien au monde, ajouta-t-il, le roi d'Angleterre ne voudrait qu'elle mourût de mort naturelle. Il l'a achetée cher, et ne veut pas qu'elle meure autrement que par justice; et il entend qu'elle soit brûlée. Visitez-la donc avec beaucoup de soin, et faites en sorte qu'elle guérisse. Les médecins visitèrent en effet la prisonnière, et conclurent à la saignée. Ils retournèrent vers le comte de Warwick pour lui faire part de ce qu'ils avaient décidé. Gardez-vous bien de la saigner, dit le comte, car elle est rusée et pourrait bien se tuer. Cependant Jeanne fut saignée, et la fièvre cessa à l'instant. Les juges envoyèrent Jean Tiphaine, maître ès arts en médecine, pour visiter la malade; il fut introduit près d'elle par le promoteur d'Estivet. Ce dernier se conduisit vis-à-vis de Jeanne de la manière la plus infame, l'insultant par les injures les plus grossières. Jeanne d'Arc, ne pouvant retenir son indignation, répondit à ses injures, et elle fut tellement irritée que la fièvre la reprit à l'instant. La nature de la maladie de la prisonnière porterait à croire que l'évêque de Beauvais avait tenté d'empoisonner cette infortunée pour se délivrer du fardeau d'un jugement injuste et honteux, par un forfait commis dans les ténèbres. Il voyait ainsi le moyen de débarrasser les Anglais de la Pucelle, sans se charger de l'iniquité du jugement.

Lors de la première monition, qui eut lieu le 18 avril, Jeanne était en danger de mort; elle se contenta de demander les sacrements de pénitence et d'Eucharistie, et l'assurance d'être déposée en terre sainte après qu'elle aurait cessé d'exister.

L'infortunée prisonnière ne voyait que trop depuis long-temps qu'on en voulait à sa vie, et elle ne pouvait se faire aucune illusion à cet égard. C'est du moins ce que semble prouver le fait suivant.

Raymond, seigneur de Macy, était venu voir la Pucelle en compagnie des comtes de Warwick et de Stafford, du comte de Ligny, celui qui avait eu la lâcheté de la vendre, et du chancelier d'Angleterre. Le comte de Ligny, entrant en conversation avec Jeanne, lui dit : Jeanne, je suis venu pour traiter de votre rançon,

pourvu que vous vouliez promettre que jamais vous ne vous armez contre nous : *En mon Dieu*, dit-elle, *vous vous riez de moi, car je sais bien que vous n'en avez ni le vouloir ni le pouvoir. Je sais bien que ces Anglais me feront mourir, croyant après ma mort gagner le royaume de France; mais, fussent-ils cent mille godons plus qu'ils ne sont de présent, ils n'auraient pas ce royaume.* Le comte de Staffort, indigné de ces paroles, tira sa dague jusqu'à moitié pour en frapper l'héroïne, mais le comte de Warwick l'en empêcha.

Dans la troisième monition, on commença par déclarer à l'accusée que les bourreaux étaient présents, et qu'ils avaient apporté les instruments nécessaires pour lui faire subir les horreurs de la torture; mais les menaces ne faisaient qu'irriter Jeanne d'Arc; elles animaient son courage, au lieu de l'affaiblir. Si la douleur, dit-elle, m'arrache de faux aveux, je soutiendrai que vous me les avez fait faire par violence. Dieu a toujours été le maître de toutes mes actions; le diable n'a jamais eu de puissance sur mes faits. Quand même vous me feriez arracher les membres et séparer mon ame d'avec mon corps, je ne vous dirais pas autre chose que ce que j'ai dit au procès. Jean de Castillon, touché de la bonne foi de la prisonnière, commença à soupçonner la mauvaise foi de ses persécuteurs. Une question captieuse et inconvenante ayant été faite à l'accusée, il osa dire en plein tribunal qu'elle n'était peut-être pas obligée de répondre à une demande de cette nature. Il s'éleva alors un grand tumulte dans l'assemblée. Castillon, plus indigné qu'effrayé de la fureur de ses adversaires, déclara à l'évêque de Beauvais et aux assistants qu'un procès fait de la sorte était entièrement nul. L'évêque de Beauvais lui ordonna de se taire. Il ne fut plus convoqué et ne reparut plus au procès.

Cependant les réponses des personnes consultées et sur-tout celles de l'université de Paris, arrivèrent enfin; et en les examinant on ne sait de quoi on doit le plus s'étonner, ou de l'ineptie des motifs de la condamnation, ou de la mauvaise foi des docteurs influencés par les Anglais.

Un fait d'ailleurs très digne de remarque, c'est que l'on ne donna jamais communication à l'accusée des douze propositions, où ses réponses avaient été dénaturées, et qui servaient de texte à tant de jugements iniques. Seulement dans la monition du 23 mai, Jeanne d'Arc étant haranguée par Pierre Morice, chanoine de l'église de Rouen, ce docteur abusa de l'ignorance de l'accusée et de la faiblesse de son sexe, en lui faisant part, à titre de reproches et tout d'un trait, de ce qui était dans les douze articles, sans laisser aucun intervalle entre chaque propo-

sition à laquelle il appliqua de suite les qualifications de l'université, et sans demander à Jeanne ce qu'elle avait à dire sur chacune de ces propositions. Dès qu'il eut fini cette lecture, il exhorta plus longuement l'accusée à se soumettre à l'église.

On attendit les réponses de Jeanne. Elle prit enfin la parole, et dit qu'elle s'en rapportait à ce qu'elle avait dit dans le procès et qu'elle voulait le soutenir. *Quand même je serais en jugement, dit-elle, quand je verrais le feu préparé, le bûcher allumé et le bourreau prêt à m'y jeter, je ne dirais pas autre chose à la mort, que ce que j'ai dit au procès.* Elle garda ensuite un silence qu'elle ne voulut plus rompre. L'infortunée prisonnière fut citée au lendemain pour entendre son jugement définitif, et dès le jour même ses prétendus juges dressèrent la sentence de condamnation, qui ne paraît pas avoir été communiquée aux assesseurs. On y débute par un préambule sur la vigilance avec laquelle les pasteurs doivent écarter de leur troupeau les erreurs que répand le démon, on y rappelle en peu de mots l'instruction déjà faite, les avis des docteurs consultés et celui de l'université : ensuite on y dit à l'accusée qu'elle a supposé et superstitieusement inventé diverses révélations et apparitions et qu'elle les a crues légèrement ; qu'en conséquence elle est téméraire, superstitieuse et sorcière, blasphématrice de Dieu et de ses saints, et particulièrement de Dieu dans ses sacrements ; prévaricatrice de la loi divine, de la doctrine et des lois de l'église ; schismatique, errante dans la foi ; témérairement coupable envers Dieu et la sainte église à laquelle elle ne veut pas se soumettre. Enfin, on lui déclare qu'elle est obstinée, persévérante dans ses erreurs, et hérétique ; qu'elle est retranchée de l'église comme un membre infect, et abandonnée à la justice séculière, qui est priée d'en agir avec douceur envers elle.

On ne s'occupa plus désormais que d'arracher à Jeanne d'Arc une soumission à l'église, et il fut décidé que si elle n'abjurait solennellement, elle serait livrée au bras séculier et brûlée. On pouvait déjà penser, d'après le caractère connu de Jeanne d'Arc, qu'elle refuserait d'abjurer. Cependant le perfide Loiseleur fut encore employé dans cette œuvre d'iniquité. Jeanne, croyez-moi, lui dit-il, car si vous voulez, vous serez sauvée. Acceptez votre habit, et faites toutes les choses qui vous seront ordonnées ; autrement vous êtes en péril de mort : et si vous faites ce que je vous dis, vous serez sauvée et vous vous en trouverez très-bien, vous n'aurez aucun mal et serez remise à l'église ; promesse bien séduisante pour

l'infortunée captive, qui ne demandait qu'à être retirée des mains des Anglais.

Le 24 mai 1431, Jeanne d'Arc fut amenée dans le cimetière de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. Au milieu de la place s'élevaient deux théâtres ou échafauds, l'un pour les juges, et l'autre pour Jeanne d'Arc et Guillaume Erard, docteur en théologie, chargé de la prédication qu'on avait coutume de faire en pareille circonstance. Jeanne était revêtue de son habit d'homme.

Le bourreau se tenait à peu de distance avec le chariot consacré aux exécutions, et le bûcher était dressé dans le lieu ordinaire.

Le prédicateur fit un discours qui avait en apparence pour objet le salut éternel de la prisonnière et l'instruction du peuple; mais il s'emporta plusieurs fois dans le courant de sa prédication, et adressa à Jeanne d'Arc beaucoup d'injures, lui disant qu'elle avait attaqué la majesté royale, qu'elle avait commis plusieurs crimes contre Dieu et contre la foi catholique, qu'elle errait dans la foi, et que si elle ne se précautionnait contre ces choses, elle serait brûlée. *Ah! France, s'écria-t-il, tu es bien abusée, qui as toujours été la chambre très chrétienne, de te adherer à une hérétique et scismatique, et Charles qui se dit roy et de toy gouverneur s'est adheré comme hérétique et scismatique, tel il est, aux paroles et faiz d'une femme inutile, diffamée et de tout deshonneur plaine; et non pas luy seulement, mais tout le clergie de son obeissance et seigneurie par lequel elle a été examinée et non reprinse comme elle a dit et du dit Roy.* En s'adressant à Jeanne, il s'écria avec une voix plus forte : C'est à toi, Jeanne, que je parle, et te dis que ton roi est hérétique et schismatique; à quoi elle répondit : Parlez de moi, et ne parlez pas du roi, il est bon chrétien. Et comme le prédicateur continuait ses invectives. *Par ma foi, sire, révérence gardée! s'écria-t-elle, car je vous ose bien dire et jurer, sous peine de ma vie, que c'est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et qui mieux aime la foi et l'église et n'est point tel que vous dites.* Le prédicateur et l'évêque de Beauvais crièrent alors à l'appariteur, Jean Massieu, de la faire taire.

A la fin de la prédication, on lut à l'accusée une cédula contenant une formule d'abjuration. L'appariteur, après avoir fait la lecture qui lui était commandée, dit à l'accusée, tu abjureras et signeras cette cédula. Elle renfermait entre autres choses, l'engagement de ne plus à l'avenir prendre les armes, ni porter l'habit viril et les cheveux coupés. Cette formule contenait sept à huit lignes. Jeanne dit qu'elle ne savait point ce que c'était qu'abjurer, et demanda qu'on le lui expli-

quât. Jean Massieu lui dit alors, sans s'engager dans des explications inutiles, et voulant lui faire comprendre en peu de mots tout le danger de sa situation, que si elle allait à l'encontre d'aucun de ces articles, elle serait brûlée, et qu'il lui conseillait de s'en rapporter à l'église universelle, si elle devait abjurer lesdits articles ou non. Alors Jeanne le crut, et s'écria : *Je me rapporte à l'église universelle si je dois abjurer ou non. Tu les abjureras présentement ou tu seras brûlée,* lui répondit l'impitoyable Érard.

J'ai déjà répondu à ce qui concerne la soumission à l'église, par rapport à mes actions et mes paroles, répliqua Jeanne d'Arc : *je consens que l'on envoie mes réponses à Rome, et je m'y soumetts, mais j'affirme en même temps que je n'ai rien fait que par les ordres de Dieu : au surplus, j'ajoute qu'aucun de mes faits ni de mes discours ne peut être à la charge de mon roi, ni d'aucun autre. Quelle fidélité et quelle grandeur d'ame dans ce moment terrible !*

Alors on ne demanda plus à Jeanne si elle voulait se soumettre à l'église, mais bien si elle voulait révoquer ses faits et ses discours qui avaient été condamnés par les ecclésiastiques présents. Elle répondit qu'elle s'en rapportait à Dieu et à notre saint père le pape.

Cependant les juges, sans consulter personne, prirent sur eux de dire à l'accusée que cela ne suffisait pas, et que le pape demeurerait trop loin pour que l'on pût recourir à lui. On lui fit entendre que les ordinaires sont juges dans leur diocèse, pour l'amener à reconnaître le jugement porté contre elle. Ainsi l'inquisiteur et l'évêque de Beauvais devenaient l'église elle-même, et leur jugement était sans appel. Erreur grossière qui fit périr dans les flammes l'infortunée Jeanne d'Arc.

La Pucelle fut sommée trois fois, au préjudice de son appel au pape, d'adopter ce principe; mais comme elle ne jugea pas à propos de répondre, l'évêque de Beauvais lui lut la sentence de condamnation, et il eut l'audace de prononcer ces mots : « De plus vous avez, d'un esprit obstiné et avec persévérance, refusé expressément de vous soumettre à notre saint père le pape et au concile général. » C'était assurément bien là le comble de l'impudence.

Toutefois on ne faisait pas moins de vives instances pour obtenir l'abjuration tant désirée. Les uns y employaient les menaces, les autres les prières; car tous ceux qui dans ce moment terrible entouraient Jeanne d'Arc n'étaient pas ses ennemis, et plusieurs désiraient vivement la sauver. Les menaces ne faisaient qu'irriter l'héroïne; et dans un moment d'impatience, elle s'écria : *Tout ce que*

j'ai fait, tout ce que je fais, j'ai bien fait et fais bien de le faire. Mais les prières l'attendrissaient, et elle se détermina enfin à y céder. Loiseleur l'exhortait de la manière la plus pressante à se soumettre. Érard, changeant de ton, lui parlait aussi avec une feinte bienveillance. « Jehanne, lui disait-il, nous avons tous pitié
« de toi ! il faut que tu révoques ce que tu as dit, ou que nous t'abandonnions à
« la justice séculière. Jehanne, lui crient à-la-fois plusieurs personnes émues par
« un véritable intérêt pour elle, faites ce que l'on vous conseille : voulez-vous
« vous faire mourir ? »

L'héroïne commençait à être ébranlée. On la vit bientôt songer à se justifier, en disant au prédicateur qu'elle avait pris l'habit d'homme, parceque ayant à paraître au milieu des hommes d'armes, il était plus sûr et plus convenable qu'elle fût revêtue de cet habit que d'un habit de femme. Je n'ai rien fait de mal, dit-elle, je crois les douze articles de foi et les préceptes du décalogue, je m'en réfère à la cour de Rome, et je crois tout ce que croit la sainte église. Nonobstant ces protestations, on la pressait d'abjurer. Érard alla jusqu'à lui promettre que si elle le faisait, elle serait délivrée de prison. Elle résistait encore, mais elle se sentait ébranlée. Ah ! s'écria-t-elle, vous aurez bien de la peine à me séduire.

L'évêque de Beauvais, s'apercevant qu'elle commençait à fléchir, interrompit la lecture de la sentence de condamnation. Alors les Anglais présents se mirent à murmurer. Ils s'emportèrent même jusqu'à accuser l'évêque de Beauvais de trahison et de favoriser l'accusée. Le violent Pierre Cauchon ne put supporter patiemment cette injure. Vous en avez menti, dit-il au chapelain du cardinal d'Angleterre, car dans une telle cause je ne veux favoriser personne, mais c'est le devoir de ma profession de chercher le salut de l'ame et du corps de ladite Jeanne. Vous m'avez injurié, et je ne passerai pas outre que vous ne m'ayez fait réparation. Le cardinal d'Angleterre mit fin à cette indécente contestation en réprimandant le chapelain, et en lui commandant de se taire.

Jean Massieu profita de ce débat pour déterminer Jeanne à signer la cédulé. Obsédée de toutes parts, vaincue par les prières des assistants, elle répondit aux instances des docteurs : *que cette cédulé soit vue par les clercs et l'église dans les mains desquels je dois être mise ; et s'ils me donnent conseil de la signer, et de faire les choses qui me sont dites, je le ferai volontiers.* *Signe maintenant,* lui dit Guillaume Érard, *autrement tu finiras aujourd'hui tes jours par le feu.* Jeanne répondit alors qu'elle aimait mieux signer que d'être brûlée. Ces paroles entendues, l'évêque de Beau-

vais demanda au cardinal d'Angleterre ce qu'il devait faire, attendu la soumission de Jeanne d'Arc. Le cardinal répondit qu'il devait l'admettre à la pénitence. Aussitôt Laurent Callot, secrétaire du roi d'Angleterre, tira de sa manche une cédule qu'il donna à signer à l'accusée. Jeanne répondit qu'elle ne savait ni lire ni écrire. Callot insista. Jean Massieu, qui veillait sur tous les mouvements de la prisonnière pour ne pas laisser échapper l'occasion de la sauver, remit une plume à la Pucelle. On lui fit répéter la formule d'abjuration déjà plusieurs fois lue, et qui ne contenait encore que sept à huit lignes. Jeanne obéissait, mais en prononçant elle souriait, comme si elle n'attachait aucune importance à ce que l'on exigeait d'elle. Enfin, et par manière de dérision, de la plume qu'on lui avait remise, elle traça un rond au bas de la cédule. Laurent Callot lui saisit la main et lui fit faire une marque en forme de croix.

Il paraît qu'en ce moment il s'éleva un grand tumulte dans l'assemblée. On remarqua un mouvement de joie parmi le peuple, ce qui contint les Anglais présents. Cependant quelques uns lancèrent des pierres aux juges pour témoigner leur mécontentement que Jeanne d'Arc n'eût pas été condamnée sur-le-champ.

La cédule signée par Jeanne n'était pas celle qui lui avait été lue, dont elle avait proféré toutes les paroles, et qui ne consistait qu'en sept à huit lignes. Callot en avait substitué adroitement une autre lors de la signature; et celle-là (F) avait près de trois pages. Elle renferme toutes choses que jamais la Pucelle n'aurait consenti à signer, si on la lui avait lue. Ce sont des lâchetés et des aveux à-la-fois bas et absurdes, substitués à ce que renfermait la cédule qu'elle avait consenti à signer par déférence pour les prières des gens d'église.

Après cette importante opération, l'évêque de Beauvais et le vice-inquisiteur rendirent, sans consulter les assesseurs, une sentence différente de la première, et adressée, comme celle-ci, à la personne même de l'accusée, d'où l'on doit conclure que les deux sentences avaient été rédigées d'avance.

La dernière partie de cette nouvelle sentence, où l'on adresse la parole à Jeanne, se termine ainsi : *Comme vous avez péché contre Dieu et l'église, nous vous condamnons par grace et par modération à passer le reste de vos jours en prison, au pain de douleur et à l'eau d'angoisse pour y pleurer vos péchés et n'en plus commettre à l'avenir.*

Le perfide Loiseleur s'approcha en ce moment de la Pucelle, et lui dit avec un

redoublement d'hypocrisie qui cachait une dérision barbare: Jehanne, vous avez fait une bonne journée, si Dieu plaît, et avez sauvé votre ame. Jeanne demanda alors où elle devait aller, et si elle ne serait pas remise entre les mains de l'église, puisque l'église la condamnait. On tardait à lui répondre: *Or çà, entre vous, dit-elle, gens d'église, menez-moi en vos prisons, et que je ne sois plus en la main de ces Anglais.* On n'eut point égard à cette réclamation qui était d'une justice si évidente. L'évêque de Beauvais ordonna qu'on la menât où on l'avait prise, et l'infortunée fut reconduite au château de Rouen.

CHAPITRE XI.

La Pucelle reconduite à la tour du château de Rouen reprend ses habits de femme. Ses habits d'homme sont laissés dans un coin de sa prison. Elle les revêt de nouveau. Les juges se transportent auprès d'elle. Indignation que témoigne la Pucelle des traitements qu'on lui fait éprouver. Sa rétractation. Les juges dressent procès-verbal sans prévenir l'accusée qu'elle est en cours de jugement. La mort de Jeanne d'Arc est résolue. Elle en est prévenue et s'y prépare. Elle est conduite au supplice. Nicolas Midi est chargé de la prédication. Seconde condamnation de Jeanne d'Arc. Elle est entraînée violemment au supplice par les Anglais. Mort héroïque de la Pucelle. Ses cendres sont jetées dans la Seine.

LE vice-inquisiteur ne tarda point à suivre Jeanne d'Arc à sa prison. Après l'avoir exhortée à ne point retomber dans les erreurs que l'église lui avait pardonnées, il lui enjoignit de reprendre les vêtements de son sexe, ainsi qu'on le lui avait ordonné et qu'elle avait consenti à le faire. L'héroïne s'y soumit sans difficulté, de même qu'à ne plus porter ses cheveux coupés à la manière des hommes. Morice et Loiseleur lui avaient apporté des habits de femme, et elle les revêtit en effet. On n'emporta point ses habits d'homme, mais on les renferma dans un sac qu'on laissa près d'elle. Cette circonstance est à remarquer, parce qu'elle jette un jour bien affreux sur ce qui ne tarda point à arriver, et mit le comble à l'atrocité des ennemis de la malheureuse prisonnière. Quelques Anglais qui ne connaissaient pas les projets ultérieurs du cardinal d'Angleterre, de Cauchon et des autres personnes chargées de cette monstrueuse affaire, manifestaient leur mécontentement de voir Jeanne soustraite au supplice : *N'ayez cure*, leur répondait-on, *nous la retrouverons bien*. En effet la mort de la Pucelle n'était que différée, et l'on préparait les moyens de la condamner au feu comme relapse.

Jeanne d'Arc avait été laissée à la garde de cinq soldats anglais dont trois passaient la nuit en dedans de sa chambre et deux en dehors. Elle remplit exactement, le lendemain et le surlendemain de son jugement, les obligations qui lui étaient imposées. Cependant ce jour-là même, elle manifesta le regret de s'y

être soumise. Tout-à-coup le dimanche 27 mai, l'évêque de Beauvais et le comte de Warwick mandèrent les assesseurs et les notaires du procès pour leur annoncer que Jeanne d'Arc avait repris les habits d'homme. Ils eurent ordre de se rendre au château pour constater le fait; mais quand ils arrivèrent pour s'y présenter, ils furent très maltraités par les Anglais, qui les appelaient traîtres, Armagnacs, et faux conseillers, et la plupart ne purent parvenir jusqu'à la prisonnière. Les Anglais étaient irrités que Jeanne d'Arc n'eût pas été brûlée lors de la première sentence.

Plusieurs assesseurs pénétrèrent toutefois jusqu'à Jeanne d'Arc, et la virent en effet avec des habits d'homme. L'un d'eux fut d'avis qu'il fallait lui demander pour quelle cause elle avait repris l'habit d'homme. Un autre s'écria : taisez-vous, au nom du diable; et un Anglais leva une hache pour en frapper celui qui avait fait la proposition.

Les persécuteurs de Jeanne d'Arc témoignaient une joie féroce de cet événement. On a entendu le comte de Warwick et l'évêque de Beauvais s'écrier avec une satisfaction barbare : Elle est prise !

Les juges, c'est-à-dire l'évêque de Beauvais et le vice-inquisiteur, se rendirent le lendemain à la prison accompagnés de huit assesseurs. Ils ne se crurent plus astreints à suivre aucune forme juridique. Le premier procès étant terminé par un jugement, il fallait une nouvelle instruction pour la récidive. On ne s'occupa que des apprêts du supplice. Sans laisser entrevoir à Jeanne d'Arc qu'elle fût en cours d'instruction d'un procès criminel, on lui demanda pourquoi elle était revêtue d'un habit d'homme. C'est, répondit-elle, que cette manière de m'habiller me paraît plus honnête et plus convenable qu'un vêtement de femme tant que je serai gardée par des hommes. Au surplus, je ne l'ai repris que parcequ'on ne me tient pas ce que l'on m'avait promis, savoir, de me laisser aller à la messe, de recevoir le corps de Jésus-Christ, et de ne plus me retenir dans les ceps et les chaînes de fer.

Les juges, sans nier la justice de ses réclamations, lui représentèrent que cependant elle avait fait serment de ne pas reprendre cet habit. Le désespoir lui arracha alors ces paroles :

J'aime mieux mourir que de rester dans les chaînes; mais si l'on me permet d'aller à la messe, si l'on ne me tient plus enchaînée, si l'on me donne une prison plus douce, je serai bonne, je ferai tout ce que voudra l'église.

Alors l'évêque de Beauvais, qui voulait absolument la perdre, l'interrogea sur ses révélations, sur sainte Catherine et sainte Marguerite, sur ce que lui disaient ces saintes depuis le jour de l'abjuration. Au lieu de dissimuler, Jeanne, avec une franchise qui lui coûta la vie, fit cette réponse consignée dans les grosses du procès de condamnation.

Dieu m'a fait connaître par les deux saintes, la grande pitié de cette grande expédition, dans laquelle j'ai consenti à faire abjuration pour sauver ma vie. Avant jeudi dernier elles m'avaient avertie que j'en agirais ainsi et que je ferais ce que j'ai fait. Lorsque j'étais sur l'échafaud elles m'ont dit de répondre hardiment à celui qui prêchait; et je dis que c'est un faux prédicateur parcequ'il m'a accusée d'avoir fait des choses que je n'ai jamais faites. Depuis jeudi les deux saintes m'ont déclaré que j'avais fait une grande faute. Enfin tout ce que j'ai dit et fait depuis jeudi dernier je ne l'ai fait que par la crainte d'être brûlée.

Sur l'observation qu'on lui fit qu'elle avait abjuré. J'ai dit, répondit-elle, des choses que je ne croyais ni dire ni faire, je n'ai point voulu prétendre que ce n'étaient point les saintes qui me parlaient. C'est contre la vérité que j'ai révoqué tout ce que j'ai pu révoquer. J'aime mieux faire ma pénitence tout d'un coup que de souffrir plus long-temps tout ce que je souffre en prison. Au surplus, je n'ai jamais rien dit ni rien fait contre Dieu et contre la foi, quelque chose que l'on m'ait ordonné de révoquer. Je ne comprends pas ce qu'il y avait dans la cédule d'abjuration, et je n'ai rien révoqué que dans la supposition que cette révocation plairait à Dieu. Enfin, si les juges le veulent, je reprendrai l'habit de femme; mais je ne ferai rien autre chose.

Les juges, sans prévenir l'infortunée prisonnière que, la tenant pour relapse, ils allaient la remettre en jugement, firent dresser procès-verbal de tout ce qu'elle avait dit, sans probablement lui lire même ce procès-verbal.

Tel est le récit consigné dans les grosses du procès rédigé sous les yeux des juges. Les faits, tels qu'ils sont, constatent déjà suffisamment l'infamie de ces juges et l'atrocité des persécuteurs de l'héroïne; mais il est avéré d'ailleurs par les dépositions des témoins, que Jeanne n'avait repris l'habit viril que pour se mettre en défense contre les attaques de ses gardes, qui plusieurs fois avaient voulu attenter à sa pudeur. Ces attentats avaient été portés au point que l'infortunée prisonnière, obligée de se défendre, a été vue le visage tout meurtri et tout contusionné. Un milord anglais avait même tenté de se porter envers elle aux dernières

extrémités. C'est un fait qui résulte de la déposition de son confesseur. Bien plus, il est constant que ses gardes lui avaient retiré ses vêtements de femme et lui avaient rejeté ses habits d'homme, qui, à dessein sans doute, avaient été laissés dans sa prison, enfermés dans un sac. En vain elle pressa ces mêmes gardes de lui rendre les seuls vêtements qu'elle pût porter. Obligée enfin de se lever pour satisfaire à une nécessité de corps, elle dut revêtir l'habit d'homme.

Et les juges suppriment tous ces faits dans leurs procès-verbaux. Mais qui pourrait s'en étonner? Toute leur conduite révèle assez la bassesse et la noirceur de leur ame. C'était peu d'avoir attiré dans un piège l'infortunée qu'ils avaient promise à la vengeance de l'Angleterre; ils osaient triompher publiquement de leur infame complot. Ils faisaient parade de leur opprobre, et tiraient gloire du rôle d'assassins juridiques que leur avaient confié des étrangers, tyrans de leur patrie. On a entendu le lâche évêque de Beauvais, sortant de la prison, dire en riant, à haute et intelligible voix, au comte de Warwick et à une multitude d'Anglais qui l'entouraient, *farewell* (môt anglais qui signifie tenez-vous en joie), c'en est fait, tout va bien.

La simple visite des juges à Jeanne d'Arc tint lieu à ses persécuteurs de toutes les formes judiciaires. Dès le lendemain ils rassemblèrent les assesseurs qu'ils jugèrent à propos de choisir, et ils leur lurent le procès-verbal extra-judiciaire qu'ils avaient dressé. C'est sur cette pièce en quelque sorte apocryphe que les avis furent ouverts, et que Jeanne allait être déclarée relapse et en conséquence livrée à la justice séculière avec la formule perfide d'en agir doucement avec elle. La prisonnière fut citée à comparaître le lendemain devant ses juges. Alors sa mort était résolue et fixée pour ce jour-là même. Dès le matin, l'évêque de Beauvais envoya à Jeanne frère Martin Ladvenu, pour lui annoncer la fin prochaine de son existence, pour l'induire à vraie contrition et pénitence, et pour l'ouïr en confession. L'infortunée se mit à pleurer et à s'arracher les cheveux. *Hélas! s'écria-t-elle, me traite l'en ainsi horriblement et cruellement, qu'il faille mon corps net et entier, qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui consumé et rendu en cendres. Ha j'aymerais mieux être décapitée sept fois que d'être ainsi brûlée. Hélas! si j'eusse été en la prison ecclésiastique à laquelle je m'étais submise, et que j'eusse été gardée par les gens de l'église, non pas mes ennemys et adversaires, il ne m'en fût pas si misérablement meschu, comme il est. O! j'en appelle à Dieu le grant juge des grands torts et ingravances qu'on me fait.* Cependant frère Martin Ladvenu parvint à la

calmer, et elle se disposa avec sa piété et sa résignation ordinaires à la confession. Elle demanda ensuite le sacrement de l'Eucharistie, que ses persécuteurs consentirent à lui accorder. Sa demande fut soumise à l'évêque de Beauvais qui, après avoir consulté quelques docteurs, répondit *qu'on lui donnât absolument toutes choses quelconques qu'elle demanderait*. Quel tissu de contradictions ! On accordait toutes ces faveurs à une malheureuse qu'on allait déclarer publiquement hérétique et schismatique.

Frère Martin administra à l'héroïne le sacrement de l'Eucharistie, qu'elle reçut très dévotement avec une grande abondance de larmes et une humilité inexprimable.

Après cet acte religieux, l'évêque de Beauvais vint dans la prison de Jeanne. *Évêque*, lui dit-elle, *je meurs par vous*. Ha ! Jeanne, lui répondit l'évêque, vous mourez parceque vous êtes retombée dans vos premières erreurs. L'infortunée lui dit, *hélas si vous m'eussiez mis aux prisons de cour d'église, cela ne serait point arrivé. Pourquoi j'appelle de vous devant Dieu*.

La Pucelle fut alors revêtue d'habits de femmes, et le moment de partir étant arrivé (c'était à neuf heures du matin), on la fit monter dans un chariot qui l'attendait dans la cour du château. A côté d'elle, se placèrent son confesseur frère Martin Ladvenu, l'appariteur Jean Massieu, et frère Isambart de Lapierre. Plus de huit cents hommes de guerre anglais, armés de haches, de glaives et de lances, se disposaient à l'accompagner.

L'infame Loiseleur, saisi en ce moment d'un remords déchirant, perça la foule et monta sur le chariot pour demander pardon à Jeanne de ses perfidies. Les Anglais se jetèrent sur lui, et l'auraient tué sans la présence du comte de Warwick, qui lui enjoignit de s'éloigner bien vite de Rouen, s'il voulait sauver sa vie.

Dans le chemin Jeanne proférait des lamentations si pieuses, qu'elle provoquait les larmes des assistants. Elle fut conduite au vieux marché de Rouen, qui était alors le lieu où les criminels étaient exécutés. Trois échafauds avaient été élevés dans la place, l'un où étaient les juges, l'autre où se trouvaient plusieurs prélats, et le troisième portait le bûcher destiné à consumer la Pucelle. Ainsi le bûcher était dressé, avant que la prédication fût prononcée et la sentence rendue.

Les juges séculiers, qui pouvaient seuls prononcer la sentence de mort contre l'accusée, étaient placés sur l'un des échafauds.

Nicolas Midi avait été chargé d'adresser à la condamnée une admonition salutaire et propre à l'édification du peuple. Il lui dit entre autres choses, qu'elle

avait mal fait, que son péché lui avait été pardonné une fois, et que l'église ne pouvait plus s'intéresser pour elle. Il finit sa prédication, par ces paroles adressées à la Pucelle : Jeanne, allez en paix, l'église ne peut plus vous défendre, et vous laisse en la main séculière.

Après la prédication, Jeanne se mit à genoux et adressa à Dieu les plus ferventes prières, demandant pardon à tous ceux qu'elle pouvait avoir offensés; requérant les assistants de prier pour elle, et priant elle-même si dévotement, que ses juges et les Anglais ses ennemis versaient des larmes. Pleine de confiance dans l'efficacité des prières de l'église, elle demanda à tous les prêtres qui étaient présents de vouloir bien dire chacun une messe pour elle. Attentive, même dans un moment si terrible, à prévenir tout ce qui pouvait nuire à son roi, elle attesta qu'il ne l'avait point induite aux choses qu'elle avait faites, qu'elle eût eu raison ou tort de les faire.

L'évêque de Beauvais reprit alors la parole et lut la sentence qui se termine ainsi : *C'est pourquoi nous étant sur notre tribunal, vous déclarons relapse et hérétique par notre présente sentence; nous prononçons que vous êtes un membre pourri, et comme telle, pour que vous ne corrompiez pas les autres, nous vous déclarons rejetée et retranchée de l'église, et nous vous livrons à la puissance séculière, en la priant de modérer son jugement à votre égard, en vous évitant la mort et les mutilations des membres, et si vous montrez de vrais sentiments de repentir, le sacrement de pénitence vous sera administré.* Ainsi l'on voit, par ces dernières paroles, que la sentence était rédigée la veille avant que l'on eût accordé à Jeanne la faveur de communier.

Jeanne pleura de nouveau lorsqu'elle eut entendu sa sentence. Elle demanda une croix, et un Anglais qui était là présent, lui en fit une petite en bois qu'il lui donna; elle la reçut dévotement, la baisa, et la mit dans son sein. Elle demanda en outre humblement à l'appariteur qu'il lui fît avoir la croix de l'église, afin qu'elle pût la voir continuellement jusqu'à la mort. Un clerc de la paroisse de Saint-Sauveur la lui apporta. Elle la serra étroitement entre ses bras en se recommandant à Dieu, à saint Michel et à sainte Catherine, et la tint embrassée jusqu'à ce qu'elle fût liée sur l'échafaud. Les Anglais, impatients de voir expirer leur victime, murmuraient de tous ces retards. Comment, prêtre, disaient-ils à Ladvenu, nous ferez-vous dîner ici? et aussitôt, sans aucune forme, ou signe de jugement, ils envoyèrent au feu l'héroïne, en disant au maître de l'œuvre de faire son office.

Deux sergents accoururent pour contraindre Jeanne d'Arc à descendre de l'échafaud sur lequel elle avait d'abord été placée. Elle baisa la croix qu'elle tenait dans ses bras, salua les assistants, et descendit d'elle-même, suivie de frère Martin Ladvenu. Une troupe d'hommes d'armes anglais s'empara alors d'elle et l'entraîna au supplice avec une sorte de furie. Le bailli de Rouen et son lieutenant n'eurent le tems de prononcer aucune sentence contre elle. Ils ne furent pas même consultés. Jeanne, ainsi traînée à la mort, invoquait le nom du Tout-Puissant, et on l'entendit s'écrier : *Ah, Rouen, Rouen! seras-tu ma dernière demeure?*

Au pied du bûcher on ceignit sa tête d'une mitre de l'inquisition, sur laquelle étaient écrits les mots suivants : *Hérétique, relapse, apostate, ydôlatre*. Ceux-ci se lisaient sur un tableau devant l'échafaud :

JEHANNE QUI SE FAIT NOMMER LA PUCELLE, MENTERESSE,
 PERNICIEUSE, ABUSERESSE DE PEUPLE, DÉVINERESSE,
 SUPERSTITIEUSE, BLASPHEMERESSE DE DIEU, MAL CRÉANT
 DE LA FOI DE JÉSUS-CHRIST, VENTERESSE, IDOLATRE, CRUELLE,
 DISSOLUE, INVOCATRICE DE DIABLES, SCISMATIQUE
 ET HÉRÉTIQUE.

Beaucoup de personnes ne pouvant soutenir ce cruel spectacle, s'éloignèrent de ce théâtre d'horreur.

Lorsque l'infortunée Jeanne eut été attachée à l'échafaud, le bourreau mit le feu au bas du bûcher.

Jeanne, en voyant approcher le feu, s'écria très haut, Jésus! Frère Martin Ladvenu était si occupé du soin de la bien préparer à la mort, qu'il ne s'apercevait pas que la flamme le gagnait. Reconnaissante de sa charité, Jeanne y veillait pour lui. Elle eut la présence d'esprit et le courage de l'en avertir, et de lui dire de se retirer. Elle le pria en même temps de se placer au bas de l'échafaud, de tenir la croix du Seigneur élevée devant elle, afin qu'elle la vît jusqu'à la mort, et de continuer à l'exhorter assez haut, pour qu'elle pût l'entendre, ce qu'il exécuta. Tandis qu'il remplissait ce pieux devoir, et entretenait Jeanne de son salut, l'évêque de Beauvais et quelques ecclésiastiques de l'église de Rouen s'approchèrent pour la voir. Quand Jeanne aperçut le prélat, elle lui dit qu'il était la cause de sa mort. *Si vous m'eussiez, dit-elle, mise dans les prisons de l'église, je ne serais pas ici.* Elle persista jusqu'à la fin de sa vie à dire qu'elle n'avait rien fait que par l'ordre

de Dieu, et qu'elle ne croyait point avoir été trompée par ses voix. Convaincue de son innocence et de l'iniquité de ses juges, en jetant autour d'elle un regard douloureux : *Ha! Rouen*, dit-elle, *j'ai grand peur que tu n'ayes à souffrir de ma mort.*

Cependant l'exécuteur s'efforçait d'abrégér les tourments de la victime, en hâtant l'embrasement du bûcher. Quand elle fut enveloppée de tous côtés par la fumée et les flammes, elle ne cessa d'invoquer le nom de Dieu, et les saints et les saintes du paradis. En rendant le dernier soupir, elle inclina la tête, en préférant encore le nom de Jésus.

Quand elle fut morte, les Anglais craignant qu'on ne dît qu'elle s'était évadée, ordonnèrent au bourreau de retirer un peu le feu, afin que les assistants pussent la voir. On la remit ensuite dans le bûcher, et pour qu'il ne restât rien de l'infortunée, le cardinal d'Angleterre fit jeter ses os et ses cendres dans la Seine.

Ainsi périt, le 30 mai 1431, âgée de moins de vingt ans, après une année de la plus dure captivité, par les mains d'une poignée de prêtres vendus à l'Angleterre, cette fille extraordinaire qui avait sauvé la monarchie d'une chute inévitable et porté à la puissance britannique une atteinte si profonde, que ses armées poursuivies de défaites en défaites, finirent par être forcées d'abandonner les rivages de la France.

Immédiatement après le supplice de Jeanne, le bourreau vint trouver les deux religieux qui l'avaient assistée dans ses derniers moments. Il leur dit en pleurant qu'il ne croyait pas que Dieu lui pardonnât ce qu'il avait fait souffrir à cette jeune fille, et il ajouta qu'il n'avait jamais tant craint de faire une exécution.

Jean Tressart, secrétaire du roi d'Angleterre, revenant du lieu du supplice, s'écria tout haut : Nous sommes tous perdus et déshonorés, un grand crime s'est commis aujourd'hui, car une sainte personne a été brûlée.

Le supplice de Jeanne d'Arc fut un outrage à la religion, à la vertu, à l'humanité et au droit des gens, qui, dès ce temps-là même, rendait sacrée la personne des guerriers pris les armes à la main. Mais que faisait alors Charles VII, pour arracher de la main de ses bourreaux l'héroïne qui lui avait rendu sa couronne, ou que fit-il pour venger sa mort? l'histoire se tait absolument à cet égard. Il est cruel de penser que l'indifférence du monarque ou la jalousie des grands sont cause de l'abandon où elle a été laissée depuis sa captivité. C'est en vain que plusieurs auteurs, M. de Laverdy entre autres, ont cherché des excuses à la con-

duite du monarque et de son gouvernement dans les usages du temps. Le jugement inflexible de la postérité est rendu, et il est sans appel. On considérera toujours le supplice de Jeanne d'Arc comme une tache à la mémoire du prince dont cette héroïne a le plus illustré le règne, et qui a obtenu lui-même et mérité le surnom de victorieux.

Les Anglais ne gagnèrent réellement rien à la mort de la Pucelle. Ils avaient été irrévocablement vaincus à Orléans et à Reims. Les Français continuèrent à marcher dans la carrière de victoires que l'héroïne de Domremy leur avait ouverte. Ils chassèrent de France leurs ennemis implacables et les repoussèrent jusque dans leur propre pays après leur avoir fait éprouver en argent et en hommes des pertes immenses. Telle a été la conséquence des hauts faits de la guerrière la plus extraordinaire des temps modernes, de celle à laquelle l'antiquité eût élevé des autels, et dont les beaux arts se fussent à l'envi empressés de recueillir les traits et de consacrer à jamais le souvenir. Déplorable victime de la haine des Anglais et des erreurs de son siècle, elle vivra éternellement dans la mémoire des hommes. Tous les monuments élevés à sa gloire seront autant de monuments accusateurs de ses implacables ennemis, dont ils rappelleront la barbarie et la cruauté. Rendons grâce au roi législateur qui, en réparant aujourd'hui l'indifférence ou l'oubli, ou peut-être même l'ingratitude de l'un de ses prédécesseurs, se prépare de nouveaux droits à la reconnaissance de son peuple. Louis XVIII, en acquittant la dette de la patrie envers l'héroïne du quinzième siècle, fait pressentir tout ce que les actions d'éclat et les services rendus à la France ont à espérer de récompense sous son règne paternel. Le monument simple dont le roi a ordonné l'érection à Domremy, et les établissements qu'il y a fondés, doivent faire concevoir l'espérance de voir élever, au milieu même de Paris, un monument plus grand et plus digne de l'héroïne qui a délivré la France du joug de l'étranger. Quel héros, plus que Jeanne d'Arc, mérite en effet d'être placé parmi les grands hommes de tous les âges, dont la France s'enorgueillit, et dont les images vénérées font l'ornement de la capitale?

CHAPITRE XII.

Efforts des Anglais pour justifier aux yeux de l'Europe et de la France le jugement inique rendu contre la Pucelle. L'évêque de Beauvais demande et obtient des lettres de garantie. Fausses Pucelles. Informations avant le procès de révision. Juges de la révision nommés par le pape Callixte III. Requête présentée par la mère et les frères de la Pucelle. Enquêtes avant le jugement. Sentence d'absolution et de réhabilitation. Ce que l'on doit penser d'une nouvelle réhabilitation sous Louis XI et Louis XII. Actes de la reconnaissance des Orléanais envers leur libératrice.

APRÈS la mort funeste de l'infortunée Jeanne d'Arc, le gouvernement anglais, qui en sentait déjà toute l'injustice, fit de vains efforts pour en tirer quelques avantages. Il se flatta de convaincre les étrangers et les Français de la justice de la condamnation, et de prévenir les tristes effets que ce jugement inique ne pouvait manquer d'opérer contre lui. Il voulait aussi faire tomber sur Charles VII le préjugé fâcheux qu'il avait employé des moyens criminels pour se rétablir sur son trône. En conséquence il fut adressé, au nom du jeune roi anglais, deux lettres-patentes; l'une en latin, sous la date du 8 juin 1431, à l'empereur, aux rois, aux ducs et aux princes de la chrétienté; et l'autre en français, datée du 28 juin de la même année, aux prélats, aux églises, aux comtes, aux nobles et aux villes du royaume de France. La première ne contient qu'une vaine déclamation sur le danger des erreurs et des faux prophètes; la seconde est la plus importante; elle doit être considérée comme un véritable manifeste, pour tâcher de disculper les juges et le gouvernement anglais. Nous citons cette lettre en entier parmi les pièces justificatives (G).

L'évêque de Beauvais ne pouvait non plus se dissimuler toute l'injustice et toute l'infamie du jugement qu'il avait rendu. Il savait à quel point toutes les règles et les formes d'une justice impartiale avaient été violées, et probablement il était déjà livré aux tourments d'une conscience bourrelée par les iniquités dont il s'était rendu coupable. D'ailleurs la mort héroïque de la Pucelle avait excité la pitié générale. Les Anglais eux-mêmes, après avoir assouvi leur vengeance, recon-

naissaient, ainsi que nous l'avons vu, l'injustice de la condamnation. L'opinion à ce sujet se prononçait tellement, que les juges intéressés crurent devoir employer tous les moyens pour la comprimer. Jean de Lاپierre, religieux jacobin, qui avait été témoin de la mort inique de la vertueuse Jeanne, fut accusé d'avoir mal parlé du jugement rendu par l'évêque de Beauvais et par l'inquisiteur. Il fut amené devant eux, demanda pardon à genoux les mains jointes, après avoir déclaré qu'il était ivre et hors de raison. Il fut condamné, à titre de grace, par sentence du 8 août 1431, à garder prison au pain et à l'eau, dans la maison des frères prêcheurs de Rouen, jusqu'au jour de Pâques suivant. Mais tous ces moyens de terreur ne réussissaient point. Les murmures devinrent si violents, que Cauchon crut devoir se mettre en garde contre ceux mêmes qu'il avait servis. Il avait d'ailleurs à craindre les recherches de ses supérieurs, pour avoir fait exécuter la sentence de mort, malgré l'appel au pape et au concile de Bâle formellement exprimé par l'infortunée Pucelle. En conséquence il sollicita et obtint des lettres de garantie par lesquelles le roi d'Angleterre s'engageait, entre autres choses, à prendre sa défense à la cour de Rome, ou au concile de Bâle, dans le cas où le procès y serait évoqué. Dès le 7 juin, cet infame évêque avait publié, de concert avec le vice-inquisiteur, pour justifier sa conduite, de prétendues déclarations faites par la Pucelle avant de mourir. Il y joignit même des dépositions de Loiseleur qui étaient évidemment supposées, puisque ce scélérat avait été obligé de prendre la fuite.

Les Anglais avaient mis, ainsi qu'on l'a vu, un grand appareil au supplice de Jeanne, et ils semblent avoir eu évidemment en vue de prévenir tous les bruits qu'on aurait pu répandre après son supplice sur la fausseté de sa mort. Ces précautions n'empêchèrent point toutefois qu'il ne se présentât des femmes intrigantes qui voulaient se faire passer pour la Pucelle. C'est ainsi que nous avons eu dans ces derniers temps de faux dauphins qui se donnaient pour fils de l'infortuné Louis XVI. En 1436, on vit paraître une femme qui prétendait s'être soustraite à la fureur des Anglais, disant que les juges avaient fait brûler à sa place une autre criminelle justement condamnée. C'est dans les chroniques de Metz qu'il en est fait mention. Si l'on y ajoute foi, cette fausse Pucelle, qui devait avoir sans doute beaucoup de ressemblance avec Jeanne d'Arc, fut reconnue par les deux frères de l'héroïne qui l'accompagnèrent dans ses voyages, et par la ville d'Orléans elle-même. Elle épousa le chevalier des Armoises, et s'établit avec lui à Metz.

Une seconde aventurière abusa également de la reconnaissance des Orléanais. Mais sa fourberie fut démasquée et punie.

Enfin en 1440, il en fut amené devant le roi une troisième dont l'imposture fut immédiatement dévoilée. Charles VII, en la voyant, lui dit : *Pucelle, ma mie, vous soyez la très bien revenue, au nom du Dieu qui sçait le secret qui est entre nous.* Au lieu de répondre, cette femme se jeta aux genoux du roi et avoua sa fraude. Le roi lui pardonna, mais punit sévèrement ceux qui avaient favorisé cette fourberie.

Toutes ces impostures ne méritent pas la moindre croyance. Et en effet, si Jeanne n'avait pas été brûlée à Rouen, Charles VII aurait-il pu dire, dans les lettres-patentes par lesquelles il ordonne la première enquête sur le procès de condamnation, qu'on avait fait mourir ladite Jeanne iniquement et contre raison très cruellement. Ce fut en 1449 que ces lettres furent délivrées par Charles VII, après que Rouen eut été réduit sous son obéissance. Ce prince, jaloux de réhabiliter la mémoire de Jeanne d'Arc qui lui avait rendu de si grands services, s'occupa dès les premiers moments de sa conquête. Par ces lettres-patentes, à la date du 15 février, Guillaume Bouillé, docteur en théologie, est chargé d'informer des faits relatifs au jugement de la Pucelle, de contraindre ceux qui ont des pièces relatives au procès ou autres touchant la matière, à les lui représenter, et il ordonne à tous ses officiers, justiciers et sujets d'obéir en cela à son commissaire, ainsi qu'à ceux qu'il commettrait à cet effet.

Les témoins entendus dans cette première information prêtèrent préalablement le serment de dire la vérité sur tous les faits sur lesquels ils devaient être entendus. Ils furent au nombre de sept, savoir : Isambart de Lapierre, Jean Toutmouillé, Martin Ladvenu, Guillaume Duval, Guillaume Manchon, Jean Massieu et Jean Beaupère, qui avaient figuré comme assesseurs ou greffiers dans le procès de condamnation. Mais il n'a pas été fait mention de cette première information dans le procès de révision, attendu qu'elle était émanée de l'ordre de la justice séculière, et l'on ne voulut pas sans doute faire à l'autorité royale l'affront de ne s'en servir que comme renseignement. Charles VII en fit usage pour faire rédiger un mémoire à consulter, sur lequel il prit l'avis de plusieurs docteurs et jurisconsultes. Tous conclurent unanimement à la nullité du procès dans la forme, et à son injustice au fond.

En 1452, le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen et légat du pape,

après avoir connu les informations de Guillaume Bouillé, et les avis des docteurs consultés par le roi, instruit d'ailleurs des plaintes dont son diocèse retentissait contre la condamnation de Jeanne d'Arc, jugea à propos, en appelant un inquisiteur, de faire de lui-même, en qualité de légat du pape, une information d'office dans laquelle il entendit cinq témoins, savoir : Guillaume Manchon, l'un des notaires du procès de condamnation, Pierre Miger, Isambart de Lapierre, Pierre Cusquet et Martin Ladvenu assesseurs. Forcé peu de temps après de se rendre à Rome, le cardinal d'Estouteville commit son grand-vicaire pour continuer l'information conjointement avec le même inquisiteur de la foi qui avait été appelé lors de la première audition. Dix-sept témoins furent examinés sur vingt-sept articles ; c'étaient principalement ceux qui avaient été assesseurs dans le procès de condamnation ou employés à son instruction.

Charles VII, voyant que toutes les démarches qu'il avait entreprises ne produisaient aucun résultat, et que les formes usitées alors feraient naître à chaque pas des obstacles insurmontables, eut enfin recours à la cour de Rome. Les Anglais y exerçaient une grande influence, et cette nouvelle ressource faillit lui échapper encore. Alors le roi fit agir les parents de Jeanne d'Arc en leur propre nom. Jacques d'Arc, père de la Pucelle, et Jacquemin son frère n'existaient plus ; ils étaient morts de douleur en apprenant l'indigne supplice que l'on avait fait subir à l'illustre héroïne ; mais la mère de Jeanne d'Arc et ses deux autres frères vivaient encore. Un changement de pontife, les insinuations secrètes de Charles VII, les témoignages publics du cardinal d'Estouteville produisirent une disposition moins défavorable, et la supplique des parents de Jeanne fut enfin accueillie en 1455. Calixte III, qui venait de monter sur le siège pontifical, accorda les lettres apostoliques qui lui étaient demandées pour l'organisation d'un tribunal chargé de la révision du procès de condamnation de Jeanne d'Arc. Le bref du pape, daté du 3 des ides de juin 1455, commit pour s'en occuper l'archevêque de Reims, l'évêque de Paris, l'évêque de Coutances et Jean Brehal inquisiteur, il les chargea d'entendre tout ce qui serait proposé de part et d'autre, et d'ordonner ce qui serait juste.

Les parents de Jeanne d'Arc firent part du bref séparément à chacun des commissaires, qui les entendirent ensemble le 17 novembre 1455, dans le palais de l'évêque de Paris. Ces commissaires tinrent une audience publique, et l'on vit paraître tout-à-coup une mère éplorée. C'était Isabelle Romée, mère de la Pucelle ;

ses deux fils l'accompagnaient. La douleur la plus vive était peinte sur leur visage. Isabelle tenait un papier à la main; elle était suivie de son défenseur, de docteurs et d'autres personnes qui attestaient la nullité et l'injustice du procès. Ce long et triste cortège, fait pour produire une vive impression sur toute l'assemblée, étant entré, Isabelle, dans une profonde humiliation, poussant de longs gémissements et de profonds soupirs, fit entendre ses très humbles supplications. Elle dit « que Jeanne d'Arc était sa fille, qu'elle l'avait élevée dans la crainte « de Dieu et dans les traditions de l'église, suivant son âge et son état qui la fai-
« saient vivre dans les prés et dans les champs; sa fille fréquentait l'église, se
« confessait et communiait tous les mois, et jeûnait aux jours prescrits par
« l'église.

« Elle n'a jamais rien pensé ni médité contre la foi. Cependant ses ennemis, au
« mépris du prince sous lequel elle vivait, lui ont fait un procès en matière de foi.

« Ensuite sans autorité légitime, ils n'ont pas eu d'égard à ses récusations et
« à ses appellations tacites et expresses.

« Ils lui ont imputé de faux crimes à la perte de leur ame.

« Ils lui ont fait subir une infamie irréparable pour elle et pour sa famille. »

Isabelle, suffoquée par la douleur, ayant prononcé avec peine ce peu de mots, son défenseur lut tout haut sa supplique et celle de ses fils.

Cette requête lue, les juges firent écarter la foule, passèrent dans une autre pièce où Isabelle fut amenée. Ils l'interrogèrent sur ce qui concernait sa personne, et sur les autres objets qu'ils jugèrent à propos. Revenus ensuite dans la salle d'audience, ils firent lire le bref de Calixte III, et firent observer aux demandeurs combien il était peu probable qu'ils pussent réussir dans une affaire qui présentait autant de difficultés. Ceux-ci ayant persisté malgré cette observation, les juges déclarèrent qu'ils ne refuseraient pas de remplir leurs devoirs suivant leur conscience et conformément au bref du pape. Le même jour ils rendirent deux ordonnances, la première ayant pour but de citer à comparaître au 12 décembre suivant à Rouen ceux qui avaient eu connaissance du procès; la seconde ordonnait de citer pour comparaître, Guillaume Hellande, alors évêque de Beauvais, et les représentants de Pierre Cauchon, du vice-inquisiteur Jean Lemaître, du promoteur d'Estivet ou leurs ayant-cause.

On ne put avoir aucune nouvelle du vice-inquisiteur ni des héritiers de d'Estivet; on trouva et on assigna ceux de Pierre Cauchon.

Le procès de révision étant fait sur requête des parties, les dépositions ne peuvent être qualifiées que du nom d'enquêtes.

Guillaume Manchon se présenta d'abord et apporta aux juges les minutes française et latine du procès de condamnation. On fit citer tous les témoins ayant eu connaissance des faits. Des enquêtes furent ordonnées. La première eut lieu au pays de Jeanne. On y recueillit les dépositions des personnes les plus recommandables, de celles qui avaient le mieux connu la Pucelle et qui l'avaient journellement vue. Les curés de Moncel et de Domremy, Durand Laxart, oncle de l'héroïne, celui qui l'avait conduite au capitaine Baudricourt, Jean de Nove-lompont surnommé de Metz, et Bertrand Poulengie qui avaient accompagné Jeanne d'Arc dans son voyage de Vaucouleurs à Chinon, sont au nombre des témoins de cette enquête. On y voit figurer aussi les noms de Béatrice Félicité, veuve Thiesselin, marraine de Jeanne d'Arc, âgée de quatre-vingts ans, et celui de Jeanne, veuve Thiesselin de Vitel, âgée de soixante ans. Ce nom de Thiesselin se lit encore aujourd'hui sur une des tombes que l'on remarque dans l'église de Domremy, et qui est placée dans la chapelle à gauche du chœur : deux hommes y sont représentés presque de grandeur naturelle, ayant les mains jointes. Au-dessus de leurs têtes est un ornement gothique, et de chaque côté sont deux écussons avec trois socs de charrue au milieu desquels est une étoile. Voici l'inscription qui se lit autour de la tombe :

Ci gist Jacob Thiesselin, qui trespasa l'an mil quatre cent quatre vingt et trois, le quinseime jour de novembre, et Didier Thiesselin son freire, qui trespasa l'an mil quatre cent.... Deux lignes restent encore pour achever la date qui n'a pas été remplie lorsque le dernier survivant des deux frères a été enfermé dans la tombe. Il est probable que ces deux Thiesselin étaient les fils de l'une ou l'autre des veuves Thiesselin qui ont témoigné dans l'enquête faite au pays de Domremy à l'époque du procès de révision de la Pucelle.

La seconde enquête a été faite à Orléans. On y voit figurer les noms les plus illustres et les plus recommandables, les personnes qui avaient été les compagnons d'armes de l'héroïne, ceux qui avaient été attachés à sa maison et ne l'avaient pour ainsi dire pas quittée dans le cours de ses nobles exploits. En tête des témoins de cette enquête se trouve le fameux prince Jean comte de Dunois et de Longueville.

La troisième enquête faite à Paris offre les noms de Louis de Contes, qui avait

été page de la Pucelle; de Jean, duc d'Alençon, prince du sang royal; de Jean Pasquerel, aumônier et confesseur de Jeanne d'Arc.

La quatrième et dernière enquête, dite de Rouen, renferme le témoignage de haut et puissant seigneur Jean d'Aulon qui avait été écuyer de la Pucelle.

Tous les témoignages se sont accordés pour rendre la plus éclatante justice aux vertus guerrières et privées de l'héroïne, à ses hauts faits. Cent quarante-quatre dépositions ont été faites, quoiqu'elles ne présentent pas le même nombre de témoins, parceque les mêmes individus ont figuré dans différentes enquêtes. Elles ont toutes été examinées avec la plus scrupuleuse impartialité. Les juges de la révision, avant de prononcer, et pour donner plus de poids au jugement qu'ils devaient rendre, ont consulté les prélats et les docteurs les plus renommés du royaume. Tous envoyèrent des avis favorables à la Pucelle en faisant ressortir toutes les irrégularités du procès de condamnation. L'arrêt (H) de réhabilitation fut enfin prononcé au palais archiépiscopal de Rouen le 7 juillet 1456, en présence de la mère et des frères de Jeanne d'Arc assistés de leurs conseils, et en présence de quatorze personnes mandées exprès pour être témoins. Le tribunal prononça que le procès, l'abjuration et les deux jugements contre Jeanne contiennent le dol le plus manifeste, la calomnie et l'iniquité, avec des erreurs de droit et de fait; et en conséquence le tout est déclaré nul et invalide, ainsi que tout ce qui s'en est suivi, et, en tant que besoin est, cassé et annulé comme n'ayant ni force ni vertu. En conséquence, Jeanne, les demandeurs et leurs parents sont déclarés n'avoir encouru aucune note ni tache d'infamie à leur occasion, dont en tout événement ils sont entièrement lavés et déchargés.

En conséquence de la sentence, il fut ordonné deux processions solennelles, suivies de sermons en forme d'apologie, la première sur la place Saint-Ouen, la seconde dans celle du vieux marché de Rouen où avait eu lieu l'horrible exécution, et où l'on y planta une croix.

Tel est le résultat d'un jugement aussi juste que célèbre. Il a été rendu après la procédure la plus impartiale et la plus complète, après avoir entendu en déposition tous ceux qui étaient assesseurs dans le premier procès et que la mort n'avait pas encore enlevés. On leur fit même examiner le procès de condamnation que la plupart d'entre eux ne connaissaient point, puisqu'on les avait fait opiner sur les douze articles des assertions substituées aux véritables interrogatoires.

Charles VII se borna à faire réhabiliter la mémoire de la Pucelle, mais il ne chercha point à venger sa mort sur ceux qui y avaient contribué. Il est probable que le pardon général, que par ses édits il avait accordé lors de la réunion de la Normandie à la couronne de France, ne lui avait pas permis d'user de rigueur. On a remarqué toutefois que ceux qui avaient eu part à l'inique jugement rendu contre la Pucelle, périrent d'une manière misérable. Ainsi l'évêque Cauchon mourut d'apoplexie en se faisant couper la barbe. Le promoteur d'Estivet fut trouvé mort dans un colombier. Nicolas Midy fut frappé de la lèpre et en mourut. Guillaume de Flavy, que l'on accuse d'avoir trahi la Pucelle, fut étranglé dans son lit par sa propre femme. Le duc de Bedford mourut en 1435, dans ce même château de Rouen qui renfermait la prison de la Pucelle. Henri VI, au nom de qui Jeanne d'Arc fut sacrifiée, après s'être vu détrôner deux fois et avoir passé la plus grande partie de sa vie dans la captivité, périt massacré par les ordres d'Édouard IV.

Quelques auteurs, Villaret entre autres, ont avancé, d'après des autorités peu sûres, que Louis XI fut plus sévère que son père, et qu'il fit poursuivre les auteurs de la mort de la Pucelle; qu'on arrêta deux de ses juges qui furent condamnés au même supplice qu'ils avaient fait subir à l'héroïne, et que l'on jeta dans le même bûcher les ossements de deux autres qui avaient été exhumés. Ceux qui furent chargés de cette nouvelle révision du procès de Jeanne, auraient de plus prononcé la confiscation des biens des condamnés, et ordonné qu'il serait prélevé sur le produit de la vente les deniers nécessaires pour construire à Rouen une église au lieu même où la Pucelle avait été brûlée, et pour y fonder à perpétuité une messe qui serait dite tous les jours pour le repos de son ame.

M. de l'Averdy a soumis ces faits à l'examen d'une critique sévère, et il ne croit pas devoir y ajouter foi. Ce serait nous écarter de notre plan que de rapporter ici tous les motifs sur lesquels son opinion est fondée. On peut les lire dans le tome III des notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi. Nous croyons néanmoins devoir ranger avec lui tout ce qui est relatif à ces faits parmi des bruits populaires fondés probablement sur les dissidences qui avaient existé entre le roi Louis XI et son père Charles VII.

Louis XII, suivant quelques auteurs, ordonna une nouvelle réhabilitation; mais ce fait ne nous paraît pas mieux établi que le précédent.

La reconnaissance des Orléanais, envers l'héroïne qui avait sauvé leur ville,

se manifesta dans toutes les circonstances avec éclat. Un monument lui fut érigé sur le pont d'Orléans, d'après le vœu des habitants. Les magistrats de cette ville fidèle ne s'en tinrent pas à ces marques de gratitude, ils ont encore donné retraite à la mère de la Pucelle qu'ils ont favorisée d'une pension depuis l'an 1438 jusqu'à l'an 1458, époque où elle mourut à Orléans. Ils ont continué cette pension à Pierre d'Arc, dit le chevalier du lis, troisième frère de l'héroïne, qui l'avait toujours accompagnée à la guerre, et qui depuis la mort de sa sœur habitait Orléans. Ce même frère de la Pucelle obtint de la libéralité du duc d'Orléans l'abandon pour lui et son fils aîné, leur vie durant, des ressources d'une île située près d'Orléans, en la rivière de Loire, où il existe encore un château qui peut être de cette époque. Toutes les fois que quelqu'un de la famille d'Arc s'est présenté à Orléans, on n'a pas manqué de lui faire rendre les honneurs dont les habitants se sont crus redevables au sang de leur libératrice. La seule ressemblance même de quelques filles ou femmes avec Jeanne la Pucelle avait mérité de leur part des sentiments et des actes très louables de libéralité. La procession qui se célèbre tous les ans le 8 mai, pour la délivrance de la ville, ainsi que nous l'avons dit, est un des actes les plus éclatants de la reconnaissance des Orléanais qu'elle a perpétuée d'âge en âge jusqu'à nos jours. Il n'a pas fallu moins que la tourmente de la révolution pour suspendre l'élan de leur zèle; mais aussitôt que les circonstances l'ont permis, cette procession solennelle a été rétablie suivant les anciens usages, et le monument, que les fureurs révolutionnaires ont fait disparaître, a été remplacé par une statue en bronze de l'héroïne qui se voit aujourd'hui sur la place du Martroy.

Enfin les sentiments de cette reconnaissance se sont naguères manifestés d'une manière bien éclatante et bien honorable. A la première invitation faite par M. le préfet du département des Vosges aux autorités du Loiret, pour assister à la cérémonie de l'inauguration du monument érigé par la munificence du roi, dans le lieu de naissance de Jeanne d'Arc, on a vu accourir à Domremy une députation composée des premiers magistrats du Loiret et de la ville d'Orléans. Ils sont venus payer un nouveau tribut d'hommages à l'héroïne dont le Loiret et les Vosges célèbrent à l'envi la mémoire, et qui doit être éternellement l'objet de la vénération de toute la France qu'elle a délivrée du joug étranger.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

(A) M. le comte de Rocheplatte, maire de la ville d'Orléans, a bien voulu nous communiquer le procès-verbal des cérémonies qui ont eu lieu à l'occasion de la fête célébrée le 8 mai 1817. Nous le publions ici pour donner une idée exacte d'une fête chère aux Orléanais, et qui doit l'être à tous les Français.

Procès-verbal de tout ce qui s'est fait pour la célébration de la fête anniversaire de la délivrance d'Orléans, par Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans, dans l'année 1817.

Le 26 avril il a été écrit à Messieurs les vicaires-généraux de l'église d'Orléans, le siège vacant, pour se concerter avec eux sur les cérémonies religieuses de l'église.

Le 1^{er} mai, le programme de la fête a été rédigé et livré à l'impression; il en a été tiré deux cents exemplaires pour être distribués comme il sera dit ci-après :

Le même jour M. le maire a écrit à MM. le premier président de la cour royale, le préfet du département, le général commandant le département, les vicaires-généraux, le siège vacant, le président du tribunal de première instance, le président du tribunal de commerce, le recteur de l'académie, l'inspecteur des gardes nationales du département, le commandant de la garde nationale, le colonel des suisses en garnison, le commandant de la gendarmerie, le colonel des pontonniers, en garnison ;

Pour les prévenir que le vendredi 2, de neuf à onze heures du matin, il se présenterait à leurs hôtels pour les inviter, ainsi que tous les fonctionnaires faisant partie de leurs corps ou administrations, à honorer de leur présence la cérémonie de la fête de la Pucelle.

Le lendemain, M. le maire, accompagné d'un de MM. les adjoints dans la voiture de la ville, avec les domestiques de la mairie en grande livrée, se transporta chez les chefs des corps ci-dessus désignés, pour leur faire en cérémonie, l'invitation d'assister à la fête en lui remettant un programme.

Cinquante exemplaires du programme ont été distribués et envoyés aux différentes communes des environs; un exemplaire a été envoyé à M. le curé de St.-Aignan, un à M. le commandant de la place; plusieurs aux chefs de la garde nationale, un au bureau des pompes funèbres, un au bureau de la police et un au sonneur du beffroi, le surplus a été placardé dans la ville et les faubourgs.

Le 5, une circulaire imprimée a été adressée à tous les chefs des corps et à tous les fonctionnaires de la ville, pour les prévenir que la réunion des corps, pour ceux qui désireront entendre le panégyrique de Jeanne d'Arc, aura lieu à l'hôtel-de-ville, à sept heures et demie très précises du matin, et pour ceux qui ne pourront qu'assister à la procession, à l'église cathédrale entre neuf et dix heures très précises, en les invitant à s'y trouver, et en ajoutant à M. le premier président de la cour et à M. le président du tribunal de première instance, qu'on les priaît de faire connaître leur intention, pour pouvoir leur envoyer les escortes qui leur sont dues.

Le même jour, il a été fait une lettre particulière à MM. les membres du conseil municipal pour les inviter à se rendre à l'hôtel-de-ville, la veille de la fête à trois heures et demie pour assister en corps aux matines du lendemain; le jour de la fête à sept heures et demie du matin, pour entendre le discours et faire partie de la procession, et le lendemain 9, à neuf heures et demie du matin, pour assister à l'office des morts qui doit se célébrer à Saint-Aignan.

- M. Duparc, inspecteur de l'académie d'Orléans, ayant présenté à M. le maire une pièce de vers, intitulée: *Hommage à Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans, à l'occasion de la fête anniversaire, célébrée en son honneur par la ville d'Orléans, le 8 mai 1817.* M. le maire la fit sur-le-champ imprimer au nombre de cinq

cents exemplaires, et il fut adressé dans la journée du 7, des exemplaires à tous ceux qui avaient été invités à la fête, à MM. les chevaliers de St.-Louis, à tous les officiers de la garde nationale; cinquante exemplaires furent envoyés à l'auteur avec une lettre de remerciements.

Le 7, à onze heures, le jeune Morin (Etienne-Hippolyte-Léon), âgé de neuf ans, fils de Philippe-Antoine-Pascal Morin et d'Elisabeth Pierron, tonnelier, chargeur de M. Noury, adjoint, choisi par M. le maire un mois à l'avance pour être le représentant de Jeanne d'Arc, fut amené à l'hôtel-de-ville, par ses parents; il y fut revêtu de l'habillement, consacré depuis long-temps, qui avait été refait sur l'ancien modèle, consistant en une soubreveste de soie rouge et jaune tailladée, d'une culotte courte aux mêmes couleurs avec crévasses, des bas de soie jaune, des souliers gris avec rosettes rouges et jaunes, un chapeau de feutre gris, relevé à la Henri IV, avec panaches rouge et jaune. Il fut ceint d'une épée antique avec un ceinturon de drap rouge galonné en or.

A midi précis, le représentant de Jeanne d'Arc, portant un drapeau blanc semé de fleurs de lis d'or, escorté d'un détachement de la compagnie des cinquantainiers, précédés des tambours et trompettes de la garde nationale, se rendit à la tour du beffroi de la ville, en prenant par les rues d'Escures, le Martroi, les rues de la Barillerie, de l'Aiguillerie, jusqu'à la porte principale de l'ancien hôtel-de-ville. Là, pendant une heure, les tambours et trompettes firent entendre des fanfares et airs guerriers, et dans les intervalles, on sonna la cloche du beffroi, qui continua de quart d'heure en quart d'heure jusqu'au coucher du soleil.

A la même heure de midi il fut fait, dans une des tours du grand mail, une décharge de vingt-quatre coups de canon, tirés par la compagnie des canonniers-pompier de la garde nationale, deux coups de cinq minutes en cinq minutes.

A une heure, le représentant de Jeanne d'Arc ayant été amené dans le même ordre à l'hôtel-de-ville fut mis dans la prison qui lui avait été préparée.

A trois heures et demie, M. le maire, les adjoints à la mairie et le conseil municipal, escortés d'un détachement de la garde nationale en armes, musique et tambours, le représentant de Jeanne d'Arc à leur tête, avec sa bannière et son drapeau, se rendirent à la cathédrale pour assister aux matines du lendemain.

Après l'office, le corps municipal est rentré à l'hôtel-de-ville, et le représentant de Jeanne d'Arc a été reconduit à sa prison où il a couché.

Le 8, jour de la fête, au lever du soleil, la cloche du beffroi recommença à se faire entendre et sonna de quart d'heure en quart d'heure jusqu'à la rentrée de la procession.

A sept heures trois quarts, le corps municipal et les corps civils et militaires qui, voulant entendre le panégyrique de Jeanne d'Arc, s'étaient rendus à l'hôtel-de-ville, partirent en grand cortège, escorté d'un fort détachement de la garde nationale, des cinquantainiers, musique et tambours, le représentant de Jeanne d'Arc avec sa bannière et son drapeau, et se rendirent à la cathédrale.

A huit heures précises, M. l'abbé Bernet, premier aumônier de la maison royale et chanoine honoraire du chapitre royal de St.-Denis, orateur choisi par M. le maire un an d'avance, lorsqu'il n'était encore que vicaire de l'église paroissiale de St.-Paterne d'Orléans, prononça dans la nef de l'église le panégyrique de Jeanne d'Arc.

A neuf heures, le discours terminé, MM. les chanoines de l'église cathédrale commencèrent leur office canonial, pendant lequel le clergé de toutes les paroisses et succursales de la ville, les corps, administrations et tous les fonctionnaires publics qui n'avaient pu assister au panégyrique, se rendirent à la cathédrale et prirent les places qui leur avaient été préparées, dans l'ordre des préséances.

Pendant ce temps, le représentant de Jeanne d'Arc et son père furent à la préfecture, où madame la comtesse de Choiseul, épouse de M. le préfet, avait eu la bonté de leur faire préparer un déjeuner.

A mesure que les corps prenaient leurs places dans l'église, il a été présenté par les domestiques de la mairie en livrée, accompagnés de deux cinquantainiers à tous les fonctionnaires civils et militaires, aux membres du clergé, des bouquets qui avaient été commandés par la mairie au nombre de huit cents, et en outre au clergé cinquante petits livrets des prières qui se chantent pendant la procession.

A dix heures précises, la procession s'est mise en marche dans l'ordre suivant :

La garde nationale à cheval par section ouvrait la marche.

Les deux compagnies de grenadiers de la garde nationale, par section.

Les deux compagnies des bataillons de la garde royale suisse, avec leur musique à leur tête.

Les enfants de l'hôpital.

Le représentant de Jeanne d'Arc avec son drapeau, son père portant à côté de lui le grand étendard, entouré d'un détachement de cinquanteiniers.

La confrérie de Saint-Nicolas des mariniers de la Loire, avec leurs deux bannières.

Tout le clergé de la ville.

Le drapeau de la garde nationale et son escorte, précédé de la musique.

Tous les fonctionnaires publics, suivant l'ordre des préséances.

Les élèves du collège royal.

Trois compagnies de la garde nationale.

Un fort détachement des chasseurs du régiment suisse.

Un détachement du corps des pontoniers.

La compagnie départementale.

La gendarmerie royale à pied.

Un détachement de hussards fermait la marche.

Tout le cortège est bordé d'une haie, formée de vingt hommes de la compagnie des cinquanteiniers pour ouvrir la marche.

Trois compagnies de chasseurs de la garde nationale.

Un fort détachement des chasseurs du régiment suisse.

Un détachement des pontoniers.

La procession est sortie de la cathédrale par la porte méridionale, a suivi les rues de la préfecture, de Saint-Sauveur de l'Ormerie, de la Pomme de Pin, le grand marché, le marché à la volaille, et au lieu de traverser la rue qui est à l'emplacement de l'ancien châtelet, elle est descendue par la rue des Hôtelleries, est montée sur le port, et a suivi le pont; arrivée sur la demi-lune, le représentant de Jeanne d'Arc est monté sur une estrade qui avait été préparée; là, il a salué, avec son drapeau, tout le cortège à son passage, qui a continué sa marche par la rampe qui conduit aux Augustins, où une croix venait d'être élevée sur l'emplacement même des tournelles, en commémoration de la délivrance d'Orléans, par Jeanne d'Arc sur ce lieu même.

La procession fit une station à cet endroit, et le prêtre assistant bénit la croix; après les prières usitées, le cortège reprit sa marche par la place de la Baseule, le quai, le port, la rue Royale, le Martroi, la rue d'Escures, la place de l'Etape, la rue de l'Evêché, et rentra à la cathédrale par la porte septentrionale.

Pendant la marche de la procession, il a été fait par la compagnie des canoniers de la garde nationale quatre décharges de six coups de canon chaque.

La première, lorsque la procession est sortie de la cathédrale;

La deuxième, lorsqu'elle est arrivée sur le pont et pendant que le représentant de Jeanne d'Arc saluait le cortège à son passage, sur la demi-lune au bout du pont;

La troisième, à son passage sur le pont lors de son retour;

La quatrième et dernière, à sa rentrée dans la cathédrale;

Toutes les cérémonies terminées, les corps constitués ont été reconduits par leurs escortes au lieu de leurs séances, et le représentant de Jeanne d'Arc est revenu à l'hôtel-de-ville avec le corps municipal, où il a fait un compliment de remerciements à M. le maire.

A trois heures et demie, M. le maire et les adjoints seulement, avec le représentant de Jeanne d'Arc, escortés d'un détachement de la compagnie des cinquanteiniers, se sont rendus à l'église de Saint-Aignan pour assister aux matines des morts.

Le lendemain, à neuf heures et demie du matin, tout le corps municipal en grand cortège, précédé du représentant de Jeanne d'Arc avec son drapeau, escorté de la garde nationale et de la musique, s'est rendu à l'église de Saint-Aignan pour y entendre une messe solennelle des morts, pour les habitants qui périrent lors du siège d'Orléans.

Pain et vin ont été portés par des cinquanteiniers et présentés par M. le maire, qui a donné vingt francs à l'offrande.

Le cierge d'offrande était en cire jaune du poids de deux livres suivant l'ancien usage.

Cette dernière cérémonie terminée, le représentant de Jeanne d'Arc, rentré à l'hôtel-de-ville, y a déposé tout son costume, et M. le maire lui a remis en place, un chapeau, une paire de bas, une paire de souliers à son usage et vingt-quatre francs, et en outre a donné à son père vingt-six francs pour le dédommager de la perte de son temps.

Le huit au soir, M. le maire a écrit une lettre de remerciements à monsieur l'Orateur, en le priant d'accepter, comme une marque de reconnaissance des Orléanais, dix livres de bougies, dix livres de café et vingt livres de sucre, produits de leur industrie, pour l'indemniser de son voyage.

M. le maire lui demanda son discours pour être imprimé aux frais de la ville; ayant fait la remise de son manuscrit, il en a été tiré deux cents exemplaires, dont vingt-cinq lui ont été remis, le surplus a été distribué aux principaux fonctionnaires de la ville et au clergé.

Pendant tout le temps que le représentant de Jeanne d'Arc est resté à l'hôtel-de-ville, c'est-à-dire, depuis le 7 à onze heures du matin jusqu'au 9 à midi, M. le maire lui a fait servir, ainsi qu'à son père qui est toujours resté avec lui, tout ce dont ils pouvaient avoir besoin pour leurs repas.

Le maire d'Orléans,

Vu le procès-verbal ci-dessus,

Arrête que, pour servir de règle à l'avenir, il sera inserit sur le registre de ses arrêtés.

Fait en l'hôtel-de-ville d'Orléans, le 10 mai 1817.

Le registre est signé, Le comte de Rocheplatte.

Pour copie conforme,

Le maire d'Orléans,

LE COMTE DE ROCHEPLATTE.

(B) M. Cherrier, sous-préfet de Neufchâteau, et M. Husson, adjoint de M. le maire de Neufchâteau, ont bien voulu me communiquer des copies de l'ordonnance de Charles VII, retrouvées dans les archives de la mairie de Greux. Celle que l'on va lire est extraite d'un *vidimus* de mil quatre cent quatre-vingt-trois, fait et dressé par les tabellions-jurés et gardes du scel du tabellionage de Châtenoy et de Neufchâteau.

Charles, par la grace de Dieu, roy de France, au bailly de Chaumont, aux tiers et commissaires commis et à commettre pour asseoir et imposer les aides, tailles, subsides et subventions audit baillage, et à tous nos autres justiciers et officiers, ou à leurs lieutenans; salut et dilection, sçavoir vous faisons: En faveur et à la requête de notre bien-aimée Jeanne la Pucelle, le grand, haut, notable et profitable service qu'elle nous a fait, et fait chaque jour au recouvrement de notre seigneurie, nous avons octroyé et octroyons de grace spéciale par ces présentes aux manans habitans des villes, villages de Greux et Domremy, audit baillage de Chaumont en Bassigny, dont ladite Jeanne est native, qu'ils soyent dorénavant francs, quittes et exempts de toutes tailles, aides, subsides et subventions mis et à mettre audit baillage; si vous mandons et enjoignons et à chacun de vous affranchissement, quittances et exemptions à vous faites d'oublier et laisser lesdits manans et habitans jouir et user pleinement sans leur mettre ou donner, ni souffrir être mis ou donné aucun détournier ou empêchement aux contraire lors ni pour le tems à venir, et en cas que lesdits manans et habitans soient assis et imposés auxdites tailles et aides, chacun de vous en droit soi les en faire tenir quittes et paisibles; car ainsi nous plaît, et voulons être fait nonobstant quelconques ordonnances, restrictions, mandemens ou défenses aux contraire.

Donné à Château-Thierry, le dernier jour de juillet de l'an de grace mil quatre cent vingt-neuf, et de notre règne le septième. Ainsi signé par le roi en son conseil et du secrétaire.

(C) Le texte de ces lettres, extrait de l'ouvrage de M. Le Brun de Charmettes, est ainsi conçu :

Charles, par la grace de Dieu, roi de France : en mémoire perpétuelle d'un événement, et pour rendre gloire à la haute et divine sagesse, des graces nombreuses et éclatantes dont il lui a plu nous combler

par le célèbre ministère de notre chère et bien-aimée la Pucelle, Jeanne d'Ay, de Domremi, du bailliage de Chaumont ou de son ressort, et que, par le secours de la divine clémence, nous avons espérance de voir s'accroître encore: Nous jugeons convenable et opportun d'élever, d'une manière insigne et digne de la grandeur de notre majesté royale, cette même Pucelle et toute sa famille, non seulement pour reconnaître ses services, mais encore pour publier les louanges de la divinité, afin qu'ainsi illustrée par la divine splendeur, elle laisse à sa postérité le monument d'une récompense émanée de notre libéralité royale, qui accroisse et perpétue dans tous les siècles la gloire divine et la célébrité de tant de grâces.

En conséquence, savoir faisons à tous présents et à venir, qu'en considération de ce qui vient d'être exposé, et en outre des louables, utiles et agréables services déjà rendus à nous et à notre royaume en plusieurs rencontres, par ladite Pucelle, Jeanne, et de ceux que nous en espérons à l'avenir, et aussi pour certaines autres causes qui nous induisent à ce faire, nous avons anobli, comme par ces présentes, de notre grâce spéciale, certaine science et pleine puissance, anoblissons et faisons nobles ladite Pucelle, Jacques d'Ay, dudit lieu de Domremi, sa femme Isabelle, Jacquemin et Jean d'Ay, et Pierre Prerelo, père, mère et frères d'icelle Pucelle, et toute sa famille et lignage; et, en faveur et considération d'elle, leur postérité masculine et féminine née et à naître en légitime mariage.

Voulant en conséquence expressément que ladite Pucelle, lesdits Jacques, Isabelle, Jacquemin, Jean et Pierre, et toute la postérité et lignage, nés et à naître tant d'elle que d'eux, soient dans tous leurs actes, et tant en jugement que hors, reçus et réputés par tous pour nobles, et qu'ils usent, jouissent paisiblement et profitent des privilèges, libertés, prérogatives et autres droits dont ont coutume d'user les autres nobles de notre royaume, nés de noble race, les faisant participer eux et leur dite postérité à la condition des autres nobles de notre royaume de race noble, nonobstant que, comme on dit, ils ne soient pas de noble extraction, et soient peut-être même d'autre condition que de condition libre; voulant aussi que les mêmes susdits et lesdits famille et lignage de ladite Pucelle, ainsi que leur postérité masculine et féminine, puissent tant et aussi souvent qu'il leur plaira, être armés et décorés par quelque homme de guerre que ce soit; leur concédant, en outre, et à leur postérité, tant mâle que femelle, née et à naître, en légitime mariage, la faculté d'acquérir de personnes nobles, et autres quelconques, fiefs, arrière-fiefs et autres choses nobles, retenir et posséder à perpétuité tant celles acquises que celles à acquérir, sans qu'ils puissent être contraints de mettre hors de leurs mains lesdites choses ou lesdits fiefs, maintenant et à toujours pour cause de noblesse, ni de payer aucune finance à nous et à nos successeurs pour raison de cet anoblissement, de quelque manière qu'on prétende les y obliger et contraindre; de laquelle finance, en considération et par égard pour leurs prédécesseurs, de notre grâce pleine et entière, nous avons doué et tenu quittes, douons et tenons quittes, par ces présentes, les mêmes susnommés et la famille et lignage de ladite Pucelle, nonobstant toutes ordonnances, statuts, édits, us, révocations, coutumes, inhibitions, et mandements faits et à faire à ce contraires.

A l'effet de quoi mandons, en conséquence de ce que dessus, à nos amés et féaux gens de nos comptes, trésoriers généraux et commissaires, préposés ou délégués sur le fait de nos finances, et au bailli dudit bailliage de Chaumont, et autres nos justiciers ou leurs lieutenants présents et à venir, et à chacun d'eux en ce qui le concerne, que de la grâce, anoblissement et concession des présentes, ils aient à faire jouir et user paisiblement, maintenant et à toujours, ladite Pucelle Jeanne, et lesdits Jacques, Isabelle, Jacquemin, Jean et Pierre, toute la famille et lignage d'icelle, ainsi que leur postérité née et à naître, comme dit est, en légitime mariage, sans qu'ils puissent jamais les empêcher ou molester, ou souffrir qu'ils soient empêchés ou molestés par qui que ce soit contre la teneur des présentes.

Et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait sceller ces présentes de notre seel en l'absence de notre grand sceau accoutumé, sauf toutefois, en autres choses et en tout, le droit d'autrui.

Donné à Mehun-sur-Yèvre, au mois de décembre, l'an du Seigneur 1429, et de notre règne le huitième. *Et sur le replis est écrit*: Par le Roi, en présence de l'évêque de Séz, des seigneurs de La Trémouille et de Termes, et autres. *Signées* MALLIÈRE. *Et encore sur le même replis est écrit*: Expédiée à la chambre des comptes du Roi, le 16 du mois de janvier, l'an du Seigneur 1429, et enregistrée à ladite chambre au livre des chartres de ce temps, folio 121. *Signé* AGREELLE, et scellée du grand seel de cire verte sur double queue, en laz de soie rouge et verte.

(D) Nous extrayons de l'ouvrage de M. Le Brun de Charmettes le texte de ces lettres-patentes avec les remarques qui les accompagnent.

« Une femme qui se fait appeler la Pucelle, laissant l'habit et vestiere du sexe féminin, contre la loy « divine, comme chose abhominable à Dieu, reprouvée et deffendue de toute loy, vestue et habillée et « armée en habit et estat d'homme, a fait et exercé cruel faict d'homicidé, et, comme l'en dict, a donné à « entendre au simple peuple, pour le seduire et abuser, qu'elle estoit envoyée de par Dieu et avoit con- « gnoissance de ses divins secrets, ensemble plusieurs aultres dogmatisations tres perilleuses à nostre sainte « foy catholique, moult prejudiciables et scandalenses; en poursuivant par elle lesquelles abusions, et exer- « çant hostilité à l'encontre de nous et de nostre peuple, a esté prinse armée devant Compiègne par auleuns « de nos loyaulz subjectz, et deppuis amenée prisonniere par-devers nous. » Voulant ensuite faire entendre que ce n'est pas de son propre mouvement que le roi anglais livre sa captive à un tribunal ecclésiastique, on lui fait ajouter le considérant qui suit : « Et pource que de superstitions, faulses dogmatisations, et aul- « tres crimes de leze-majesté divine, elle a esté de plusieurs réputée suspecte, nottée et diffamée, avons « esté requis tres instamment par reverend pere en Dieu nostre amé et feal conseiller l'evesque de Beauvais, « juge ecclésiastique et ordinaire de ladite Jehanne, pour ce qu'elle a esté prinse et appréhendée es termes « et limites de son diocèze, et pareillement exhorté de par nostre treschierre et tressainete fille l'Université « de Paris, que icelle Jehanne vueillons faire rendre, bailler et de delivrer audit reverend pere en Dieu, « pour la interroger et examiner sur lesditz cas. » Il est remarquable que dans ces lettres le roi anglais ne dit pas un mot de l'Inquisition; mais une clause particulière laisse à l'évêque établi juge la faculté d'instruire conjointement avec elle : « et proceder contre elle (*contre Jeanne*) » disent les lettres patentes, « selon les ordonnances et dispositions des droits divins et canoniques, appelés ceulx qui sont à appeller : » expression qui peut être applicable à l'Inquisition comme aux docteurs en théologie, en droits canonique et civil. Enfin les lettres ordonnent que la Pucelle soit remise à l'évêque de Beauvais, pour lui faire son procès « suyvnt Dieu et raison; » et il est ordonné à tous de donner au prélat « aide, deffense, protection « et confort. » On s'y réserve expressément toutefois de reprendre Jeanne « se elle n'est pas convaincue ou « atteinte des cas ci-dessus. »

(E) *Chefs d'accusation portés contre Jeanne d'Arc, et sur lesquels l'Université de Paris fut consultée par le tribunal de Rouen.*

ARTICLE PREMIER.

Une certaine femme dit et affirme, qu'étant âgée de treize ans ou environ, elle a vu de ses yeux corporels saint Michel qui venait la consoler, et quelquefois aussi saint Gabriel, qui lui apparaissait sous une figure corporelle; d'autres fois encore une grande multitude d'anges, et que dès-lors les saintes Catherinc et Marguerite se sont fait voir à elle corporellement; qu'elle les voit même tous les jours, et a entendu leur voix; que quelquefois elle les a embrassées et baisées en touchant leur corps. Elle a vu aussi les têtes des anges et des deux saintes; mais elle n'a rien voulu dire des autres parties de leur corps ni de leurs vêtements.

Ces deux saintes lui ont parlé quelquefois auprès d'une fontaine située près d'un grand arbre appelé communément l'*Arbre des Fées*, dont on dit que les fées le fréquentent, et qu'on y vient pour recouvrer la santé, quoique le tout soit situé dans un lieu profane, et que plusieurs fois, dans ce lieu et dans d'autres endroits, elle les a vénérées, et leur a fait la révérence.

Elle dit encore que ces deux saintes lui apparaissent, et se montrent à elle depuis cette époque, avec des couronnes très belles et très précieuses, et même que plusieurs fois elles lui ont dit, par l'ordre de Dieu, qu'il fallait qu'elle allât trouver un certain prince séculier, et lui promettre que, par son secours et ses travaux, il recouvrerait, par la force des armes, un grand domaine temporel et un grand honneur mondain; qu'il remporterait la victoire sur ses ennemis; qu'il la recevrait à son service, et lui donnerait des armes avec un corps d'armée pour exécuter ses promesses. De plus, etc. (rapporté à l'article 5.)

Elle ajoute que ces deux saintes l'ont approuvée, lorsqu'à l'insçu, et contre la volonté de ses père et mère, elle est sortie, à l'âge de dix-sept ans ou environ, de la maison paternelle; et, s'étant associée à une

multitude de gens d'armes, elle a passé les jours et les nuits avec eux, sans avoir jamais, ou n'ayant que rarement, d'autre femme avec elle.

Ces saintes lui ont dit et ordonné beaucoup d'autres choses, à raison de quoi elle se dit envoyée par le Dieu du ciel, et par l'Eglise victorieuse des saints qui jouissent déjà de la béatitude.

ARTICLE II.

Cette même femme dit encore que le signe par lequel le prince auquel elle étoit envoyée s'est déterminé à croire à ses révélations et à la recevoir pour faire la guerre, consiste en ce que saint Michel, accompagné d'une multitude d'anges, dont les uns avaient des ailes, les autres des couronnes, parmi lesquels se trouvaient les saintes Catherine et Marguerite, et vint trouver ce prince; cet ange et ces saintes marchaient pendant un long espace à terre, dans les chemins, sur les degrés et dans sa chambre, avec les autres anges; l'un de ces anges donna à ce prince une couronne très précieuse d'or pur, et s'inclina en lui faisant la révérence. Cette femme a dit une fois qu'elle croit que ce prince étoit seul lorsqu'il reçut ce signe, quoiqu'il y eût du monde assez proche de lui; et une autre fois, qu'un archevêque reçut le signe, qui étoit une couronne, et la remit au prince, en présence et à la vue de plusieurs seigneurs temporels.

ARTICLE III.

Cette femme connaît, et est certaine que celui qui la visite est saint Michel, à cause des bons conseils, des secours qu'il lui a donnés, et de la bonne doctrine qu'il lui a apprise, et parcequ'il s'est nommé lui-même, en lui disant qu'il étoit saint Michel. Elle distingue pareillement les deux saintes l'une d'avec l'autre, parcequ'elles se nomment à elle en la saluant; c'est pourquoi elle croit qu'il est saint Michel; et elle croit que les discours et actions dudit saint Michel sont choses vraies et bonnes, aussi fermement qu'elle croit que notre Seigneur Jésus-Christ a souffert et est mort pour notre rédemption.

ARTICLE IV.

Elle dit encore qu'elle est certaine que plusieurs faits qui sont dans le futur contingent arriveront, et elle se vante d'avoir eu connaissance, par les révélations qui lui ont été faites par les deux saintes, de certains faits cachés; par exemple, *qu'elle sera délivrée de prison*, et que les Français feront *en sa compagnie* le plus beau fait qui ait jamais été fait dans toute la chrétienté, et encore qu'elle a reconnu par révélation des personnes qu'elle n'avait jamais vues, et qu'elle a révélé et fait trouver une certaine épée qui étoit dans la terre.

ARTICLE V.

(*D'abord de l'article premier.*)

Elle ajoute que ces deux saintes lui ont commandé, de l'ordre de Dieu, de prendre et de porter l'habit d'homme; qu'elle l'a pris, comme elle le fait encore, en obéissant à cet ordre avec tant de persévérance, que tantôt elle dit simplement qu'elle aime mieux mourir que de quitter cet habit, et d'autres fois, à moins que ce ne fût par l'ordre de Dieu; elle a même mieux aimé ne pas assister à la messe et être privée du sacrement de l'Eucharistie, dans les temps prescrits aux fidèles, que de reprendre l'habit de femme et de déposer l'habit d'homme.

(ARTICLE V.)

Cette même femme dit et affirme que, par l'ordre et du bon plaisir de Dieu, elle a pris et porté continuellement un habit à l'usage des hommes. Elle dit de plus que, puisqu'elle avait ordre de Dieu de porter l'habit d'homme, elle devait prendre une robe courte, un gippon, des manches et des chausses attachées avec beaucoup d'aiguillettes, avoir les cheveux coupés en rond au-dessus des oreilles, et ne rien garder sur elle qui pût indiquer ou faire connaître le sexe féminin, si ce n'est ce que la nature a mis en elle pour la différence de son sexe. Elle convient d'avoir reçu plusieurs fois l'Eucharistie étant ainsi vêtue; et elle n'a jamais voulu, quoique avertie et requise plusieurs fois charitablement, reprendre l'habit de femme, disant tantôt simplement qu'elle aime mieux mourir que de quitter cet habit, et d'autres fois, à moins que ce ne soit de l'ordre de Dieu, et que, si elle étoit en habit d'homme avec ceux en faveur de qui elle s'est armée, et que si elle agissait ainsi qu'avant sa prise et sa détention, ce serait un des plus grands biens qui pût arriver à tout le royaume de France, ajoutant que, pour chose au monde, elle ne ferait pas le serment de ne plus porter l'habit d'homme, et de ne plus prendre les armes; et en tout cela, elle dit qu'elle a bien fait, et qu'elle fait bien d'obéir à Dieu et à ses ordres.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

ARTICLE VI.

Elle avoue et elle convient encore qu'elle a fait écrire plusieurs lettres dans lesquelles on mettait ces mots : *Jesus Maria*, avec une croix; que quelquefois elle y mettait une autre croix, et que cela signifiait qu'il ne fallait pas exécuter ce qu'elle mandait dans sa lettre. Dans d'autres lettres, elle a fait écrire qu'elle ferait tuer ceux qui n'obéiraient pas à ses lettres et à ses ordres, et qu'on la reconnaîtrait aux coups, parcequ'elle avait le meilleur droit de par le Dieu du ciel; et elle dit souvent qu'elle n'a rien fait qu'en vertu de révélations et par les ordres de Dieu.

ARTICLE VII.

Elle dit encore et elle avoue qu'à l'âge de dix-sept ans ou environ, elle est allée, de son gré, et en vertu d'une révélation, trouver un certain écuyer qu'elle n'avait jamais vu, quittant la maison paternelle contre la volonté de ses père et mère, qui perdirent presque la raison quand ils apprirent son départ; qu'elle pria cet écuyer de la mener ou de la faire conduire au prince dont on parlait tout-à-l'heure; qu'alors ce capitaine lui donna, sur sa demande, un habit d'homme et une épée, et qu'il ordonna un chevalier, un écuyer et quatre valets pour la conduire; qu'étant arrivés auprès du prince dont il a été parlé plus haut, elle lui dit qu'elle voulait conduire la guerre contre ses adversaires, lui promettant de lui procurer un grand domaine et de vaincre ses ennemis, et qu'elle était envoyée pour cela par le Dieu du ciel; ajoutant qu'en tout cela elle a bien agi, de l'ordre de Dieu et en vertu de révélation.

ARTICLE VIII.

Elle dit et avoue encore que d'elle-même, et sans y être forcée et engagée par personne, elle s'est précipitée d'une certaine tour très élevée, aimant mieux mourir que d'être mise entre les mains de ses adversaires, et que de survivre à la destruction de la ville de Compiègne.

Elle dit encore qu'elle n'a pu éviter de se précipiter ainsi, quoique les deux saintes lui aient défendu de se jeter en bas, et quoiqu'elle convienne que c'est un grand péché d'offenser ces deux saintes; mais qu'elle sait bien que ce péché lui a été remis après qu'elle s'en est confessée; et elle dit que cela lui a été révélé.

ARTICLE IX.

(D'abord de l'article premier.)

Les deux saintes lui ont révélé qu'elle sera sauvée dans la gloire des bienheureux, et qu'elle s'assurera le salut de son ame, si elle garde la virginité qu'elle leur a vouée la première fois qu'elle les a vues et entendues; et, à l'occasion de cette révélation, elle assure qu'elle est aussi certaine de son salut, que si elle était réellement et de fait dans le royaume des cieux.

(ARTICLE IX.)

Cette même femme dit que ces deux saintes lui ont promis de la conduire en paradis, si elle conservait bien la virginité de son corps et de son ame, qu'elle leur avait vouée; elle dit qu'elle en est aussi certaine que si elle était déjà dans la gloire des saints; et elle ne croit pas avoir commis de péché mortel, parceque, si elle était en état de péché mortel, ces deux saintes, à ce qu'il lui semble, ne viendraient pas la visiter tous les jours, comme elles le font.

ARTICLE X.

Cette même femme dit et affirme que Dieu aime certaines personnes, qu'elle désigne, qu'elle nomme, et qui sont encore sur la terre, et qu'il les aime plus qu'il ne l'aime elle-même, et qu'elle le sait par la révélation des saintes Catherine et Marguerite, qui lui parlent, non en anglais, mais en français, parcequ'elles ne sont pas pour les Anglais; et dès qu'elle a su que les voix étaient pour le prince dont on a parlé plus haut, elle n'a pas aimé les Bourguignons.

ARTICLE XI.

Elle dit et avoue encore qu'à l'égard de ces voix et des esprits, qu'elle appelle Michel, Gabriel, Catherine et Marguerite, elle les a vénérés plusieurs fois en se découvrant la tête (*caput discoperiendo*), en fléchissant les genoux, en baisant la terre sur laquelle ils marchaient, et en leur vouant sa virginité; qu'en les embrassant et en baisant les deux saintes, elle les a touchées corporellement et sensiblement; qu'elle les a plusieurs fois appelées à elle pour leur demander conseil et secours, quoique souvent elles viennent la visiter sans être appelées; qu'elle acquiesce et obéit à leurs conseils, et qu'elle y a acquiescé dès le com-

mencement, sans prendre conseil de qui que ce soit, comme de son père et de sa mère, de son curé, de quelque prélat, ou de tout autre ecclésiastique. Et néanmoins elle croit que les voix des saints et saintes de cette nature lui viennent de Dieu et par ses ordres, aussi fermement qu'elle croit à la religion chrétienne, et que notre Seigneur Jésus-Christ a souffert la mort pour nous délivrer; que si un mauvais esprit lui apparaissait en feignant d'être saint Michel, elle saurait bien discerner s'il serait saint Michel, ou non.

Cette même femme dit encore que, de son propre gré, sans qu'on l'y ait portée ou induite, elle a juré à ces deux saintes de ne point révéler le signe de la couronne qui devait être donnée au prince à qui on l'envoyait; et enfin elle dit qu'elle ne pourrait le révéler qu'autant qu'elle en aurait la permission.

ARTICLE XII.

Cette femme dit et avoue que si l'Eglise voulait qu'elle fit quelque chose de contraire à ce qu'elle dit que Dieu lui a ordonné, elle ne le ferait pas pour chose quelconque, affirmant qu'elle sait bien que ce qui est contenu dans son procès vient de l'ordre de Dieu, et qu'il lui serait impossible de faire le contraire. Elle ajoute que sur tout cela elle ne veut point s'en rapporter à la décision de l'Eglise militante, ni à celle d'aucun homme du monde, mais à Dieu seul, notre Seigneur, sur-tout par rapport aux révélations et aux matières qui en sont l'objet, et à tout ce qu'elle a fait en vertu de ces mêmes révélations; et elle dit qu'elle n'a point fait cette réponse et les autres en les prenant dans sa propre tête, mais qu'elle les a faites et les a données de l'ordre de ses voix, et en vertu des révélations qui lui ont été faites, quoique les juges et d'autres personnes, qui étaient présentes, lui aient déclaré plusieurs fois l'article de foi : *Je crois à l'Eglise, une, sainte et catholique*, en lui exposant que tout fidèle vivant est tenu d'obéir et de soumettre ses discours et ses actions à l'Eglise militante, sur-tout en matière de foi, et qui concerne la doctrine sacrée et les ordonnances ecclésiastiques.

(Et de l'article premier.)

Elle a différé et refusé de se soumettre, elle, ses actions et ses discours, à l'Eglise militante, quoiqu'on l'ait plusieurs fois avertie et requise, disant qu'il lui est impossible de faire le contraire de ce qu'elle a affirmé dans son procès avoir fait de l'ordre de Dieu; et que, sur ces choses-là, elle ne s'en rapporte à la décision ni au jugement d'aucun homme vivant, mais seulement au jugement de Dieu.

(F) Nous rapportons ici la cédule telle qu'elle existe dans le procès de condamnation.

« Toute personne qui a erré et mespris en la foy xhrestpienne, et depuis, par la grace de Dieu, est re-
 « tournée en lumière de vérité, et à l'union de notre mère sainte Eglise, se doit moult bien garder que
 « l'ennemi d'enfer ne le reboute et face rencheoir en erreur et en damnation. Pour ceste cause, Je, Jehanne,
 « communément appelée *la Pucelle*, miserable pecheresse, après ce que j'ay congneu le las d'erreur auquel
 « je estois tenue, et que, par la grâce de Dieu, suis retournée à nostre mère sainte Eglise, affin que on
 « voye que non pas faintement, mais de bon cueur et de bonne volenté, suis retournée à icelle: Je con-
 « fesse que j'ay tres griefvement pechié, *en feignant mensongeusement* avoir eu revelations et apparitions de
 « par Dieu, par les anges et sainte Katherine et sainte Marguerite; en séduisant les ames; *en créant folle-*
 « *ment et legièrement* (même contradiction que dans la sentence); en faisant superstitieuses divinations;
 « en blasphémant Dieu, ses saints et ses saintes; en trespasant la loi divine, la sainte Escripture, les
 « droits canons; en portant habit dissolu, difforme et deshonneste, contre la decence de nature, et che-
 « veux rongnez en ront en guise d'homme, contre toute honnesteté du sexe de femme; en portant aussi
 « armeures, par grant presumption, et desirant crueusement (cruellement) effusion de sang humain; en
 « disant que toutes ces choses j'ay fait par commandement de Dieu, des anges, et des saintes dessus
 « dictes, et que en ces choses j'ay bien fait et n'ay point mespris; en mesprisant Dieu et ses sacremens; en
 « faisant seditions; en ydolastrant par adourer mauvais esprits et invocant iceulx. Confesse aussi que j'ai
 « esté scismatique, et par plusieurs manières ay erré en la foy. Lesquelz crimes et erreurs, de bon cueur
 « et sans fiction, Je, de la grace de Dieu Nostre Seigneur, retournée à voie de verité par la sainte doc-
 « trine et par le bon conseil de vous, et des docteurs et maistres que m'avez envoyez, abjure, deteste, re-
 « gnie, et du tout y renonce et m'en depars, et sur toutes ces choses devant dictes me soubmetz à la cor-
 « rection, disposition, amendement et totale determinacion de nostre mere sainte Eglise et de vostre

« bonne justice. Aussi je jure, voue et prometz à monseigneur saint Pierre, prince des apostres, à nostres
 « saint pere le pape de Roume, son vicaire, et à ses successeurs, et à vous messeigneurs reverend pere en
 « Dieu monseigneur l'evesque de Beauvais, et religieuse personne maistre Jehan le Maistre, vicaire de
 « monseigneur l'inquisiteur de la foy, *comme à mes juges*, que jamais, par quelque exhortement (*exhorta-*
 « *tion*) ou autre manière, ne retourneray aux erreurs devantdictz, desquelz il a pleu à Nostre Seigneur
 « moy oster et delivrer; mais à tousjours demourray en l'union de nostre mere sainte Eglise, et en l'obeis-
 « sance de nostre saint pere le pape de Roume. Et cecy je dis, afferme et jure par Dieu le tout-puissant et
 « par ses saints evangiles. Et en signe de ce, j'ay signé ceste cédule de mon signe. JEHANNE ✝. »

(G) *Lettre adressée par Henri VI au duc de Bourgogne, aux prélats, aux églises, aux comtes, aux nobles et aux villes du royaume de France, sur la condamnation de Jeanne d'Arc.*

Treschier et tresaimé oncle la fervente dilection que sçavons vous avoir (comme vray catholique) à nostre mere sainte Eglise et l'exaltation de nostre sainte foy, raisonnablement nous exhorte et admoneste de vous signifier et escrire ce qu'à l'honneur de nostredicte mere sainte Eglise, fortification de nostre foy et extirpations d'erreurs pestilencieuses, a esté en ceste nostre ville de Rouën fait nagueres solennellement.

Il est assez commune renommée ja comme par tout divulguée, comment celle femme qui se faisoit nemmer Jeanne la Pucelle erronnée, s'estoit deux ans et plus contre la loy divine et l'estat de son sexe femenin vestue en habit d'homme, chose à Dieu abhominable. Et en tel estat transportée devers nostre enemy capital et le vostre: auquel et à ceux de son party, gens d'église, nobles et populaires, donna souvent à entendre que elle estoit envoyée de par Dieu: en soy presumptueusement vantant, qu'elle avoit communication personnelle et visible avecques saint Michel et grande multitude d'anges et de saints de Paradis, comme sainte Katherine et sainte Marguerite. Par lesquels faulx donné à entendre et l'esperance qu'elle promettoit de victoires futures, divertit plusieurs cueurs d'hommes et de femmes de la vérité, et les convertit à fables et mensonges.

Se vestit aussi d'armes appliquées pour chevaliers et escuyers, leva l'estandard. Et en trop grand outrage, orgueil et presumption demanda avoir et porter les tresnobles et excellentes armes de France qu'en partie obtint. Et les porta en plusieurs courses et assaulx, et ses freres, comme on dit, c'est à savoir un escu à deux fleurs de lys d'or à champ d'azur, et une espée la poincte en haut feruë en une couronne.

En cest estat s'est mise aux champs, a conduit gens d'armes et de traict en exercite et grans compagnies pour faire et exercer cruautéz inhumaines en espendant le sang humain, en faisant séditions et commotions de peuple: l'induisant à parjuremens, rebellions, superstitions et faulces creances: en perturbant toute vraye paix, et renouvelant guerre mortelle en se souffrant honorer et reverer de plusieurs, comme femme sanctifiée: et autrement damnablement ouvrant en divers cas longs à exprimer, qui toutesfois ont esté en plusieurs lieux assez cogneuz, dont presque toute la chrestienté a esté toute scandalisée.

Mais la divine puissance ayant pitié de son peuple loyal, qui ne l'a longuement voulu laisser en péril ne souffert demourer és vaines, perilleuses et nouvelles credulitez, où ja legierement se mettoit: a voulu permettre sa grande miséricorde et clémence: que ladicte femme ait esté prinse en vostre ost et siege que teniez lors de par nous devant Compiengne, et mise par vostre bon moyen en notre obéissance et domination.

Et pource que dés lors feusmes requis par l'evesque, au diocese duquel elle avoit été prinse, qu'icelle Jeanne notée et diffamée de crimes de leze majesté divine, luy feissions delivrer, comme à son juge ordinaire ecclesiastique. Nous tant pour la reverence de nostre mere sainte Eglise, de laquelle voulons les ordonnances préférer à noz propres faits et voulez comme raison est: comme aussi pour l'honneur et exaltation de nostredicte sainte foy: luy feismes bailler ladicte Jeanne, affin de luy faire son procez: sans en vouloir estre prinse par les gens et officiers de nostre justice seculiere aucune vengeance, ou punition ainsi que faire nous estoit raisonnablement licite: attendu les grans dommages et inconveniens, les horribles homicides et détestables cruautéz, et autres maux innumérables, qu'elle avoit commis à l'encontre de nostre seigneurie et loyal peuple obeissant.

Lequel evesque adjoinct avecques luy le vicaire de l'inquisiteur des erreurs et hérésies: et appellé avec-

ques eux grand et notable nombre de solennels maistres et docteurs en theologie et droit canon, commença par grande solennité et deüe gravité le procez d'icelle Jeanne. Et apres ce que luy et ledit inquisiteur juges en ceste partie, eurent par plnsieurs et diverses journées interrogué ladicte Jeanne, feirent les confessions et assercions d'icelle meurement examiner par lesdits maistres docteurs. Et generallement par toutes les facultez de nostre treschiere et tresaymée fille l'université de Paris : devers laquelle lesdictes confessions, assercions, ont esté envoyez : par l'opinion et deliberation desquels trouverent lesdits juges, icelle Jeanne supersticieuse, divineresse de diables, blasphemeresse en Dieu et en ses saincts et saintes, schismatique et errant par moult de sors en la foy de Jesus-Christ. Et pour la reduire et ramener à l'unité et commun de notre dicte mere sainte Eglise, la purger de ses horribles et pernicieux crimes et pechez, et guerir et preserver son ame de perpetuelle peine et damnation, fut souvent et par bien long temps trescharitablement et doucement admonestée, à ce que tous erreurs fussent par elle rejectées et mises arriere : voulsist humblement retourner à la voye et droit sentier de vérité, ou autrement elle se mettoit en grand peril d'ame et de corps.

Mais le tresperilleux et divisé esprit d'orgueil et d'outrageuse presumption, qui tousjours s'efforce de vouloir empescher l'unité et seurté des Chrestiens: occupa et detint tellement en ses liens le courage d'icelle Jeanne, que pour quelconque sainte doctrine ou conseil ne autre douce exhortation qu'on luy eut administrée, son cuer endurey et obstiné ne se voulut humilier n'amolir : mais se vançoit souvent que toutes les choses qu'elle avoit faictes, estoient bien faictes : et les avoit faictes du commandement de Dieu et desdictes saintes vierges, qui visiblement s'estoient à elle apparees. Et qui pis est, ne recognoissoit ne ne vouloit recognoistre en terre forts Dieu seullement et les saincts de Paradis, en refusant et debouttant le jugement de nostre saint Pere le pape, du concile general et universelle Eglise militante.

Et voyans les juges ecclesiasticques sesdits courage et propos, par tant et si longue espace de temps endurey et obstiné, la feirent mener devant le clergié et le peuple illec assemblé en tresgrand multitude: en la présence desquels furent preschez, exposez et declarez solennellement et publiquement par un notable maistre en theologie à l'exaltation de nostre foy, extirpation des erreurs et edification et amendement du peuple chrestien. Et de rechief fut charitablement admonestée de retourner à l'union de sainte Eglise, et de corriger ses fautes et erreurs en quoy elle estoit obstinée. Et en ce considéré, les juges dessusdits procederent à prononcer la sentence contre elle en tel cas de droict introduite et ordonnée. Mais avant que la sentence fut parlute, elle commença par semblant à muer son courage, disant qu'elle vouloit retourner à sainte Eglise: ce que volentiers et joyeusement ouïrent les juges et le clergié dessusdits, qui à ce la receurent benignement, esperant par ce moyen son ame et son corps estre racheptez de perdition et tourment.

Adoncques se submist à l'ordonnance de sainte Eglise, et ses erreurs et detestables crimes revocqua de la bouche, et abjura publiquement, signant de sa propre main la cedulle de ladicte revocation et abjuration.

Et par ainsi nostre piteuse mere sainte Eglise soy esjouissant sur la pecheresse faisant penitence, veillant la brebis retrouver et recouvrer par le desert s'estoit esgarée et forvoyée, ramener avecques les autres, icelle Jeanne pour faire penitence condamna en chartre.

Mais gueres ne fut illecques, que le fen de son orgueil qui sembloit estre estainct en icelle, rembrasa en flambes pestillenciensès par les soufflemens de l'eunemy. Et tantost ladicte femme malheurée, rencheut és erreurs et és rageries que par avant avoit proferées, et depuis revocquées et abjurées, comme dit est.

Pour lesquelles causes selon ce que les jugemens et institutions de sainte Eglise l'ordonnerent, afin que doresnavant elle ne contaminast les autres membres de Jesus-Christ, elle fut de rechief preschée publiquement. Et comme elle fut rencheüe és crimes et fautes villaines par elle accoustumées, fut délaissée à la justice séculiere, laquelle incontinent la condamna à estre brulée.

Et voyant son finement approcher, elle cogneut plainement et confessa que les esprits qu'elle disoit estre apparus à elle, souventesfois estoient mauvais et mensongiers, et que les promesses qu'iceux esprits luy avoient plusieurs fois faictes de la délivrer, estoient faulces : et ainsi se confessa par lesdits esprits avoir esté

deceüe et demouée. Si fut menée par ladicte justice, liée au Vieil Marché, dedans Rouen, et là publicquement fut arse à la vue de tout le peuple (1).

Laquelle chose ainsi faicte le dessusdit roi d'Angleterre signifia par les lettres, comme dit est, au dessusdit duc de Bourgogne, afin qu'icelle execution de justice tant par luy comme les autres princes, fut publiée en plusieurs lieux : et que leurs gens et subjects doresnavant fussent plus seurs et mieux advertis de non avoir creance en telles ou semblables erreurs, qui avoient regné pour l'occasion de la dicte Pucelle.

(H) *Sentence définitive d'absolution et de justification de la Pucelle d'Orléans.*

En l'honneur et révérence de la sainte, sacrée et inséparable Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit. *Amen.*

Nostre sauveur et redempteur Jesus, Dieu et homme; par l'éternelle majesté et providence, institua et ordonna, premierement saint Pierre et ses apostres, avec leurs successeurs, pour regir et gouverner l'Eglise militante, pour speculer et regarder principalement la vérité, et pour enseigner et remonstrer à tous vrais viateurs les sentiers et chemins de justice et équité, pour raddresser les desvoyez, consoller les desolez, relever et resoudre les opprimez et réduire à la droite voye.

A ces causes, par l'autorité du Saint Siege apostolique, nous Jean reverend pere en Dieu, archevesque de Reims, et Guillaume, reverend pere en Dieu, evesque de Paris, et Richard, par la grace de Dieu, evesque de Constances, et Jehan Brehal, docteur en theologie, de l'ordre des Freres Prescheurs, inquisiteur d'heresie et idolatrie au royaume de France, juges deleguez et ordonnez par nostre très saint pere le Pape moderne (*Caliste III*).

Veu le procez devant nous solempnellement agité et débattu, et en la vertu et puissance du mandement apostolique s'adressant à nous, reverendement par nous receu et recueilly de la part de honneste et notable dame Isabeau Darc, veuve de deffunct Jacques Darc, et jadis mere de Jehanne Darc, et de Jehan et Pierre Darc freres naturels et légitimes de bonne mémoire, de Jehanne vulgairement appelée *la Pucelle*, et de tous ses parens, acteurs, à leurs noms prins contre les inquisiteurs de la foi constituez au diocese de Beauvais, contre le promoteur d'office de la cour episcopale de Beauvais, contre Guillaume de Hellande, evesque de Beauvais, et contre tous autres prétendans proufits et interests en ceste matiere, tant conjointement que séparablement.

Attendue et veue tout, principalement l'évocation peremptoire et l'exécution de ladite vefve, de ses enfans et amys acteurs, avec l'un de nos promoteurs institué et créé par nous et à notre instance, à l'encontre des coupables fauteurs et deffendans pour nous rescrire et certifier ce qu'ils auront fait contre lesdits accusez et deffendeurs, et leurs réponses, et pour procéder juridiquement à l'encontre d'eux. Veüe, après la demande et petition de ceux qui sont acteurs et demandeurs, attendu aussi leurs raisons et conclusions mises par escrit en forme et maniere d'articles, qui toutes prétendent et veulent conclurre toute fallace, dolosité, fraude, iniquité et déception faites et commises touchant un procez en matiere de la foy, fait et attempté contre Jehanne la Pucelle, par Pierre Cauchon, en son vivant evesque de Beauvais, et par l'inquisiteur de la foy, prétendu et mal ordonné au diocese de Beauvais, et par maistre Jehan Destivet promoteur, ou se disant promoteur audit diocese, ou à tout le moins à cette execution de la Pucelle,

(1) Dans la copie de cette lettre adressée à tous les évêques de France, qui avaient adhéré au traité de Troyes, on y avait seulement ajouté le paragraphe suivant, qui la terminait :

« Icy est la fin des œuvres, icy est la fin et issue d'icelle femme que presentement vous signifions pour vous informer véritablement de ceste matiere, reverend pere en Dieu. Afin que par les lieux de vostre diocese que bon vous semblera, par predicacions et sermons publics et aultrement, vous faictes notifier ces choses pour le bien et exaltacion de nostre diete foy et edification du peuple chrestien, qui, à l'occasion des œuvres d'icelle femme, a esté longuement deceu et abusé, et que pourvoyez, ainsi que à vostre dignité appartient, que aucuns du peuple à vous commis ne presument croire de legier en telles erreurs et perilleuses supersticions, mesmement à ce present temps, auquel nous voyons dreer plusieurs faulx prophetes, semeurs de dampnées erreurs et folle creance, lesquelz eslevez contre nostre mere sainte Eglise, par fol hardement et onlragieuse presumption, pourroient par aventure contaminer de venin perilleux de faulse erreur, le peuple christian, se Jhesus Christ, de sa misericorde, n'y pourvoit, et vous et ses ministres qu'il appartient ne entendez diligemment à rebouter et punir les volentés et faulx hardemens des hommes reprochés. Donné en nostre ville de Rouen, le vingt huitieme jour de juin 1431. »

et à la fraude et falsification de ce procez et autres choses, qui s'en sont ensuivies, qui sont à l'honneur et purgation de la deffunte.

Veus aussi, visitez et examinez les livres, mémoriaux, lettres et originaux, escriptures et libelles faits et réduits par escripts en vertu et mandement de nos lettres de compulsoire, et les protocoles baillez par nos notaires, avec leurs signes exhibez et monstrez à nostre présence, ainsi que l'avions requis et demandé, pour en sçavoir leur opinion et meure délibération, et sur ce avons appellez et invitez advocats et conseillers en la présence desquels avons communiqué les escriptures, libelles et articles, avec les advocations et allegations des docteurs pour congnoistre la vérité de tout ce procez. Nous avons conséquemment veu et leu les informations et préparatoires, faits par reverend pere en Dieu messire Guillaume de Saint Martin (le cardinal d'Estonteville), cardinal de Rome, pour lors legat en France, lequel invitâmes avec l'inquisiteur, après que nous eusmes visitez leurs livres et allegations qui leurs furent, à leur venue, présentez et communiquez, tant par nous que par nos commissaires, avec les autres articles et escriptures faites au commencement du procez, et, après qu'ils les eurent visitez et examinez, avec plusieurs traitez des docteurs et prelatz qui nous en avoient escript leur opinion, sentencierent et estimerent qu'il falloit elucider et déclarer tous les doutes de ce procez : semblablement par l'ordonnance de très-reverend pere en Dieu legat en France, ces articles, traitez, escriptures, et libelles furent publiez, visitez et présentez à la requeste desdits acteurs et promoteur, et finalement furent ratifiez et approuvez, après maintes semonces, invitations et évocations.

Attendues aussi les dépositions et attestations des tesmoins touchant la bonne vie, sainte conversation de ladite pucelle deffuncte, et tant du lieu dont elle étoit, que de l'examen et interrogacion d'icelle, faits en la présence de plusieurs venerables docteurs et prelatz de l'Eglise, et principalement en la présence de très-révérend pere en Dieu Regnault archevesque de Reims, dedans la ville de Poitiers et autres lieux. Veu mesmement et considéré ce qu'elle vaticina de la liberté et franchise d'Orleans; c'est assavoir que le siege seroit levé de devant laditte ville, qui alors estoit assiegée par les Anglois, et que le roi de France seroit couronné en la ville de Reims, ce qui est advenu. Oultre plus veu la qualité du faux jugement, et la maniere de proceder, et les lettres et mandemens du roi de France, avec les dépositions et attestations données sur le terme de proceder; et fut donnée et produite contre toutes ces choses préclusions de dire et allegner. Ouye aussi la description de nostre promoteur, lequel après qu'il eust visité et leu pleinement ces articles et escriptures, se adjoignit et associa avec lesdits acteurs, et au nom de nostre office et dignité, feist de sa part derechef produire et remettre en jugement toutes les escriptures, attestations et articles jusques aux intensions et fins desdits acteurs exprimez et déclarez sous certaines protestations, requestes et réservations faictes de sa part et desdits acteurs. Lesquelles requestes avons admises et acceptées avec plusieurs motifs de droit, qui nous pouvoient advertir et adviser, par nous receus et visitez, et le nom de JESUS invoqué, conclud en la cause, et ce jour assigné à ouir notre sentence. Toutes ces choses veues, attendues et considérées meurement et diligemment, et avons receus les articles que les faux juges, depuis qu'ils eurent jugez le procez cauteusement, adviserent qu'il estoit bon de les extraire des confessions et affirmations de la dicte Pucelle defuncte, pour les envoyer et transmettre à plusieurs notables et honnestes personnes. Ces articles ont esté toutesfois contredits et impugnez par nostre promoteur et par la mere et les freres de ladicte defuncte, ainsi comme faux et iniques, tirez et controuvez injustement, et tout autrement qu'elle n'avoit confessé.

Pour ces causes, afin que nostre sentence procede de la vérité et congnoissance de Dieu le créateur, qui seul sçait congnoistre les esprits et volonteiz des hommes, et n'y a que lui qui parfaitement sache ses revelations, et en est le seul et véritable juge; car il donne sa grace à où il lui plaist, et aucunes fois eslit les humbles et petits pour confondre les grands, fiers, et orgueilleux, ne deslaissant jamais despourveus ceux qui ont en lui bonne espérance; mais leurs aider et subvenir en leurs tribulations et adversitez. Parquoy sur ceste affaire veuë et considérée la meure délibération et opinion préméditée et préparée touchant la décision de ce procez: veu aussi la solempnelle détermination des docteurs et prélatz d'église, qui sur ce ont délibéré avec grande révolution de livres, codicilles, libelles, protocoles et opinions, tant de paroles que d'escriptures, faites sur la matiere de defuncte Jehanne d'Arc, lesquelles choses sont plus dignes d'admiration

que de condamnation : veu et considéré le faux jugement que l'on donna contre elle, et la maniere de y procéder qui n'a pas esté raisonnable ; mais totalement captieuse, fraudulente et détestable pour les questions que l'on a proposées à laditte défuncte hautes et ardues, ausquelles ung grant docteur à grant peine y eut bien sceu donner response ; mesme aussi que plusieurs grans personnages ont respondu qu'il estoit merueilleusement difficile de respondre aux questions qu'on lui proposoit plus à sa dampnation qu'à sa salvation, jouxte ce que dit saint Paul des déterminations et révélationes divines, il s'en faut rapporter à Dieu.

A ces causes, ainsi que justice le requiert, nous décernons et disons que ces articles doivent estre recommencez et reïterez ; c'est assavoir que un servant au procez intenté et prétendu contre laditte defuncte, touchant la sentence donnée contre elle par les articles escripts faulsement, calomnieusement et malicieusement. Et veu les mailveillances et adversaires d'icelle, lesquels ont prétendu extraire de sa confession, non pas la vérité, mais la falsité en plusieurs points et passages du procez substancienx, lesquels eussent peu émouvoir et incliner le cœur et l'opinion des consuls et advocats, en autre et plus saine délibération, et à rejeter plusieurs circonstances et allegations, qui ne sont point contenues à son procez, selon la vérité et vraye justice ; mais seulement en termes et paroles de rigueur, lesquels changent la substance de toute la vérité de ce procez : parquoy nous cassons, annullons et adnihillons ces articles comme faux et captieux, extraits et tirez invéritablement de la confession de Jehanne la Pucelle. Et à ce procez, décernons et déclarons en jugement qu'il convient les lacerer, deschirer et mettre au feu.

Oultre plus, après que nous avons en toute diligence visité, veu et regardé les causes, aultres articles dudit procez, et principalement deux choses, c'est à sçavoir que les juges ont toujours prétendu chercher et affecté trouver fallacieusement matière et occasion de la juger et condamner rechûë et récidivée à son heresie et idolatrie, et qu'ils ont livrée entre les mains de ses ennemis les Anglois, et n'ont point voulu admettre et accepter les submissions, recusations et appellations d'icelle, requerante estre menée au Pape, se rapportant de son cas au saint Siege apostolique, et ses escriptures être examinées, veues et visitées par les cleres de France, attendu aussi et considéré que frauduleusement et deceptieusement tirerent d'elle une abjuration et renonciation, par force et violence, en la présence du bourreau, en la menaçant de la faire brûler publiquement et cruellement ; par ces menaces et violente crainte, lui firent faire une cedula de abjuration et renonciation, laquelle Jehanne n'entendoit ne cognoissoit aucunement. Davantaige, après que nous avons visité les traictez dessus dits, les raisons et opinions des docteurs de theologie, de droit canon, et civil, données et respondues sur les crimes faulsement imposez à laditte Pucelle, et qui ne despendoient point de l'ordre et de la continuation du procez ; veus d'autre part plusieurs points et articles elegantement touchez, touchant l'injustice, nullité et non valeur du procez, fait et mené contre elle, avec les honnêtes déterminations, veridiques responses des docteurs soustenans justement le parti du noble roy de France, et remonstrans l'innocence, la simplesse et humilité de la Pucelle, et au contraire la malice, cavillation, injuste et desraisonnable sentence des juges, qui plus par vengeance que droite et équitable justice l'ont condamnée.

Nous estans à notre hault tribunal, ayant toujours Dieu devant les yeux, par sentence diffinitive, préférée et donnée en notre chaire judiciaire et hault tribunal, nous dessusdits, proferons, prononçons, décernons et déclarons que ledit procez et la sentence, pleins de fraudes, cavillations, iniquités et du tout repugnante à droit et justice, contenant erreurs et abus manifeste : pareillement l'abjuration predicte et toutes les faulses et iniques executions, qui en sont procedées et ensuivies, doivent être cassées, annullées, lacerées et destruites ; et qui plus est, pour autant que justice et raison nous persuade et commande, les cassons, irritons, annullons et évacuons de toute force puissance, valeur et vertu, et sentencions et déclarons laditte Jehanne, que Dieu absolve, ses freres et parens, acteurs et demandeurs, n'avoir oncq contracté, ne encouru aucune tache ou macule d'infamie, à raison et occasion des premisses, innocens, inculpables et exempts de crime et peché, lequel faulsement on imposoit à ladicte Pucelle.

Oultre plus, ordonnons intimation et execution solempnelle et publique de nostre-dicte sentence estre faite incontinent et sans delais en ceste ville et cité de Rouen en deux lieux ; c'est assavoir l'un ce jour-d'huy en la place et cymetiere de Saint-Ouen, auquel lieu sera faite procession generale et sermon solempnel, par un venerable docteur en theologie, et l'autre au viel Marché, où yra demain au matin la procession generale, et là sera fait sermon solempnel par un venerable docteur en theologie ; c'est assavoir en la place

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

149

en laquelle laditte Pucelle fut cruellement et horriblement bruslée et suffoquée; et après la solempnelle prédication seront plantées et affichée croix digne et honnestes, en souvenance et perpetuelle memoire de laditte Pucelle defunete, et tous autres trespassez, tant en cesteditte ville de Rouen, qu'en autres lieux de ce royaume, là où nous verrons qu'il sera convenable et expédient, pour donner signe, mémoire et certification notable de l'exécution et intimation de nostre sentence; et si aucunes choses sont encore à establir, ordonner et accomplir, nous les reservons à nostre puissance et disposition, et pour cause.

Cette présente sentence fut donnée, leüe et publiée par messieurs les juges dessusdits, en la présence de reverend pere en Dieu l'evesque du Mans, Hector Cocquerel, Alain Olivier, Nicolas du Bois, Jehan de Gouis et plusieurs autres: et fut fait au palais archiepiscopal de Rouen, l'an de grace 1456, le septième jour du mois de juillet. En ce point-là prononcerent Jehan, par la grace de Dieu, archevesque de Reims, Guillaume, reverend pere en Dieu monsieur l'evesque de Paris, et Richard, par la grâce divine monsieur l'evesque de Constance. (*Coutance en Normandie.*)

(Tiré du manuserit de MM. les cardinaux de Rohan et de Soubise, fol. 123, verso.)

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.



NOTICE

SUR LE MONUMENT

ÉRIGÉ

A LA MÉMOIRE DE JEANNE D'ARC.



NOTICE

SUR LE MONUMENT

ÉRIGÉ

A LA MÉMOIRE DE JEANNE D'ARC

SUR LA CHAUMIÈRE OÙ L'HÉROÏNE EST NÉE, ET LES OBJETS ANTIQUES QU'ELLE RENFERME,

SUIVIE DE LA DESCRIPTION DE LA FÊTE D'INAUGURATION CÉLÉBRÉE A DOMREMY
LE 10 SEPTEMBRE 1820.

LORS de l'invasion de la France en 1815, le village de Domremy fut l'objet d'une curiosité toute particulière de la part des étrangers. Le nom de l'héroïne qui a sauvé son pays au quinzième siècle était bien propre à réveiller en eux des idées de gloire. Aussi venaient-ils avec empressement visiter le lieu de la naissance de Jeanne d'Arc et l'humble chaumière où elle avait vu le jour. C'est d'ailleurs un fait assez remarquable et tout-à-fait digne d'attirer l'attention que l'existence de cette maisonnette, pour me servir de l'expression de Michel de Montaigne, après plus de quatre siècles révolus. C'est encore le monument (*a*) le plus durable qui nous soit resté pour rappeler la mémoire de cette fameuse Jeanne d'Arc, de cette valeureuse Française qui délivra sa patrie du joug étranger, et affermit le roi légitime sur son trône chancelant.

Ceux qui visitaient la chaumière ne s'en retournaient pas les mains vides. Ils arrachaient des éclats de la poutre du plancher de la chambre de Jeanne d'Arc, et ils les emportaient comme des reliques précieuses qui devaient leur rappeler un pèlerinage où s'attachaient des idées de valeur et d'héroïsme. Les princes de la maison d'Autriche vinrent eux-mêmes à Domremy, accompagnés d'une suite

nombreuse de généraux et d'officiers, et lorsqu'ils furent devant la statue de Jeanne d'Arc, on les vit s'incliner et saluer la vertueuse héroïne. Ils demandèrent alors, les uns des parcelles de bois, les autres des éclats de pierre enlevés dans la maison de Jeanne. L'éclat de pierre, dont on voit encore la place au-dessus du linteau de la porte de la chambre de l'héroïne, a été détaché par l'archiduc Ferdinand. Des personnes de la suite des princes prirent jusqu'à des herbes qui se trouvaient sur les murailles extérieures de la chaumière. Mais tous les étrangers ne se bornèrent point à ces larcins innocents. Un comte prussien porta plus loin ses prétentions. Il proposa au propriétaire de la maison de Jeanne d'Arc de lui vendre la pierre ¹ et la statue formant le couronnement de la porte d'entrée de son habitation. Gérardin, ce propriétaire, qui sentait tout le prix de ce monument historique, ne voulut point condescendre au desir de l'étranger. Celui-ci crut qu'il lèverait toutes les difficultés, en proposant au propriétaire de lui vendre la maison tout entière. Mais le refus de ce vrai patriote, de ce bon citoyen, ne fut que plus obstiné, et dès-lors toutes les propositions qu'on lui fit, furent rejetées avec indignation. C'est cette belle action que la ville d'Orléans a célébrée en faisant frapper une médaille (*b*) en l'honneur de Gérardin.

Dès-lors le propriétaire de la maison de Jeanne d'Arc s'occupa plus que jamais de conserver à la France une habitation qui est elle seule un monument historique précieux, et il s'empressa d'acquiescer aux ouvertures qui lui furent faites de vendre sa propriété au département des Vosges. L'étranger lui en avait offert six mille francs, et il traita avec le département pour une somme de deux mille cinq cents francs. L'acte (*c*) de vente fut passé le 20 juin 1818, entre Gérardin et M. Muel, délégué à cet effet par le conseil général du département des Vosges. Le roi, auquel son excellence le ministre de l'intérieur, M. Lainé, fit un rapport détaillé sur cette affaire, fut vivement ému de la conduite noble et désintéressée de Gérardin. Sa majesté en fit témoigner sa satisfaction à M. le préfet des Vosges, et elle daigna accorder à Gérardin la croix de la légion d'honneur, tant à cause des services de cet ancien militaire qu'en mémoire de Jeanne d'Arc.

L'acquisition de la maison de la famille d'Arc fut approuvée par une ordonnance royale (*d*), du 5 août 1818. Plus tard le département des Vosges fit l'acquisition de tout l'îlot ² de maisons dans lequel est comprise l'habitation de la famille d'Arc.

(1) Voyez le dessin de cette pierre, planche V, figure 2, n^o 1 et 2.

(2) Voyez planche V, fig. 1, et l'explication de cette planche.

Le 12 octobre de la même année, sa majesté a accordé une somme de 20,000 fr. ; savoir, 12,000 fr. pour ériger un monument à la mémoire de l'héroïne, et fonder une école gratuite pour l'instruction des jeunes filles de Domremy, de Greux et des communes environnantes, et 8,000 fr. pour le capital d'une rente de 400 fr. destinée à l'entretien d'une sœur de charité chargée de tenir l'école.

En 1819 le conseil général du département des Vosges vota, sur la proposition de M. le préfet, une somme de 3,000 fr. destinée à compléter celle nécessaire pour faire face à la dépense des établissements projetés à Domremy. Le roi a bien voulu accorder le buste en marbre de Jeanne d'Arc, pour être placé sur le monument érigé à sa mémoire. Sa majesté ordonna en outre, pour l'ornement de la chambre où Jeanne d'Arc est née, l'acquisition d'un tableau de M. Laurent, peintre distingué, né dans le département des Vosges.

C'est avec ces moyens que l'on a pu exécuter les projets dont on va bientôt donner le développement. Mais il est nécessaire auparavant de décrire succinctement l'état des lieux tels qu'ils étaient antérieurement aux nouveaux établissements ordonnés par le roi.

Le village de Domremy est situé sur les bords de la Meuse¹, à trois lieues de Neufchâteau. Il se trouve en même temps près des confins du département de la Meuse, et à très peu de distance des départements de la Meurthe et de la Haute-Marne. Il a une population d'environ trois cents âmes. Ce village ne renferme pas plus de quarante à cinquante maisons bâties irrégulièrement et sans goût. Il est traversé par la route royale de Neufchâteau à Mézières.

Domremy n'a de remarquable qu'un pont en bois de trois arches, jeté sur la Meuse. Tout près de là, sur la droite de la route, en venant de Neufchâteau, on aperçoit dans la prairie quelques monticules où sont cachés les restes du château de l'île² qui paraît avoir été une maison de templiers. Des fouilles entreprises dans cet emplacement ont mis à découvert des débris de briques où sont représentées une maison de templier et des fleurs de lis. L'église du lieu, petite et délabrée, offre néanmoins un aspect très pittoresque³. Son clocher est une tour carrée, construite en assez bons matériaux et qui doit dater d'une haute antiquité. On

(1) Voyez le plan topographique, planche I.

(2) Voyez le plan général, planche I, n° 6.

(3) Voyez les vues pittoresques, planches III et IV.

voit dans l'arrondissement de Neufchâteau beaucoup de ces sortes de tours formant les clochers des villages, et dont on fait remonter l'origine jusqu'à l'époque des Romains. Elles servaient alors de fortifications.

Non loin de l'église se trouve le groupe ¹ de maisons au milieu duquel est enfermée l'ancienne habitation de la famille d'Arc. Le voyageur qui arrive en ces lieux sans avoir l'esprit préoccupé par les souvenirs de l'histoire ne voit dans ces constructions confuses et sans ordre que de misérables chaumières qui en entourent une autre plus misérable encore, parcequ'elle a plus long-temps éprouvé les ravages du temps. Mais, si l'on réfléchit que c'est en ce lieu que naquit l'héroïne la plus fameuse des temps anciens et modernes, que c'est là qu'elle a habité, que l'on foule au pied le sol où elle a eu les premières inspirations qui l'ont portée à voler au secours de la France qu'elle a sauvée, tout alors se présente sous un autre aspect. Les moindres vestiges, qui rappellent des temps déjà si loin de nous, sont interrogés avec la plus vive curiosité; tout s'ennoblit et intéresse, et des idées de gloire et de patrie viennent se mêler à des débris qui, dans toute autre circonstance, n'eussent pas attiré le moindre regard.

La maison ² de Nicolas Gérardin, acquise par le département des Vosges, renferme incontestablement celle de la famille d'Arc. Mais il est bien certain que les premières pièces ³ de cette habitation n'en faisaient point partie autrefois. Elles ont été construites, à n'en pas douter, postérieurement à la chaumière habitée par Jeanne d'Arc, qui se trouve indiquée en noir foncé sur les plans ⁴. La maison de Gérardin n'a rien de remarquable que le couronnement de la porte d'entrée. Encore est-il masqué en partie par la vigne qui tapisse les murs ⁵, de telle sorte que si l'on n'était pas prévenu de son existence, on pourrait bien ne pas l'apercevoir du tout.

Ce dessus de porte ⁶ est composé de deux pierres ornées de sculptures gothiques. A la partie supérieure on remarque la représentation d'une gerbe de blé et

(1) Voyez la planche V, fig. 1, et l'explication de cette planche.

(2) Voyez la planche V, fig. 1, et l'explication de cette planche.

(3) Celles *f, g, h*. Voyez la même planche.

(4) Voyez la planche V, fig. 1, et la planche VI.

(5) Voyez la vue pittoresque, planche III.

(6) Voyez la planche V, fig. 2, n° 1.

de branches de vignes avec des grappes de raisin. On a écrit au-dessous de ces sculptures en caractères de l'époque ,

✦vigne✦labeur✦
✦mil✦mi^r✦mii^{xx}✦1✦

Plus bas sont trois écussons. Celui du milieu, plus élevé que les autres, est aux armes de France. L'écusson qui est à gauche renferme trois socs de charrue, comme pour rappeler que Jeanne d'Arc est issue d'une famille de laboureur; une étoile se trouve entre les deux socs supérieurs. L'écusson de droite est aux armes de la famille d'Arc. Il renferme deux fleurs de lis entre lesquelles il y a une épée soutenant sur la pointe une couronne (e). Dans l'intervalle qui sépare ces deux derniers écussons on a écrit

✦vigne✦le✦Roy✦Louis✦

Toutes ces sculptures, encore très reconnaissables aujourd'hui, ont été mutilées à l'époque de la révolution. Il paraît même qu'autrefois elles étaient revêtues de couleurs dont on n'aperçoit plus aujourd'hui de traces.

Des difficultés se présentent pour lire le millésime gravé sur cette pierre. Quelques personnes lisent *mille quatre cent quarante et un*. Dans le caractère en partie effacé qui se trouve au-dessus des centaines, nous reconnaissons indubitablement un *C* première lettre du mot cent, et dans les deux caractères qui sont au-dessus des quatre unités suivantes, nous voyons les chiffres *XX* indicatifs de dizaines dans toutes les écritures du quinzième siècle. On voit encore aujourd'hui dans la chapelle du cimetière de Mirecourt une inscription analogue à celle dont nous nous occupons, et qui a trait à la fondation de messes par des particuliers inhumés dans cette chapelle. La date est ainsi gravée en caractères très bien exécutés.

-mil-mi^r-mii^{xx}-et-quatre-

S'il faut lire le millésime tel que nous venons de l'indiquer, il est certain qu'il n'est point d'accord avec l'inscription *vive le roi Louis* gravée sur la pierre. Louis XI en effet n'est monté sur le trône qu'en 1461. Mais alors on pourrait

croire que cette inscription n'aurait été sculptée qu'après coup, à une époque mémorable pour la famille d'Arc, telle que pouvait être la confirmation par le roi Louis XI des privilèges et lettres de noblesse qui lui avaient été accordées par Charles VII, ou quelque autre faveur particulière d'une nature analogue.

A la vérité il faut admettre que la famille d'Arc montrait ses armes et ses privilèges avant la réhabilitation de la mémoire de l'héroïne qui l'avait illustrée; car le jugement solennel de cette réhabilitation ne fut prononcé qu'en 1456.

Mais cette circonstance même ne répugnerait point à l'interprétation proposée; car la famille d'Arc, habitant un pays soumis aux armes de Charles VII, devait s'enorgueillir des faveurs et des privilèges qui lui avaient été accordés, et l'inique jugement rendu à Rouen ne pouvait avoir aucune influence sur l'esprit du roi, pas plus que sur celui des Français attachés à sa noble cause. La révision du procès de l'héroïne avait en effet plutôt pour but de réhabiliter sa mémoire aux yeux de l'Europe qu'à ceux de la France.

Quelques personnes ont cru voir que les caractères placés au-dessus des quatre unités étaient deux unités de dizaines oubliées et qui n'avaient pu trouver place dans le corps du millésime. On lirait dans cette hypothèse la date de 1461 qui coïncide avec l'époque où Louis XI est monté sur le trône. Mais nous pouvons affirmer que les caractères placés au-dessus des quatre unités n'ont nullement la forme d'unités, et que d'ailleurs il y avait une place suffisante pour les mettre dans le corps de l'inscription, si on l'avait voulu. Il faut ajouter en outre que dans cette hypothèse il n'y aurait aucun caractère indicatif des dizaines, si ce n'est la place qu'elles occupent. Cette manière d'interpréter le millésime ne nous paraît donc nullement probable.

On lit aussi mil quatre cent quatre-vingt un, c'est-à-dire, quatre vingtaines, et c'est là l'interprétation à laquelle nous nous arrêtons avec d'autant plus de raison que nous trouvons à Domremy même les moyens de la justifier. En effet, on remarque encore dans l'église, ainsi que nous l'avons indiqué¹, la tombe des Thiesselin dont nous avons rapporté en entier l'inscription. La date de cette inscription est ainsi écrite en caractères de l'époque.

LXII · MIL · aaaa · III · XX · æ · III · Læ
 QUINSAIΩæ · JOUR · DA · NOVæΩBRæ .

(1) Voyez l'Histoire abrégée, page 131.

Il est évident que cette date est « mil quatre cent quatre-vingt et trois le quinzième jour de novembre », et que quatre-vingt est écrit quatre fois vingt. Toute la différence entre l'inscription de la tombe et celle de la pierre de la chaumière de la famille de Jeanne d'Arc, consiste en ce que dans l'une les vingtaines sont à la suite des unités qui indiquent combien de fois elles doivent être répétées, tandis que dans l'autre elles sont au-dessus. Cette date de 1481 est alors d'accord avec l'inscription *vive le roi Louis*; car Louis XI était encore alors sur le trône. On ignore seulement quel bienfait particulier la famille d'Arc a obtenu de Louis XI à cette époque, et quelles sont les circonstances qui l'ont déterminée à placer cette inscription.

Les pierres dont nous venons de parler ont été évidemment déplacées. Elles formaient autrefois le couronnement de la porte d'entrée de la maison de Jeanne d'Arc. C'est un fait dont on ne peut douter lorsqu'on vient à considérer les montants de cette porte. En effet c'est la même nature de pierre, et de plus les moulures coïncident parfaitement; mais à quelle époque ce déplacement a-t-il eu lieu? c'est ce qu'il est difficile d'indiquer. C'a été certainement au temps où des constructions élevées postérieurement masquaient la chaumière autrefois habitée par la famille d'Arc. On aura voulu alors, pour conserver des marques extérieures de cette habitation et l'indiquer encore aux étrangers, leur montrer un monument qui en attestait l'existence.

Au-dessus des sculptures que l'on vient de décrire est une statue en pierre ¹ de Jeanne d'Arc, incrustée dans la muraille et visible seulement depuis la tête jusqu'aux genoux. Avant qu'on l'eût dégagée de la maçonnerie, on pouvait déjà juger qu'elle était agenouillée, et c'est une opinion dans laquelle on a été pleinement confirmé par la suite. La statue est mutilée ²; le bout du nez est cassé; le coin gauche de la bouche est altéré; le bras droit est rompu près de l'épaule; le gauche est entier, à l'exception de la main qui n'existe plus. On aperçoit encore à l'extrémité de l'avant-bras le reste d'une manchette plissée à plis ronds comme la collerette qui entoure le col. L'une et l'autre faisaient partie du vêtement caché sous l'armure. Les jambes sont brisées; celle de gauche a été rompue à l'articulation du genou; la jambe droite l'est au milieu de sa longueur.

Jeanne d'Arc est représentée avec son armure; les brassards et les cuissards

(1) Voyez la vue, planche III, n° 3, et planche V, fig. 2, n° 2.

(2) Voyez planche V, fig. 2, n° 2 et 3.

formés de lames flexibles, en partie superposées les unes sur les autres, sont parfaitement exprimés. Le contour des cuissards et des épaulettes est terminé par des festons. La cuirasse dont la forme est à peu de chose près la même que celle encore en usage aujourd'hui, est composée de deux morceaux réunis de chaque côté par une petite courroie à boucles. Les brassards avec les épaulettes qui en font partie sont liés de la même manière à la cuirasse; seulement on remarque que les courroies sont percées de plusieurs trous pour serrer à volonté. Les cuissards sont maintenus contre les cuisses par des lanières qui enveloppent en même temps une robe de couleur amaranthe dont l'héroïne est vêtue; ils tiennent à la cuirasse par quatre courroies à boucles; les jambes et les avant-bras étaient recouverts d'une enveloppe d'un métal très flexible, ou peut-être même de cuir d'un seul morceau fendu sur le côté extérieur dans toute sa longueur, et serré par deux petites courroies à boucles.

Au bas de la taille et à la réunion de la cuirasse et des cuissards, est un ceinturon qui est accroché sur le devant du corps et où sont attachés deux anneaux destinés à suspendre l'épée; l'un de ces anneaux est sur le côté gauche de la figure, l'autre est sur la face et correspond au milieu de la cuisse droite; le baudrier est suspendu à une agrafe passée dans le premier anneau; il est en outre retenu par une lanière traversant obliquement le haut des cuisses, et attachée au second anneau; six courroies à boucles, dont les extrémités sont cousues, forment une espèce de gaine dans laquelle l'épée était passée; on voit sur la pierre les traces de la poignée de cette arme qui étant tout-à-fait détachée du corps de la statue a été brisée; mais on peut juger encore de la forme de cette poignée.

Les jointures des bras et des jambes sont composées de deux lames métalliques qui, se repliant l'une sur l'autre, facilitaient les mouvements du corps. Ces lames sont terminées par des trèfles sur lesquels on remarque encore de la couleur bleue.

Les bords de la cuirasse ont été dorés, et tout le corps de cette même cuirasse offre des restes d'une couleur argentine qui imite fort bien le brillant de l'acier.

La statue a la tête nue; ses longs cheveux descendent presque jusqu'au bas des cuisses; une mèche de ces cheveux, qui ne tenait à la statue que par un très mince tenon, a été brisée; sur quelques parties de la chevelure on aperçoit encore des vestiges de dorures; cependant la grande masse de la chevelure est actuellement recouverte d'une couleur noirâtre qui paraît avoir été le mordant dont on a fait

usage pour appliquer la dorure. Dans l'hypothèse où les cheveux de la statue auraient été entièrement dorés, en devrait-on conclure que Jeanne d'Arc avait une chevelure blonde? Cette conséquence serait entièrement contraire aux traditions historiques qui veulent que Jeanne d'Arc ait eu de beaux yeux noirs. Il ne faut donc voir dans cette dorure et dans les couleurs appliquées sur la statue, que le résultat de l'usage où l'on était de revêtir les sculptures de couleurs à l'époque où cet ouvrage a été fait. Il est essentiel d'ajouter ici qu'une teinte rose encore très bien conservée dans quelques parties colorait les joues de l'héroïne. En général cette figure est d'un assez bon travail.

Quelques recherches que nous ayons faites, nous n'avons pu découvrir à quelle époque cette statue a été placée au-dessus de la porte d'entrée de la chaumière. Déjà en 1756, au rapport de dom Calmet¹, elle existait à cet endroit au-dessus des armoiries de la famille d'Arc. On montrait même encore à cette époque, dans les environs du village, quelques restes de la chapelle où Jeanne d'Arc allait si souvent prier.

En comparant la statue de Domremy avec celle qui existait sur le pont d'Orléans, il est aisé d'apercevoir que l'une et l'autre ont une analogie frappante. Le monument d'Orléans avait été érigé en 1458 sur la partie du pont la plus proche de la ville. Il nous a été conservé dans une gravure placée en tête de l'ouvrage (*f*) que Jean Hordal descendant par les femmes de l'un des frères de la Pucelle, a publié en 1612 en l'honneur de l'héroïne. Une médaille (*g*) frappée à Orléans en constate aussi l'existence, mais avec moins de détails. Voici en quoi consistait ce monument.

La vierge assise près de la croix, tient sur ses genoux le corps de Jésus-Christ : la couronne d'épines est aux pieds du Sauveur. On voit d'un côté la statue du roi Charles VII et de l'autre celle de la Pucelle. Ces deux figures sont à genoux et ont les mains jointes; elles sont revêtues d'une armure complète; la longue lance qu'elles ont entre les bras pose à terre par un bout et est appuyée par l'autre bout contre l'épaule; son extrémité supérieure se termine par un fer pointu au bas duquel est attachée une petite banderolle; l'épée dont chaque figure est armée est suspendue à un baudrier accroché à un ceinturon noué au bas de la taille. Les cuissards et les épaulettes de l'armure sont bordés de festons; les jambes sont

(1) Voyez la Notice de la Lorraine, par dom Calmet, tom. 1, pag. 371. Nancy, 1759.

enveloppées dans des espèces de guêtres ou de bottes au bas desquelles sont des éperons ; les deux statues ont la tête nue, mais leurs casques sont posés à terre un peu en avant d'elles ; le casque du roi est surmonté d'une couronne ; le roi et la Pucelle ont les mains jointes, et à-peu-près le même costume. Jeanne d'Arc est distinguée seulement par sa figure féminine et ses longs cheveux qui flottent sur ses épaules ; la croix contre laquelle s'appuie la vierge est surmontée d'un nid ou panier dans lequel on voit un pélican qui paraît nourrir ses petits de son sang.

Ce monument fut déplacé, en 1545, à l'occasion des ouvrages de charpente entrepris pour la réparation du pont d'Orléans, et en 1567 les huguenots en avaient brisé les figures. Elles furent refondues en 1570, et replacées sur leurs bases le 15 mars de l'année suivante. En 1741 ce nouveau monument (*h*) fut encore déplacé, et soustrait pendant trente années aux regards du public. Il fut enfin remis en honneur en 1771, et placé à l'angle que forme la rue royale et celle de la Vieille-Poterie. Mais il diffère, à beaucoup d'égards, de l'ancien monument érigé en 1458. Ce ne sont plus ni la même disposition, ni les mêmes costumes, ni les mêmes armures. Une seule lance est étendue sur le sol au pied du monument. La Pucelle, au lieu d'avoir les cheveux flottants, les a noués près du col. Les casques se présentent de face, tandis qu'ils sont de profil dans le premier monument. Dans l'intervalle qui les sépare est placé un écusson aux armes de France. Les deux statues sont à genoux sur des coussins. Il n'y a du reste aucun rapport entre les armures du roi et de la Pucelle dans l'un et l'autre des deux monuments. Les épées particulièrement ont une forme tout-à-fait différente. Elles sont accrochées au ceinturon sans l'intermédiaire d'un baudrier, et se trouvent ainsi suspendues au haut de la cuisse.

Il résulte de la comparaison détaillée de la statue de Domremy, avec celle du premier monument d'Orléans, qu'il existe entre elles la plus parfaite analogie. La position des figures est tout-à-fait la même, la ressemblance de l'armure est complète, l'épée, dans l'une et l'autre statue, est de forme semblable, et elle est suspendue de la même manière. Le costume caché sous l'armure est aussi le même, excepté cependant que dans le monument d'Orléans on ne voit paraître ni collettertes, ni manchettes. Les cheveux sont flottants sur les épaules dans l'une et l'autre figure. Ainsi la statue de Domremy, sculptée probablement quelque temps après la réhabilitation de l'héroïne, faisait peut-être partie d'un monument analogue à celui d'Orléans, ou plutôt, comme on peut l'induire de ce que rapporte Charles du

Lys, conseiller d'état, avocat-général en la cour des aides de Paris, dans son recueil d'inscriptions en l'honneur de la Pucelle, cette statue proviendrait de l'église même de Domremy, où elle était placée devant une effigie de la Vierge. Charles du Lys cite en effet un testament de Claude du Lys, descendant de Jean d'Arc, prêtre et curé de Domremy, par lequel il veut être enterré en l'église de Domremy dans la chapelle Notre-Dame de la Pucelle, où reposent les corps de ses prédécesseurs. En effet cette chapelle, en 1628, à l'époque de la publication du recueil de du Lys, était encore appelée la chapelle des du Lys et de la Pucelle. Cette dénomination provenait sans doute de ce que l'on y voyait la statue de l'héroïne à genoux en face de la Vierge, dans l'attitude où Jeanne d'Arc était elle-même lorsqu'elle venait dans ce lieu adresser de ferventes prières à la mère de Dieu, sous la protection de laquelle elle s'était mise. Pour ce qui concerne la sépulture de la famille d'Arc, des actes authentiques prouvent qu'elle a existé dans la chapelle de la Vierge, dite de la Pucelle. Car on a constaté en 1581 qu'il existait sur l'une des tombes que l'on y voyait l'épithaphe suivante : *Cy git noble Catherine du Lys, fille de Pierre d'Arc, dit le chevalier du Lys, veuve de George Haldat, écuyer, capitaine d'infanterie, originaire de Naples, qui trépassa le 3 mai 1545, fort âgée. Priez Dieu pour eux, bienfaiteurs de cette chapelle.* Nous avons en vain cherché dans l'église de Domremy cette tombe, qui a sans doute été déplacée. On a voulu reconnaître la tombe de Jacques d'Arc, père de la Pucelle, sous une pierre tumulaire placée aussi dans la chapelle de la Vierge, qui n'offre aucune inscription ; et ne présente d'autres sculptures qu'un écusson avec trois socs de charrue. Mais nous avons beaucoup questionné à ce sujet les plus anciens du pays, et il ne paraît pas que la tradition de ce fait se soit conservée jusqu'à nos jours.

Il nous est impossible de dire à quelle époque la statue, qui, suivant nos conjectures, existait dans la chapelle Notre-Dame de Domremy, a été enlevée de l'église pour être placée au-dessus de la porte d'entrée de la chambre de Jeanne d'Arc. Mais il résulte de tout ce qui vient d'être exposé, qu'elle doit retracer les véritables traits de Jeanne d'Arc, puisqu'elle a été faite à une époque où l'on n'en avait pas encore perdu le souvenir. Ainsi tout nous porte à croire que nous possédons un portrait authentique de l'héroïne d'Orléans. La pierre dont cette statue est faite est la même que celle du dessus de porte et du chambranle de la chambre de Jeanne d'Arc, qui a été tirée des carrières de Coussey. Il faut en conclure que

cette statue a été sculptée dans le pays probablement par un sculpteur de la capitale de la Lorraine, où les arts étaient florissants vers ce temps.

Nous avons pensé d'abord que la statue de Domremy pouvait provenir de la petite chapelle ¹, connue sous le nom d'Ermitage de Sainte-Marie, située aux environs de Domremy, et où Jeanne d'Arc se rendait habituellement en pèlerinage. Mais l'autorité de Charles du Lys nous fait abandonner cette opinion. L'emplacement ² de cette chapelle se voit encore aujourd'hui à 1,400 mètres environ de distance des dernières maisons de Domremy, vers le sud. Elle fut, dit-on, détruite au temps des guerres de religion, peut-être à la même époque où la statue de l'héroïne fut brisée ³ à Orléans. Il ne reste plus rien aujourd'hui dans cet emplacement, qu'un énorme tas de pierres ramassées dans les champs par les cultivateurs, et sous lequel sont cachées certainement les fondations de l'édifice. Les plus anciens de la commune de Domremy se souviennent encore de les avoir vues. Ils assurent même avoir aperçu dans les décombres une pierre que l'on disait être le dessus de l'autel: C'est aux environs de cette chapelle que devait être l'arbre des fées⁴, à l'ombre duquel les jeunes garçons et les jeunes filles de Domremy venaient se reposer et se livrer aux jeux de leur âge. La tradition du pays a conservé le souvenir de cet arbre extraordinaire, qui était un hêtre d'une grande beauté, dont, suivant les expressions mêmes d'un habitant de Domremy, appelé à déposer au procès de la Pucelle, les antiques rameaux chargés d'un riche feuillage se courbaient en voûtes obscures, impénétrables, et descendaient jusqu'à terre. Les plus âgés de Domremy se rappellent encore avoir entendu dire que cet arbre avait été arraché par un habitant nommé Soudart.

L'arbre des fées était placé près d'une fontaine qui, d'après ce qu'en rapportent les plus anciens de Domremy, s'appelait la fontaine de l'Ermite. Comme il existe plusieurs sources sur le penchant de la côte où se trouve le vignoble connu sous le nom de la Pucelle, il est difficile d'indiquer quelle est cette fontaine; mais il est assez probable que c'est celle même des groseillers dont nous ferons bientôt mention, et qui alimente aujourd'hui la fontaine élevée sur la place de Domremy, à la mémoire de Jeanne d'Arc.

(1) Voyez ce qui a été dit de cette chapelle dans l'Histoire abrégée, page 27.

(2) Voyez le plan topographique, planche I, n° 5, et l'explication de cette planche.

(3) Voyez ce qui a été dit dans cette Notice, page 162, à l'occasion du monument d'Orléans.

(4) Voyez l'Histoire abrégée, page 28.

L'ancienne chapelle, connue sous le nom d'Ermitage de Sainte-Marie, ou de Notre-Dame-de-Bellemont, était située à mi-côte sur une montagne dont le sommet est couronné de bois et au pied de laquelle coule la Meuse. Le spectacle dont on y jouit est admirable, la vallée présente aux regards ses riches prairies que la Meuse arrose en faisant mille détours. En face de l'ancienne chapelle se trouve la montagne de Julien, où la tradition veut que cet empereur ait établi un camp retranché dont on voit encore aujourd'hui des vestiges que nous avons visités. Dans le prolongement de la vallée on aperçoit des villages nombreux, des campagnes riches et bien cultivées. Le sommet des montagnes qui bordent l'horizon est couronné de forêts majestueuses. Ce paysage, vu par un beau ciel, offre l'aspect le plus pittoresque. On s'abandonne, en le considérant, au charme mélancolique d'une douce rêverie, qui ramène toutes les idées à la contemplation de la Divinité; et l'on conçoit comment une ame aussi tendre et aussi pieuse qu'était celle de Jeanne d'Arc chérissait ce lieu de prédilection.

Mais continuons à faire connaître l'ancienne habitation de la famille d'Arc. Après avoir traversé les premières pièces qui composent la maison vendue par Gérardin, on arrive dans une petite cour² obscure, qui précède cette habitation, et qui probablement en faisait partie. La pièce *a* est la chambre dans laquelle on suppose que l'héroïne est née. Ses quatre murailles sont sales, dégradées, et dans le plus mauvais état, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Michel de Montaigne, dans son journal (*i*) de voyage en Italie, dit avoir visité l'habitation de la famille d'Arc, qui n'était qu'une simple maisonnette. Il vit sa façade couverte de peintures à la vérité fort endommagées, où les exploits de Jeanne d'Arc étaient représentés. Ce serait en vain que l'on chercherait aujourd'hui quelques restes de ces peintures, il n'en subsiste plus de vestiges.

La chambre est remplie par deux grandes cuves où l'on fait fermenter le vin à l'époque des vendanges. Le plancher supérieur est entièrement dégradé. Il ne reste plus d'intact que la poutre du milieu et deux demi-poutres engagées dans les murs latéraux, sur lesquelles portaient les madriers qui forment le plancher. On voit encore les entailles pratiquées dans ces poutres pour recevoir les bouts

(1) On aperçoit cette montagne dans la vue perspective de la fontaine. Voyez planche VII, n^o 7.

(2) Voyez le plan, planche V, en *e*, fig. 1.

des madriers. Ces derniers sont aujourd'hui remplacés par de mauvaises solives toutes vermoulues, qui ne sont ni équarries ni dégrossies.

Sur la face latérale de droite, en entrant, on remarque deux petites armoires ménagées dans l'épaisseur de la muraille. Elles sont surmontées d'une corniche de pierre en partie détruite; la face latérale de gauche offre les restes d'une cheminée dont le manteau se voit dans l'habitation ¹ de Gérardin. Le mur de face est percé d'une seule ouverture qui donne du jour dans la pièce. Il y avait autrefois une fenêtre dont l'encadrement était en pierre de taille et qui était partagée en deux compartiments par un montant aussi en pierre. Mais l'un de ces compartiments est aujourd'hui muré. On remarque dans la pierre de taille des trous qui annoncent l'ancienne existence de barreaux de fer.

De la chambre de Jeanne d'Arc on communique par une porte à droite dans une pièce servant aujourd'hui d'étable à vaches. C'est un véritable bouge qui ne reçoit de lumière que par une petite fenêtre ouverte sur le jardin. La porte du fond conduit à une pièce servant de cellier, mais qui paraît avoir été anciennement une chambre à four. On y voit en effet les débris d'un four et de sa cheminée.

Toutes ces pièces sont humides et sales à un point dont on ne peut se faire une juste idée, si on ne l'a vu soi-même. Elles sont plus basses de soixante à quatre-vingt centimètres que le sol du jardin dépendant de cette habitation; les eaux y pénètrent dans les grandes crues de la Meuse.

On ne s'attache point à décrire ici les habitations adjacentes à celle de la famille d'Arc. Elles ne présentent aucune espèce d'intérêt. La planche 5, fig. 1, en fait d'ailleurs parfaitement connaître la disposition. Il suffit de dire qu'elles sont dans le plus mauvais état, et menacent ruine pour la plupart.

Au-devant du groupe d'habitations qui masquent la chaumière de la famille d'Arc, est la place publique de Domremy, qui confine à la Meuse. Son sol présente de grandes irrégularités, et elle est traversée par un ruisseau provenant de la source des trois fontaines ².

Tel était l'état des lieux avant qu'on y exécutât le monument érigé à la mé-

(1) C'est dans la pièce *g*. Voyez planche V, fig. 1.

(2) Voyez le plan général, planche VI, et l'explication de cette planche.

moire de Jeanne d'Arc, et les autres établissements que l'on doit à la munificence du roi et au patriotisme du conseil général du département des Vosges, et dont nous allons donner maintenant une description succincte.

Le monument plus spécialement consacré à rappeler la mémoire de l'héroïne du quinzième siècle est érigé sur la place ¹ de Domremy, qui a été à cet effet nivelée et exhaussée de manière à la mettre à l'abri des inondations ordinaires de la Meuse. Les terres rapportées sont maintenues par des murs en talus construits à pierres sèches. Sur le sommet de ces murs on a établi une barrière en bois qui dessine tout l'extérieur de la place. Le monument ² consiste en une fontaine d'eaux jaillissantes amenées de la source des Groseillers, située à sept cents mètres de distance de la place de Domremy, et non loin, probablement, de l'endroit où existait l'arbre des fées. Ces eaux sont versées dans une vasque, par un masque de lion en bronze appliqué sur la face extérieure du piédestal. Le trop-plein se déverse par un tuyau en plomb dans un petit aqueduc ³ qui le rejette à la rivière. Le corps du piédestal ⁴ repose sur un socle en pierre, et il est surmonté d'une corniche dans le goût antique. Sur ce piédestal s'élèvent quatre piliers d'ordre dorique couronnés d'une architrave et d'une corniche qui reçoivent un toit en pierre terminé sur les faces antérieures et postérieures par un fronton. Au milieu de cette espèce de portique est posé sur un cippe le buste en marbre de Jeanne d'Arc sculpté par M. Legendre Héral, jeune sculpteur d'un mérite distingué.

Sur la frise antérieure du monument, on lit cette inscription en lettres de bronze :

A LA MÉMOIRE DE JEANNE D'ARC.

Sur la frise opposée on a placé cette autre inscription :

MONUMENT VOTÉ PAR LE DÉP^T DES VOSGES.

Toute cette fontaine est construite en pierre d'Euville de la plus belle qualité.

(1) Voyez la planche VI, et l'explication de cette planche.

(2) Voyez la vue perspective, planche VII, n^o 1, et les plan et élévation, planche VIII.

(3) Voyez la planche VI, et l'explication de cette planche.

(4) Voyez les plan et élévation, planche VIII.

Chacune des assises est d'un seul bloc de pierre, et elles sont reliées entre elles par des tiges en fer autour desquelles on a coulé du plomb, ce qui tend à n'en former qu'une seule et même masse.

La somme fixée pour les dépenses a forcé de se tenir dans les limites de la plus grande simplicité, et l'on n'a point décoré ce monument de sculptures. Mais rien ne s'oppose à ce que l'on puisse par la suite s'occuper de son embellissement. Il sera toujours facile, quand on le voudra, d'incruster dans les faces du piédestal des bas-reliefs en marbre qui rappelleraient les brillants exploits de la Pucelle. Sur les faces du cippe, qui porte le buste de l'héroïne, on pourrait encore sculpter son étendard, son épée mystérieuse, les armoiries accordées par Charles VII à la famille d'Arc, et les armes de France.

La fontaine s'élève au milieu d'une plantation de peupliers ¹ dont la place de Domremy est ornée; au-delà coule la rivière de Meuse, et plus loin on aperçoit la montagne de Julien, au pied de laquelle se trouve le petit village de Moncel, situé sur les bords du Vair.

Il eût été sans doute à désirer qu'on eût pu construire tout ce petit monument en granit des Vosges, et jamais on n'aurait fait un plus noble emploi de cette belle matière, que le département fournit en abondance; mais la modicité des fonds ne l'a pas permis.

En face de la fontaine, et sur l'emplacement des habitations qui entouraient la chaumière de la famille d'Arc, s'élève un bâtiment ² de vingt et un mètres de long et de six mètres de large, destiné à une école d'enseignement mutuel pour les jeunes filles de Domremy, de Greux, et des communes environnantes. La classe ³ disposée pour quarante élèves, se trouve à gauche en entrant, et le logement de la directrice est à droite. Le passage couvert qui conduit dans la cour sert de préau pour la réunion des élèves avant leur entrée en classe; il est fermé par une grille en fer à travers laquelle on aperçoit la maison de Jeanne d'Arc; la cour est plantée d'arbres ⁴; toute l'étendue du terrain acquis par le département

(1) Voyez la vue perspective de la fontaine, planche VII, et l'explication de cette planche. Voyez aussi la planche VI.

(2) Voyez la planche VI, et l'explication de cette planche.

(3) Voyez le plan particulier, planche X, fig. 1 en *a*.

(4) Voyez la planche VI.

des Vosges est fermée par des murs de clôture établis suivant des alignements réguliers.

La façade de l'habitation de la famille d'Arc est remise dans son état primitif¹; on y a rétabli au-dessus de la porte d'entrée² les pierres chargées de sculptures qui étaient naguère au-dessus de la porte de la maison de Gérardin³. Quant à la statue de l'héroïne, dont nous avons donné la description, elle sera restaurée et placée sur un piédestal dans la chambre même de Jeanne d'Arc; la double fenêtre qui éclairait cette pièce a été rouverte, et l'on y a employé des vitraux de la forme de ceux en usage au quinzième siècle; une bordure étroite de verres de couleur alternativement rose et bleue, en forme d'encadrement; la fenêtre à quatre compartiments qui donnait du jour dans le grenier, est aussi rétablie⁴; les baies de croisées sont défendues à l'extérieur par des barreaux en fer dont les trous de scellement existaient encore. On a remplacé dans l'intérieur de la chambre de Jeanne d'Arc une cheminée⁵ qui en avait été enlevée autrefois pour la transporter dans l'une des pièces⁶ de la maison de Gérardin; une corniche⁷ en pierre qui couronne la double armoire pratiquée dans la face latérale à droite a été réparée, sur la poutre du milieu et sur les deux demi-poutres encastrées dans les murs latéraux on a remplacé dans les anciens encastremens, des solives et un plancher; les poutres qui sont anciennes montrent encore les traces des mutilations honorables qu'elles ont éprouvées, et attesteront pendant long-temps les hommages rendus par les Français et les étrangers à la mémoire de l'illustre héroïne. Le plancher bas de la pièce est formé maintenant de grandes dalles de pierre.

Sur le mur du fond on a appliqué une table de marbre blanc⁸ maintenue par des clous dorés et sur laquelle est gravée cette inscription :

(1) Voyez la vue perspective, planche IX, fig. 1.

(2) Voyez même planche, fig. 1, n° 3.

(3) Voyez la vue pittoresque, planche III, n° 3.

(4) Voyez la vue perspective, planche IX, fig. 1, n° 2.

(5) Voyez la planche IX, fig. 2, n° 1.

(6) C'est dans la pièce *g*. Voyez la planche V, fig. 1, et son explication.

(7) Voyez la vue intérieure de la chambre de Jeanne d'Arc, planche IX, fig. 2, n° 3.

(8) Voyez la vue intérieure de la chambre de Jeanne d'Arc, planche IX, fig. 2, n° 4.

NOTICE.

L'AN MCCCXXI
 NAQUIT EN CE LIEU
 JEANNE D'ARC
 SURNOMMÉE LA PUCELLE D'ORLÉANS
 FILLE DE JACQUES D'ARC ET D'ISABELLE ROMÉE
 POUR HONORER SA MÉMOIRE
 LE CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DES VOSGES
 A ACQUIS CETTE MAISON
 LE ROI
 EN A ORDONNÉ LA RESTAURATION
 Y A FONDÉ UNE ÉCOLE D'INSTRUCTION GRATUITE
 EN FAVEUR DES JEUNES FILLES
 DE DOMREMY DE GREUX ET AUTRES COMMUNES
 ET A VOULU QU'UNE FONTAINE ORNÉE
 DU BUSTE DE L'HÉROÏNE
 PERPÉTUÂT SON IMAGE
 ET L'EXPRESSION DE LA RECONNAISSANCE
 PUBLIQUE.

CES OUVRAGES ONT ÉTÉ ACHEVÉS LE XXV AOUT
 MDCCCXX.

Sur le manteau de la cheminée est placé un buste du roi, et dans l'encoignure du mur latéral de gauche près de la fenêtre, est suspendu le tableau peint par M. Laurent. Jeanne d'Arc, représentée dans ce tableau en habit de bergère, est au pied d'un autel où s'élève une statue de saint Michel terrassant un dragon. Elle a déposé sur les marches de l'autel sa quenouille et son fuseau; un genou en terre et appuyée avec ses deux mains sur une épée dont elle s'est déjà saisie, l'héroïne est dans l'attitude d'une personne occupée de grands desseins; elle va voler au secours de la France. Tout près de la quenouille et du fuseau est un casque que Jeanne d'Arc n'a point encore mis sur sa tête; derrière elle sont suspendus aux colonnes qui soutiennent la voûte de la chapelle, des boucliers et des lances. A travers la fenêtre qui éclaire toute cette scène, on aperçoit un riche paysage.

De l'autre côté de la cheminée on a placé le drapeau de Jeanne d'Arc qui a été béni le jour de la fête du 10 septembre¹.

Les autres pièces de la chaumière de la famille d'Arc ont été également restaurées; les planchers supérieurs ont été rétablis, et le sol est recouvert par des dalles de pierre.

La première pierre de la fontaine élevée sur la place de Domremy à la mémoire de Jeanne d'Arc, a été posée le 25 juillet 1820, en présence de M. Cherrier, sous-préfet de l'arrondissement de Neufchâteau, de M. Humblot, maire de Domremy, et au milieu d'un concours nombreux d'habitants de Domremy, de Greux et des communes environnantes. Il a été pratiqué dans cette première pierre formant le socle du piédestal une cavité destinée à recevoir les objets que l'on voulait renfermer dans la fondation. Deux boîtes en plomb, insérées l'une dans l'autre, et entre lesquelles on a ménagé assez d'espace pour placer une couche de charbon pilé, de treize millimètres d'épaisseur, contiennent une troisième boîte en bois de noyer parfaitement sec et bien travaillé; celle-ci est divisée en deux cases; dans la première est la tragédie de Jeanne d'Arc par M. d'Avrigny, et les deux Messéniennes sur la vie et la mort de l'héroïne, par M. Casimir Delavigne. Ces deux ouvrages ont été reliés avec beaucoup de soin et de luxe en un seul volume, par Simier, relieur du Roi; la seconde case de la boîte renferme les médailles suivantes :

Le retour de Louis XVIII en France. Cette médaille représente d'un côté l'effigie du Roi, et de l'autre la France tendant les bras vers le vaisseau qui lui ramène ce Monarque. Au bas est écrit : IL APPORTE LA PAIX DU MONDE. 1814.

La Charte constitutionnelle. Cette médaille représente sur un des revers l'effigie du Roi, et sur l'autre Sa Majesté assise sur son trône, présentant la Charte aux députés, qui prêtent serment de fidélité au Monarque et d'obéissance à cette loi fondamentale. On lit au bas : CHARTE CONSTITUTIONNELLE. 4 JUILLET 1814.

La Légion d'Honneur. Cette médaille représente d'un côté l'effigie de Henri IV, et de l'autre la décoration de la Légion d'Honneur avec cet exergue : ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

La médaille frappée en mémoire de la statue érigée à Jeanne d'Arc, à Orléans. Elle représente d'un côté l'effigie du roi Louis XVIII, et de l'autre la statue de l'héroïne telle qu'elle existe sur la place du Martroy. On lit sur l'exergue : MONU-

(1) Voyez ci-après.

MENT RÉTABLI A ORLÉANS LE 8 MAI 1805. LE 8 MAI 1429 ELLE SAUVA ORLÉANS LA FRANCE ET SON ROI.

Une médaille à l'effigie du roi Louis XVIII. Sur le revers est gravé au burin cette inscription : LE XXV JUIN MDCCCXX ON A POSÉ LA PREMIÈRE PIERRE DU MONUMENT ÉRIGÉ A LA MÉMOIRE DE JEANNE D'ARC A DOMREMY.

Dans la même case on a renfermé des pièces de monnaies au millésime de 1820, savoir : deux pièces en or, l'une de quarante francs et l'autre de vingt francs ; deux pièces en argent de cinq francs ; quatre pièces d'un franc ; six pièces d'un demi-franc, et huit pièces d'un quart de franc.

On a en outre enfermé avec la boîte en noyer une plaque de bronze relative à la pose de la première pierre de la fontaine.

Elle porte cette inscription :

L'AN DE GRACE MDCCCXX
 LE XXV^e JOUR DU MOIS DE JUIN
 SOUS LE RÈGNE DE SA MAJESTÉ LOUIS XVIII
 ON A POSÉ LA PREMIÈRE PIERRE DE LA FONTAINE MONUMENTALE
 ÉRIGÉE A LA MÉMOIRE DE JEANNE D'ARC
 M. BOULA DE COULOMBIERS MAITRE DES REQUÊTES
 ÉTOIT PRÉFET DU DÉPARTEMENT DES VOSGES
 M. CHERRIER SOUS-PRÉFET DE L'ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
 ET M. HUMBLOT MAIRE DE DOMREMY
 LE CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DES VOSGES
 ÉTOIT COMPOSÉ DE MESSIEURS

LE DUC DE CHOISEUL <i>pair de France</i>	HUSSON
SAUTRE	LE COMTE BOURSIER DE VILLERS
LEMARQUIS	FALATIEU
D'HENNEZEL	CHAMPY
DROUEL	DE BRUYÈRES
DERAZEY	DE BAZELAIRE
MUEL	HUGO
VAULOT	

M JOLLOIS *ingénieur en chef des Vosges a été chargé de rédiger les projets du monument et d'en suivre l'exécution.*

L'inauguration du monument s'est faite le 10 du mois de septembre. Dès le matin la fête fut annoncée par le bruit de l'artillerie et par le son des cloches de Domremy, de Greux et des communes environnantes. Le soleil sorti de l'horizon pur et sans nuage promettait la plus belle journée. A une heure, M. le préfet accompagné d'une députation du conseil général du département des Vosges, présidée par M. le duc de Choiseul-Stainville, arriva sur le pont de Domremy ; il était suivi par les députations des villes de Nancy, de Toul, de Commercy et de Vaucouleurs ; un arc de triomphe de verdure surmonté de la figure de Jeanne d'Arc à cheval, décorait le pont jeté sur la Meuse, à l'entrée de Domremy ; il était orné d'inscriptions relatives aux exploits de l'héroïne ; les avenues du village étaient gardées par la garde nationale de Neufchâteau, rangée en bataille, et remarquable par sa belle tenue. Toutes les rues de Domremy avaient été sablées ; les maisons étaient ornées de festons et de verdure ; tout enfin respirait la joie et la satisfaction qu'inspirait aux habitants la solennité de ce beau jour. M. le maire de Domremy et M. le curé cantonal vinrent à la rencontre du premier magistrat du département, et lui exprimèrent au nom de leurs administrés des sentiments de reconnaissance pour lui, de fidélité au gouvernement, et d'attachement pour l'auguste famille de saint Louis. Mais bientôt on vit venir à la rencontre de M. le préfet une députation de la ville d'Orléans, qui, partie le 7 septembre, était arrivée le 9 à Vaucouleurs après avoir parcouru la plupart des lieux marqués par le souvenir des hauts faits de la Pucelle. Cette députation était composée de M. le comte de Rocheplatte, maire d'Orléans ; de M. le vicomte de Gremion, premier adjoint ; de M. de Nourry, membre du conseil municipal, et de M. de Rabellau, conseiller de préfecture, délégué par M. le préfet du Loiret pour le représenter. Après des félicitations réciproques, on se rendit au bâtiment d'école élevé dans l'enceinte de la maison de la famille d'Arc. Une haie formée des gardes nationales de Neufchâteau maintenait l'ordre au milieu de la foule qui était immense. Cependant les dispositions se faisaient pour la bénédiction d'un drapeau à l'instar de celui que Jeanne d'Arc portait dans les combats, et qui devait être déposé dans la chambre de l'héroïne. Lorsque tout fut prêt, le cortège se rendit à l'église ; les différentes députations prirent auprès de M. le préfet les places qui leur étaient assignées ; le curé cantonal assisté des desservants des communes voisines, était à l'autel. Alors le commandant de la garde nationale de Neufchâteau présenta le drapeau à la bénédiction. M. le curé pro-

nonça dans cette circonstance un discours (k) renfermant l'éloge le plus noble des vertus chrétiennes de l'héroïne, de ces vertus qui furent la source de ses hauts faits et de ses plus belles actions. M. de Haldat-du-Lis, descendant de la famille d'Arc, secrétaire de l'académie de Nancy, monta ensuite en chaire et prononça l'éloge de Jeanne d'Arc, sujet mis au concours par cette académie. L'orateur produisit sur l'assemblée une vive impression en lui rappelant tous les traits de la vie héroïque de celle qui était l'objet de la solennité du jour; le *Te Deum* fut ensuite chanté au son des cloches.

Après cette cérémonie on se rendit sur la place de Domremy. Elle était, ainsi que toutes ses avenues, remplie d'une foule immense¹; les toits de l'église et des maisons étaient couverts de monde²; des échoppes avaient été dressées çà et là pour élever les spectateurs; des curieux étaient placés même jusqu'à la sommité du clocher³ et montraient leur tête à travers les ogives qui le décorent; de jeunes garçons suspendus aux simples baliveaux plantés sur la place et aux branches d'arbres⁴ des jardins voisins annonçaient un enthousiasme et un desir de voir qui excitaient un vif intérêt.

Au signal donné par M. le préfet, le voile qui couvrait le monument, tomba et laissa voir les traits de l'héroïne; l'air retentit alors des cris mille fois répétés de *vive le Roi. Honneur à Jeanne d'Arc*. Les jeunes filles de Domremy et de Greux, vêtues de blanc et rangées autour du monument, n'attendaient que le moment de déposer sur le piédestal les couronnes qu'elles avaient à la main; le signal leur en fut donné par la fille du maire, qui, montée sur une estrade, vint poser elle-même sur la tête de Jeanne d'Arc une couronne de laurier et d'immortelles. Alors M. le préfet, s'avançant sur le piédestal du monument, prononça un discours (l) analogue à la circonstance, et qui respire l'amour du roi et de la patrie; il fut accueilli par des applaudissements unanimes et aux cris répétés de *vive le Roi, vivent les Bourbons*. M. le maire d'Orléans (m) succéda à M. le préfet, et ses paroles excitèrent un vif intérêt; il était lui-même ainsi que ses collègues de la députation d'Orléans l'objet des questions empressées de tous les spectateurs;

(1) Voyez la planche XI.

(2) Voyez même planche, n° 6, 7, 8.

(3) Voyez même planche, n° 6.

(4) Voyez même planche, n° 2 et 7.

chacun voulait voir les députés de cette ville héroïque qui donnait dans cette circonstance une preuve si éclatante de sa reconnaissance envers l'illustre guerrière à laquelle elle avait dû sa délivrance au quinzième siècle. Ce n'était plus alors une simple fête de village destinée à remettre en honneur, au lieu de sa naissance, la mémoire de Jeanne d'Arc. La présence des députés d'Orléans, de ceux de Nancy, de Commercy, de Toul, de Vaucouleurs, et des personnes marquantes de Lunéville, de Ligny, de Bar-le-Duc, de Joinville, de Wassy et de Chaumont, que l'on apercevait parmi les assistants, lui donnait l'aspect d'une fête nationale à laquelle toute la France prenait part. M. le duc de Choiseul, président du conseil général du département des Vosges, ne pouvait dans cette occasion rester spectateur oisif de tout ce qu'il avait en quelque sorte créé par son influence et par son crédit. Dans un discours (*n*) noblement exprimé, il paya aux vertus de l'héroïne, à ses hauts faits, un juste tribut d'éloges, et exposa tout ce que l'on devait à la bonté et à la munificence du Roi, pour remettre en honneur dans son pays natal la mémoire de la célèbre Jeanne d'Arc.

La cérémonie d'inauguration étant terminée, le cortège se sépara, et chacun alla prendre part aux jeux préparés dans la prairie ¹ située à la sortie du pont à gauche de la route de Domremy à Neufchâteau. Dans cette immense plaine qui pourrait aisément contenir plus de cent mille hommes, on avait enfermé par une enceinte de piquets et de cordes un vaste emplacement destiné à la fête. Des tentes y étaient dressées de toutes parts; des cafés et des restaurants y offraient aux spectateurs toutes sortes de comestibles et de rafraîchissements; des marchands y avaient établi une espèce de foire; des orchestres distribués çà et là invitaient à la danse toutes les personnes accourues pour fêter l'illustre héroïne; des groupes de chanteurs exécutaient au son des instruments des chansons composées exprès pour la solennité du jour; des mâts de cocagne offraient aux jeunes paysans les moyens d'exercer leur adresse et leur agilité; des bateleurs attiraient la foule par la gaieté de leurs facéties; des chevaux de bois, des roues tournantes, offraient aux assistants des spectacles aussi variés qu'agréables. Enfin un carrousel à cheval vint ajouter à la diversité du spectacle; des chevaliers, le casque en tête et la visière baissée, armés de cuirasses et la lance à la main, vinrent enlever au galop des couronnes attachées au sommet d'une arcade élevée. Tout le cortège assis-

(1) Voyez la planche II, n° 5, et l'explication de cette planche.

tait à ces jeux, et les vainqueurs reçurent les prix des mains de M. le préfet.

Les jeux terminés on se rendit à un banquet qui avait été préparé sous une vaste tente dressée dans la prairie. Une table de soixante couverts était garnie de tout ce que pouvaient offrir les ressources du pays. M. le préfet et M. le duc de Choiseul en firent les honneurs; des toasts furent portés au roi et à la famille royale, à la mémoire de Jeanne d'Arc, à la députation d'Orléans, au conseil général du département des Vosges et à celui du Loiret, à l'auteur du monument et à l'ordonnateur de la fête. Ces toasts étaient répétés avec enthousiasme par le peuple qui environnait la tente et assistait pour ainsi dire au banquet.

L'heure du feu d'artifice étant arrivée, on se transporta dans la prairie à l'endroit où il devait être tiré. Les illuminations brillaient de toutes parts; des milliers de lampions disposés autour du cirque en dessinaient la forme et produisaient un effet merveilleux. Le château et la tour de Moncel situés sur le penchant de la montagne de Julien, à la rive droite du Vair, répandaient au loin la clarté de leurs feux; l'arc de triomphe était brillant de lumières, et le transparent qui représentait Jeanne d'Arc à cheval, produisait le meilleur effet; la maison d'école et le monument étaient dessinés par des illuminations d'un très bon goût; le clocher de Coussey montrait à l'horizon son sommet couronné d'un cordon de feux, de manière que la fête paraissait s'étendre à deux lieues à la ronde. Les étrangers ne pouvaient se lasser d'admirer la beauté du site, et cette riche prairie arrosée par la Meuse et le Vair, et ces montagnes dont les sommets couverts d'épaisses forêts bornaient l'horizon de la manière la plus pittoresque.

Le feu d'artifice fut très beau, et termina dignement cette fête vraiment patriotique et nationale qui a laissé dans le pays les impressions les plus vives, et dont le souvenir ne s'effacera jamais de la mémoire des Français accourus de toutes parts pour en contempler le spectacle. On estime que plus de quinze mille personnes y assistèrent. Il est certain que toute la population de Neufchâteau s'y rendit, et qu'il ne resta pour garder la ville que les personnes hors d'état de marcher. Ce jour-là tous les châteaux et tous les hameaux des environs de Domremy étaient déserts.

Toute l'ordonnance de cette fête est due au talent, au zèle et à l'activité de M. Gérardin, maire de Neufchâteau, éminemment secondé par M. Cherrier, sous-préfet de l'arrondissement.

Quelques jours avant la fête, la première légion de la Manche passant à Dom-

remy avait rendu à Jeanne d'Arc un hommage digne d'elle. Son buste n'était pas encore placé sur le monument; mais la légion demanda à en contempler les traits. Il fut apporté sur la place de Domremy et déposé avec respect sur une table couverte d'un tapis. Alors la musique exécutant des airs nationaux, le corps entier défila devant l'image de l'illustre héroïne, en présentant les armes et en inclinant les drapeaux. Les habitants de Domremy émus jusqu'aux larmes sautèrent au cou des militaires, et mêlèrent leurs acclamations à celles de cette brave légion. Le colonel voulant consacrer le souvenir des hommages rendus par ses soldats à la guerrière fit graver sur une table de bronze cette inscription :

A JEANNE D'ARC
LA 1^{re} LÉGION DE LA MANCHE
LE 6 SEPTEMBRE 1820.

Cette table de bronze est dans la chambre même de Jeanne d'Arc au-dessus de la première case de l'armoire ménagée dans l'épaisseur de la muraille. Elle attestera long-temps la noble conduite de la première légion de la Manche.

Une autre table de bronze votée par le conseil municipal de la ville d'Orléans est placée au-dessus de la seconde case de l'armoire. On y voit gravées les armes de la ville fidèle, ainsi que celles de la famille d'Arc, avec ces mots :

HOMMAGE A JEANNE D'ARC.
DÉPUTATION DE LA VILLE D'ORLÉANS
A DOMREMY
POUR L'INAUGURATION DU MONUMENT ÉRIGÉ
A LA MÉMOIRE DE CETTE HÉROÏNE
LE 10 SEPTEMBRE 1820.

Au-dessous de cette inscription sont les noms de messieurs
Florizel-Louis DE DROUIN, comte de Rocheplatte, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, maire de la ville d'Orléans;
ADRIEN, vicomte de Gremion, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, premier adjoint à la mairie d'Orléans;

François DE NOURY, écuyer, membre du conseil municipal de la ville d'Orléans ;

Étienne-Louis-Isidore-Victor DE RABELLEAU, écuyer, conseiller de préfecture, délégué de M. le vicomte de Riccé, préfet du département du Loiret.

Entre les deux plaques de bronze on a placé un tableau offert par M. DOUBLAT, receveur-général du département des Vosges. Il représente l'héroïne enfermée dans la tour du château de Rouen au moment le plus critique de sa vie, celui où ses perfides ennemis la mettent dans la nécessité de reprendre ses habits d'homme pour la faire condamner comme relapse. Jeanne d'Arc est assise sur son lit de douleur, elle n'a qu'une simple chemise. Les mains jointes et les yeux levés vers le ciel, elle semble implorer le Dieu de miséricorde. Ses vêtements d'homme et son casque sont à terre non loin de son lit. La porte de sa prison entr'ouverte laisse voir ses infames gardiens et quelques uns de ses iniques juges, qui semblent jouir d'avance de la nécessité où l'héroïne va être réduite de faire une action qui lui coûtera la vie.

FIN DE LA NOTICE.

NOTES.

(a) Parmi les monuments consacrés à la mémoire de Jeanne d'Arc, on doit compter principalement ceux érigés à Orléans sur le pont, et à Rouen dans l'emplacement même où l'héroïne a été brûlée. Le monument d'Orléans, que l'on a fait connaître en détail dans la Notice, a été érigé en 1458, détruit en 1567, et refondu en 1570. Il a disparu entièrement en 1793. Il a été remplacé en 1805 par une statue en bronze de l'héroïne, qui orne aujourd'hui la place du Martroy.

Le monument érigé primitivement à Rouen était d'un travail très délicat et composé de trois rangs de colonnes posées l'une sur l'autre dans un plan triangulaire. Le tout était orné d'arabesques, de statues de saints, et de la statue de Jeanne d'Arc au sommet. L'eau sortait par trois robinets terminés par des têtes de cheval. Cet ancien monument tombant de vétusté fut remplacé en 1755 par un autre qui subsiste encore aujourd'hui. Ce dernier consiste en une fontaine formée d'un piédestal triangulaire à chacune des faces duquel est un robinet par où l'eau s'écoule. Aux angles du piédestal sont des dauphins. La statue de la Pucelle qui surmonte cette fontaine a des vêtements de femme et la tête nue. Elle s'appuie sur une épée la pointe en bas. Les inscriptions qui décoraient ce monument ont été arrachées au moment de la révolution; il aurait été lui-même renversé en 1792, sans la présence d'esprit du maire de Rouen, qui fit observer au peuple que Jeanne d'Arc étant du tiers-état, il fallait respecter sa statue.

On ne peut passer sous silence le monument érigé à la mémoire de Jeanne d'Arc, dans la cathédrale de Toul, vers la fin du seizième siècle, par Claude Hordal, doyen de cette cathédrale, et l'un des descendants en ligne féminine de Pierre d'Arc, dit le Chevalier du Lys, troisième frère de la Pucelle. Je me suis rendu à Toul exprès pour m'assurer si ce monument avait échappé aux fureurs révolutionnaires. Mais j'ai bientôt acquis la certitude qu'il avait été détruit, ainsi que beaucoup d'autres qui faisaient l'ornement de la cathédrale de Toul. La description que je vais en donner est le résultat de renseignements recueillis auprès de nombre de personnes du pays, qui ont bien conservé le souvenir de ce monument pour l'avoir vu souvent pendant leur jeunesse.

Il consistait en une statue agenouillée, d'un mètre un tiers à peu près de hauteur (4 pieds). Elle était placée dans l'allée latérale de gauche, en entrant dans la cathédrale, et soutenue à plus de trois mètres (9 pieds) de hauteur, par une espèce de console scellée dans un pilier qui porte la voûte de la chapelle Saint-Nicolas. La console n'existe plus aujourd'hui, mais on voit encore la rainure de scellement qui est pratiquée dans ce pilier sur une hauteur verticale d'un mètre, une largeur de huit centimètres, et une profondeur de cinq centimètres. L'héroïne était représentée à genoux, tenant à la main droite une épée nue, la pointe en haut; elle avait la main gauche appuyée sur la poitrine; la guerrière était couverte d'une armure complète, sans casque toutefois; sa chevelure flottait sur ses épaules, et descendait très bas. Elle était peinte en jaune d'or. La cuirasse dont son corps était revêtu, était d'une couleur qui imitait le fer ou l'acier; les bras, les cuisses, et les jambes étaient couverts de lames de fer, de la même couleur que la cuirasse; les vêtements qui paraissaient sous l'armure étaient de couleur rouge. Cette statue avait la tête d'une beauté remarquable, elle était de proportion colossale; en la renversant, on l'a jetée sur une tombe où elle a été brisée.

(b) Sur cette médaille est le buste du Roi avec l'exergue :

Louis XVIII, roi de France et de Navarre.

Au revers est écrit :

*La ville d'Orléans à Nicolas Gérardin, de la famille de Jeanne d'Arc,
pour avoir par un louable désintéressement conservé à la France la maison où naquit la Pucelle d'Orléans.*

Il est nécessaire de consigner ici, pour ne pas perpétuer une erreur, que Gérardin n'est pas de la famille de Jeanne d'Arc, circonstance qui d'ailleurs rend son action plus honorable encore, puisqu'elle est plus désintéressée; la famille d'Arc cependant n'est pas éteinte, il existe encore à Nancy et à Strasbourg des personnes qui en descendent. MM. de Haldat du Lys ont bien voulu me communiquer des preuves authentiques de leur descendance, d'où il résulte qu'ils tirent leur origine par les femmes de Pierre d'Arc, dit le Chevalier du Lys; leur aïeul, George Haldat, écuyer, capitaine d'infanterie au service de France, épousa Catherine d'Arc du Lys, fille de Pierre d'Arc; ils eurent pour fils, Jacques Haldat du Lys, avocat au parlement de Paris, qui épousa Suzanne Raulin, desquels est issu Jean Haldat du Lys, receveur général des ville et comté de Clermont; celui-ci épousa Jeanne Pierrat, dont il eut Antoine Haldat du Lys, gouverneur et commissaire des ville et château de Bar-le-Duc; ce dernier épousa Marie l'Allemand, et eut pour fils, Antoine Haldat du Lys, deuxième du nom, baron de Bonnet, seigneur de Morenlien, qui épousa Anne Pierrot; de ce mariage, est né Jean Haldat du Lys, seigneur de Bonnet et de la tour de Saint-Blaise, capitaine, prévôt de Gondrecourt, qui épousa Marie Minette, descendue de Jean d'Arc, prévôt de Vaucouleurs; ils eurent pour fils, Nicolas Alexandre Haldat du Lys, seigneur et baron de Bonnet, capitaine prévôt des ville et château de Gondrecourt, qui épousa Françoise Duparge, dont le fils François Alexandre Haldat du Lys, capitaine prévôt, Gruier, chef de police de Gondrecourt, et receveur des finances du roi, épousa Françoise Claire Haldat; de ce mariage est né Alexandre de Haldat du Lys, avocat au parlement, qui épousa Jeanne Agnès de Roussel; ils ont eu pour fils, Charles Nicolas Alexandre de Haldat, aujourd'hui docteur en médecine, professeur et secrétaire de la société royale des sciences, lettres et arts de Nancy, et Jean Baptiste de Haldat du Lys, son frère.

M. Denis, membre de la société royale des antiquaires de France, et rédacteur du *Narrateur* de la Meuse, m'a communiqué une lettre que lui a adressée M. Piquart du Lys, et qui renferme sur la famille des du Lys, des détails curieux, ce qui m'engage à la citer ici.

« J'ai vu dans votre narrateur que vous desirez avoir des éclaircissements sur la famille de la Pucelle
« d'Orléans. Je vous dirai que Catherine d'Arc du Lys, sœur de la Pucelle, veuve de Nicolas Alexandre,
« baron de Haldat, chevalier du Lys, tué à la bataille de Saint-Aubin, en 1489, a été enterrée à Dom-
« remy, dans l'église de Saint-Remi, l'an 1492, où était son épitaphe; je vous dirai aussi que les en-
« fants de Jean d'Arc, prévôt de Vaucouleurs, frère de la Pucelle, mort en 1460, et leurs descendants
« ont demeuré, tant à Greux, qu'à Domremy, plus de 200 ans, et l'on voyait leurs épitaphes dans les
« églises de ces villages; monuments qui ont été détruits dans la révolution: qu'ensuite ils se sont dis-
« persés dans différentes communes voisines où étaient aussi leurs épitaphes, notamment à Gibeaumé,
« dont ils furent seigneurs, et à Vaucouleurs. Mais depuis plus de 100 ans, il n'existe plus dans le pays
« de du Lys, qui soient issus de mâle en mâle; il ne s'y trouve que des familles qui sont alliées aux filles
« des du Lys, et qui ont pris ce nom, parceque Charles VII avait donné le surnom de du Lys aux des-
« cendants de cette famille et à tous ses parents, pour faire croire à jamais à la postérité qu'il devait à
« cette famille le rétablissement de son royaume. Voilà pourquoi vous avez trouvé des Noël du Lys,
« comme vous trouveriez des Hordal du Lys, des Haldat du Lys, des Gratias du Lys, des Piquart du Lys
« et des Darbamont du Lys.

« Pour ce qui regarde Pierre du Lys Chevalier, frère cadet de la Pucelle, il a eu plusieurs filles et
« deux garçons; ceux-ci furent nommés tous les deux Jean: l'aîné mourut sans postérité en 1501; Jean
« du Lys, son puîné, eut plusieurs enfants. Charles du Lys, avocat à la Cour des aides de Paris, et
« Lucas du Lys son frère en descendaient, comme il est démontré par les lettres de confirmation de
« noblesse qu'ils obtinrent en l'an 1612. Il ne serait pas étonnant que la branche mâle de Charles du
« Lys se fût éteinte en 1762, par la mort de François de Coulombe du Lys; pourtant on m'a assuré qu'il
« y avait un du Lys à Saint-Malo en Bretagne, venant de cette famille, ce que je ne certifie pas; de plus,
« des descendants des du Lys, qui demeureraient à Domremy, sont passés en Alsace; je ne sais s'ils y ont
« des lignées.

M. Denis m'a également communiqué une lettre d'un M. Hordal du Lys, datée de Strasbourg, 2 avril 1818; c'est l'un des du Lys dont il a été fait mention dans la lettre ci-dessus.

Il paraît qu'il existe encore dans les environs d'Orléans des descendants de Pierre d'Arc, dit le Chevalier du Lys, qui avait établi sa résidence dans cette ville.

Le parlement, par un arrêt de 1614, avait, malgré les dispositions de l'ordonnance de Charles VII, réduit la noblesse aux seuls mâles de la famille.

(c) *Acte de vente.*

Du vingt juin mil huit cent dix-huit, à Domremy la Pucelle, trois heures de relevée;

Devant Claude Edme, notaire, à la résidence et pour l'arrondissement de Neufchâteau,

Fut présent Nicolas Gérardin, dragon au service de France, retraité pour causes de blessures reçues à la défense du territoire français, de présent, vigneron, domicilié audit Domremy la Pucelle, son pays natal;

Lequel, déterminé par le desir de faire, en faveur des habitants du département des Vosges, une concession qui leur soit agréable, et plus encore, par l'amour de sa patrie, et du Roi, son bien aimé souverain, a bien volontairement et de son plein gré, déclaré céder et transporter en toute propriété, avec promessé de garantir ainsi qu'il est exprimé par la loi :

Au département des Vosges, dont le village de Domremy fait partie; agissant par M. Boula de Colombiers, maître des requêtes, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, préfet dudit département, et par MM. les membres du conseil général, acceptant au cas présent, par M. Florentin Muel, propriétaire de forges, domicilié à celle de Sionne, l'un des membres dudit conseil général, aussi comparaisant en personne;

La maison qu'il habite en ce lieu de Domremy, à lui provenant d'Ancien, comme seul enfant et unique héritier d'Albert Gérardin son père, décédé, et appartenant originairement à Jacques d'Arc et à Isabelle Romée, à Jeanne d'Arc, leur fille, surnommée la Pucelle d'Orléans, qui l'a habitée, et où elle est née, au plus tard, en l'an quatorze cent douze, au surplus ainsi qu'il est de toute notoriété et de tradition certaine;

Comme ladite maison se contient actuellement, de haut en bas, et de fond en comble, avec tous ses bâtiments; son jardin potager au derrière, le buste de ladite Jeanne d'Arc, placé à l'extérieur, au-dessus de la couverture de l'entrée principale; ses terrains et accints, tant intérieurs qu'extérieurs, ses aisances et dépendances, au-devant, au derrière, et de chaque côté, sans en rien réserver; la totalité située près l'église dudit Domremy, en la rue du Moulin, entre Toussaint Humblot, au nord; Élophé Liétard, au midi; ayant ses jours et entrées principaux sur ladite rue au levant; confinée au couchant, par les filles Boudin, et ledit Élophé Liétard;

Ainsi transmise, franche de tous cens, charges, servitudes et redevances foncières; pour par le département en faire et disposer en toute propriété et jouissance, à compter de ce jour; néanmoins sous les réserves ci-après :

Cette cession ainsi faite, et consentie par ledit Gérardin, à la condition que, quelle que soit à l'avenir, la disposition du local, son objet principal, et quels que soient les changements qu'il doit éprouver, il en sera le gardien tant qu'il vivra; au surplus, tant que par sa conduite, il méritera d'être chargé de ce gardiennat; garde qu'il demande, au reste, comme faveur spéciale, et pour le maintenir, lui et sa famille dans le souvenir d'une habitation à laquelle il tenait, à raison des vertus et de l'héroïsme de Jeanne d'Arc.

Moyennant, en outre, la somme de deux mille cinq cents francs en principal, à compte de laquelle il reconnaît avoir reçu à l'instant par les mains et des deniers de mondit sieur Muel, celle de six cents francs, dont d'autant quittance; quant à la somme de dix-neuf cents francs restant, M. Muel s'engage d'en faire le paiement entre les mains dudit Gérardin, au plus tard dans un an, date de ce jour, et sans intérêts jusque-là; obligation que le même Muel a, en tant que de besoin, déclaré contracter personnellement et directement envers ledit Gérardin, qu'il autorise au surplus à en exiger

de lui l'exécution, sans égard à la qualité sous laquelle il contracte ici au nom du département des Vosges; clause que M. Muel a fait insérer ici expressément en témoignage de la bonne volonté que le même Gérardin a mise à lui faire cette concession, se recommandant au reste ledit vendeur à la bienveillance des autorités du département, et aux bontés de sa majesté, dont il n'a rien de plus à cœur que de se rendre digne, à la considération de la nombreuse famille dont il est chargé, et de l'état de pauvreté dans lequel il se trouve.

Dont acte lu aux parties, fait et passé en la maison vendue, en présence de messieurs Jean-Baptiste Laurent Humblot, maire de la commune, et Claude Joseph Boucirot, prêtre desservant la succursale de Maxey sur Meuse, domiciliés audit Domremy la Pucelle, témoins connus, requis et sous-signés avec les comparants et le notaire, les an et jour avant dits.

Enregistré à Neufchâteau, le 29 juin 1818, vol. 69, fol. 58, ver. 6, pag. 1 et suivantes; reçu provisoirement un franc dix centimes, d'après l'ordre de M. Boiteux, directeur, suivant sa lettre du vingt juin. *Signé* PONTARLIER.

Pour copie conforme, délivrée d'office sous cette forme, à la réquisition de M. le préfet du département des Vosges, par le notaire instrumentaire soussigné,

EDME.

(d) *Ordonnance.*

LOUIS par la grace de Dieu, roi de France et de Navarre.

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur.

Notre conseil d'état entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

L'acquisition faite de la maison de Jeanne d'Arc, commune de Domremy, département des Vosges, pour le prix fixé à 2,500 fr., être payé sur les fonds du département, conformément au vœu du conseil général, et à l'avis du préfet, est et demeure approuvée aux clauses et conditions portées dans l'acte passé à cet égard, devant notaire, le 20 juin 1818, et pour l'enregistrement duquel il ne sera payé qu'un franc.

ARTICLE II.

Notre ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

(e) Des lettres de noblesse furent accordées par Charles VII à la Pucelle, et à toute sa famille (voyez le texte de ces lettres dans les Pièces justificatives, pag. 138 et suiv.). Il n'y est point fait mention d'armoiries qui leur auraient été données à cette époque. Mais il paraît que plus tard, suivant le témoignage même de l'héroïne, il en fut accordé à ses frères d'après leur requête; ces armoiries étaient un écu d'azur, deux fleurs de lis d'or et une épée parmi.

On fait dire à Henri VI dans une lettre adressée après la mort de la Pucelle, aux prélats, aux églises, aux comtes, aux nobles et aux villes du royaume (voyez cette lettre dans les Pièces justificatives, pag. 144 et suiv.), que cette jeune fille avait pour armoiries, elle et ses frères, un écu en champ d'azur avec deux fleurs de lis d'or, et une épée la pointe en haut, fermée d'une couronne; ce sont là effectivement les armoiries sculptées sur la pierre qui nous occupe. Il paraît bien que c'est de l'époque où ces armoiries furent données aux frères de la Pucelle qu'ils changèrent leur nom d'Arc en celui de du Lys. Car dans les lettres de noblesse accordées à la Pucelle et à toute sa famille, il n'est point question de ce changement.

M. Le Brun des Charmettes annonce dans son ouvrage qu'il ne connaît aucun acte établissant le droit de la famille d'Arc à ses armoiries. A la vérité, on ne peut en citer, mais il faut pourtant bien qu'il en ait existé, et la pierre que nous décrivons ici, fait foi de l'existence d'un acte semblable.

Les lettres patentes de Louis XIII qui permettent aux sieurs Charles et Luc du Lys, frères, et à leur

postérité, de reprendre les armoiries des frères de la Pucelle, rappellent qu'elles consistaient en *un écu d'azur à deux fleurs de lis d'or, et une épée d'argent à la garde dorée, la pointe en haut fermée en une couronne d'or*. Les sieurs du Lys, pour obtenir ces lettres patentes, à défaut des titres primitifs, n'eurent qu'à citer le dessus de la porte d'entrée de la chambre de Jeanne d'Arc, où ces armoiries subsistaient alors, puisqu'elles nous ont été conservées jusqu'à ce jour.

(f) Titre de l'ouvrage.

Heroinæ nobilissimæ, Joannæ d'Arc lotharingæ, vulgo aurelianensis puellæ historia, ex variis gravissimæ, atque incorruptissimæ fidei scriptoribus excerpta. Ejusdem mavortie virginis innocentiæ à calumniis vindicata.

Authore Joanne Hordal serenissimi ducis lotharingæ consiliario, et doctore ac professore publico in alma universitate Ponti-Mussana.

Ponti Mussi M. DC. XII.

(g) Description de la médaille, extraite de l'ouvrage de Jacques de Bie, intitulé: *la France Métallique*, pl. 38, et pag. 127 du texte.

CAROLVS. VII. DEI. GRA. FRANC. REX. CHRISTIANISS.

La partie droite conserve aux yeux de la postérité l'effigie du monarque nommé, en position d'allant, et armé, de buste entier, le chef orné d'une couronne couverte à fleurs de lis et perles.

Revers: A DOMINO. FACTVM. EST. ISTVD.

Il représente une vierge au pied de la croix, tenant sur ses genoux le corps mort de son fils, descendu par ses amis: les deux effigies agenouillées de part et d'autre sont pour faire voir en cette action de grace le roi d'un côté armé de toutes pièces, et Jeanne la Pucelle de l'autre, aussi armée, ses cheveux épars sur ses armes pour la reconnaître.

Sous l'exergue: AVREL. CIVIT. OBSID. LIBER. GRATI. ANIMI. CIV. H. M. P. CC., et ce monument se voit encore de bronze, de grandeur naturelle, sur le pont de la cité nommée, à main droite de ceux qui entrent.

(h) Il a été publié une très belle gravure de ce monument, par M. Diot en 1817; elle se trouve chez l'auteur à Orléans; elle est accompagnée d'une feuille de texte explicatif. Les détails consignés dans la notice en ont été extraits ainsi que des *Essais historiques sur Orléans*. Les antiquités nationales par M. Millin, renferment aussi la gravure de ce monument; mais elle est incorrecte et faite avec peu de soin.

(i) *Domremy sur Meuse*, à trois lieues de Vaucouleurs d'où était native cette fameuse Pucelle d'Orléans, qui se nommait Jeanne d'Arc (d'Arc) ou Dallis. Ses descendants furent annoblis par faveur du roi, et nous montrèrent les armes que le roi leur donna, qui sont d'azur à une espée droite couronnée et poignée d'or, et deux fleurs de lys d'or, au côté de ladite épée, de quoi un receveur de Vaucouleurs donna un écusson peint à M. de Caselis; le devant de la maisonnette où elle naquit, est tout peint de ses gestes, mais l'âge en a fort corrompu la peinture. Il y a aussi un arbre le long d'une vigne qu'on nomme l'arbre de la Pucelle qui n'a nulle autre chose à remarquer.

Extrait du *Journal de Voyage de Michel de Montaigne en Italie par la Suisse et l'Allemagne*, en 1580 et 1581, édition de Rome 1774.

(k) *Discours de M. Boucirot, curé cantonal, adressé à messieurs les officiers et sous-officiers, présentant le drapeau.*

MES CHERS FRÈRES,

La démarche que vous faites en présentant ce drapeau à bénir, vous met sur les traces de l'héroïne que vous vous proposez d'honorer; car si elle s'est distinguée par des actions d'éclat, elle ne s'est pas moins fait remarquer par son éminente piété. Ce fut toujours dans la force et la puissance du Dieu des armées qu'elle mit sa confiance, et jamais elle n'entreprit rien d'important sans avoir auparavant imploré la protection du ciel.

Les nombreuses victoires dont le ciel a couronné ses efforts, sa vie conservée au milieu des rangs ennemis, la terreur qu'elle inspirait à ceux qu'elle ne pouvait atteindre de son glaive, toutes ces merveilles nous apprennent ce dont est capable celui que le ciel protège, et combien la confiance en Dieu est bien fondée.

Ayez la foi, la piété de Jeanne d'Arc: comme elle, efforcez-vous de vous rendre le ciel propice; et comme elle, vous trouverez un appui, un soutien dans le bras du Seigneur. Il n'a jamais délaissé ceux qui ont eu recours à lui dans la sincérité de leur cœur.

Si jamais la paix et le bonheur de la France étaient troublés, si ce drapeau que vous allez déposer comme un trophée dans l'habitation de Jeanne d'Arc, devait en sortir, pour aller combattre quelque ennemi, rappelez-vous et répétez à vos frères d'armes la belle leçon que nous a donnée cette héroïne, que c'est principalement dans la protection du ciel qu'il faut chercher la victoire.

(l) *Discours prononcé par M. Boula de Coulombiers, maître des requêtes, préfet du département des Vosges.*

MESSIEURS,

Bientôt quatre siècles seront écoulés depuis que Jeanne d'Arc a quitté l'humble toit qui l'a vue naître, pour voler à la défense de son roi et pour délivrer son pays. Le temps, qui détruit tant de renommées, forcé de reconnaître l'empire de la vraie gloire, semble en s'écoulant ajouter encore un nouveau lustre à celle de notre héroïne; son nom, consacré à l'immortalité, traverse les âges, entouré de la vénération et de la reconnaissance des Français: en est-il une preuve plus éclatante que ce nombreux et brillant concours aux lieux qui la virent naître? Qu'il est noble et touchant cet unanime hommage rendu à la vierge de Domremy, par cette affluence de personnages éminents, de fonctionnaires distingués et par les députations de tant de cités diverses! Que leur présence au milieu de nous embellit et décore cette solennité! Comment exprimer l'attendrissement qui nous pénètre, lorsque nous possédons, au berceau de Jeanne d'Arc, le délégué du premier magistrat du Loiret et les dignes représentants de la ville célèbre, toujours prête à signaler sa reconnaissance envers sa libératrice? avec quels sentiments aussi ne voyons-nous pas les illustres et savants députés de l'antique capitale de la Lorraine, aux lieux où tant de motifs excitent à s'enorgueillir d'une commune patrie?

O Domremy! l'éclat dont tu brilles n'égale-t-il pas en effet celui des villes les plus puissantes? Long-temps ton unique ornement fut une chaumière, mais les grands de la terre venaient s'incliner devant elle; la vénération générale l'assimilait aux plus superbes monuments.

Il était digne du monarque désiré, qui, comme Charles VII, a rendu une patrie aux Français, d'être en ces lieux l'interprète de la reconnaissance nationale.

Grâce à la munificence du Roi, sur cette terre glorieuse s'élève un monument décoré de l'image de celle que nous révérons; une école gratuite est fondée en faveur des jeunes filles, des compagnes de Jeanne d'Arc! Ainsi, les bienfaits de l'enseignement répandus à la source même des actions généreuses, attesteront à jamais les grandes idées qui animent Sa Majesté, et l'intérêt qu'elle porte aux compatriotes libératrice de la de la France; les souvenirs viendront ici fortifier les préceptes, et produiront les plus pures inspirations.

Comme si tout ce qui tient à la mémoire de Jeanne d'Arc devait porter avec soi un caractère partien-

lier d'élévation, c'est par une belle action que le département des Vosges est devenu propriétaire de son humble demeure. Brave Gérardin ! pourrais-je passer sous silence le noble désintéressement qui t'a fait rejeter l'or de l'étranger, et qui a conservé à la France cette précieuse habitation qu'il voulait nous ravir ? Redirai-je aussi l'enthousiasme et l'unanimité avec lesquels fut accueillie, au sein du conseil général, interprète d'une population éminemment française, la proposition de M. Muel, un de ses membres, d'acquérir, au nom du département, l'antique asile de l'honneur (1) ?

Dans ces lieux tout est riche de souvenirs, tout semble encore animé du souffle de Jeanne d'Arc. C'est dans le riant vallon qui se déploie devant nous qu'elle allait avec ses compagnes s'occuper de ses travaux champêtres. Là, souvent elle gémissait sur les maux de sa patrie. Ses vœux ardents pour le roi et pour la France montaient vers la divinité, dont elle recevait les plus nobles inspirations.

C'est en effet dans l'amour de Dieu et du Roi, qui dominait toutes ses vertus, qu'il faut chercher le mobile de ces sublimes actions que la faiblesse humaine ne peut expliquer, mais que l'histoire atteste.

Sans quitter le toit rustique de ses pères, Jeanne eut le bonheur de trouver au sein de sa famille des préceptes aussi bien que des exemples. Elle y apprit à être modeste, respectueuse, soumise pour les personnes élevées au-dessus d'elle, bienveillante pour tout ce qui l'approchait, compatissante pour ses ennemis.

Cette ame forte et généreuse, qu'elle reçut de la nature, formée par les meilleurs principes, ne se démentit jamais. Sous le chaume, comme au milieu des grandeurs, notre héroïne fut toujours la même. Elle sut braver l'adversité, comme elle sortit triomphante et pure des épreuves de la prospérité.

Son nom remplissait l'Europe d'admiration ; ses exploits avaient délivré la ville d'Orléans ; à travers mille périls, des bords de la Loire, elle avait conduit Charles VII à Reims pour y recevoir l'onction sainte ; au faite des honneurs, elle était appelée à en jouir auprès du trône qu'elle avait relevé ; toutes les séductions de la gloire l'environnaient, mais elles ne pouvaient maîtriser son ame héroïque.

C'est à cette époque même que Jeanne d'Arc, croyant que sa mission était terminée, ne sollicita plus que le repos et le bonheur d'une vie ignorée près du foyer de ses pères. Pressée par les instances les plus vives, il fallut les ordres du monarque pour qu'elle pût consentir à continuer de sacrifier ses goûts simples aux fracas des camps et aux pompes qui environnent la majesté des rois.

Comment se fait-il que les passions aient pu se déchaîner contre tant de vertus et de hauts faits ? Comment ceux qui se disaient les ministres d'un Dieu de douceur et de bonté, sont-ils devenus les artisans de la vengeance et de la perfidie ! Déplorons, messieurs, les funestes effets des discordes civiles ; sous leur maligne influence, les talents et les vertus sont regardés comme des crimes ; le nom même, le nom sacré de religion est profané ; il devient l'instrument de la fureur des partis.

Cependant la providence ne permet point que le triomphe du crime puisse se perpétuer. Le moment arrive enfin où la vérité peut se faire entendre. Elle ne tarda pas à se montrer dans tout son lustre à l'égard de Jeanne d'Arc : quatre siècles d'hommages et d'admiration ont vengé sa mémoire de l'arrêt fatal, éternel opprobre de ses juges.

Qu'il est doux de penser que du haut des demeures célestes, notre héroïne s'intéresse encore au sol qui l'a vue naître ! Sans doute elle tourne quelquefois ses regards vers cette terre qu'elle chérissait ; elle a reconnu les Français, en voyant la profonde émotion de nos ames, lorsqu'une voix éloquente (2) et si digne d'elle, celle d'un descendant des du Lys, la célébrait au milieu de nous. N'en doutons pas, du séjour de l'immortalité elle protégera cette école, élevée par les soins des dignes ministres d'un prince ami des lumières (3).

Jeunes vierges de Domremy et de Greux, vous qui donnez tant de charmes et d'intérêt à cette fête, dirigée par le goût et les talents, ne perdez jamais de vue que c'est sous les auspices de Jeanne d'Arc

(1) Le conseil général des Vosges, présidé par M. le duc de Choiseul, vota à l'unanimité, sur la proposition de M. Muel, l'acquisition de la maison de Jeanne d'Arc.

(2) M. de Haldat du Lys, descendant de Catherine d'Arc du Lys, venait de prononcer dans l'église de Domremy l'éloge de l'héroïne des Vosges.

(3) LL. EE. MM. Lainé, le duc Decazes, le comte Siméon, qui ont accordé toute leur protection à l'établissement de l'école de jeunes filles.

que vous allez jouir des avantages de l'éducation chrétienne, que notre monarque veut répandre sur toutes les classes de ses sujets. Venez souvent contempler ce monument du génie et des arts; imitez les modestes vertus de celle dont vous admirez les traits; rappelez-vous qu'au milieu des grandeurs, elle regrettait souvent les vertes forêts et les riantes campagnes de Domremy; n'oubliez pas que les champs sont le véritable asile de la sagesse et du bonheur. Pénétrées de reconnaissance envers votre auguste bienfaiteur, comme Jeanne d'Arc, confondez dans les mêmes sentiments le roi et la patrie.

Et nous, Messieurs, qui avons vu la France veuve de ses rois, en proie à tous les déchirements, à toutes les calamités, n'avons-nous pas aussi d'utiles leçons à puiser au pied de ce monument? S'il nous rappelle les malheurs qui pesèrent sur la patrie, au temps des Armagnacs et des Bourguignons; il nous atteste avant tout ce que peuvent les Français réunis pour défendre leurs princes et leurs pays. Par l'intrépidité de nos phalanges, combattant sous l'étendard que guidait l'héroïque Pucelle, par l'oubli des fatales divisions qui avaient fait la seule force de nos ennemis, le fier léopard, qui se croyait fermement assis sur le trône des lis, fut repoussé dans son île, et la dynastie de saint Louis rétablie dans tous ses droits. Que le passé nous éclaire: tous nous cherchons le bonheur de la patrie; eh bien, tout nous dit ici que le sceptre vénéré des Bourbons peut seul l'assurer. Oubliant les haines, les dissensions, rallions-nous donc à cette race auguste, la plus illustre du monde dès le temps de Jeanne d'Arc, et qui depuis a donné à la France tant de rois dont la mémoire vivra à jamais dans tous les cœurs français! Pénétrons-nous du bienfait de la légitimité, dogme sacré qui garantit tous les intérêts, qui, préservant à-la-fois des factions anarchiques, des révolutions prétoriennes et des prétentions étrangères, peut seul poser entre le pouvoir et les libertés, les limites que ne peuvent franchir ni la licence, ni le despotisme, ni la force des armes. VIVE LE ROI! VIVENT LES BOURBONS!

(m) *Discours prononcé par M. le comte de Rocheplatte, maire de la ville d'Orléans.*

MESSIEURS,

La ville d'Orléans célèbre depuis 1428, par une cérémonie annuelle et religieuse, sa reconnaissance pour l'illustre héroïne qui fut sa libératrice, en même temps qu'elle affranchit la France du joug étranger. Toujours empressée de payer à l'immortelle Jeanne d'Arc le tribut d'hommage dû à sa mémoire, elle n'a pas voulu rester étrangère à ceux qui lui sont rendus en ce jour solennel, au lieu qui l'a vue naître. Nous venons, au nom de cette ville, connue par sa fidélité à ses rois, ses mœurs antiques et son attachement aux saines doctrines, mêler nos voix aux acclamations de cette heureuse contrée. Et vous, honnête et brave Gérardin, nous venons aussi vous féliciter de votre louable désintéressement; conservez à la France le berceau de cette valeureuse fille. Vous avez ému le cœur de votre bon roi, et obtenu de sa royale munificence une récompense digne de vous.

Quand des bords de la Loire aux rives de la Meuse le même sentiment nous rassemble ici, messieurs, qu'il est doux de penser qu'héritiers de l'amour de Jeanne d'Arc pour son roi, nous saurions, comme elle, faire de notre fidélité un rempart à son trône, et rappeler, après des temps malheureux, les plus beaux jours de l'empire des lys.

Honneur à toi, noble Pucelle d'Orléans, dont tous les points de la route que nous venons de parcourir nous ont retracé les hauts faits et la marche triomphante!

Honneur à vous, premier magistrat des Vosges, l'amour de ce département, vous à qui est dû l'éclat de la solennité qui fixe en ce moment l'intérêt et les regards de la France!

Au milieu du concours imposant de tant de magistrats, de tant de guerriers, de tant de bons Français, quel charme vous ajoutez à cette fête brillante, sexe aimable qui, alliant les graces au courage, nous enseignez comme on aime et son Dieu et son roi. Vos ames tendres et pieuses portent au pied des autels les vœux de la France; si j'en crois un légitime espoir ils seront comblés, et bientôt les échos des Vosges et du Loiret se renverront les cris joyeux qui rediront à l'envi, VIVE LE ROI! VIVENT LES FILS DE SAINT-LOUIS!

(n) *Discours prononcé par M. le duc de Choiseul, pair de France, président du conseil général du département des Vosges.*

MESSIEURS,

S'il existe un bonheur réel, s'il existe une gloire et des honneurs durables, c'est dans l'accomplissement de ses devoirs de citoyen, c'est dans l'estime et la vénération de ses compatriotes, c'est dans la certitude d'avoir mérité l'honorable nom de bon Français. Ces sentiments se manifestent plus particulièrement encore, lorsque des services rendus à la patrie répandent leur éclat sur le lieu où l'on a pris naissance; tout devient commun alors; on se sent couvert d'une partie de la réputation acquise; les liens sociaux en deviennent plus sacrés et plus durables.

C'est le sentiment que nous éprouvons tous, messieurs, en entrant dans cette enceinte; tout y respire l'héroïsme, et l'on se sent plus heureux encore d'être habitant des Vosges, lorsque l'on y célèbre et que l'on immortalise les exploits de cette fille célèbre, de cette Jeanne d'Arc, née à Domremy.

En effet, messieurs, est-il une gloire comparable à celle dont elle s'est couverte? Sa valeur, ses hautes et saintes inspirations, cet amour de la religion et de la patrie qui remplissait son âme; tout a fait de cette jeune fille l'appui de son roi, la libératrice de son pays, l'héroïne de la France.

Ici, messieurs, il est permis peut-être de rappeler les sentiments patriotiques qui ont animé le sage administrateur de ce département (1), et le conseil général que j'avais alors l'honneur de présider.

Il me serait difficile de peindre l'enthousiasme avec lequel le conseil général décida, à l'unanimité, sur la proposition d'un de ses membres (2), l'acquisition de cette maison célèbre, et chargea M. le préfet, ainsi que moi, de solliciter la sanction royale. Nous devions tout espérer de la bonté et de la munificence du roi, et cette espérance ne fut pas déçue: c'est un devoir et un hommage rendu à la vérité que de faire connaître avec quels sentiments cette proposition fut reçue par l'auguste monarque qui nous gouverne.

A peine le vœu du département fut-il communiqué au ministre de l'intérieur d'alors (3), que non-seulement il l'accueillit avec ce zèle qu'il a toujours mis à ce qui était bon et utile, mais il alla au-delà de nos espérances.

Sur son rapport, le roi ordonna que le buste de la Pucelle serait donné par sa bonté et sa munificence: une somme considérable fut accordée pour restaurer cet antique asile; et par une de ces idées grandes et justes, qui distinguent si éminemment notre auguste monarque, il ordonna qu'une école spéciale de jeunes filles fût établie dans l'enceinte même de la modeste demeure de la Pucelle; que son buste, que son tableau, fruits des talents d'un artiste habile, notre compatriote (4), que l'histoire de sa vie, fussent placés, et fussent toujours sous les yeux des jeunes élèves, afin que sous la protection de celle qui portait l'étendard royal, qui délivra la ville d'Orléans, qui fit sacrer le roi à Reims, elles apprissent que rien n'est impossible à l'amour de la patrie, à la fidélité envers le roi, et à la confiance que Dieu inspire.

Quel spectacle plus imposant peut-on en opposer et comparer à celui que présente aujourd'hui ce simple village? il réunit à la députation de la ville délivrée par la Pucelle, des députations des villes voisines, celles des corps les plus instruits, des premiers administrateurs de l'état; cette foule immense, cette réunion toute populaire, toute française; ces jeux, ces fêtes, quel en est l'objet? C'est pour honorer la mémoire d'une jeune fille pauvre, obscure, qui n'avait que son cœur, son courage et sa vertu, *une simple paysanne*.

Mais gloire à cette jeune fille, cette paysanne modeste! elle a effacé les plus nobles, les plus antiques origines; elle a délivré la France, elle a rétabli son prince sur le trône, elle est morte martyre.....

(1) M. le préfet, Boula de Coulombiers.

(2) M. Muel.

(3) M. le comte maintenant le duc Decazes.

(4) M. Laurent.

Je m'arrête : n'attristons pas ce beau jour par de pénibles souvenirs ; ne pensons qu'à la gloire de notre héroïne, imitons son dévouement pour la France ; consacrons son cri de guerre, VIVE LE ROI ! VIVE LA FRANCE ! et ajoutons Vive l'auguste mémoire de la PUCELLE !

Et vous, monsieur le maire de la ville d'Orléans ; vous tous, messieurs les membres de cette illustre députation, en retournant dans vos riches et belles contrées, portez à vos concitoyens l'expression de la reconnaissance profonde des habitants des Vosges. Dites-leur que si nous avons souvent lu avec admiration l'histoire héroïque de cette jeune fille, qui partit de ce village pour aller délivrer leur capitale, nous avons vu avec un attendrissement inexprimable, quelques siècles après, une députation de cette même ville venir apporter sur le seuil de cette chaumière un tribut d'honneur et de reconnaissance, consacrer cette fête nationale par sa noble présence, et mêler ses acclamations à celles dont nous entourons la statue de l'héroïne française.

FIN DES NOTES.

EXPLICATION DES PLANCHES.

VIGNETTE DU TITRE DE L'OUVRAGE.

Cette vignette représente le revers d'une médaille que l'auteur de l'ouvrage a proposée pour être frappée aux frais du gouvernement à l'occasion du monument érigé en 1820 à Domremy. Ce revers consiste dans la représentation même du monument. L'auteur avait inscrit sur la médaille cette légende en français :

MONUMENT ÉRIGÉ PAR LA MUNIFICENCE DU ROI
A LA MÉMOIRE DE JEANNE D'ARC
A DOMREMY.

L'usage n'admet que l'emploi du latin dans les inscriptions gravées sur les médailles qui font partie de la collection de celles frappées par le gouvernement, pour consacrer l'érection des monuments publics. En conséquence l'académie des inscriptions et belles-lettres n'a adopté que le revers du type proposé par l'auteur de l'ouvrage, et a substitué cette légende autour du type :

JOHANAE. D'ARC. NATALIS, LOCVS.

et à l'exergue :

CONSECRATVS
EX EDICTO
M. DCCC. XX.

L'autre côté de la médaille présente le profil de la tête du roi avec cette légende :

LUDOVICUS. XVIII FRANC. ET NAV. REX.

FRONTISPICE.

Buste de Jeanne d'Arc couronné par la France.

Ce frontispice présente le buste de Jeanne d'Arc placé sur un socle en forme de piédestal, composé du fragment qui se trouve au-dessus de la porte de la chaumière de la famille d'Arc. A gauche de ce fragment est la France sous la figure d'une femme avec les attributs qui la caractérisent. Elle pose d'une main une couronne de laurier sur la tête de Jeanne d'Arc, et elle tient de l'autre les différents actes qui ont été rendus pour honorer la mémoire de la Pucelle d'Orléans. Près de la France est un génie qui porte l'étendard de l'héroïne. A droite du fragment antique est un autre génie tenant l'épée de Jeanne d'Arc, et montrant en même temps des débris de bois brûlé et des chaînes, pour indiquer la fin déplorable de cette fille vertueuse. Sur un tronc de colonne on lit les noms des lieux qui ont été le théâtre des plus grands exploits de la Pucelle. Une tête de lion versant des eaux dans un bassin rappelle le monument de Domremy qui consiste en une fontaine ornée du buste de Jeanne d'Arc.

Cette composition est de M. Lafitte, premier dessinateur du cabinet du roi.

DOMREMY.

PLANCHE I.

Plan topographique du village et des environs.

1. Place de Domremy sur laquelle s'élève le monument érigé à la mémoire de Jeanne d'Arc.
2. Masse d'habitations au milieu desquelles se trouve renfermée la maison de la famille d'Arc.
3. Barrage qui soutient les eaux pour le roulement du moulin établi sur un bras de la Meuse.
4. Pont sur la Meuse à l'entrée de Domremy.
5. Emplacement de l'ancienne chapelle connue sous le nom d'Ermitage de Sainte-Marie. Il est situé à 1,400 mètres de distance des dernières maisons de Domremy, sur le chemin qui conduit au vignoble de la Pucelle.
6. Emplacement du château de l'île.
- A. Point de vue de la planche II.
- B. Point de vue de la planche III.
- C. Point de vue de la planche IV.
- D. Point de vue de la planche VII.
- E. Point de vue de la planche XI.

PLANCHE II.

Vue générale du village et de la vallée de la Meuse.

NOTA. Le point de vue est marqué en A. (Voyez le plan topographique, planche I.)

1. Partie des vignes de la côte connue sous le nom de Vignoble de la Pucelle.
2. Village de Domremy.
3. Pont à l'entrée de Domremy.
4. Route royale de Neufchâteau à Mézières par Domremy.
5. Prairie où a eu lieu le rassemblement pour la fête du 10 septembre 1820.
6. Village de Greux dont la commune de Domremy dépend.
7. Village de Macey.
8. Village de Brixey.
9. Village de Sauvigny.
10. Montagnes qui bordent la vallée de la Meuse.

PLANCHE III.

Vue de l'entrée de la maison de Gérardin, et de l'église.

NOTA. Cette vue est prise de la place de Domremy. Le point de vue est marqué en B. (Voyez le plan topographique, planche I.)

1. Entrée de la maison du sieur Liétard, acquise par le département des Vosges.
2. Ruisseau de la source des trois fontaines.
3. Entrée de la maison de Nicolas Gérardin, dont fait partie la chaumière autrefois habitée par la famille d'Arc.
4. Maison du sieur Humblot, acquise par le département des Vosges.
5. Murs de soutènement du cimetière.
6. Église de Domremy.

7. Maison à l'angle de la place de Domremy.
8. Portion de la place de Domremy, avant l'érection du monument.

PLANCHE IV.

Vue du monument et de l'église.

NOTA. Cette vue est prise de la grande route dans la traverse de Domremy. Le point de vue est marqué en C (Voyez le plan topographique, planche I.)

1. Maisons du village.
2. Monument du piédestal duquel sort une fontaine.
3. Moulin sur un bras de la rivière de Meuse.
4. Montagne sur la côte de laquelle se trouvent les vignes connues sous le nom de Vignoble de la Pucelle.
5. Mur de soutènement du cimetière.
6. Église de Domremy.

PLANCHE V.

FIGURE 1.

Plan de la maison de Jeanne d'Arc et des habitations qui l'entourent.

- a. Chambre habitée par Jeanne d'Arc, et où l'on assure qu'elle est née.
- b. Pièce servant d'étable.
- e. Pièce servant de cellier.
- d. Dépendance du cellier.
- e. Petite cour.
- i. Jardin dépendant de l'habitation.

NOTA. Toutes ces pièces et dépendances constituent l'habitation de la famille d'Arc.

- f. g. h. Autres pièces qui réunies aux précédentes forment la propriété vendue par Gérardin, au département des Vosges.
- k. l. m. n. o. Maison et jardin du sieur Humblot.
- p. q. r. s. Maison du sieur Liétard.
- t. u. v. x. y. Maison, cour et jardin du sieur Bondin.

NOTA. Ces trois propriétés ont été acquises par le département des Vosges.

FIGURE 2.

Sculptures et statue placées au-dessus de la porte de Gérardin.

- N^o 1. Cette pierre formait le dessus de la porte de la chambre de Jeanne d'Arc, désignée ci-dessus par la lettre a. (Voyez la Notice). A une époque que l'on ne peut indiquer, elle fut placée au-dessus de la porte de Gérardin. Elle est maintenant rétablie dans sa place primitive.
- N^o 2. Statue de Jeanne d'Arc vue de face et engagée dans la muraille au-dessus de la porte de Gérardin; elle provenait probablement de l'église même de Domremy. (Voyez la Notice). Elle doit être restaurée et placée sur un piédestal dans la chambre de Jeanne d'Arc.
- N^o 3. Profil de la statue de Jeanne d'Arc dégagée de la muraille où elle était en partie cachée.

PLANCHE VI.

Plan général du monument, de l'école, et de la maison de Jeanne d'Arc.

- D. Point de vue de la perspective du monument. (Planche VII.)
 F. Point de vue de la perspective intérieure de la chambre de Jeanne d'Arc. (Planche IX. N° 2.)
 G. Point de vue de la planche IX. N° 1.
 a. b. c. Portion des conduits en bois qui amènent au monument les eaux de la source des Groseillers.
 d. e. Aqueduc de décharge pour recevoir le trop plein de la vasque et rejeter les eaux à la rivière.
 f. g. h. i. k. l. m. Ruisseau produit par les eaux de la source des trois fontaines.

PLANCHE VII.

Vue perspective du monument.

NOTA. Le point de vue est marqué en D sur les planches I et VI.

1. Monument érigé sur la place de Domremy, à la mémoire de Jeanne d'Arc.
2. Plantation d'arbres sur la route de Domremy à Neufchâteau.
3. Bras de la rivière de Meuse.
4. Barrière en bois qui entoure la place de Domremy.
5. Plantation d'arbres qui orne la place. On croit devoir prévenir que les arbres de cette plantation, exécutée aujourd'hui sur la place de Domremy, n'ont pas acquis toute la force qu'on leur a donnée dans le dessin.
6. Village de Moncel au pied de la montagne de Julien, sur les bords du Vair.
7. Montagne de Julien où l'on voit encore les vestiges d'un camp retranché, du temps des Romains.

PLANCHE VIII.

Plan et élévation du monument.

- fig. 1. Plan du monument.
 fig. 2. Élévation du monument.

PLANCHE IX.

FIGURE 1.

Vue perspective de la maison de Jeanne d'Arc.

NOTA. Le point de vue est marqué en G. (Voyez planche VI.)

1. Murs de clôture de la propriété acquise par le département des Vosges.
2. Anciennes fenêtres qui avaient été en partie bouchées et que l'on a rétablies dans leur état primitif.
3. Pierres ornées de sculptures qui étaient au-dessus de l'entrée de la maison de Gérardin, et qui se trouvent ici à leur première place.
4. Bâtiment renfermant le cellier ou l'ancienne chambre à four.

FIGURE 2.

Vue intérieure de la chambre de Jeanne d'Arc.

NOTA. Le point de vue est marqué en F. (Voyez planche VI.)

1. Ancienne cheminée rétablie dans la chambre de Jeanne d'Arc, d'où elle avait été enlevée.
2. Anciennes pontres dont les étrangers ont enlevé des éclats en 1815.
3. Armoires pratiquées dans l'épaisseur du mur et couronnées d'une corniche en pierre.
4. Table de marbre portant une inscription (Voyez la Notice, pag. 27).
5. Buste du Roi.
6. Tableau peint par M. Laurent, représentant Jeanne d'Arc au moment où elle saisit des armes pour voler au secours de la France.
7. Porte d'entrée du cellier, autrefois une chambre à four.
8. Porte d'entrée de la pièce contiguë à la chambre de Jeanne d'Arc, et qui en dernier lieu servait d'étable.

PLANCHE X.

Plan, élévation et coupes du bâtiment d'école.

FIGURE 1. Plan du bâtiment d'école.

- a. Classe pour quarante élèves.
- b. Préau, ou lieu de rassemblement avant l'entrée en classe.
- c. Chambre à coucher de la directrice de l'école.
- d. Poêle, ou lieu de réunion.
- e. Cuisine
- f. Escalier.

FIGURE 2. Élévation du bâtiment d'école.

FIGURE 3. Coupe longitudinale du bâtiment d'école, prise suivant la ligne AB. (Voyez fig. 1.)

FIGURE 4. Coupe transversale du bâtiment d'école, prise suivant la ligne CD. (Voyez fig. 1.)

FIGURE 5. Coupe transversale du bâtiment d'école, prise suivant la ligne EF. (Voyez fig. 1.)

PLANCHE XI.

*Vue de la place, au moment de l'inauguration du monument,
(le 10 septembre 1820).*

NOTA. Cette vue est prise de l'île en face de la place. Le point de vue est marqué en E. (Voyez le plan topographique, planche I.)

1. Maison particulière faisant l'angle de la rue située en face de la place.
2. Mur de clôture d'une propriété longeant la place. Nombre de curieux sont montés sur ce mur pour jouir du spectacle de la fête. Quelques uns même grimpent sur le gros noyer qui est dans le jardin.
3. Chaumière de la famille d'Arc. On aperçoit les croisées du rez-de-chaussée et du grenier.
4. Maison d'école. Beaucoup de curieux rangés le long de cette maison et élevés sur des estrades, sont en face du monument, et jouissent du spectacle de la fête.
5. Monument. Sur le piédestal de ce monument, et en avant du buste de Jeanne d'Arc qui le décore, est placé le duc de Choiseul, pair de France, en habit de major général de la garde na-

tionale de Paris. Il prononce le discours qui a fait une si vive sensation sur les spectateurs le jour de la fête. (Voyez ce discours dans les Notes, pag. 187.)

6. Église de Domremy. Les toits de cette église sont couverts de spectateurs qui témoignent leur joie et prennent part à la fête. Deux personnes montrent leur tête à travers les ogives du clocher.
7. Maison actuelle de Nicolas Gérardin. Des habitants de Domremy sont montés sur le faite de cette maison, où ils vont planter un drapeau blanc. Au-devant de cette habitation est un poirier sur lequel on aperçoit plusieurs curieux.
8. Maison particulière. Les toits et les cheminées sont couverts de spectateurs qui vident quelques bouteilles de vin en buvant à la santé du roi.
9. Murs de pierre sèche en talus soutenant les remblais de la place de Domremy. On remarque plusieurs groupes d'hommes faits et de jeunes gens qui cherchent à gravir au haut des talus pour arriver sur la place.
10. Barrière en bois qui ferme la place de toutes parts. Elle est couverte de monde. Des personnes y sont groupées soutenant des femmes et des enfants empressés de jouir du spectacle de la fête. Quelques uns sont à cheval sur la barrière; d'autres portent des enfants sur leurs épaules. La garde nationale de Neufchâteau forme une haie pour maintenir l'ordre et faciliter aux autorités l'approche du monument.
De simples baliveaux avaient été enfoncés dans le sol de la place pour suppléer provisoirement à la plantation qui existe aujourd'hui. On n'en a pas rendu compte dans le dessin pour éviter la confusion et mieux montrer la foule des spectateurs qui assistaient à la fête.
11. Bras de la Meuse qui passe au pied de la place après avoir fait rouler un moulin.
12. Portion de l'île en face de la place. On y remarque plusieurs groupes de figures qui jouissent tranquillement de la vue de la fête, et d'autres qui accourent avec empressement à ce spectacle.

M. CHARLES PENSÉE D'ÉPINAL a exécuté sous ma direction les dessins qui sont gravés dans cet ouvrage.

TABLE DES MATIÈRES.

AVANT-PROPOS.

Motifs qui ont déterminé à entreprendre cet ouvrage, page v. Encouragements donnés à l'auteur par M. le préfet des Vosges et les habitants les plus notables du département, vi. Énumération des principaux ouvrages publiés sur Jeanne d'Arc, vii. Opinions de divers auteurs sur l'héroïne, viii. Plan suivi dans l'exécution de cet ouvrage, ix. Vœux de la France, réalisés par l'érection du monument de Domremy, x.

INTRODUCTION.

Démence de Charles VI, page xi. Meurtre du duc d'Orléans, frère de Charles VI, *id.* La France divisée en Bourguignons et Armagnacs, *id.* Le roi d'Angleterre, Henri IV, entretient les divisions de la France, *id.* Le duc de Bourgogne réclame les secours des Anglais, *id.* Mort du roi d'Angleterre, Henri IV, xii. Henri V lui succède, *id.* Bataille d'Azincourt, *id.* Le comte d'Armagnac, devenu connétable, ne garde aucun ménagement avec la reine, *id.* Isabelle de Bavière, prisonnière à Tours, est enlevée par le duc de Bourgogne, *id.* Rentrée du duc de Bourgogne dans Paris, *id.* Massacres qui s'exécutent sous ses yeux, *id.* Le Dauphin, depuis Charles VII, sauvé par Tanneui Du Chatel, se retire vers la Loire, xiii. Henri V s'empare de Rouen, *id.* Le duc de Clarence surprend Pontoise, *id.* Entrevue du Dauphin et du duc de Bourgogne sur le pont de Montereau, *id.* Massacre du duc de Bourgogne, xiv. La reine Isabelle se réunit à Philippe le bon, nouveau duc de Bourgogne, *id.* Traité de Troyes, *id.* Mariage de Henri V avec Catherine de France, *id.* Henri V établit sa cour à Paris, *id.* Bataille de Beaugé, gagnée par les Français, xv. Meaux est assiégé et pris, *id.* Mort de Henri V, *id.* Mort de Charles VI, *id.* Henri VI encore au berceau proclamé roi d'Angleterre et de France, *id.* Le duc de Bedford régent de France, *id.* Le duc de Gloucester régent d'Angleterre, xvi. Warwick gouverneur de Henri VI, *id.* Batailles de Crevant et de Verneuil, *id.* Le comte de Richemont connétable de France, *id.* Il échoue par les manœuvres de Giac devant Saint-James de Beuvron, *id.* La Tremouille succède à Giac dans la faveur de Charles VII, xvii. Siège mis par les Anglais devant Montargis, *id.* La Hire et Dunois font lever ce siège, *id.* Le duc de Bedford marche contre la Bretagne, *id.* Le duc de Bretagne adhère au traité de Troyes, *id.* Salisbury succède à Warwick dans le commandement de l'armée anglaise, *id.* Les Anglais entrent dans Beaugency, *id.* Orléans est menacé, xviii. Jargeau est pris par les Anglais, *id.* Salisbury revient devant Orléans dont il commence le siège, *id.* Les Orléanais abandonnent le fort des Tournelles, *id.* Ils se retirent dans le boulevard de la Belle-Croix, *id.* Les Anglais prennent la résolution d'enfermer la ville par une enceinte de forteresses, xix. Salisbury est atteint du coup mortel, *id.* Suffolk succède à Salisbury, *id.* Les Anglais reçoivent de nouveaux renforts, *id.* Victoire des Anglais sur les assiégés, xx. Des secours en vivres et en hommes entrent dans Orléans, *id.* Messages envoyés au roi pour exposer la situation fâcheuse d'Orléans, xxi. Bataille de Rouvray Saint-Denis, dite la journée des harengs, *id.* Dunois, blessé dans cette affaire, xxii. Découragement des Orléanais, *id.* Ils offrent de remettre leur ville en séquestre entre les mains du duc de Bourgogne, xxiii. Des vivres entrent dans Orléans, *id.* Mauvais succès des ambassadeurs envoyés au duc de Bourgogne, *id.* Les troupes du duc de Bourgogne abandonnent le siège d'Orléans, *id.* Les Orléanais attaquent les Anglais dans leur camp, et sont repoussés avec perte, xxiv. Mauvais état des affaires de Charles VII, *id.* Apparition de Jeanne d'Arc, *id.*

CHAPITRE PREMIER.

Détails sur la famille d'Arc, 25. Chaumière de la famille d'Arc, 26. Naissance de Jeanne d'Arc, *id.* Ses qualités, 27. Sa conduite, *id.* Ses occupations, 28. Arbre des Fées, *id.* Les divisions qui partagent la France parviennent jusqu'au pays de la Pucelle, 29. Premières apparitions de Jeanne, *id.* Elle est pressée par les êtres célestes qui se montraient à elle de marcher au secours du roi et de se rendre en France, 30. Inquiétudes de la famille d'Arc, *id.* Les Bourguignons font une excursion à Domremy, où ils pillent et ravagent tout, 31. La

famille d'Arc se retire à Neufchateau, *id.* Occupations de Jeanne en ce lieu, *id.* La famille d'Arc revient à Domremy, *id.* Jeanne se défend devant l'officiel de Toul contre un particulier qui disait avoir d'elle une promesse de mariage, *id.* Elle va passer quelque temps au petit Burey, chez son oncle Durand Laxart, 32. Démarches inutiles de Laxart auprès de Baudricourt, gouverneur de Vaucouleurs, *id.* Jeanne se rend elle-même à Vaucouleurs avec son oncle, *id.* Sa démarche est sans succès, *id.* Baudricourt écrit à la cour au sujet de Jeanne, 33. Laxart et Jeanne reviennent au petit Burey, *id.* Ils retournent l'un et l'autre à Vaucouleurs, *id.* Jean de Novelompont et Bertrand de Poulangie proposent à Jeanne d'Arc de la conduire au roi, 34. Jeanne se rend auprès du duc Charles de Lorraine, *id.* Conseils qu'elle lui donne, *id.* Troisième tentative auprès de Baudricourt, couronnée du succès, 35. Le départ de Jeanne est arrêté, *id.* Composition de son escorte, *id.* Jeanne et ses compagnons se mettent en route, 36. Dangers du voyage, *id.* Jeanne d'Arc arrive à Gien, première ville de la domination française, *id.* Elle passe à Fierbois et se rend à Chinon, où elle attend les ordres du roi, *id.*

CHAPITRE II.

Situation désespérée d'Orléans, page 38. Jeanne d'Arc est examinée par des commissaires nommés par le roi, *id.* Des informations sont prises dans son pays natal, *id.* Jeanne est admise à l'audience du roi, 39. Elle le distingue dans la foule, *id.* Ce qu'elle dit au roi, 40. Elle lui donne des preuves de la réalité de sa mission, *id.* Elle est admise à la cour, et accompagne le roi dans ses promenades, *id.* Jeanne est soumise à de nouveaux examens à Poitiers, 41. Prophéties répandues au sujet de Jeanne, 42. Elle est soumise à l'examen des femmes, *id.* Témoignages favorables rapportés de Domremy, *id.* Le départ de Jeanne pour Orléans est arrêté, *id.* On lui donne un état de maison, une armure et des armes, *id.* Épée enfoncée derrière l'autel de Sainte-Catherine de Fierbois, 43. Étendard de Jeanne d'Arc, *id.* Elle part de Tours, et se rend à Blois, *id.* Des prêtres suivent l'expédition, 44. Une bannière leur est donnée pour leur servir de ralliement, *id.* Position des assiégeants autour d'Orléans, *id.* Enceinte de la ville au temps de Charles VII, *id.* Désignation des boulevarts et forts élevés par les Anglais autour d'Orléans, 45 et 46. Division de l'armée anglaise, 47. Noms des généraux et capitaines commandant les bastilles et forts, *id.* Lettre de la Pucelle aux Anglais, 47 et 48.

CHAPITRE III.

Arrivée de l'armée française aux environs d'Orléans, 49. La Pucelle veut que l'on se dirige par la Beauce où étaient les principales forces de l'ennemi, *id.* Embarras où l'on se trouve pour n'avoir pas suivi l'avis de Jeanne, *id.* On remonte jusqu'à Checy, où l'on décharge les vivres, *id.* Les troupes retournent à Blois, pour traverser la Loire, *id.* Jeanne d'Arc entre dans Orléans, *id.* Enthousiasme qu'elle y excite, *id.* On se décide à ne rien entreprendre avant l'arrivée de l'armée, 51. Jeanne d'Arc renouvelle aux Anglais la sommation de se retirer, *id.* Terreur répandue parmi les ennemis, 52. Entrée du convoi dans Orléans à la vue des Anglais, *id.* Attaque et prise d'assaut de la bastille de Saint-Loup, 53. Cette bastille est rasée, 54. Nouvelle démarche pacifique tentée par Jeanne d'Arc auprès des Anglais, *id.* La bastille de Saint-Jean-le-Blanc est abandonnée et brûlée par l'ennemi, 55. Attaque de la bastille des Augustins, *id.* Elle est emportée d'assaut, *id.* L'ennemi abandonne le boulevard de Saint-Privé, 56. Les Français mettent le siège devant les Tournelles, 57. Jeanne d'Arc est blessée à l'assaut de cette forteresse, *id.* Elle ranime le courage des Français, et les ramène au combat, 58. Les Tournelles sont emportées de vive force, *id.* Les Anglais se déterminent à lever le siège, 59. Ils abandonnent leurs tentes et leurs bastilles toutes remplies de vivres et de munitions de guerre, *id.* Procession solennelle dans Orléans, en actions de grâces de la levée du siège, 60.

CHAPITRE IV.

Jeanne d'Arc quitte Orléans, et se rend auprès du roi, page 61. Elle arrive à Loches. Paroles qu'elle adresse au roi, *id.* Nouvelles irrésolutions de Charles VII, *id.* Jeanne d'Arc engage le roi à entreprendre immédiatement le voyage de Reims, 62. Ce voyage est arrêté, *id.* L'armée française vient mettre le siège devant Jargeau, 63. Les Anglais sortis de la place à la rencontre des Français sont obligés d'y rentrer, *id.* Les travaux du siège se poursuivent jour et nuit, *id.* On livre l'assaut, 64. Jeanne d'Arc fait des prodiges de valeur, *id.* La ville est emportée de vive force, *id.* Elle est livrée au pillage, 65. La ville de Beaugency est assiégée, *id.* Elle est emportée d'assaut, *id.* Le comte de Richemont arrive devant Beaugency, *id.* Capitulation du château de

Beaugency, 66. Les Anglais accourent au secours de Beaugency arrivent trop tard, *id.* Ils abandonnent l'attaque du pont de Meun et se dirigent sur Janville, *id.* Les Français se mettent à leur poursuite, 67. Ils les atteignent près du village de Patay, *id.* Bataille de Patay où les Anglais sont entièrement défaits, *id.* Talbot est fait prisonnier, *id.* Les Français entrent dans Janville, *id.*

CHAPITRE V.

La défaite de Patay jette le découragement parmi les ennemis, 68. Le duc de Bedford demande de nouveaux renforts en Angleterre, *id.* Charles VII apprend à Sully le succès de ses armes, 69. Talbot est rendu à la liberté, *id.* Le connétable de Richemont, ne pouvant rentrer dans les bonnes grâces du roi, se retire à Parthenay, *id.* Jeanne d'Arc écrit au duc de Bourgogne pour l'engager à abandonner le parti anglais, *id.* L'armée française se réunit à Gien pour l'expédition de Reims, *id.* Départ de Gien, 70. L'armée, au nombre de douze mille combattants, arrive devant Auxerre, *id.* Les habitants d'Auxerre entrent en négociation. Ils fournissent des vivres à l'armée, *id.* Ils s'engagent à faire la même soumission que Troyes, Châlons et Reims, *id.* L'armée marche sur Saint-Florentin, qui se rend sans résistance, *id.* Charles VII arrive devant Troyes, *id.* Embarras où l'on se trouve, 71. La Pucelle fait toutes les dispositions pour prendre la ville d'assaut, *id.* La terreur s'empare des habitants, *id.* Ils envoient des députés au roi pour se soumettre, *id.* La place est évacuée par les Anglais et les Bourguignons, 72. La Pucelle ne veut pas souffrir qu'ils emmènent leurs prisonniers, *id.* Charles VII entre dans Troyes, *id.* L'armée continue sa marche sur Châlons qui envoie sa soumission au roi, *id.* Jeanne d'Arc trouve dans cette ville des habitants de Domremy qui l'y attendaient, 73. Les Anglais alarmés demandent de nouveaux secours en Angleterre, *id.* L'armée française s'avance vers Reims, *id.* Cette ville envoie des députés au roi pour se soumettre, 74. Sacre et couronnement de Charles VII, *id.* La Pucelle écrit au duc de Bourgogne pour l'engager à se réconcilier avec le roi, *id.* Paroles qu'elle adresse au roi après le sacre pour lui annoncer la fin de sa mission, 75. Jeanne d'Arc voit à Reims son oncle Durand Laxart et son père, 76.

CHAPITRE VI.

Jeanne d'Arc cède aux ordres du roi, et reste à l'armée, 77. Elle s'abstient désormais d'émettre son avis sur les opérations de la guerre, *id.* Le roi quitte Reims pour se rendre à Vailly, où il apprend la soumission des villes de Laon et de Soissons, *id.* Provins, Coulommiers, et plusieurs autres places importantes se soumettent au roi, *id.* Château-Thierry reçoit l'armée royale dans ses murs, 78. Charles VII arrive dans cette ville, *id.* La Pucelle y obtient une exemption de tailles en faveur des habitants de Greux et de Domremy, *id.* Le roi arrive à Provins, *id.* Le duc de Bedford, ayant reçu des renforts, propose à Charles VII une bataille qu'il élude ensuite, 79. L'armée française retourne à Château-Thierry, *id.* Les peuples accourent sur le passage du roi, *id.* L'armée royale se rapproche de Paris, et campe à Dammartin, *id.* Le régent anglais vient à sa rencontre, et rétrograde bientôt vers Paris, 80. Compiègne et Beauvais se soumettent au roi, *id.* Le régent anglais avance à marche forcée sur Senlis, *id.* Le roi campe avec son armée près le Mont-Piloer, *id.* Escarmouche entre les deux armées, *id.* Les Anglais rentrent dans leur camp, et les Français retournent au Mont-Piloer, 81. Envoi d'une ambassade au duc de Bourgogne, *id.* Progrès de l'armée royale, *id.* Plusieurs places considérables tombent au pouvoir des Français, *id.* Le connétable enlève aux Anglais plusieurs villes, et menace la Normandie, 82. Charles VII se détermine à faire une tentative sur Paris, *id.* Il se présente à Saint-Denis, qui lui ouvre ses portes, *id.* La Pucelle perd l'épée qu'elle avait eue à Sainte-Catherine de Fierbois, *id.* Dispositions peu favorables des habitants de Paris pour se soumettre au roi, *id.* Paris est attaqué par l'armée royale, 83. La Pucelle prend la résolution de livrer un assaut, *id.* Alarmes répandues dans la ville, *id.* Conduite héroïque de la Pucelle, *id.* Elle est atteinte par un trait et douloureusement blessée, 84. Elle ne veut pas quitter le champ de bataille, *id.* Le duc d'Alençon va la chercher et la ramène, *id.* L'attaque sur Paris n'a pas de succès, *id.* Jeanne fait de nouvelles instances pour se retirer, *id.* On la détermine encore à rester à l'armée, *id.* Elle accompagne le roi à son retour à Gien, *id.*

CHAPITRE VII.

Le roi se rend à Bourges auprès de la reine, 85. Jeanne d'Arc l'y accompagne, *id.* Lettres de noblesse accordées à la Pucelle et à toute sa famille, *id.* La Pucelle vient mettre le siège devant Saint-Pierre-le-

Moutier, qui est emporté de vive force, 86. La Charité-sur-Loire est attaquée sans succès, *id.* Melun est surpris par les troupes françaises, *id.* Conspiration pour rendre Paris au roi légitime, 87. Jeanne d'Arc est avertie par ses voix qu'elle doit tomber incessamment au pouvoir de ses ennemis, *id.* Elle combat Franquet - d'Arras et le fait prisonnier, *id.* Celui-ci est condamné à mort par les juges de Lagny, 88. Compiègne est menacé. Jeanne d'Arc s'y rend, *id.* Le duc de Bourgogne vient mettre le siège devant Choisy-sur-Oise, *id.* Tentatives inutiles pour faire lever ce siège, *id.* Cette place est forcée de capituler, *id.* La Pucelle fait une sortie pour débusquer l'ennemi posté à Marigny, 89. Vaillance de Jeanne d'Arc, *id.* Les Français sont forcés de se retirer dans Compiègne, *id.* Jeanne d'Arc protège leur retraite, *id.* Elle est enveloppée par l'ennemi et prise, 90. Consternation des Français, *id.* Joie immodérée des Anglais et des Bourguignons, *id.* Jeanne d'Arc est vendue à Jean de Luxembourg, *id.*

CHAPITRE VIII.

Jeanne d'Arc est réclamée par l'inquisiteur général pour être jugée comme suspecte d'hérésie, 91. Elle tente de s'évader de sa prison, *id.* Elle est envoyée au château de Beaufort, *id.* Pierre Canchon, évêque de Beauvais, demande à la juger, 92. L'université de Paris se mêle de cette affaire, *id.* La Pucelle est vendue aux Anglais pour une somme de dix mille francs, *id.* Elle tente de nouveau de s'évader, 93. Elle se blesse grièvement en s'élançant d'une tour, *id.* Elle est conduite à Arras et de là au château de Crotoy, *id.* Compiègne est secouru. Les ennemis sont forcés d'en lever précipitamment le siège, *id.* Plusieurs places retombent sous la domination française, *id.* Victoire de Germigny remportée par les Français, 94. L'université de Paris fait de nouvelles instances pour faire mettre la Pucelle en jugement, *id.* Les affaires des Anglais déclinent partout, *id.* Jeanne d'Arc est transférée à Rouen, *id.* Elle est traitée avec la dernière rigueur, *id.* Lettres-patentes du roi anglais pour la mise en jugement de la Pucelle, 95. Conférences tenues chez l'évêque de Beauvais, sur l'affaire de Jeanne d'Arc, *id.* Nomination des juges, *id.* Informations prises au pays de Jeanne et supprimées du procès, *id.* Perfidie de Loyseleur, 96. Le promoteur d'Estivet veut capter la confiance de Jeanne d'Arc et n'y réussit point. 97. Le vice-inquisiteur refuse de prendre part au procès, *id.* Juges de Jeanne d'Arc soudoyés par les Anglais, *id.* Composition du tribunal, 98.

CHAPITRE IX.

Première séance publique du procès, 99. L'évêque de Beauvais fait lire les lettres royales en vertu desquelles la Pucelle doit être jugée par lui, *id.* Jeanne d'Arc demande à être soumise à l'examen des matrones, 99. Conséquences qui devaient résulter de cet examen, 100. La duchesse de Bedford est chargée de présider aux dispositions nécessaires, *id.* Conduite infame du duc de Bedford, *id.* L'examen est favorable, et il n'en est pas fait mention dans les grosses du procès, *id.* Confusion qui règne dans la première séance du tribunal, *id.* On change le lieu des séances du tribunal, *id.* Motifs probables de ce changement, 101. Les interrogatoires sont dirigés par l'évêque de Beauvais lui-même, *id.* Mauvais traitements que l'on fait éprouver à la Pucelle, *id.* Pièces du procès falsifiées pour la perdre, 102. Prédications de Jeanne devant le tribunal, *id.* Réponse sublime de la Pucelle, 103. L'évêque de Beauvais réduit le nombre des assesseurs, *id.* Les interrogatoires sont continués dans la chambre même de Jeanne d'Arc, *id.* Le vice-inquisiteur général assiste définitivement au procès en qualité de juge, 104. Questions captieuses adressées à l'accusée, 105.

CHAPITRE X.

On veut réduire la substance des interrogatoires en un petit nombre d'articles, 106. Vérité des interrogatoires constatée, *id.* Ils sont réduits d'abord à 70 articles, 107. Jeanne en appelle au concile de Bâle, *id.* L'évêque de Beauvais prend des mesures pour que personne ne s'introduise dans la prison de la Pucelle sans son ordre, *id.* On réduit définitivement la substance des interrogatoires en douze articles, dans lesquels tout est dénaturé, *id.* L'un des assesseurs propose pour ces douze articles des corrections qui ne sont pas mises sous les yeux des personnes consultées, 108. Les docteurs consultés sont défavorables à l'accusée, *id.* Équivoques et distinctions subtiles pour abuser Jeanne d'Arc, *id.* Jeanne tombe dangereusement malade, 109. Soupçon de son empoisonnement par l'évêque de Beauvais, *id.* Pièges tendus à la Pucelle, *id.* On veut la soumettre aux épreuves de la torture, 110. Sa résignation héroïque, *id.* On lui lit les

douze articles auxquels le procès est réduit, ainsi que les avis des docteurs et de l'université de Paris, 110. Jeanne d'Arc persiste dans ce qu'elle a dit au procès, 111. Sentence de condamnation, *id.* On veut arracher à Jeanne une abjuration, *id.* Jeanne d'Arc est amenée au cimetière de l'abbaye de Saint-Ouen, 112. Discours du prédicateur à la prisonnière, *id.* Noble conduite de Jeanne envers son roi, *id.* On lit à l'héroïne une formule d'abjuration, *id.* Elle hésite pour la signer, 113. Elle en appelle de nouveau au pape, *id.* On insiste pour obtenir de Jeanne d'Arc une abjuration, *id.* Les instances qu'on lui fait l'ébranlent; elle cherche à se justifier, 114. L'évêque de Beauvais interrompt la lecture de la sentence de condamnation qu'il avait commencée, *id.* Altercation entre Cauchon et le chapelain du cardinal d'Angleterre, *id.* Jeanne consent à abjurer, *id.* On substitue à la formule d'abjuration une cédule écrite qu'on fait signer à l'accusée, 115. Cette cédule renferme toutes choses que jamais Jeanne d'Arc n'aurait consenti à signer, *id.* On prononce une sentence différente de la première, *id.* Jeanne d'Arc réclame d'être conduite aux prisons d'Église. Cauchon ordonne qu'on la remène au château de Rouen, 116.

CHAPITRE XI.

Le vice-inquisiteur va retrouver Jeanne d'Arc dans sa prison, 117. Elle reprend ses habits de femme, *id.* Ses habits d'homme sont laissés dans un coin de sa prison, *id.* Elle les revêt de nouveau, 118. Les juges se transportent dans sa prison, *id.* Questions qu'ils adressent à la prisonnière, *id.* Indignation que témoigne la Pucelle des traitements qu'on lui fait éprouver, *id.* Sa rétractation, 119. Les juges dressent procès-verbal sans prévenir l'accusée qu'elle est en cours de jugement, *id.* Mauvais traitements qu'on fait souffrir à la Pucelle, *id.* Conduite infame de ses juges, 120. La mort de Jeanne d'Arc est résolue, *id.* Elle en est prévenue et s'y prépare, *id.* Elle reçoit le sacrement de l'Eucharistie, 121. L'évêque de Beauvais vient la voir dans sa prison, *id.* Elle est conduite au supplice, *id.* L'infame Loyseleur, saisi de remords, monte sur le chariot, et demande à Jeanne pardon de ses perfidies, *id.* Nicolas Midi prononce un discours à la condamnée, *id.* Après la prédication Jeanne adresse à Dieu les plus ferventes prières. Les assistants émus versent des larmes, 122. L'évêque de Beauvais lit la sentence de condamnation, *id.* Jeanne se dispose à la mort, *id.* Elle est entraînée violemment au supplice, 123. Mort héroïque de la Pucelle, *id.* Ses cendres sont jetées dans la Seine, 124. Indifférence de Charles VII sur le sort de l'héroïne, *id.* Tache imprimée par sa mort à la mémoire de ce prince, 125. Les Anglais ne gagnent rien à la mort de la Pucelle, *id.* Leurs affaires vont déclinant par-tout, *id.* Vœu pour qu'un monument soit érigé à Jeanne d'Arc dans la capitale de la France, *id.*

CHAPITRE XII.

Efforts des Anglais pour justifier aux yeux de l'Europe et de la France le jugement inique rendu contre la Pucelle, 126. L'opinion se prononce ouvertement contre ce jugement, *id.* Moyens employés pour la comprimer, 127. L'évêque de Beauvais demande et obtient des lettres de garantie, *id.* Fausses Pucelles, *id.* Informations avant le procès de révision, 128. Charles VII a recours à la cour de Rome pour obtenir la révision du procès de Jeanne d'Arc, 129. Il fait agir directement les parents de Jeanne, *id.* Le pape Calixte III nomme les juges du procès de révision, *id.* Requête présentée par la mère et les frères de la Pucelle, 130. Enquêtes avant le jugement, *id.* La première, au pays de Jeanne, *id.* La seconde, à Orléans, *id.* La troisième, à Paris, *id.* La quatrième et dernière, à Rouen, 132. Tous les témoignages s'accordent pour rendre la justice la plus éclatante à l'héroïne, *id.* Sentence d'absolution et de réhabilitation, *id.* Sort des principaux personnages qui ont pris part au procès de la Pucelle, 133. Ce que l'on doit penser d'une nouvelle réhabilitation sous Louis XI et Louis XII, *id.* Actes de la reconnaissance des Orléanais envers leur libératrice, 134.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Procès-verbal de tout ce qui s'est fait pour la célébration de la fête anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans, dans l'année 1817, pag. 135, 136, 137 et 138. Ordonnance de Charles VII qui exempte de toutes tailles, aides et subventions les habitants des communes de Greux et de Domremy, 138. Lettres d'anoblissement accordées à la Pucelle et à toute sa famille, 138, 139 et 140. Chefs d'accusation portés contre Jeanne d'Arc, et sur lesquels l'université de Paris fut consultée par le tribunal de Rouen, 140, 141, 142, 143, 144. Lettres adressées par Henri VI au duc de Bourgogne, aux

prélats, aux églises, aux comtes, aux nobles, et aux villes du royaume de France, 144, 145, 146. Sentence définitive d'absolution et de justification de la Pucelle d'Orléans, 146, 147, 148, 149.

NOTICE SUR LE MONUMENT ÉRIGÉ A LA MÉMOIRE DE JEANNE D'ARC.

Lors de l'invasion de la France en 1815, les étrangers visitent la chaumière de Jeanne d'Arc, 153. Ils enlèvent des éclats de bois et de pierres comme des reliques précieuses, 154. Un comte prussien veut acheter la maison de Jeanne d'Arc, *id.* Le propriétaire repousse avec indignation cette proposition, *id.* La maison est acquise par le département des Vosges, *id.* Le roi approuve cette acquisition, *id.* Sa Majesté fait les fonds nécessaires pour ériger un monument à l'héroïne, et fonder une école, 155. Description du village de Domremy et de ses environs, *id.* Détails particuliers sur la maison de Jeanne d'Arc et les habitations qui l'entourent, 156. Sculptures et inscriptions placées au-dessus de la porte de Gérardin, 157. Interprétations diverses de la date de l'inscription, *id.* Celle à laquelle s'arrête l'auteur, et motifs de son opinion, 158. Conjecture sur le déplacement des pierres sculptées, 159. Description de la statue de Jeanne d'Arc, placée au-dessus de la porte de Gérardin, 159 et 160. On ignore à quelle époque elle a été placée au-dessus de la porte d'entrée de la chaumière, 161. Analogie entre la statue de Domremy et celle du premier monument d'Orléans, *id.* Description de ce monument, *id.* Similitude des statues de Domremy et du premier monument d'Orléans, 162. Conjecture sur le lieu d'où a été tirée la statue de Domremy, 163. Sépulture de la famille d'Arc dans la chapelle de la Vierge de l'Église de Domremy, *id.* La statue de Domremy doit représenter les véritables traits de Jeanne d'Arc, *id.* Ce qui reste de la petite chapelle connue sous le nom d'Ermitage de Sainte-Marie, où Jeanne d'Arc allait en pèlerinage, 164. L'arbre des Fées était près de cette chapelle, *id.* La fontaine de l'Ermite, près de cet arbre, était probablement la source actuelle des Groseillers, *id.* Magnifique vue dont on jouit de l'emplacement de l'ancienne chapelle, 165. Continuation de la description de la chaumière de la famille d'Arc, *id.* Place publique de Domremy, 166. Description du monument érigé à la mémoire de Jeanne d'Arc, 167. Description du bâtiment d'école pour l'instruction gratuite des jeunes filles de Domremy et de Greux, 168. Restauration de la chaumière de la famille d'Arc, 169. Inscription placée dans la chambre de Jeanne d'Arc, 170. Description du tableau de M. Laurent, placé dans la chambre de Jeanne, *id.* Pose de la première pierre du monument, 171. Objets renfermés dans la fondation, *id.* Inscription relative à la pose de la première pierre, 172. Description de la fête d'inauguration, 173. Députation d'Orléans, arrivée pour y assister, *id.* Bénédiction d'un drapeau à l'instar de celui que Jeanne d'Arc portait dans les combats, *id.* Éloge de Jeanne, prononcé par M. de Haldat du Lys, 174. Discours prononcé par M. le préfet, *id.* Discours prononcé par M. le maire d'Orléans, *id.* Discours de M. le duc de Choiseul, 175. Carrousel à cheval, *id.* Banquet, et toasts qui y sont portés, 176. Feu d'artifice et illuminations, *id.* Hommage rendu par la légion de la Manche à Jeanne d'Arc, 177. Table de bronze votée par le conseil municipal de la ville d'Orléans, et placée dans la chambre de Jeanne d'Arc, *id.* Tableau offert par M. Doublat pour l'ornement de la chambre de Jeanne d'Arc, et sujet de ce tableau, 178.

NOTES.

Monuments érigés à la mémoire de la Pucelle à Orléans, à Rouen, et dans la cathédrale de Toul, page 179. Médaille frappée en l'honneur de Gérardin, *id.* Détails sur les descendants de la famille d'Arc qui existent encore à Nancy et à Strasbourg, 180. Généalogie de MM. de Haldat, *id.* Lettre de M. Piquart du Lys sur la famille des du Lys, *id.* Acte de vente de la maison de Jeanne d'Arc, faite par Gérardin au département des Vosges, 181. Ordonnance du roi confirmant l'acquisition de la maison de Jeanne d'Arc, 182. Armoiries accordées à la famille d'Arc, *id.* Médaille frappée à l'occasion du premier monument érigé à la mémoire de Jeanne d'Arc sur le pont d'Orléans, 183. Article sur Domremy extrait du voyage de Michel de Montaigne en Italie, *id.* Discours de M. Bouciro, curé cantonal, aux officiers de la garde nationale de Neufchâteau, 184. Discours prononcé par M. Boula de Coulombiers, préfet du département des Vosges, 184 et 185. Discours prononcé par M. de Rocheplatte, maire de la ville d'Orléans, 186. Discours prononcé par M. le duc de Choiseul, pair de France, 187 et 188.

Explication des planches, 189, 190, 191, 192, 193, 194.

LISTE

DES ACTIONNAIRES ET DES SOUSCRIPTEURS.

NOTA. Lorsque l'auteur a conçu le projet de l'ouvrage national qu'il publie aujourd'hui, il a désiré faire participer à son exécution les habitants du département des Vosges et du Loiret. En conséquence il a divisé en cinquante actions la dépense présumée de cet ouvrage. Les actionnaires ont versé les fonds entre les mains de M. Doublat, receveur général du département des Vosges. La faculté leur a été laissée de se rembourser de leurs avances en exemplaires de l'ouvrage ou avec les fonds résultant du produit de sa vente. On a admis aussi des souscripteurs pour placer l'édition qui a été tirée à trois cents exemplaires seulement sur papier vélin superfin des Vosges; savoir, cinquante exemplaires de format atlas avec gravures avant la lettre, et deux cent cinquante exemplaires de format in-folio.

ACTIONNAIRES.

MM. BOULA DE COULOMBIERS, préfet du département des Vosges.	2 actions.
BERGON, directeur des contributions directes.	1
HOGARD, arpenteur-forestier.	1
VOSGIEN, juge.	1
DOUBLAT, receveur général du département des Vosges.	2
SAUTRE, membre du conseil général du département.	1
VAULOT, <i>idem</i>	1
CHAMPY, membre de la chambre des députés.	2
Le docteur HALDAT, secrétaire de l'académie de Nancy.	1
D'ENNEZEL de Bettoncourt, membre du conseil général du département.	1
DELPierre, président du tribunal de Mirecourt.	1
FALATIEU, membre de la chambre des députés.	2
D'ASTON. (Madame).	1
ROBILLOT, inspecteur des contributions directes.	1
MUEL DOUBLAT, maître de forges à Abinville.	1
LE DUC DE CHOISEUL, pair de France.	2
MUEL de SIONNE, membre du conseil général du département.	1
BAGUENAUT DE VIÉVILLE, membre du conseil municipal d'Orléans.	1
DELAMARRE, receveur général du département du Loiret.	1
PETIT SEMONVILLE, secrétaire de la mairie d'Orléans.	1
DE LA PLACE DE MONTEVRAY, président à la cour royale d'Orléans.	1
DROUEL, maire royal de la ville d'Épinal.	1
Les Directeurs de la papeterie d'Arches.	3
JOLLOIS, ingénieur en chef des Vosges.	20

SOUSCRIPTEURS.

Le conseil général du département des Vosges.	6 exempl.
DINET, ingénieur des ponts et chaussées.	1
MESCHINI, ingénieur des ponts et chaussées.	1
VILLOT DE FRÉVILLE, ancien magistrat.	1
WALKENAER, membre de l'Institut de France, secrétaire général de la préfecture de la Seine.	1
PAGOT, architecte du département du Loiret.	1
HENRY DE LONGUÈVE, membre de la chambre des députés.	1

FIN.

DOMREMY.

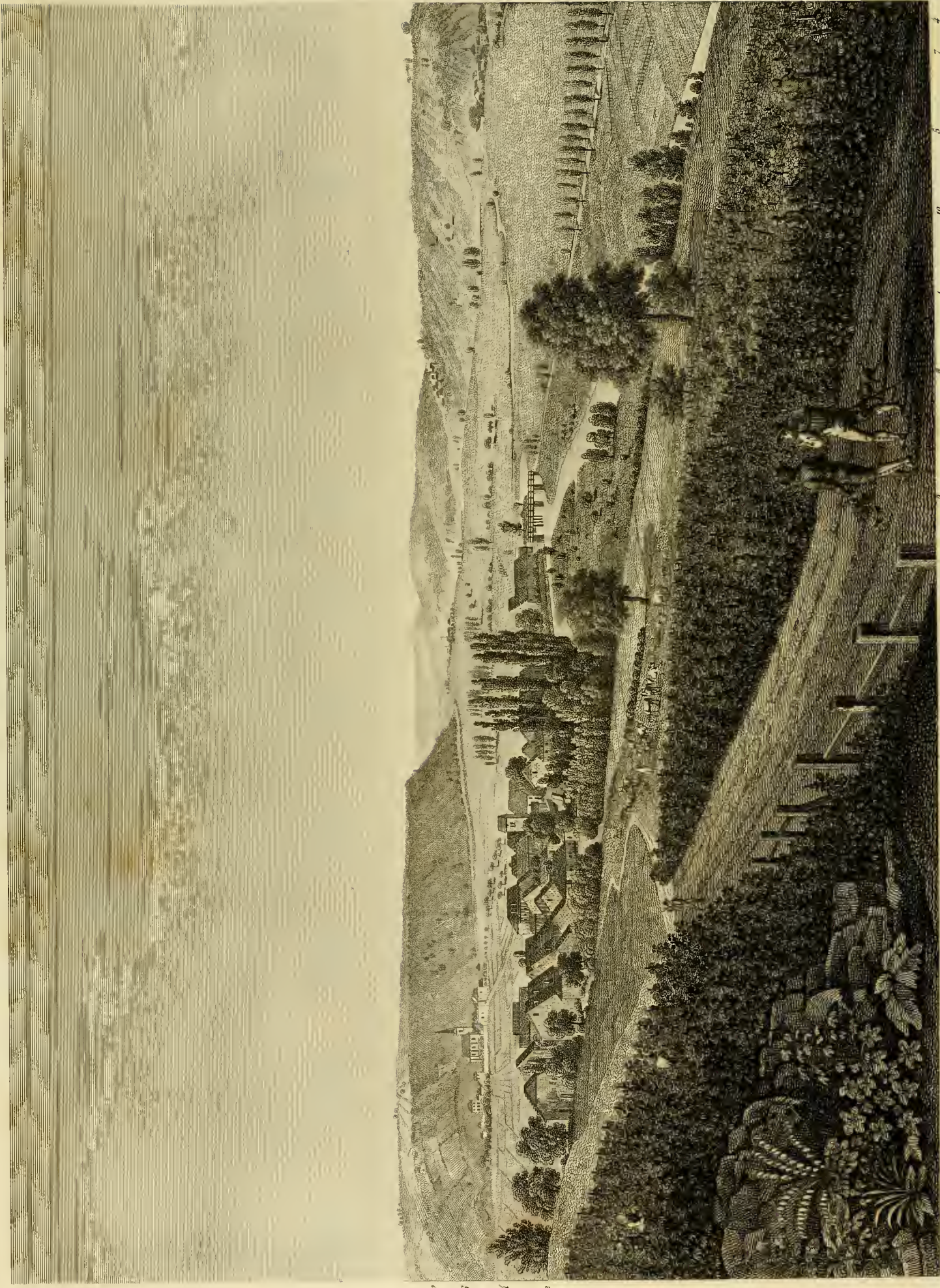
Pl. I.



PLAN TOPOGRAPHIQUE DU VILLAGE ET DES ENVIRONS.

Avec Blanchon, Graveur de Paris, et l'Écuyer du Dessin de la Gravure





De Sade: sculp.

VUE GÉNÉRALE DU VILLAGE ET DE LA VALLÉE DE LA MEUSE.



De Vande sculp.

VUE DE L'ENTRÉE DE LA MAISON DE GÉRARDIN ET DE L'ÉGLISE.

DONNEMAN.

Pl. 4.



Dr. Stacks sculp.

VUE DU MONUMENT, ET DE L'ÉGLISE.



DOMREMY.

Fig. 1^{re}

Pl. 5.



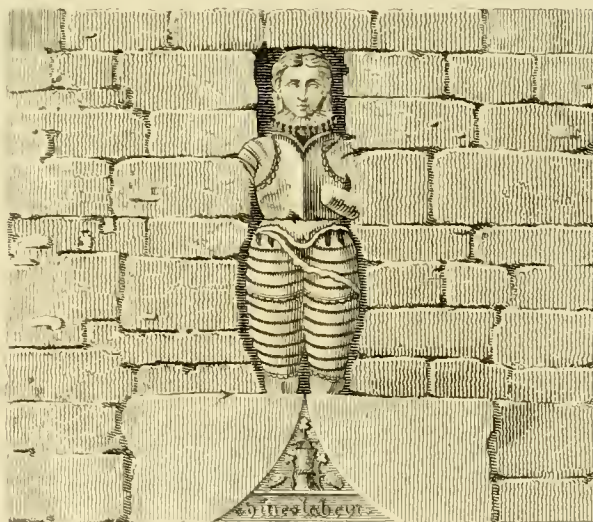
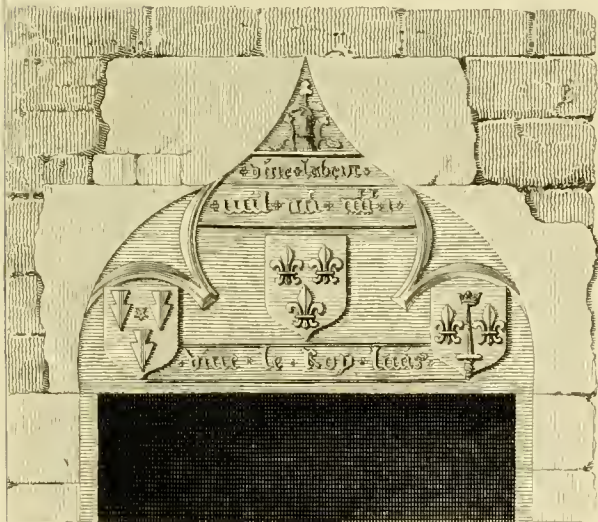
PLAN DE LA MAISON DE JEANNE D'ARC ET DES HABITATIONS QUI L'ENTOURENT.

Fig. 2^{me}

N^o 1.

N^o 3.

N^o 2.



D'ne le Roy Louis

D'ne le Roy Louis

10 0 1 2 3 4 5 6 Decimetres

Beulle sculp.

12 Paces 6 0 1 2 Peds

SCULPTURES ET STATUE PLACÉES AU DESSUS DE LA PORTE DE GÉRARDIN.



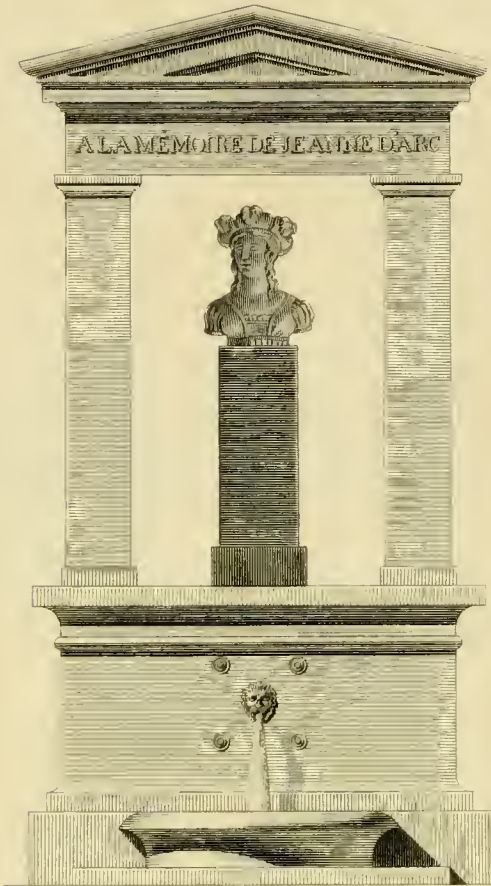
PLAN GÉNÉRAL DU MONUMENT, DE L'ÉCOLE, ET DE LA MAISON DE JEANNE D'ARC.



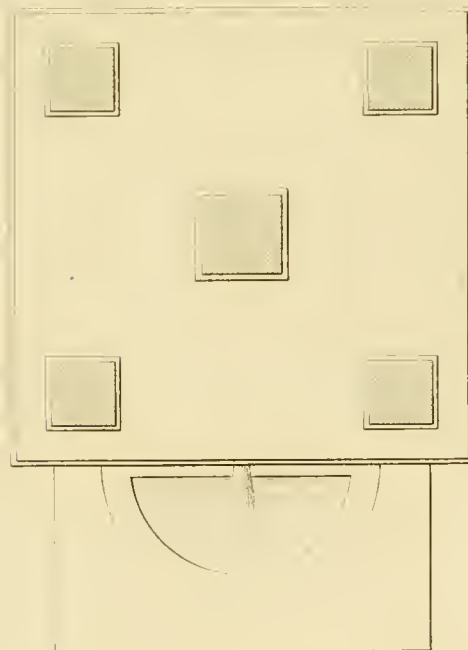


VUE PERSPECTIVE DU MONUMENT.

2



1



PLAN ET ÉLEVATION DU MONUMENT.

Biquant sculpt'



DOMREMY.

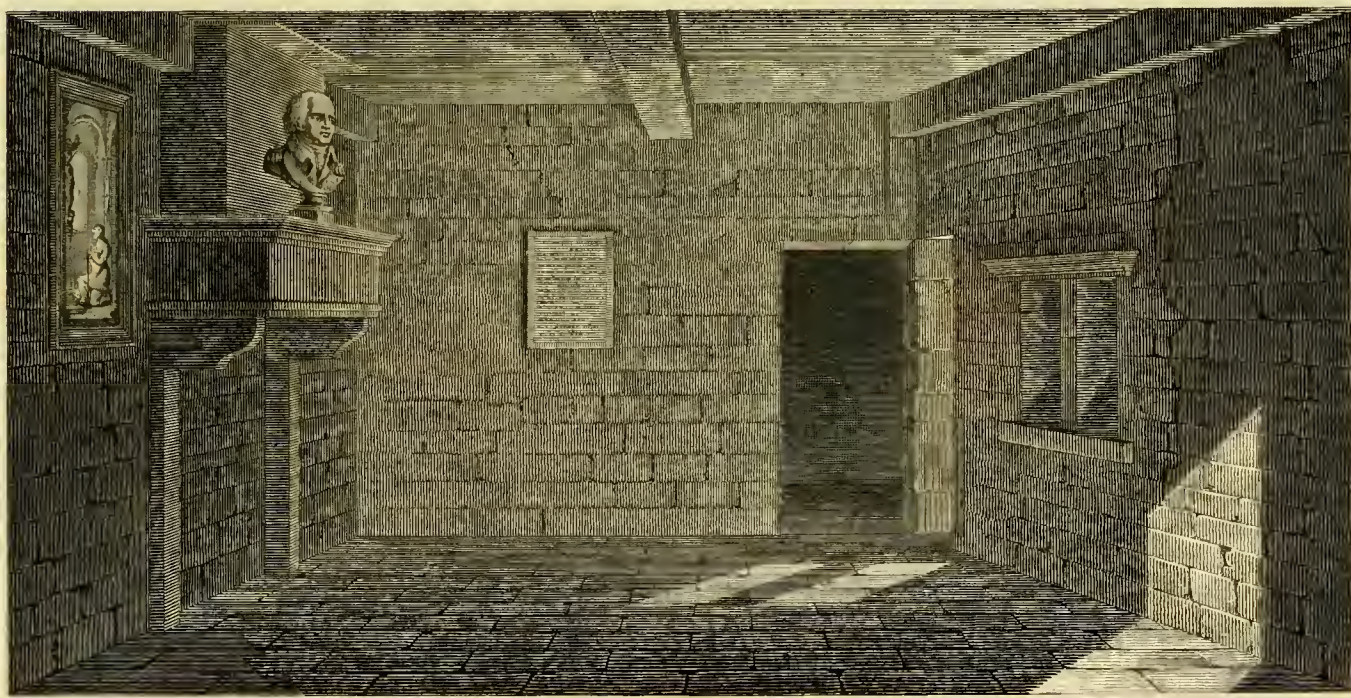
1.

Pl. 9.



VUE PERSPECTIVE DE LA MAISON DE JEANNE D'ARC.

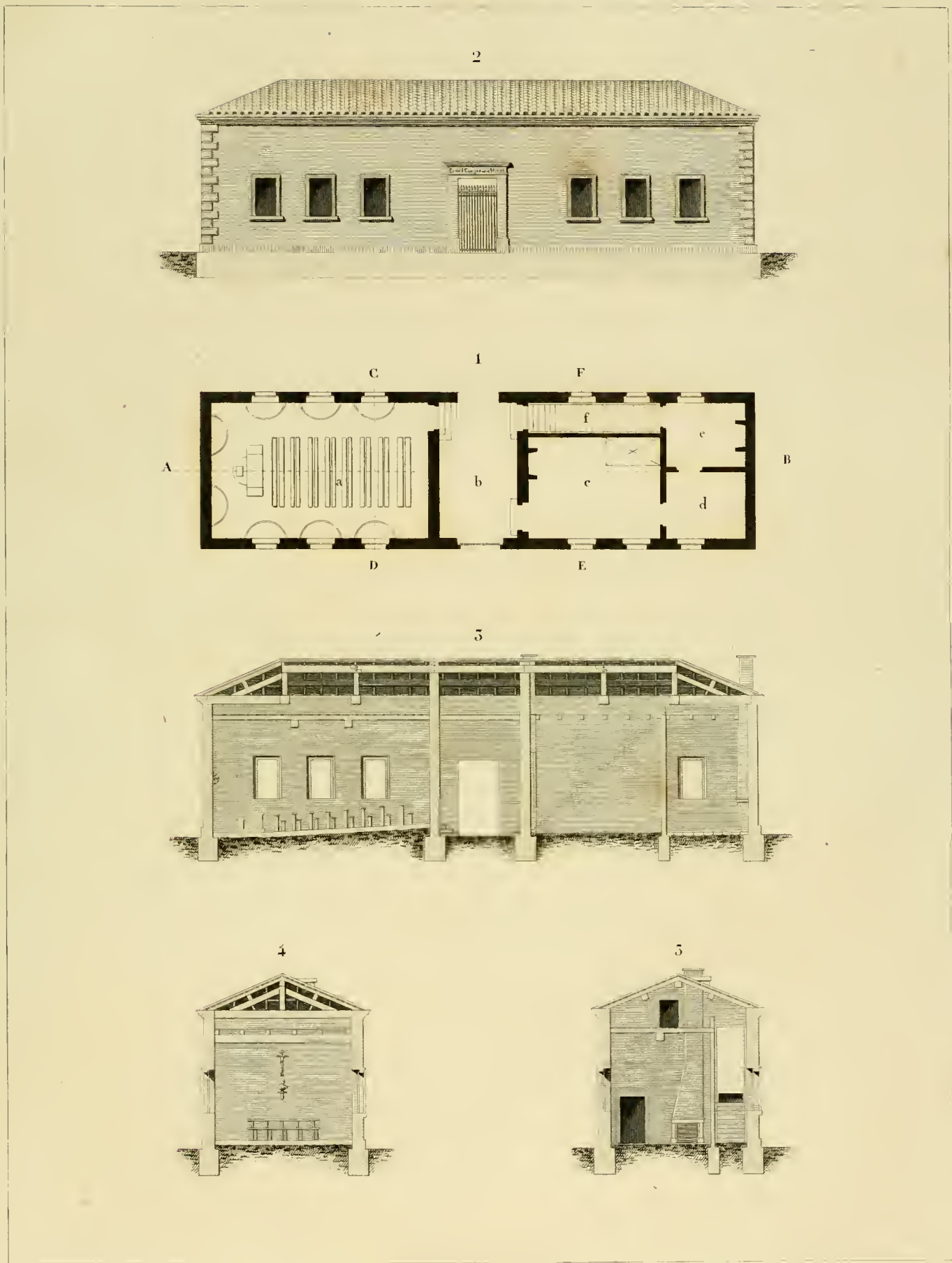
2.



VUE INTÉRIEURE DE LA CHAMBRE DE JEANNE D'ARC.

Dormier sculpt.





PLAN, ÉLEVATION, ET COUPES DU BÂTIMENT D'ÉCOLE.









